

مكتبة الامم المتحدة

# Comment déclarer vos revenus

(Pages 25 à 29)

# Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION  
BOURSE

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE - N° 13394 - 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine SAMEDI 20 FÉVRIER 1988

SERVICES	
Abonnements	2
Publicité	28
Correspondants	12
Édition	25
Administration	24
Économie	25
Éducation	24
Environnement	24
Énergie	24
États-Unis	24
Europe	24
France	24
Grèce	24
Israël	24
Japon	24
Moyen-Orient	24
Russie	24
Suisse	24
Territoires d'outre-mer	24
Tunisie	24
Union soviétique	24
Yugoslavie	24

### M. Jospin invité de « Questions à domicile »

### Lionel de Toulouse

**YVES LAFONT**

Le président de la République a invité M. Lionel de Toulouse à participer à l'émission « Questions à domicile » sur TF1, le samedi 20 février à 20 heures. M. de Toulouse, ancien ministre de l'Énergie, sera l'un des invités de cette émission qui sera présentée par M. Lionel de Toulouse.

M. de Toulouse a été nommé ministre de l'Énergie en 1981. Il a été élu député de la Seine-Maritime en 1981. Il a été réélu député en 1985. Il a été élu sénateur de la Seine-Maritime en 1985. Il a été élu sénateur de la Seine-Maritime en 1985.

## Jean-Paul II et le tiers-monde

Jean-Paul II méditait depuis longtemps la rédaction de « Populorum Progressio » (Le progrès des peuples). L'un des documents majeurs de Paul VI, publié en 1967. Pour la première fois alors, un pape ouvrait à la dimension universelle la « question sociale ».

C'est peu dire que le monde a changé depuis vingt ans. Croissance, accélération des échanges, décolonisation, détente Est-Ouest: en 1967, on croyait encore, avec un bel optimisme, aux vertus mécanistes du développement, pensant que, forts de leur « modèle » capitaliste ou marxiste, les pays d'avance allaient finir par décoller et avoir leur part de gâteau. La philosophie de « Populorum Progressio » participait de cet état d'esprit et était essentiellement redistributive.

Dans sa nouvelle encyclique, intitulée « Sollicitudo Rei Socialis » (Intérêt actif pour la question sociale), Jean-Paul II brosse un tableau dramatique du monde contemporain: élargissement du fossé entre pays riches et pays pauvres, chômage et endettement massifs, dégraitements monétaires et financiers, commerce et accumulation des armes, terrorisme, réfugiés politiques, drogues, etc. Le pape n'a pas de mots assez durs pour dénoncer les gaspillages, la hégémonie des « blocs », le « désir exclusif du profit », le « culte du pouvoir », l'« idolâtrie de l'argent, de l'idéologie, de la classe, de la technologie ».

Paul VI proposait les voies d'un progrès des peuples, Jean-Paul II insiste sur leur survie. Là où le premier disait: justice dans la répartition, le second affirme: solidarité dans l'épreuve.

Le diagnostic est sévère. Hélas ! Il est juste et recoupe celui de tous ceux qui essaient de regarder les réalités en face. Rasta à savoir ce que l'on peut, et donc ce que l'on doit faire. L'encyclique se garde de vouloir présenter des « solutions techniques »: ce sont elles pourtant qu'il faudra bien imaginer si l'on veut éviter que la situation continue à se détériorer. Ne peut-on s'étonner qu'elle omette toute allusion au rôle, trop souvent négatif, des multinationales ? Qu'elle ne signale pas les réalisations, souvent si méritoires, des organisations non gouvernementales ? Les accords de solidarité interrégionaux comme ceux de Lomé ?

La sévérité de la condamnation des politiques antinatalistes prend-elle vraiment en compte le drame de ces pays, où la moitié de la population a moins de dix-sept ans et où le niveau de vie ne cesse, de ce fait, de baisser ?

La force de persuasion de Jean-Paul II, sa conception d'un « développement authentique », insistant sur la dimension morale, culturelle, religieuse de l'homme, son insistance sur le devoir de « solidarité de tous envers tous », ne peuvent laisser personne indifférent. Suffiront-elles cependant à convaincre les principaux acteurs du développement et à ramener un peu d'espoir dans les pays les plus pauvres ?

(Lire nos informations page 11.)

## Devant le comité central réuni à Moscou M. Mikhaïl Gorbatchev s'est inquiété de la « confusion » créée par la « perestroïka »

Dans son discours de clôture du plénum du comité central, le jeudi 18 février à Moscou, M. Gorbatchev a présenté un tableau morose des premiers effets de la « perestroïka ». Il a évoqué non seulement les résistances, mais également la « confusion » entraînée par les réformes et les inquiétudes provoquées par la situation économique.

Le comité central a retiré à M. Boris Eltsine son siège de membre suppléant au bureau politique et procédé à diverses promotions dans les instances dirigeantes du parti.

Le premier jour de la première journée des travaux (le Monde du 19 février), consacré à la réforme de l'éducation, a été marqué par le rapport introductif présenté sur ce sujet par le numéro deux du parti, M. Egor Ligatchev. Si l'éducation relève du domaine de M. Ligatchev, chargé notamment du secteur de l'idéologie, il n'en revient pas moins, le plus souvent, au secrétaire général de présenter le rapport introductif au plénum du comité central.

M. Mikhaïl Gorbatchev s'est cependant largement rattrapé

## Réduction des dépenses militaires et du déficit Le dernier budget de M. Reagan

L'ultime budget présenté par le président Reagan aura été celui du compromis pour limiter les frictions avec le Congrès en pleine année électorale. Il prévoit notamment une diminution - en valeur réelle - des crédits militaires. Le déficit budgétaire, officiellement limité à 129,5 milliards de dollars, devrait, selon les projections de la commission du Congrès, atteindre 176 milliards.

WASHINGTON correspondance

Le projet de budget soumis le jeudi 18 février au Congrès par le président Reagan est essentiellement un compromis, entérinant l'accord passé en novembre à la suite du krach du 19 octobre, avec les leaders du Congrès, sur la réduction du déficit.

Les dépenses pour l'exercice fiscal 1989 atteindront 1 094,2 milliards de dollars contre 1 055,9 milliards en 1988. Sur la base des recettes escomptées de 964,7 milliards (une hausse de 6,1%), le déficit prévu s'élève à 129,5 milliards de dollars.

Les premières réactions du Congrès indiquent que le président a atteint son objectif essentiel, qui était de désarmer autant que possible les critiques de la majorité démocrate. Pourtant, ce projet de budget reflète l'optimisme de l'administration Reagan, qui table sur un ralentis-

sement du rythme de l'inflation en 1989 (3,9 % contre 4,4 % en 1988), une baisse des taux d'intérêt et un taux de croissance de 2,4 % en 1988 et de 3,5 % en 1989.

Mais la commission budgétaire du Congrès évalue d'ores et déjà à quelque 176 milliards l'impasse budgétaire 1989, 46,5 milliards de plus que les estimations de la Maison Blanche.

Dans son message aux parlementaires, le président Reagan a souligné que son projet « ne reflète pas complètement ses priorités, ni probablement celles de chacun des membres du Congrès... », mais l'objectif de réduire le déficit par une diminution des dépenses doit prévaloir.

HENRI PIERRE

(Lire la suite page 30.)

jeudi en prononçant un long discours de politique générale sur « l'idéologie du renouveau pour la « perestroïka » révolutionnaire », qui a donné lieu à l'adoption d'une résolution dont le contenu devrait être publié ultérieurement. Le comité central a voté une autre résolution sur le thème de l'éducation.

SYLVIE KAUFFMANN.

(Lire la suite page 4.)

## La grève de la faim des membres d'Action directe

Le procès continue et la polémique se développe

PAGE 10

## La reprise de la Bourse de Paris + 18 % en un mois: le meilleur résultat depuis deux ans.

PAGE 30

## Hypermarchés et pharmaciens

Les grandes surfaces souhaitent embaucher des professionnels, mais le conseil de l'Ordre s'y oppose

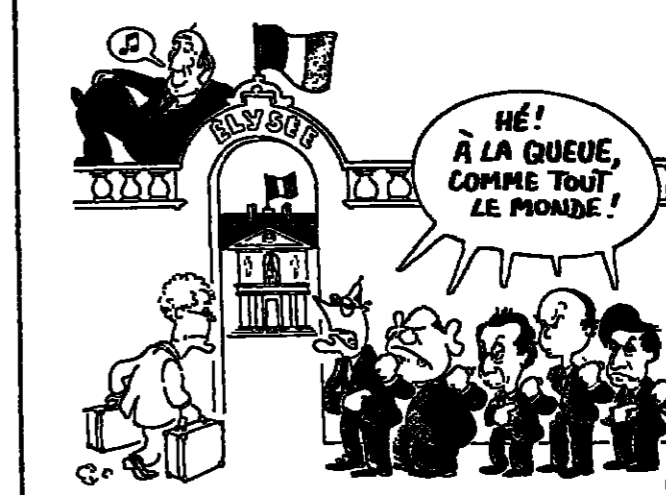
PAGE 31

**Le Monde**  
SANS VISA

- L'Islande pour se perdre et se retrouver.
- Brisbane: Expo 88. ■ Où partirons-nous demain ?
- La table. ■ Les jeux.

Pages 17 à 21

Le sommaire complet se trouve en page 36



« Au revoir, monsieur le premier secrétaire » et « Bonjour la vie ! Bonjour l'action ! »: M. Lionel Jospin a ainsi annoncé, le jeudi 18 février à « Questions à domicile » sur TF1, sa décision de quitter, après l'élection présidentielle, son poste de premier secrétaire du Parti socialiste.

M. Jospin, qui souhaite acquiescer une expérience gouvernementale, paraît se préparer de cette manière, comme d'autres socialistes, à la succession de M. Mitterrand.

(Lire pages 7 et 8 nos informations et le commentaire de JEAN-YVES LHOMEAU.)

## POINT DE VUE : la sécurité en Europe Pour une nouvelle alliance

A la veille de la visite à Moscou du secrétaire d'Etat américain George Shultz, M. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, développe sa conception de la sécurité européenne.

par Jacques Chaban-Delmas président de l'Assemblée nationale

La sécurité, c'est-à-dire la paix et la stabilité de l'ordre politique et territorial de l'Europe, se trouve aujourd'hui à un carrefour.

D'un côté, un leader jeune et dynamique propose aux Européens la paix douce et rassurante de la « Maison commune » soviétique: dénucléarisation, départ progressif des forces américaines, désarmement des alliances, le tout par l'effet d'un mot magique: désarmement. Au bout du chemin une Europe désarmée, dénucléée, coupée des Américains, verrait sa sécurité dépendre en dernière analyse du bon vouloir de M. Gorbatchev ou de ses éventuels successeurs. Déjà, bon nombre d'Européens se déclarent tentés par ce scénario,

et il ne manque pas de responsables politiques de premier plan - en Allemagne notamment - pour se déclarer prêts à prolonger ainsi le processus déclenché par le traité de Washington sur les euromissiles.

Pourtant, la paix et la survie des peuples sont choses trop graves pour que l'on se contente de les faire dépendre de bonnes intentions de tel ou tel, si engageant qu'il puisse paraître.

Aussi, plutôt qu'un pari sur les bonnes dispositions soviétiques, le défi qui nous est posé à nous, Européens de l'Ouest, consiste, me semble-t-il, à adapter notre système de sécurité, établi il y a quarante ans, aux réalités du vingt et unième siècle. Il s'agit de construire une architecture politique et militaire nouvelle dans le cadre d'une alliance atlantique renouée, qui puisse à la fois maintenir la paix et la stabilité en Europe, tout en répondant aux aspirations légitimes de nos peuples. C'est là l'autre voie, certes plus difficile, puisqu'elle suppose qu'une volonté renouvelée et qu'un accord profond soient trouvés entre les démocraties d'Europe, en liaison sans fautes avec l'Amérique.

Or, c'est précisément ce consensus, sur lequel reposait jusqu'à présent les bases mêmes des systèmes de sécurité européens de l'après-guerre, qui est ouvertement battu en brèche aujourd'hui. Ainsi, après dix années de bataille sur les euromissiles, le consensus sur la dissuasion atomique - clé de voûte du système de défense européen - est, à la seule exception de la France, partout remis en question.

Les Etats-Unis, vulnérables aux frappes nucléaires soviétiques, n'entendent plus risquer leur annihilation pour défendre l'Europe - une Europe qui, par ailleurs, a perdu une grande partie de son importance économique et culturelle. Ce que prédisait le général de Gaulle en 1958 - provoquant alors le courroux de MM. Kennedy et McNamara (1) - est froidement admis aujourd'hui par la majorité des responsables américains (y compris d'ailleurs par le même M. McNamara).

(Lire la suite page 2.)

(1) Alors secrétaire à la défense des Etats-Unis.

Le Monde

3790147004500 02200

Jacques RÉDA

Recommandations aux promeneurs

GALLIMARD

A L'ÉTRANGER: Algérie, 3 DA; Maroc, 4,50 dir.; Tunisie, 600 m.; Allemagne, 2 DM; Australie, 18 sch.; Belgique, 30 fr.; Canada, 1,75 \$; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA; Danemark, 10 kr.; Espagne, 165 pes.; G.-B., 80 p.; Grèce, 160 dr.; Italie, 1 700 L.; Liban, 2 400 L.; Luxembourg, 30 f.; Norvège, 12 kr.; Pays-Bas, 2,25 fl.; Portugal, 130 esc.; Sénégal, 335 F CFA; Suède, 12,50 cr.; Suisse, 1,50 S.; USA, 1,50 \$; USA (West Coast), 1,75 \$.

# Débats

## Sécurité en Europe

### Pour une nouvelle alliance

(Suite de la première page.)

A cet égard, la lecture d'un rapport récent (*Discriminate deterrence*), remis au secrétaire à la défense et signé par des personnalités aussi prestigieuses que Henry Kissinger ou Zbigniew Brzezinski (2), est particulièrement éclairante, puisque ses auteurs préconisent que les Européens s'en remettent à une défense essentiellement classique, à base d'armes conventionnelles de haute technologie.

Mais le syndrome antimissile est encore plus visible de ce côté-ci de l'Atlantique. D'ores et déjà, non nombre d'Européens, d'Allemands en particulier, préconisent un troisième « option zéro », qui éliminerait toutes les armes nucléaires tactiques restant en Europe au lendemain du traité de Washington.

Au nom d'une « singularité » qui ferait peser sur l'Allemagne l'essentiel du risque atomique du fait de la présence sur son sol d'armes tactiques américaines, l'on évoque aujourd'hui outre-Rhin — et pas seulement chez les Verts — l'idée d'une dénucléarisation des deux Allemagnes. Comme si zéro arme atomique était égal à 100 % de sécurité. Comme si l'Europe économique et politique péniblement construite depuis le traité de Rome pourrait résister à une telle balkanisation au plan de sa sécurité.

Comme, par ailleurs, ces avocats de l'anti-dissuasion ne sont pas non plus disposés à consentir les efforts nécessaires à un réarmement conventionnel qu'ils savent être ruineux, et comme, à juste titre, ils ne sont pas non plus disposés à accepter l'idée d'une troisième guerre mon-

diale classique qu'ils savent devoir être dévastatrice, le débat sur la sécurité, chez certains de nos voisins, tend à dériver dangereusement vers des notions aussi fumeuses que la « défense structurellement non offensive », ou la « résistance populaire par le biais de « milices » (ce qui suppose, soit dit en passant, que l'on accepte par avance l'occupation).

Cette cassure du consensus sur la stratégie militaire occidentale s'accompagne tout naturellement d'un décalage de plus en plus flagrant entre nos pays sur la conduite à tenir face à l'URSS. La guerre froide, l'occupation de l'Europe centrale — sans parler de l'Afghanistan, non demandant qu'à être oubliées par certains qui veulent à tout prix croire que les « changements » qui commencent à s'opérer en URSS pourraient conduire à un changement de la nature même du régime soviétique. Tandis que d'autres, et non des moindres, veulent prendre M. Gorbatchev « au mot », d'autres, plus prudents, conseillent de le juger « sur les faits ». En attendant, le cadre des relations avec l'URSS, avec l'Europe de l'Est, et par implication, les questions relatives au commerce Est-Ouest et au désarmement sont l'objet de désaccords ouverts entre les Européens eux-mêmes ainsi qu'avec les États-Unis.

Une telle situation n'est évidemment pas tenable très longtemps. Faute d'un consensus sur sa stratégie militaire et sur ses relations avec l'URSS, l'Europe risque non seulement de se balkaniser elle-même, mais aussi de perdre un allié américain en proie à des difficultés économiques croissantes et visiblement las

de financer l'essentiel de la défense de l'Europe. Ce risque paraît d'autant plus grand à court terme que les Soviétiques ne vont pas manquer de profiter des préoccupations électorales américaines pendant l'année à venir pour accentuer ces tensions. Peut-être empêcher par le biais de négociations qu'ils essaieront d'accrocher des gains potentiellement incalculables tels que le retrait des armes nucléaires tactiques américaines ou éventuellement celui d'une partie du contingent américain, dont la présence constitue la garantie la plus forte contre tout « découpage ».

Il ne tient pourtant qu'aux Occidentaux de renverser le cours des choses et de transformer la période des doutes à dix-huit mois à venir de « fenêtre de vulnérabilité » maximale — ce qu'elle est aujourd'hui, compte tenu de nos dissensions internes et de l'année électorale américaine — en « période d'opportunité et de redéfinition » du rôle respectif des Européens et des Américains à l'intérieur de l'alliance.

Il y a vingt ans, une telle réflexion avait déjà été conduite dans le cadre du rapport Harmel. L'alliance atlantique ajustait alors sa stratégie militaire (passage à la riposte graduée) et nous étions au début de la politique de détente avec Moscou.

D'avantage encore qu'en 1967, l'Europe doit aujourd'hui impérativement redéfinir en profondeur son système de sécurité : à commencer par l'alliance avec les États-Unis, qui devrait être reconstruite non plus comme le protectorat du passé, mais sur la base d'une alliance véritable et équilibrée entre l'Amérique et une Europe militairement unie. Cet objectif vient d'être reconnu à

l'unanimité par les membres éminents qui composent le Comité d'action pour l'Europe au cours d'une réunion que j'ai animée à Paris le mois dernier.

La dissuasion nucléaire, ennemie, qui, quoi qu'on dise les révoque, continuera à jouer un rôle central dans le système de sécurité occidental face à l'URSS, système qui n'exclut pas cependant des relations politiques les plus ouvertes possibles lesquelles entretiendront l'espoir à plus long terme de la reconstruction de l'Europe dans ses limites véritablement « équilibrées », on ferait un gigantesque pas en arrière en recréant le système qui depuis trois mille ans a provoqué toutes les guerres. Or, c'est de la guerre que nous ne voulons pas, et nous la dissuasion nucléaire peut assurer la paix comme cela s'est produit depuis plus de trente ans. Ce système n'est pas « sympathique » mais il fonctionne.

La réunion des chefs d'État des pays membres de l'alliance, les 2 et 3 mars prochains, pourra permettre de lancer cette réflexion. Un comité des sages composé d'un petit nombre de hautes personnalités nommées par les chefs d'État pourrait travailler à la mettre sur les rails et aider ainsi à recréer au sein même de nos démocraties pour les décennies à venir les conditions de la paix.

JACQUES CHABAN-DELMAS.

(2) Ancien conseiller pour les affaires de sécurité du président Carter.

## Action directe

### Le cri des coupables

par J.-R. ARMOGATHE (\*)

DANS le Monde du 15 avril 1978, je rappelle, sous ce même titre, que le cri des coupables est entendu par Dieu. Voici qu'aujourd'hui les accusés d'Action directe, par leur grève de la faim, risquent la mort. Quarante jours de grève de la faim équivalent à un suicide. Ils plaident coupable, et les crimes dont ils sont accusés sont particulièrement répugnants et impardonnables ; la justice doit passer. Notre démocratie n'est pas tombée dans le piège de la déstabilisation policière, qui eût été la vraie victoire du terrorisme ; l'appareil judiciaire reste le garant de nos libertés. Mais l'action légitime de la justice n'atténue pas la miséricorde.

La grève de la faim est un acte de désespoir ; elle ne porte pas sur le fond, mais sur la rigueur exceptionnelle des conditions de détention : isolement, restrictions du droit de visite. Il faut pouvoir satisfaire aux exigences de la sécurité de l'État sans pour autant léser les droits de l'homme ; la sécurité de tous, la liberté de chacun dépendent de cet équilibre difficile.

Le droit de réprimer et de punir les crimes appartient à la société ; mais pour rester crédible et authentique, elle doit respecter le droit strict des personnes ; c'est, bien sûr, la faiblesse de la démocratie. C'en

est toute la grandeur. La peine de mort a été abolie : nous ne pouvons pas laisser mourir Jean-Marc Rouillan, Joëlle Aubron et leurs complices.

La justice punit des crimes ; l'appel de pitié s'adresse à des personnes. Il faut prier pour les victimes, mais Jésus a prié pour ses bourreaux. Je voudrais, ici, appeler à prier pour les accusés, afin qu'ils puissent demander pardon aux familles qu'ils ont brisées. Je voudrais aussi que nous sachions compatir avec d'autres familles brisées : les leurs. Aucun père, aucune mère, ne peut rester insensible à cet appel.

Ces lignes sembleraient folles pour ceux qui ne partagent pas ma foi ; elles risquent de scandaliser mes frères croyants. Il en a toujours été ainsi. Alors qu'aucun groupe humain, aucun lobby, aucun parti n'ose aujourd'hui défendre d'indéfendables criminels, il faut que se fasse entendre l'appel de prière. Le Christ, mon maître, est avec tous ceux qui souffrent, avec les victimes, mais aussi avec les assassins. Le cri des coupables atteint le cœur de Dieu. Il est bon qu'il trouve un écho sur des lèvres humaines, car si tout homme a droit à la justice, le condamné a droit à la prière de tous et à la miséricorde de Dieu.

(\*) Prêtre du diocèse de Paris.

## BIBLIOGRAPHIE

« L'Amibe et l'Étudiant », d'Alain Devaquet

### L'alpiniste dans les cuisines

M. Alain Devaquet, ancien ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, devait être l'invité de Bernard Pivot à « Apostrophes », vendredi 19 février, pour son livre *L'Amibe et l'Étudiant*. Il était invité à MM. Jean Foyer, député RPR, l'un des auteurs de la proposition de loi du GERUF auquel s'est opposé M. Devaquet (1), et David Assouline, porte-parole de la coordination étudiante pendant les événements de novembre-décembre 1986 et coauteur du livre *Notre printemps en hiver* (La Découverte).

CURIEUX homme, Alain Devaquet ! Voici un chercheur de talent victime de l'explosion universitaire ; un ami des étudiants lésés par les jennas ; un inconditionnel de Jacques Chirac guerroyant contre la majorité ; un RPR qui rend de vibrants hommages aux socialistes ; un ministre chassé par la rue et salué maintenant par une partie de la presse comme « celui qui avait raison ».

On n'en finirait pas d'accumuler les contradictions de ce droit idéaliste à l'origine de tant d'agitation. Que venait donc faire ce chimiste passionné d'alpinisme dans les cuisines malodorantes de la politique ? Cet ancien instituteur, fils du peuple, dans les écoles les plus rancés du mandarinat universitaire ? On attendait de ce livre, sorti après un an de silence, qu'il livre les clés de tous ces mystères. On en trouve quelques-unes. Mais pas la principale, qui tient sans

doute à l'irrationnel de l'âme humaine.

De moins ce témoignage — qui mêle habilement l'anecdote à la réflexion — permet-il de mieux comprendre ce qui a animé ce jeune ministre sympathique. Ce gaillarde fervent se sent en réalité investi d'une mission : convaincre ses amis politiques que la formation et la recherche sont désormais une priorité nationale, et ses collègues de l'Université que la majorité « de droite » peut les comprendre. Tâche doublement ardue et — l'expérience l'a montré — doublement impossible. Il aura passé l'essentiel de son temps et de son énergie à combattre les projets « ultras » de la majorité, réunis dans le GERUF, ouvertement encouragés par le propre conseiller de M. Chirac, le recteur Yves Durand — sans parvenir à convaincre les universitaires de la pureté de ses intentions.

Sur les événements eux-mêmes, qui ont conduit de l'euphorie de mars 1986 à l'effondrement de décembre 1986, le récit d'Alain Devaquet n'apporte pas de révélations. Son intérêt tient plutôt à sa description de l'atmosphère du pouvoir et du mécanisme des prises de décision. Ce qui frappe à sa lecture est l'isolement de ce ministre, qui doit son poste à la faveur du chef de gouvernement, mais ne dispose d'aucun de ces moyens occultes d'influence, de ces réseaux souterrains de relations qui font la réalité du pouvoir.

Chaque fois que des décisions politiques importantes le concernent sont en passe d'être prises, on le sent marginalisé, sur la défensive, absent. C'est « par la presse » qu'il apprend l'imputation de son budget de la

recherche de 3 milliards, les projets de M. Monory sur les lycées ou les premières réactions des étudiants contre sa réforme. Et lors de la fameuse entrevue avec la délégation d'étudiants au soir de la grande manifestation du 4 décembre, il comprend peu à peu qu'un accord a été conclu dans son dos entre le gouvernement et les manifestants. M. Monory, qui mène la négociation, ne l'en avertit pas. « En temps de crise, conclut avec un humour grinçant Alain Devaquet, *Monory ne piquait le guidon et crevait non pnu. Il fallait bien qu'il survive à défaut d'exister...* »

#### Une science du gouvernement

Abandonnant la plume du mémorialiste pour les lunettes du chercheur, Alain Devaquet veut jeter sur son expérience chaotique le regard froid de l'expérimentaliste. Une réforme de l'Université, une loi controversée, un débat houleux au Parlement, une mini-révolution... voilà un matériel inestimable pour un intellectuel porté à l'observation. Du *in vivo* de premier choix !

Car le rêve avoué d'Alain Devaquet, ce qui justifie la peine qu'il s'est donnée et les coups qu'il a reçus, c'est de fournir aux politiques des instruments pour gouverner de façon plus rationnelle. Il imagine une nouvelle théorie scientifique, utilisant à la fois la sociologie, la thermodynamique et la biologie, qui permettrait de mieux comprendre les mouvements sociaux, d'en maîtriser les effets pervers et d'administrer le changement de façon contrôlée.

Cette régulation, il l'attend surtout d'une meilleure circulation de l'information, pour permettre aux responsables de mieux faire passer leurs impulsions et d'être mieux avertis des réactions de la base. Sous cet habillage sérieux, on reconnaît, en fait, la thèse officielle du gouvernement, selon laquelle la réforme Devaquet a échoué parce qu'elle a été « mal expliquée » et « mal comprise ». Ce qui permet d'éviter de se demander si son échec ne tient pas d'abord à son inadéquation...

Convaincu du bilan plutôt positif de son action — il a évité le pire et proposé une réforme raisonnable — Alain Devaquet souhaite maintenant que l'enseignement et la recherche fassent l'objet d'une vaste concertation, conduite au plus haut niveau de l'État. Une idée qui souffre discrètement à son patron et ami : le candidat Chirac...

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

\* *L'Amibe et l'Étudiant*. Université et recherche : l'état d'urgence, par Alain Devaquet, Odile Jacob, 330 pages, 99 F.

(1) Nommément mis en cause par Alain Devaquet, le Groupe d'étude pour la rénovation de l'Université française (GERUF) a aussitôt répliqué par un communiqué où il déclare notamment : « S'il est assez bête, pour un homme qui a subi un nouvel échec dans sa carrière publique, de s'efforcer par tous les moyens d'en rejeter la responsabilité sur d'autres, il est pour le moins inhabituel, et peut-être indélicat, qu'un ancien ministre cherche à noircir systématiquement les membres d'un gouvernement dont une majorité dans il est censé être toujours solidaire. Que cette publication intervienne en période électorale invite à s'interroger sur les raisons qui ont présidé au choix d'une telle action en un tel moment. »

## Au courrier du Monde

### ARCHITECTE

#### La Vidéotheque de Paris

Dans votre numéro du 4 février, vous publiez un dossier sur l'ouverture de la Vidéotheque de Paris. Les cinq articles qui le composent disent tout de tout (cassettes, fiches, prix d'entrée, code minitel, investissements, etc.). Un seul oubli : l'architecture et l'architecture.

La manière vivante d'une mégapole, comme vous l'écrivez, c'est aussi celle des pierres et des bâtiments. Celui de la Vidéotheque aurait pu, compte tenu de sa situation, n'être qu'un parking en sous-sol ; s'il est ce lieu qu'apprécient ceux qui y travaillent, comme ceux qui commencent à y venir, c'est bien parce qu'il y a eu un travail d'architecture.

Votre journal, à peu près seul de tous les quotidiens, fait l'effort d'une chronique d'architecture ; le dossier sur la Vidéotheque eût été l'occasion d'aborder ce problème.

PAUL CHERMETOV (Paris).

[M. Chermetov avait déjà précisé le nom de l'architecte de ce sous-sol des Halles. Il s'agit de Paul Chermetov lui-même, qui est aussi le maître d'œuvre du ministère des Finances à Berçy.]

### CONFIANCE

#### Ticket modérateur

J'ai soixante-neuf ans. Je suis diabétique et, à cause de cette maladie prise, en charge à 100 %, théoriquement. On m'a placé il y a quelques mois un paco-maker, et en plus, pour agrémente le tout, j'ai fait une chute le 3 janvier 1988 qui me tient immobilisé depuis. Je ne me suis pas fait hospitaliser.

J'ai une aide ménagère que je paie 13,50 F de l'heure, et, dernièrement, lors de la visite de mon médecin traitant, sur son conseil, j'ai demandé à bénéficier de la prise en charge du ticket modérateur pour les médicaments à vignette bleue. J'ai reçu, à défaut de l'acceptation de ma demande, les regrets du directeur du CPAM de Paris de ne pouvoir me l'accorder.

Je ne puis terminer sans vous faire savoir que les retraites de mon mari et moi totalisées ne dépassent pas 5 200 F par mois.

Votre journal a publié une page entière de publicité avec une photo de M. Jacques Chirac, où son programme nous garantit que la Sécurité sociale est sauvegardée. Je le trouve tellement souriant et beau que j'ai presque confiance.

M<sup>e</sup> Emile G. (Pantiers, Arège).

**Le Monde**

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 03

Tél. : (1) 42-47-97-27

Télex MONDPA 850 572 F

Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Reproduction interdite de tous les articles sans accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437

ISSN : 0395-2037

Édité par la SARL Le Monde

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beau-Méry (1944-1969), Jacques Fauret (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620.000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, gérant, et Hubert Beau-Méry, fondateur.

Administrateur général : Bernard Wouss.

Rédacteur en chef : Daniel Varner.

Correspondant en chef : Claude Selzer.

ABONNEMENTS BP 507 09

75442 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois 6 mois 9 mois 12 mois

FRANCE 354 F 672 F 934 F 1 280 F

TOUS PAYS ÉTRANGERS

TOUS PAYS ÉTRANGERS 687 F 1 337 F 1 922 F 2 530 F

ÉTRANGER (par mandat)

L - BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS 399 F 762 F 1 089 F 1 380 F

IL - SUISSE, TUNISIE 594 F 972 F 1 494 F 1 980 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

**Le Monde**

TÉLÉMATIQUE

Composés 36-15 - Tapes LEMONDE

**Le Monde**

PUBLICITÉ

5, rue de Montesson, 75007 Paris

Tél. : (1) 45-55-91-52 ou 45-55-91-71

Télex MONDPIB 206 136 F

ABONNEMENTS PAR MINITEL 36-15 - Tapes LEMONDE code d'accès ABO 365 jours par an, 24 heures sur 24

- C'est sans doute Alexei, disait une voix de femme derrière le mur, pendant que la bonne aidait déjà Astachev à se débarrasser.

- Eh oui, mamenka, c'est moi, répondait-il. Bonjour.

- Bonjour, rapace. Qui as-tu rongé aujourd'hui ?

**BERBEROVA**

**ASTACHEV**

**A PARIS**

UNE ROMANCIÈRE QUE L'URSS POURRAIT ENFIN DÉCOUVRIR.

ACTES SUD

DIFFUSION PUF

Je lis Le Monde

## Europe elle alliance

Le ministre des Affaires étrangères français, Jacques Foccart, a déclaré à Paris que l'Europe devait se préparer à une éventuelle alliance avec les États-Unis pour faire face à la situation au Liban. Il a souligné que cette alliance n'était pas automatique et dépendait de la capacité de l'Europe à agir de manière coordonnée.

## Au courrier du Monde

**ARCHITECTURE**  
La Vidéo-brique de Paris

**FINANCE**  
L'impact de la hausse des taux

**SPORTS**  
Le championnat de France de football

### BERBEROVA ASTACHEV A PARIS

UNE ROMANCIÈRE  
QUI LUSSE  
ENFIN DÉCOUVRIR

## Après l'enlèvement du lieutenant-colonel Higgins Les Nations unies pourraient être forcées de réduire leur présence au Liban

Un interlocuteur anonyme affirmant parler au nom d'une organisation inconnue jusqu'ici, les Brigades révolutionnaires libanaises, a revendiqué, le jeudi 18 février, le rapt, mercredi, d'un officier américain travaillant pour l'ONU, le lieutenant-colonel Richard Higgins.

### NEW-YORK (Nations unies) de notre correspondant

Certains pays pourraient être amenés à se poser de graves questions avant de fournir des personnels spécialisés aux organismes des Nations unies opérant au Liban. S'exprimant, le jeudi 18 février, après son retour précipité à Beyrouth, l'émissaire du secrétaire général des Nations unies, M. Marrack Goulding, a clairement exprimé la crainte que les responsables de l'ONU ne cachent plus : l'enlèvement, la veille, de l'officier américain de l'ONU - venant après le rapt, le 5 février, du Soudois Jan Stening et du Norvégien William Jørgensen - pourrait porter un coup fatal à la présence des divers organismes des Nations unies au Liban.

### L'Église maronite condamne l'exécution par les Forces libanaises de deux personnes

Beyrouth (AFP). - L'Église maronite libanaise a condamné l'exécution, il y a un mois, par la milice chrétienne des Forces libanaises (FL), de deux de ses membres, accusés d'avoir planifié l'assassinat de leurs dirigeants.

### Le fils de Nasser inculpé pour une série d'attentats contre des diplomates israéliens et américains

Le procureur général égyptien a requis, le jeudi 18 février, la peine de mort contre onze inculpés, dont le fils aîné de Nasser, Khaled, dans le cadre de l'affaire de l'organisation terroriste Révolution égyptienne. Cette organisation a perpétré quatre attentats entre juin 1984 et mai 1987, trois contre des diplomates israéliens et un contre des diplomates américains, qui ont fait deux morts et six blessés américains. Le procureur a, par ailleurs, requis des peines allant jusqu'à dix ans de travaux forcés à perpétuité contre neuf autres inculpés appartenant à la même organisation.

### A Jérusalem Fin du procès Demjanjuk

Jérusalem. - Un an et deux jours après son ouverture, le procès Demjanjuk a pris fin, le jeudi 18 février, avec la cent neuvième audience. Le président du tribunal, le juge Dov Levin et ses deux assesseurs devraient rendre leur verdict en avril. La question à laquelle ils doivent répondre est simple : l'homme à la silhouette épaisse, tassé dans le box des accusés, John Demjanjuk, soixante-sept ans, cet Ukrainien réfugié après la guerre aux États-Unis d'où il fut extradité il y a deux ans, est-il « l'ivan le Terrible », le bourreau du camp de la mort de Treblinka où les nazis exterminèrent plus de huit cent mille juifs ?

### Jérusalem Fin du procès Demjanjuk

Tenace, précis, agressif, le procureur Shaked a répondu « oui » et maintenu que la défense n'avait pas réussi à prouver que la photo de conviction centrale, une carte d'auxiliaire de SS portant la photo de l'accusé et sa signature, était un faux. « Monsieur », lui a répliqué en hurlant le fils de John Demjanjuk qui, avec sa sœur et sa mère, a quitté jeudi, en pleine audience, la salle du tribunal.

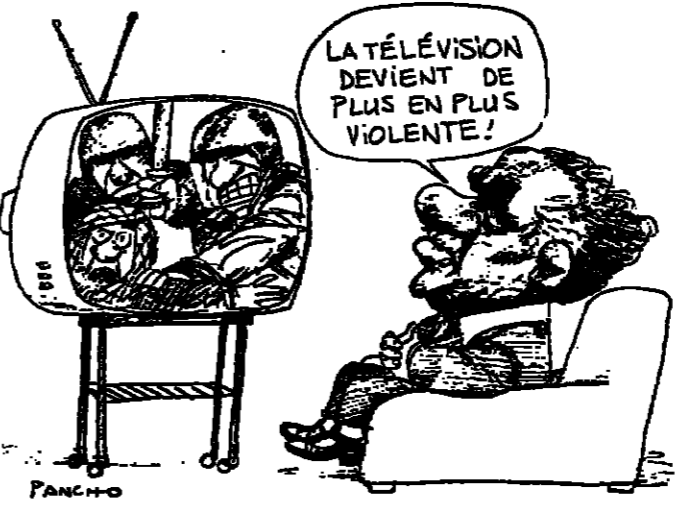
Après bien des déboires - un avocat recoué, des témoins et experts souvent fantaisistes, - la défense, en la personne de M<sup>e</sup> Yoram Shertel, assure que la preuve absolue n'est pas faite. La immense carte transmise par l'Union soviétique pourrait être un faux fabriqué par le KGB dans sa lutte contre les nationalistes ukrainiens. - (Corresp.)

## La situation dans les territoires occupés Le « sale boulot » de Tsahal

Des manifestations sporadiques ont été signalées, le jeudi 18 février, dans les territoires occupés, alors que l'administration militaire israélienne prenait des mesures pour lutter contre la désobéissance civile en Cisjordanie et à Gaza.

### JÉRUSALEM de notre correspondant

Il a dix-neuf ans, le bérêt noir des Nahal (1) enfoncé de guingois et à peine quelques mois de classes derrière lui. Il n'avait aucune idée de ce que pouvait bien être Gaza, encore moins Khan-Younis, villo-camp au sud du territoire, où il lui faut aujourd'hui patrouiller, fusil Galil en bandoulière et long gourdin de bois obstruant le bout de bras. La patrouille est scindée en deux, une file à droite, une à gauche : elle arpente des rues poussiéreuses, à pas lents, jeu de moulinet menaçant et matraque.



questions de morale. L'une de ces questions domine le débat : y a-t-il une politique quasi systématique du passage à tabac, une volonté de punir l'ensemble de la population palestinienne, et tout particulièrement celle des camps, qui fut la plus militante ?

### « Retenue » et bastonnades

Mercredi, la grande émission politique de la télévision israélienne accueillait trois colonels en service dans les territoires. Ils firent assaut de démentis : les bavures sont rares ; nous faisons tout pour les limiter (plusieurs soldats ont été traduits en cour martiale, d'autres mutés, des casqués sont en cours) ; la troupe fait preuve de « retenue ». Pour une partie de la presse israélienne, l'affaire de Salem - où des soldats utilisaient un bulldozer pour commencer à recouvrir de terre quatre Palestiniens qui venaient de frapper - fut la plus grave d'une série de faits alarmants.

« Dans plus d'un cas, la politique de la main lourde est devenue une politique sadique », écrit cette semaine Haaretz. « Qu'aucun ministre, aucun général ne vienne plus nous dire qu'il y a seulement des « exceptions » car une exception, puis une autre, puis encore une autre, deviennent un phénomène ».

### ÉGYPTE

### Le fils de Nasser inculpé pour une série d'attentats contre des diplomates israéliens et américains

### LE CAIRE de notre correspondant

Il fondeur une revue mensuelle financée par Khaled et dirigée par Noureddine. La revue disparaît au bout d'un an et Noureddine est condamné à quinze mois de prison à la suite d'une dispute avec sa femme. Libéré en octobre 1983, Noureddine rentre en Égypte en février 1984.

### ALEXANDRE BUCCIANTI.

## Pour le prix d'un timbre, demandez la brochure qui rend timbré d'Irlande!

**Brittany Ferries**  
LE RACCOURCI POUR L'IRLANDE  
AVEC VOTRE VOITURE

**Le best-seller des vacances irlandaises**

Et pour économiser un timbre, allez chercher GRATUITEMENT chez votre agent de voyages!

# Europe

Devant le comité central réuni à Moscou.

## M. Gorbatchev s'est inquiété de la « confusion » créée par la « perestroïka »

(Suite de la première page.)

M. Gorbatchev est apparu sur la défensive en plusieurs points de son intervention, tout particulièrement à l'égard de ceux qui l'accusent de vouloir s'éloigner du socialisme. « Non, nous ne nous écarterons pas d'un seul pas du socialisme, ni du marxisme-léninisme », a-t-il lancé, après avoir reconnu que ces trois premières années de « restructuration » ont quelque peu semé « la confusion dans l'esprit des gens ». Ceux-ci, explique-t-il, tantôt pensent qu'il s'agit d'un « simple réajustement cosmétique », tantôt en profitent pour « réclamer le démantèlement du système socialiste ». D'autres enfin s'inquiètent : « Ne sommes-nous pas en train de reculer derrière les positions du socialisme ? »

### L'histoire et les nationalisations

Mais sur d'autres sujets comme le réexamen de l'histoire, qui figure au cœur du débat politique actuel en URSS, le chef du Kremlin s'est rapproché de son numéro deux. Se référant à l'analyse marxiste-léniniste de l'histoire, M. Gorbatchev souligne que la quête de la vérité ne justifie pas « des jugements hâtifs, une certaine précipitation dans les appréciations, qui ne peuvent qu'aboutir à des conclusions superficielles, sans tenir compte de la complexité des événements passés ».

M. Ligatchev accusait ceux qui veulent présenter l'histoire soviétique comme « une succession d'échecs et de crimes », passant sous silence les grandes réalisations. M. Gorbatchev fait état de « nombreuses lettres » adressées aux médias et au comité central par des citoyens inquiets de la tournure prise par le réexamen de l'histoire. « Ils veulent savoir comment, parallèlement aux réalisations héroïques du peuple, des crimes contre lui sont devenus possibles ».

Le numéro un soviétique est aussi revenu plus en profondeur sur une autre question, abordée la veille par M. Ligatchev : celle du nationalisme dans les républiques d'URSS. M. Gorbatchev juge ce problème à tel point « fondamental et vital pour notre société » qu'il va jusqu'à proposer d'y consacrer un des prochains plénums du comité central. « Il faut nous attaquer résolument à la politique des nationalités », dit-il.

Là encore, le secrétaire général a tenu un ton nuancé, mêlant lyrisme et fermeté. « Le développement libre des cultures nationales constitue notre force. Le véritable internationalisme n'est possible que si l'on a un profond respect pour la

lente diatribe contre la décadence des goûts de la jeunesse, M. Gorbatchev plaide, lui, pour « la tolérance envers l'inhabituel, l'encouragement de l'initiative et de l'innovation, le soutien aux gens de talent ».

Les habitudes de centralisme sont tenaces. Les entreprises n'étant pas assez préparées, de nombreux chefs d'entreprise préfèrent adopter une attitude attentiste. « L'habitude des vieilles méthodes est si forte que même lorsqu'il est possible d'accroître le profit en augmentant la production, on ne le fait pas parce qu'on préfère une vie tranquille à un revenu plus élevé », se plaint M. Gorbatchev.

De même l'émergence du travail individuel et des entreprises coopératives fait-elle peur ? Ici et là, on « met en doute l'opportunité d'introduire toutes formes d'activité économique », admet-il. Et il ne faut pas oublier non plus ceux qui sabotent la réforme économique. C'est vrai, tout cela a contribué à créer « une certaine tension ». Mais « il n'est pas question de reculer. D'ailleurs nous n'avons nulle part où reculer... ».

### La situation « inquiétante » de l'économie

Avant cela, des problèmes beaucoup plus concrets préoccupent le numéro un soviétique, qui a consacré à la situation économique une importante partie de son discours. Le tableau qu'il en a dressé n'est guère encourageant. L'introduction du nouveau système de gestion dans les entreprises, l'autofinancement et l'autonomie comptable, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier pour des entreprises assurées 60 % de la production industrielle, « a engendré et engendra encore un certain nombre de problèmes qui se heurtent à des barrières ».

Or « la manière dont nous traitons ces problèmes va déterminer dans une large mesure l'avenir et la mentalité des gens, leur sentiment, leur attitude à l'égard de la politique du parti et de la « perestroïka », souligne encore M. Gorbatchev. « Pour l'instant, on peut comprendre leur teneur : l'économie soviétique est confrontée à un problème financier très grave », reconnaît le chef du Kremlin en blâmant la chute des prix du pétrole — qui a considérablement réduit les ressources de l'URSS en devises — et le manque à gagner de l'Etat dû à la baisse forcée des ventes de vodka pour « sauver la santé sociale de la population ». L'URSS a dû réduire ses importations de produits alimentaires faute de devises. Résultat : la situation laisse à désirer, voire « inquiète sérieusement » aussi bien sur le front des biens de consommation que sur celui du logement et des services.

Enfin, le secrétaire général a également évoqué la situation internationale sur un ton très accusateur pour les pays occidentaux et les forces « réactionnaires extrémistes antisoviétiques ».

SYLVIE KAUFFMANN.

## TURQUIE

### Le retour de la divine « Bulent »

ISTANBUL  
de notre correspondant

Après sept ans d'interdiction, le rideau s'ouvre à nouveau sur elle : hiératique dans un peignoir en plumes d'autruche vermillon, elle descend, au milieu d'une jungle d'orchidées, les marches cliquetantes d'un portique gréco-romain et entame, un octave en dessous de l'attente du public, une mélodie classique turque. Echappant aux embrasades d'admirateurs moustachus et de mères de famille aux cheveux sagement couchés sous un fichu, elle s'enlève pour revenir, rament d'une main de femme fatale le pan d'un saril en toile noire. Elle triomphe enfin dans un fourreau blanc lamé, découvrant d'un côté des épaules de lutteur, de l'autre la magnifique poitrine déployée dans son dernier film, *Faiz amer*, où elle incarne une pauvre nourrice campagnarde, violée par son employeur. Les larmes aux yeux, elle remercie alors le ciel de lui avoir enfin rendu justice, « après une longue lutte pour mes droits de l'homme ; dans mon cas, ce ciel est devenu conforme à ma nature ».

En effet, c'est la première fois que Bulent Ersoy, le plus populaire des chanteurs turcs avant le coup d'Etat de 1980, interdit de scène par le régime militaire après la transformation radicale qu'il a fait changer de sexe, monte sur les planches en tant que « Mlle Bulent ». Plusieurs décisions médicales et juridiques, le soutien des dames du Lion's Club, la grève de la faim des travestis et transsexuels, « condamnés à la prostitution par l'interdiction d'exercer des professions artistiques », n'avaient pu, jusqu'aux dernières élections, entamer les pré-

visions de l'Etat, garant des bonnes mœurs comme du reste, à légiférer jusqu'en dessous de la ceinture.

Signe du vent nouveau qui souffle sur le pays : une immense gerbe avait été envoyée à l'artiste par M<sup>me</sup> Ozal. On ignore si c'est en tant qu'épouse d'un premier ministre soucieux de cultiver son image libérale, ou comme présidente de la Fondation pour la promotion et le renforcement de la femme turque.

MICHEL FARRÈRE.

Assouplissement des conditions de détention des prisonniers kurdes. — Le premier ministre turc, M. Turgut Ozal, a précisé, le jeudi 18 février, que les conditions de détention seront améliorées à la prison de Diyarbakir, où deux mille prisonniers kurdes, pour la plupart, font la grève de la faim depuis le 9 février. Ce mouvement de protestation, qui a été accompagné également de l'interdiction de parler le kurde à l'intérieur du pénitencier, a été au centre des entretiens que M. Ozal a eus jeudi avec le chef de l'Etat, M. Kenan Evren, indique-t-on à Ankara.

Selon les organisations de défense des droits de l'homme, cette prison militaire est connue comme « forteresse de tortionnaires ». Deux députés du Parti populiste social-démocrate (PPSD), principale formation de l'opposition au Parlement, ont entamé, mercredi, une grève de la faim au siège régional du parti, en signe de solidarité avec les détenus. Les protestations qui ont commencé à Diyarbakir ont gagné ces derniers jours les prisons de Malatya, Erzurum et Bursa. — (AFP.)

## BULGARIE

### Quatre professeurs auraient été radiés de l'université de Sofia pour avoir critiqué le régime

Si un récent sondage paru dans la presse de Sofia indique que de nombreux Bulgares émettent des doutes sur les chances de succès de la « perestroïka » dans leur pays, il est préférable apparemment de ne pas exprimer ces critiques publiquement.

Le 18 novembre 1987, lors de la vingt-quatrième conférence de la section du Parti communiste de l'université de Sofia, le professeur Nicola Popov, soixante-six ans, chef du département d'économie politique et membre du PC et de nombreuses commissions officielles, aurait accusé le parti et le gouvernement de ne pas être en mesure de combattre la crise économique, malgré tous les grands projets de restructuration annoncés.

A ses yeux, la « perestroïka » ne serait en Bulgarie qu'un mot creux, destiné à cacher l'absence de volonté de démocratisation du pays sur les plans économique et politique. Un de ses collègues, le professeur Nedialko Belev, soixante-quatre ans, également membre du PC, enchaîne sur la crise du socialisme, le culte de la personnalité qui entoure le chef de l'Etat, M. Todor Jivkov, et sa famille. Il dénonce la politique réactionnaire du vice-président du Conseil d'Etat, M. Jaroslav Radev. Prend ensuite la parole Nikola Vassiliev, quarante et un ans, professeur d'anthropologie, membre du PC et fils de l'un des philosophes les plus populaires auprès des libéraux yougoslaves. Il stigmatise le « syndrome d'arrogance administrative excessive » dont souffre le parti — une maladie qui affecte toutes les

sphères de la société et qui conduit les dirigeants à brimer les sciences sociales. Enfin, le professeur Vesil Ivanov, soixante-quatre ans, ancien combattant du maquis et deux fois condamné à mort par les fascistes, critique le style « totalitaire » du retour Mitévo-Seney.

La majorité des participants accueillent ces interventions avec sympathie et, malgré les objections du recteur, Nedialko Belev fut élu, par 220 voix contre 60, au comité de l'université. Le lendemain, le bureau politique de la ville de Sofia recevait l'ordre du cabinet du numéro un M. Todor Jivkov, de faire expulser les quatre professeurs de l'université et d'ouvrir rapidement une enquête sur l'enseignement qui y est dispensé.

Le 20 novembre, les quatre professeurs sont sommés par le bureau politique de rendre leurs cartes du parti. Le soir même, des étudiants occupent les locaux de l'université et demandent des explications. Ils protestent par la même occasion contre l'interdiction de projeter le film documentaire soviétique *Est-ce facile d'être jeune ?* sur le retour des soldats d'Afghanistan. Des fonctionnaires de la faculté obtiennent qu'ils se retirent sans violence. Le ministre de l'éducation aurait, le 25 novembre, annulé les contrats de travail de quatre professeurs.

A. D.

## AUTRICHE

### Affaire Waldheim : démission d'un responsable conservateur à Salzburg

Malgré les fissures apparues ces derniers jours au sein du bloc conservateur, la direction du parti, réunie le jeudi 18 février à Vienne, a réaffirmé son soutien au président Waldheim. « M. Waldheim a été élu démocratiquement, et, s'il décide qu'il est de sa responsabilité de rester à son poste, les démocrates doivent respecter cette décision », a estimé le chef de

l'OeVP, M. Alois Mock, vice-chancelier du gouvernement de coalition. M. Mock, dont le sort est généralement considéré comme lié à celui du chef de l'Etat, en a profité pour lancer une vigoureuse attaque contre la télévision autrichienne, accusée d'avoir eu une couverture « scandaleuse et partielle » des derniers développements de l'affaire. Resté longtemps en retrait, l'office public de télévision avait, deux jours après sa publication, consacré une émission d'une heure au rapport de la commission des historiens et à un rappel de l'ensemble de l'affaire.

Interrogé sur d'éventuels désaccords au sein de la direction du Parti conservateur, M. Mock s'est borné à répondre que « plusieurs aspects avaient été évoqués » lors des discussions. Plusieurs responsables conservateurs étaient de plus en plus convaincus de la nécessité d'un retrait de M. Waldheim. Dans un geste spectaculaire, le numéro deux du parti à Salzburg, M. Fritz Ruccker, a démissionné mercredi soir de ses fonctions pour protester contre

subi une opération chirurgicale) garde son siège dans cette instance.

Tous les mouvements se produisent plus bas, et ils sont tous des promotions. La seule exception est l'élection, sans surprise, des membres suppléants du bureau politique de M. Eltsine, limogé avec fracas il y a déjà trois mois de ses fonctions de chef du parti à Moscou après son esclandre devant le plénum du comité central un mois plus tôt. Notons que la formule employée à son sujet est relativement douce : M. Eltsine a été « libéré de ses fonctions » et non pas « rayé de l'effectif », comme il est dit d'ordinaire en pareil cas.

Les promus sont MM. Iouri Maslioukov et Gueorgui Razoumovski, nommés membres suppléants, et M. Baklanov, nommé secrétaire du parti. Si M. Razoumovski se contente de monter en grade tout en conservant la responsabilité du secteur des cadres au secrétariat, les deux autres promotions reflètent dans l'appareil de la planification

M. Maslioukov avait pris la tête du comité d'Etat au plan (Gosplan) le 5 février (le *Monde* daté 7-8 février), à la place de M. Talyzin, muté à la direction du bureau des affaires sociales du conseil des ministres. Il reçoit un strapontin au bureau politique, comme son prédécesseur, mais ce dernier conserve le sien, tout en restant premier vice-président du gouvernement ; il n'est donc nullement destitué.

Restait à pourvoir les places laissées vacantes par ces diverses mutations à la tête du « complexe militaire-industriel », M. Zaïkov, responsable de l'industrie de la défense au secrétariat du parti, avait hérité en novembre les fonctions de M. Eltsine comme premier secrétaire à Moscou. Il est remplacé dans son ancien poste par le nouveau secrétaire, M. Oleg Baklanov, jusque-là ministre en charge des missiles stratégiques. De même au gouvernement, le président de la commission militaire-industrielle (la fameuse VPK) était M. Maslioukov. Son successeur est vraisemblablement M. Igor Belousov, l'ancien ministre

des constructions navales, nommé le 12 février vice-président du conseil des ministres.

Enfin trois personnalités ont été promues du rang de membre suppléant du comité central à celui de membres titulaires, dont l'effectif est ainsi porté à trois cent neuf membres : M. Mikronenko, nommé en juillet 1986 à la tête de l'organisation des jeunes communistes (Komsomol), M. Natalia Guellert, une tractoriste du Kazakhstan qui a cette particularité d'être de nationalité allemande (1) (elle a fait un voyage en Allemagne fédérale l'an dernier) ; enfin M. Valeri Boldine, un ancien assistant personnel de M. Gorbatchev, qui dirige depuis environ un an le service général du comité central, un département-clé chargé des liaisons entre les diverses instances dirigeantes.

MICHEL TATU.

(1) Le droit de l'URSS distingue entre la citoyenneté (soviétique) et la nationalité liée à l'origine ethnique (russe, géorgienne, juive, allemande, etc.).

## M. Oleg Razoumovski

Né en 1936, M. Oleg Razoumovski a fait toute sa carrière dans le sud de la Russie à Krasnodar, une région voisine de celle de Stavropol où officie M. Gorbatchev. Longtemps responsable de l'agriculture, il a travaillé dans un département du comité central au début des années 70 avant d'être nommé, en 1973, président du conseil régional de Krasnodar.

Le premier secrétaire de cette région était alors M. Medaoun, un fidèle de Brejnev qui fut destitué pour corruption en 1982. Mais M. Razoumovski ne connut pas le disgrâce. Dès 1981, il avait pris un poste à Moscou dans l'appareil

gouvernemental chargé des affaires agro-industrielles, un secteur qui supervisait alors M. Gorbatchev. Revenu à Krasnodar en juin 1983 pour diriger le parti dans ce territoire, il était à nouveau appelé à Moscou deux ans plus tard pour diriger le service d'organisation du parti au comité central, autrement dit l'important département des cadres, dont la supervision semble être partagée entre MM. Gorbatchev et Ligatchev. Le vingt-septième congrès, en mars 1986, l'avait élu à la fois membre du comité central et secrétaire du parti.

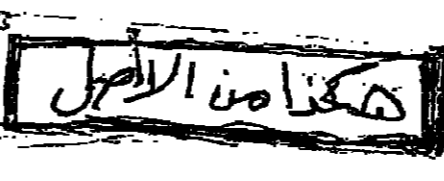
## M. Oleg Baklanov

M. Oleg Baklanov est un Ukrainien de cinquante-six ans, formé « sur le tas » dans une usine métallurgique de Kharkov. Son seul diplôme est celui d'un institut énergétique, passé par correspondance. En 1975, il dirige une usine dépendant du ministère des constructions mécaniques générales, l'administration qui supervise la

construction des missiles à long rayon d'action et en partie des lanceurs nécessaires à la conquête spatiale. De 1976 à 1983, il est vice-ministre, puis premier vice-ministre du même ministère, dont il prend la tête en avril 1983, peu après l'arrivée d'Iouri Andropov au pouvoir suprême. Il était membre du comité central depuis le dernier congrès du parti en 1986.

LIVRES

**POLONAIS**  
et livres français  
sur la Pologne  
et  
l'Europe de l'Est  
Catalogues sur demande  
**LIBELLA**  
12, rue Saint-Louis-en-l'Île, PARIS-4<sup>e</sup>  
Tél. : 43-26-51-09



مكتبة الامم المتحدة

# Europe

## CHYPRE : élection présidentielle indécise

### MM. Cléridès et Vassiliou se disputent les voix des candidats éliminés au premier tour

NICOSIE de notre correspondant

Pour la première fois de leur histoire, les électeurs chypriotes se rendent aux urnes, le dimanche 21 février, pour départager les deux candidats restant en lice pour la succession du président Spyros Kyprianou : MM. Glafcos Cléridès (droite conservatrice) et Georges Vassiliou (indépendant), soutenu par le Parti communiste (AKEL).

Les rencontres politiques se sont multipliées toute la semaine entre vainqueurs et vaincus pour obtenir le report des voix des candidats éliminés. M. Vassiliou, qui bénéficiera du soutien officiel et attendu du Parti socialiste (EDEK) de M. Lysaridès (9,2% au premier tour), part légèrement favori. Sur le papier, il totalise environ 40% des voix face à son concurrent de droite qui avait recueilli 33% des suffrages dimanche dernier. Mais, comme prévu aussi, ce sont les électeurs de centre droit (DIKO) de M. Kyprianou, qui feront la différence. Très sollicité, le DIKO a laissé jeudi la liberté de vote à ses sympathisants, les appelant à se prononcer selon leur conscience. Une décision dont on se réjouit malgré tout dans le camp de M. Vassiliou, où l'on estime que la moitié de ces électeurs au moins devraient voter pour le candidat « indépendant ».

La campagne engagée cette semaine par M. Cléridès sur le

thème : la droite unie contre « les dangers du communisme », aura-t-elle porté ? Le Parti communiste chypriote, qui, au long de son histoire récente, a soutenu tour à tour Mgr Makarios - le « père de l'indépendance » - M. Kyprianou et aujourd'hui M. Vassiliou, n'est pas resté ici, même dans les milieux qui lui sont traditionnellement hostiles, comme un « épouvantail ». Nul ne croit sérieusement que la République de Chypre puisse devenir demain une « démocratie populaire ».

M. Vassiliou a aussi pris soin de se démarquer du PC en insistant sur le fait que les électeurs devaient se prononcer sur son propre programme et qu'il n'avait à l'égard des communistes qui le soutiennent aucune obligation secrète. Compte tenu du nombre restreint d'électeurs - trois cent soixante mille environ - il serait hasardeux de faire des pronostics, les plus petits déplacements de voix ayant automatiquement une grande importance. Autant sans doute qu'entre la droite et la gauche, les électeurs chypriotes vont choisir entre le vieux routier qu'est M. Cléridès, présent sur la scène politique depuis l'indépendance de l'île en 1960, et M. Vassiliou, un homme « neuf », aux compétences économiques reconnues, mais qui doit faire ses preuves sur le terrain politique.

FRANÇOISE CHIPAUX.

## ITALIE

### M. Gorla obtient la confiance des députés mais une nouvelle crise n'est pas exclue

ROME de notre correspondant

Le gouvernement de M. Giovanni Gorla, « ressuscité » le 13 février par le chef de l'Etat, a obtenu le jeudi 18 février, par 364 voix contre 208, la confiance de la Chambre des députés pour mener à bien le vote du budget 1988. Le président du conseil démocrate-chrétien a confirmé qu'un « débat de clarification » s'ouvrirait sitôt approuvée la loi financière. Cette formule implique en principe une nouvelle crise dans peu de temps... M. Gorla avait cependant laissé entendre récemment que si des « francs-tireurs » de la majorité recommençaient leur tir de barrage contre son gouvernement, il n'hésiterait pas à se démettre. C'est là une épée de Damoclès placée au-dessus de la Chambre des députés émue il y a huit mois, et dont

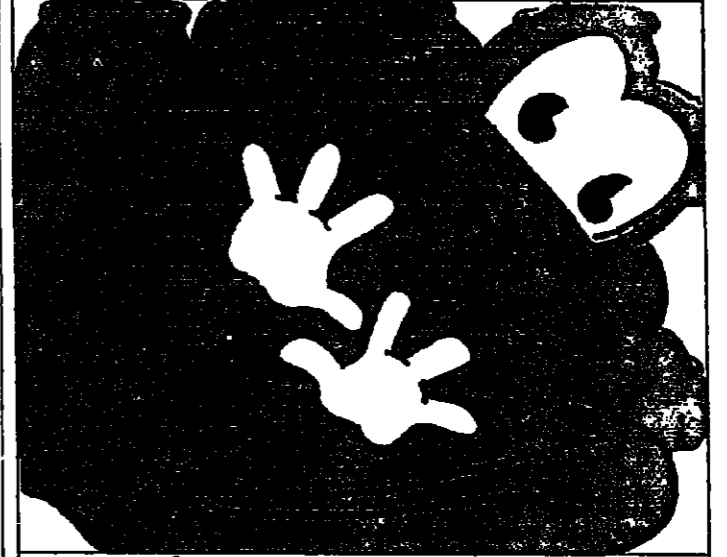
les socialistes ont nettement indiqué qu'ils pourraient alors demander la dissolution.

L'événement nouveau surgi du débat de confiance est la proposition explicite formulée par le numéro deux du Parti communiste, M. Achille Occhetto, de participer au gouvernement qui succéderait à celui de M. Gorla. Pour diriger cette équipe, le nouveau grand courant de centre-gauche de la Démocratie chrétienne, dirigé par l'actuel ministre des finances, M. Antonio Gava, pose avec beaucoup de conviction la candidature du secrétaire du parti, M. De Mita (issu de la gauche), à qui M. Gava espère succéder à la tête de la DC.

Les sénateurs, auprès de qui M. Gorla n'a jamais été en délicatesse, devraient confirmer la confiance des députés dès vendredi.

J.-P. C.

## GO VOYAGES AIDE LES GRANDS VOYAGEURS



### COINCÉS PAR UN BUDGET SERRÉ

Tous les ouvrages sur le yoga, l'astrologie, le bouddhisme, l'architecture sacrée, les médecines naturelles... à la LIBRAIRIE DES SCIENCES TRADITIONNELLES 6, rue de Savoie, 75006 PARIS - Tél. : 43-26-90-72

L'éclat du blanc ou l'élegance du noir ? Quand aller au vert, fera dans les villes une entrée très remarquée. Ses 4 CV, ses 3.39 m, son choix. Même celui de la couleur. A l'intérieur, les sièges sont recouverts d'un tissu rouge vif ou bleu éclatant. Ainsi habillée, l'Y 10 Fila, idéale pour jamais une vraie perle qui a tout pour vous satisfaire.

## Perle noire ou perle rare ? N'hésitez plus.



Y10 Fila 45.082\*

L'Y 10 (Fire, LX, Fila, Touring et 4 WD) a tout pour vous plaire. Faites un essai chez votre concessionnaire Lancia-Autobianchi.

- 75 PARIS 11, Garage de LA ROCQUETTE 43 79 88 1 000 75 PARIS 13, T.P.L.V. 45 94 15 300 75 PARIS 14, CHATELON BRUNEAU AUTO 45 39 57 33 000 75 PARIS 15, Garage GUTENBERG 45 36 19 21 000 75 PARIS 16, EXELMANS AUTO 45 24 50 30 000 75 PARIS 17, PONT CARDIN AUTO 45 22 14 40 000 75 PARIS 19, RAT AUTO FRANCE 45 01 37 88 00 00 77 ANTON FONTAINES EAIL, Garage de L'ÉTOILE 64 22 30 11 00 77 DAMMARIE LES LY, NORCOM 64 39 04 18 00 77 SEVON BRIC COMTE ROBERT, SADES 64 05 84 84 77 MAREUIL LES MEAUX, Garage de LA RESIDENCE 64 34 10 25 00 78 ORCEVAL, PERFORMANCE PLUS 39 75 95 84 78 VERSAILLES, Garage de VERSAILLES 30 21 14 04 78 MANTES LA VILLE, MANTES PRESTIGE AUTO 30 92 78 94 00 91 ATHIS MONS, AUTO HALL 91 60 48 39 05 00 91 MASSY, Garage du CENTRE 69 20 08 05 00 91 DOURDAN, Garage HUBERTY 64 59 66 65 00 91 VRY CHATELON, Garage LE CALLOU 69 05 35 71 00 91 VIGNERIE, SODAM 91 69 05 35 14 00 91 SAVIGNY SUR ORGE, SAVILLAC 69 56 15 18 00 92 MANTERRE, AUTO SERVICE 47 24 12 15 00 92 BOULOGNE, Garage FROCA 46 05 09 69 00 92 LEVALLOIS PERRET, Garage de LORRAINE 47 57 15 84 00 92 LEVALLOIS PERRET, RAT AUTO FRANCE 47 30 50 00 92 CLAMART, Garage WAGNER LIEVET 46 45 95 00 92 NEUILLY SUR SEINE, NEUILLY BOULE 47 45 33 11 00 92 BOULOGNE, RAT AUTO FRANCE 46 04 91 19 00 92 ANTONY, Garage PHILIPPE 46 66 05 69 00 93 LE BOURGET, Garage ACTIS BARONE 48 57 91 30 00 93 ALLAIN SOUS BOIS, ALLAIN CENTRE AUTOS 48 66 18 31 00 93 SAINT DENIS, Garage GABRIEL PERL 42 43 44 18 00 93 LA COURNEUVE, Garage SEAC 48 36 41 82 00 93 VILLEMONAIE, Villemonaie AUTOSPORT 48 55 18 42 00 93 NEUILLY PLAISANCE, Garage du Centre Commercial 43 08 95 75 00 94 VINCENNES, Garage DEMARIA 43 28 16 35 00 94 VILLEUR, FRANCE AUTOMOBILES 47 26 17 00 94 SAINT MAUR, Garage LEGISE 48 05 05 00 94 NOGENT SUR MARNE, STATION AUTO NOGENT 48 75 49 38 00 94 CHAMPIGNY SUR MARNE, Garage de TREMBLAY 47 06 07 10 00 94 VRY SEINE, AUTO DYNAMIQUE SERVICE 46 70 15 00 95 ENCHEVILLES BAINS, Garage ANDREU 39 64 70 57 00 95 ERMONT SEVRA 34 15 07 00 95 SAINT OUBIN L'ANNOUINE, VAL D'OISE MOTORS 30 57 20 78 00 60 COMPIEGNE, ST LAZARE AUTO 44 40 10 10 00 60 CHANTILLY, Garage CHANTILLY 44 57 13 83 00 60 BEAUNAY, Garage MALPELLET 44 48 29 35 00 60 CREIL, PICARDE AUTO 44 24 23 75

## Amériques

### ÉTATS-UNIS : l'élection présidentielle

#### MM. Du Pont et Babbitt renoncent à leurs candidatures

Washington. - Le démocrate Bruce Babbitt a annoncé, le jeudi 18 février, qu'il renonçait à briguer l'investiture de son parti pour l'élection présidentielle du 8 novembre prochain, et était imité dans la même journée par le républicain Pierre Du Pont. Ces décisions interviennent après les primaires du New-Hampshire et de l'Iowa. Lors de ces premières étapes de la course à la présidence, les deux candidats n'avaient pas réussi à attirer sur leurs noms un grand nombre de voix.

L'ancien gouverneur de l'Arizona, M. Bruce Babbitt, âgé de quarante-neuf ans, a indiqué qu'il abandonnait la compétition mais pas « la cause qui m'a conduit dans l'arène politique ». Premier candidat démocrate à renoncer à la course à l'investiture, il avait présenté un programme qui s'attachait à réduire le déficit budgétaire américain en pro-

posant des mesures détaillées et notamment une augmentation de la fiscalité. Il a fait savoir qu'il n'était pas prêt « pour le moment » à annoncer en faveur de quel candidat il se désisterait.

M. Pierre Du Pont, ancien gouverneur du Delaware et âgé de cinquante-trois ans, s'était présenté comme le représentant de l'aile droite du Parti républicain. Il s'était notamment déclaré partisan de rendre obligatoires des tests de dépistage de drogue dans les écoles et de supprimer les subventions agricoles. M. Du Pont n'a pas appelé à voter pour un autre candidat. Après l'ex-secrétaire d'Etat Alexander Haig, qui a apporté son soutien au sénateur Robert Dole, il est le second candidat républicain à annoncer son abandon. - (AFP, Reuters.)

## ARGENTINE

### L'affaire Monzon met en évidence la détresse des femmes battues

BUENOS-AIRES de notre correspondant

De nouvelles présomptions sont apparues dans ce que l'Argentine appelle « l'affaire Monzon ». L'ancien champion du monde de boxe sera accusé non plus d'homicide involontaire, mais bien du meurtre de sa femme, Alicia. Les résultats de l'autopsie établissent, en effet, que la jeune femme était inconsciente au moment de sa chute, ce qui contredit la dernière version du boxeur, selon laquelle il serait tombé avec elle en essayant de la réveiller. C'est quand il lui a « serré le cou », comme il l'a avoué lui-même, qu'elle se serait évanouie.

Depuis qu'il a eu lieu, le dimanche 14 février, l'événement permet aux journalistes argentins d'aborder le problème des femmes battues. Elles sont légion en Argentine, pays machiste par excellence. Il n'existe pas de statistiques parce que, jusqu'à présent, battre sa femme n'était pas considéré comme un délit - quoi qu'en dise la loi - mais plutôt comme une preuve de virilité. Le « Gran Macho », comme était sur-

nommé Monzon, n'avait donc pas de raison de cacher qu'il frappait sa femme. Il s'est même vanté d'avoir toujours fait de même avec les précédentes.

« La mort d'Alicia ne doit pas être inutile. Pour toutes les femmes battues d'Argentine, c'est l'occasion de faire connaître leur drame, et surtout, peut-être, de parvenir à le faire condamner par une société à la fois inconsciente et complice. » Ainsi s'expriment les femmes qui, depuis quelques années, assistent psychologiquement ou pénalement les femmes battues, comme la sociologue Cristina Vila de Cerlic. Petite révolution dans un pays où la loi établissant le partage entre le père et la mère de la puissance parentale n'a été votée qu'en 1985, et celle autorisant le divorce en 1987.

« Alicia Monzon n'est pas morte parce que son mari était boxeur, disait une journaliste du quotidien Pagina 12, son destin est lié aux situations de violence généralisée que nous vivons, nous les femmes, à l'intérieur de nos foyers. »

CATHERINE DERIVERY.

DANS TOUTES LES AGENCES DE VOYAGES

## LES ANTILLES 2700 FA/R\*

Intéressant, non ? Et vous verriez les 300 autres destinations du guide des vols GO VOYAGES ! Enfin, vous faites ce que vous voulez...

AM ASSISTANCE MULTISERVICES INTERNATIONALE assure les passagers GO VOYAGES



\* Prix à partir de, assurance incluse.

TOUS CEUX QUI NE TIENNENT PAS EN PLACE.

# Diplomatie

## Américains et Soviétiques s'accusent mutuellement de freiner les négociations sur les armes stratégiques

Américains et Soviétiques se sont accusés mutuellement, le jeudi 18 février à Genève, de freiner les négociations sur les armes stratégiques malgré les engagements pris par Ronald Reagan et Mikhail Gorbatchev lors du sommet de Washington.

Judi, devant la Conférence des Nations unies sur le désarmement, le vice-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Vladimir Petrovski, a souligné que ces négociations s'étaient détériorées de façon notable. Il en a rejeté la responsabilité sur les Américains qu'il a pressés d'adopter une attitude plus constructive.

« Il est difficile de prévoir avec suffisamment de certitude comment ces négociations vont pouvoir aller de l'avant », a indiqué M. Petrovski. « Nous espérons que la visite prochaine du secrétaire d'Etat George Shultz va apporter des éléments nouveaux nécessaires quant aux intentions et possibilités de l'administration américaine en ce qui concerne les réductions significatives de l'armement stratégique offensif et le respect du traité ABM [traité anti-missiles balistiques] », a-t-il ajouté.

### ONU

#### Des journalistes dénoncent les violations de la liberté de la presse

Plusieurs associations internationales de journalistes et éditeurs de journaux ont dénoncé, devant la commission des droits de l'homme de l'ONU, réunie depuis le début de février à Genève, les atteintes à la liberté de la presse, qui violent l'article 17 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Au cours de l'année 1987, vingt-cinq journalistes ont été tués dans le monde, dix enlevés ou portés disparus, cent quatre-vingt-huit arrêtés et cent cinquante et un expulsés, sans parler des très nombreux professionnels empêchés d'exercer leur métier, des journaux interdits ou définitivement fermés.

Ces associations, qui ont appelé entre autres le drapeau que vit Jean-Paul Kaufmann, voudraient faire adopter par l'ONU une résolution sur la liberté de la presse, afin de sensibiliser un peu plus l'opinion internationale à ce problème. L. V.

M. Petrovski a, d'autre part, déploré que la conférence des Nations unies sur le désarmement « piétine » en ce qui concerne le nucléaire. « Il appartient à certains pays de se débarrasser de leur attachement aveugle au concept de dissuasion nucléaire pour que la conférence puisse débattre immédiatement du désarmement nucléaire », a-t-il dit, faisant ainsi allusion à la France et à la Grande-Bretagne. L'Union soviétique propose de concrétiser sans tarder le fond des mesures multilatérales dans le domaine du désarmement nucléaire.

Les Etats-Unis, de leur côté, ont affirmé jeudi dans un communiqué que « les Soviétiques ont ratifié le rythme à Genève et même fait machine arrière dans certains domaines ».

Dans le groupe chargé de négocier sur les armes stratégiques défensives (missiles anti-missiles et défense spatiale), les Soviétiques, dans leur nouvelle proposition, « refusent de se référer » aux dispositions prises lors du sommet de Washington, indique le communiqué.

Les Etats-Unis accusent également l'URSS de faire piétiner les négociations dans le groupe des armes stratégiques offensives (START) et d'avoir « attendu plusieurs semaines avant de répondre aux propositions spécifiques avancées par les négociateurs américains dès leur retour de Washington ».

Cependant, le porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, M. Guerassimov, a déclaré jeudi, dans un entretien avec la chaîne de télévision britannique ITN, que le sommet américano-soviétique prévu pour le mois de juin à Moscou aurait lieu même en l'absence d'accord préalable sur la réduction des armes stratégiques. « Traité ou pas traité, nous avons accepté le principe d'un sommet », a-t-il dit.

Le dirigeant social-chrétien vénézuélien reçu par M. Mitterrand. — M. Eduardo Fernandez, secrétaire général du Parti social-chrétien et candidat à l'élection présidentielle vénézuélienne de décembre prochain, a eu, le jeudi 18 février, à Paris, un entretien avec le président Mitterrand consacré aux problèmes de la dette et de l'Amérique centrale.

# Asie

## La négociation du conflit afghan

### Violentes critiques de Moscou à l'égard du Pakistan

Réitéré, le jeudi 18 février, par le président Zia Ul Haq, la volonté pakistanaise de lier la formation d'un gouvernement intérimaire à Kaboul au retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan fait l'objet de violentes critiques de la part de Moscou. M. Petrovski, vice-ministre soviétique des affaires étrangères, a estimé, jeudi à Genève, que cette condition était destinée à torpiller les négociations qui doivent reprendre, le 2 mars, sous l'égide de l'ONU, entre Islamabad et Kaboul.

De son côté, dans un entretien publié jeudi par la Pravda, M. Vorontov, premier vice-ministre soviétique des affaires étrangères, a accusé le Pakistan d'avoir « une approche non constructive » et « d'être inconscient » en posant comme « nouveau » préalable à la signature d'un accord à Genève la formation d'un gouvernement provisoire à Kaboul.

M. George Shultz a cependant accepté de défendre le point de vue pakistanaise lors de son séjour à Moscou, où il est attendu dimanche. « Nous sommes d'accord avec le Pakistan que la formation d'un gouvernement provisoire serait sou-

haitable et faciliterait le retrait des troupes soviétiques ainsi que le retour des réfugiés afghans », a déclaré, jeudi, le porte-parole du département d'Etat à Washington, au lendemain de la rencontre entre le secrétaire d'Etat et M. Zia Noorani, ministre d'Etat pakistanais chargé des affaires étrangères. Mais il a également souligné que, pour les Etats-Unis, « la clé du problème demeurerait le retrait rapide et complet des troupes soviétiques ».

Manifestation en faveur d'Alain Guillo. — Une dizaine de personnalités du Centre des démocrates-sociaux (CDS), dont deux députés, se sont réunies symboliquement, le jeudi 18 février, aux grilles de l'ambassade d'URSS à Paris, pour demander la libération du journaliste Alain Guillo, arrêté en septembre et condamné à dix ans de prison en Afghanistan pour « subversion ». Cette manifestation a duré une demi-heure, le temps pour les policiers d'effectuer un contrôle d'identité et de trouver les tenues nécessaires pour désentraver les enchaînés.

## CORÉE DU SUD : le nouveau gouvernement

### Plusieurs postes-clés ne changent pas de titulaire

Sept jours avant de prendre ses fonctions, M. Roh Tae Woo, nouveau président sud-coréen, a présenté, le vendredi 19 février, son gouvernement. M. Roh, élu le 16 décembre, avait demandé à l'opposition de participer à son équipe gouvernementale. Mais celle-ci, divisée et qui conteste la validité des résultats du scrutin, s'y est refusée.

Le nouveau gouvernement est dirigé par M. Lee Hyeon Jae, un universitaire qui avait même démissionné de ses fonctions, il y a deux ans, pour protester contre la répression du mouvement étudiant (Le Monde du 12 février). Il est assisté d'un vice-premier ministre, chargé de la planification économique, M. Roh Woong Ban. Sur les vingt-quatre membres du gouvernement, sept appartenaient au cabinet précédent, celui du président Chun. En particulier, les ministères des affaires étrangères, M. Choi Kwang So, de l'intérieur, M. Lee Sang Hee, des finances, M. Sakong Il, et de la justice, M. Chung Hae Chang.

Parmi les nouveaux ministres figurent le chef de l'état-major général, le général Oh Ja Bok (défense nationale), M. Kim Yong Shik (éducation), M. Chung Han Mo (culture et information), M. Lee Hong Koo (unification nationale), et M. Cho Kyung Kee, seule femme du cabinet (affaires nationales et politiques). M. Roh a, par ailleurs, promis d'effectuer, après les élections législatives prévues pour le fin mars ou le début avril, un rassemblement ministériel au cours duquel le ministre de l'intérieur serait remplacé, sans signalé notre envoyé spécial à Séoul, Philippe Pons.

La presse de Séoul estime que le choix de M. Roh ne comportait pas les changements attendus. Elle note la présence à plusieurs postes-clés de ministres du gouvernement précédent et le pourcentage important d'anciens militaires. Le syndicat des journalistes a protesté contre le choix comme porte-parole de la Maison bleue — la présidence — de M. Lee So Jung, auparavant chargé du contrôle de la presse au ministère de l'information.

# Afrique

## La tournée de M. Jean-Bernard Raimond en Afrique australe

### L'Angola et le Mozambique s'interrogent sur les véritables intentions de Pretoria

LUANDA de notre envoyé spécial

M. Jean-Bernard Raimond revient sans doute avec des idées fort marquées sur une Afrique australe où rien n'est simple. Ainsi bien au Mozambique qu'en Angola, ses interlocuteurs lui ont fait part en termes à peine couverts de leur désir de voir les pays de la CEE en général, et la France en particulier, sonder les véritables intentions de

M. Jean-Bernard Raimond devait regagner Paris le vendredi 19 février à l'issue d'une tournée africaine qui l'a conduit successivement au Tchad, où il a rencontré M. Hissène Habré, au Mozambique et en Angola. Jeudi, le ministre des affaires étrangères a fait une brève escale au Gabon où il était invité à dîner par le président Boigny.

Afrique du Sud. S'il n'est question ni pour Maputo ni pour Luanda de demander une remise en cause de la politique de sanctions suivie à l'égard de Pretoria, cette attitude ne doit pas interdire l'établissement d'un dialogue avec l'Afrique du Sud.

Le dialogue existe déjà en fait entre le Mozambique et son puissant voisin du Sud. Il n'est donc pas étonnant que ce soit surtout en Angola où l'on s'interroge et où l'on interroge le visiteur de passage. D'autant que les choses ont commencé à bouger depuis quelques mois avec la renouance de la mission de M. Chester Crocker, secrétaire d'Etat adjoint américain, concernant l'occupation du principe d'un retrait des forces cubaines (plus de quarante mille hommes) par les autorités de Luanda en cas d'accord sur la procédure devant conduire à l'indépendance de la Namibie et sur l'état de l'aide aux rebelles de l'UNITA.

Les questions sont multiples : la plupart concernent la capacité des Etats-Unis à faire pression sur Pretoria en cas d'accord américano-angolais. Elles sont d'autant plus d'actualité que les troupes sud-africaines sont engagées depuis plusieurs semaines dans de violents combats aux côtés des guérilleros de M. Savimbi pour s'emparer de la base de Cuito-Cuanavale dans le sud du pays. Il s'agit d'une position stratégique-clé pour Luanda, qui comprend une piste capable d'accueillir les MIG venus par Moscou, ainsi que des installations radars soviétiques extrêmement efficaces, et qui posent de graves problèmes à l'aviation sud-africaine.

M. Raimond n'a pas pu bien sûr répondre aux interrogations des dirigeants angolais. Mais il en a pris bonne note, ainsi que du réalisme qu'ils ont manifesté à tous les niveaux. La situation économique dans laquelle se débat le pays n'est sans doute pas étrangère à cette évolution ; une grande partie du territoire échappe au contrôle des forces gouvernementales et l'économie — mis à part le secteur pétrolier — est

en pleine désorganisation. C'est pour tenter d'attirer des investisseurs étrangers que les autorités de Luanda s'apprêtent à mettre en place un plan de « libéralisation » et frappe avec de plus en plus de vigueur à la porte du FMI. Les Etats-Unis n'accepteront de l'ouvrir qu'en cas où un accord politique serait conclu dans la région.

#### L'aide au gouvernement de Maputo

Contrairement à ce qui fut le cas à Luanda, la visite de M. Raimond au Mozambique a été dominée par l'examen des relations bilatérales. Le ministre des affaires étrangères a en particulier attaché à trouver une solution au problème du rachat de la dette, solution sans laquelle la coopération entre les deux pays n'a guère de chance de se développer.

Le Mozambique aurait voulu une solution « à l'italienne », c'est-à-dire le recours à des taux symboliques. M. Raimond s'en est tenu à la thèse française : des taux normaux, c'est-à-dire aux alentours de 10 %, mais assortis d'une aide au développement et d'un don d'une quarantaine de millions de francs. Ses interlocuteurs n'ont pas encore dit oui, mais ils n'ont pas dit non. A en croire le président Joaquim Chissano, le dossier pourrait être bouclé très vite.

Peut-on, en revanche, parler d'une aide militaire française au Mozambique ? L'idée courait depuis 1985 et avait été relancée lors de la visite effectuée en septembre dernier à Paris par M. Chissano. Elle a été pratiquement abandonnée puisque, pour l'instant, Paris veut se borner à l'envoi d'un officier instructeur à Nacala dans le nord du pays, dont la tâche consistera à conseiller les Mozambicains en ce qui concerne la protection de la voie ferrée reliant ce port au Malawi.

La ligne fait l'objet d'attaques régulières de la part des rebelles de la RENAMO, tout comme d'ailleurs celle, plus au sud, qui relie le Zimbabwe au port de Beira. Paris

est également engagé à effectuer certaines livraisons de matériel meurtrier, comme des pneus et des appareils de transmission. Cette modeste coopération paramilitaire — mais les Mozambicains affirment qu'ils n'en demandaient pas plus — fera l'objet d'un réexamen dans six mois.

Elle ne suffira pas, en tout cas, à permettre au gouvernement du Mozambique de reprendre le contrôle de son territoire — les rebelles de la RENAMO — dans la terminologie locale — souvent toujours l'insécurité dans la plupart des régions ; seules la capitale et les quelques villes les plus importantes sont épargnées par des violences aveugles dont presque seule la population civile est victime.

C'est ainsi que vingt mille hommes environ suffisent à paralyser la fragile économie de cet immense pays qui s'étire sur trois mille kilomètres carrés. Après une année de sécheresse, la famine menaçait aussi dans certaines zones de l'intérieur, où les secours d'urgence ont du mal à parvenir. JACQUES AMALRIC.

Journal de soutien. — Une vingtaine d'associations africaines organisent une journée de soutien aux pays de la ligne de front en Afrique australe, le samedi 20 février, de 14 heures à 24 heures, à la bourse du travail de la mairie de Montreuil (Seine-Saint-Denis).

#### Selon M. Pierre Messmer

##### La politique africaine est un enjeu électoral

La politique africaine de la France est l'un des enjeux de la prochaine élection présidentielle française, a affirmé, le jeudi 18 février, l'ancien premier ministre Pierre Messmer, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale. Hôte de l'Association de la presse carafrique, M. Messmer a estimé que, si « François Mitterrand était réélu président de la République (...), il reviendrait vers son rêve tiers-mondiste. Je ne dis pas qu'il a des convictions profondes sur tout, mais sur le tiers-monde il en a une ».

« Le fond de la politique socialiste, a-t-il poursuivi, c'est la mondialisation. On donne au Nicaragua, on donne à la Bolivie. (...) Philanthropiquement, on peut justifier une telle politique, mais aucun pays du monde, URSS et Etats-Unis compris, n'en a les moyens. Nous [l'actuelle majorité parlementaire], au contraire, nous donnons la priorité à l'Afrique, et, en Afrique, aux pays francophones ».

« Nous pensons également que l'Afrique lusophone est dans une situation où la France peut y exercer son influence », a déclaré M. Messmer en estimant que le Portugal n'a « pas les moyens » de faire face aux demandes de ses anciennes colonies africaines.

# Océanie

## AUSTRALIE : à l'occasion du bicentenaire

### L'émergence d'un « militantisme aborigène »

SYDNEY de notre envoyé spécial

La peau cuivrée et la mèche neigée, M. Tony Williams paraît depuis quelques minutes devant le public des éclats de voix l'ont attiré vers l'embrasure de la fenêtre. « Vous êtes sur une terre aborigène... Dehors, sale fille ! » à l'extérieur, les jeunes accourent de tout le quartier scabieusement d'insultes une dizaine d'agents de police qui recherchent, guidés par un chien en laisse, un délinquant en fuite. Maladresse de taille : ils avaient négligé de se munir d'un mandat dûment signé par un juge. Désarçonnés par un tel tollé, les policiers durent battre en retraite sous une pluie de projectiles. Vieux luteur des revendications foncières aborigènes, président du conseil des terres du quartier de La Pérouse, une « réserve » de la banlieue de Sydney, — M. Tony Williams a observé la scène l'air préoccupé. « C'est nouveau, jamais de tels incidents ne se sont produits ici », lâche-t-il.

Située en bord de plage, la réserve de La Pérouse, qui doit son nom au célèbre navigateur français dont le bateau avait mouillé à proximité, est en effet une vitrine de la politique officielle : chaque famille est logée dans une maison individuelle en bois ou en brique, avec garage et jardin. Rien à voir avec la zone mal famée de Redfern, dont les vitres brisées, les trottoirs jonchés de détritus et les murs « révoltés » du « black power » évoquent les ghettos urbains d'autres latitudes.

Reste que la réaction des jeunes de La Pérouse, chômeurs pour la plupart, ramène à un rude constat pour les Australiens : la nouvelle génération aborigène est aujourd'hui gagnée par le virus de la contestation. Le plein succès de la manifestation du 26 janvier à Sydney, où quinze mille à vingt mille militants de la cause aborigène (affluence sans précédent) s'étaient rassemblés pour protester contre les cérémonies officielles du bicentenaire, ne fait que traduire ce nouveau climat.

L'émergence d'un « militantisme aborigène » souligne avant tout une exaspération croissante devant l'état

de laissés-pour-compte qui est réservé à ces cent soixante mille descendants des premiers habitants du pays. Le paradoxe n'est pas mince : alors que la cosmologie de leurs ancêtres (« le temps du rêve ») n'en finit pas de fasciner les ethnologues blancs, que leurs tableaux s'attachent à prix d'or dans les galeries mondaines, les aborigènes sont devenus un quart-monde fiché au cœur de l'Australie prospère, une tache sur le cliché du « Lucky Country » (pays chanceux).

Lire les statistiques officielles, c'est égrener un inventaire de handicaps : un taux de chômage six fois supérieur à la moyenne nationale, un taux de mortalité infantile trois fois plus élevé, une espérance de vie inférieure de vingt ans. A l'issue d'une récente mission d'étude, Mrs Erica Dues, présidente du groupe de travail sur les populations indigènes de l'ONIS, concluait que les conditions de vie des aborigènes n'atteignent même pas les normes de décence fixées par l'organisation internationale. L'opinion australienne, déjà troublée par de telles révélations, prend maintenant connaissance des travaux de la commission d'enquête chargée de faire toute la lumière sur l'épidémie de décès et de suicides de détenus aborigènes en prison, au nombre de cent vingt depuis 1980.

#### La question la plus explosive

Cette « épine » aborigène est ainsi devenue une source permanente d'embarras pour le gouvernement travailliste, notamment sur la scène internationale. D'où la solide résolution avec laquelle le premier ministre Bob Hawke entend marquer le coup en cette année du bicentenaire, une hardiesse dont il voudrait qu'elle efface le manquement à la parole donnée. Car les promesses inscrites dans sa plate-forme électorale de 1984 ont été bien vite oubliées, en particulier l'engagement d'uniformiser à l'échelle fédérale la législation foncière-pièce en vigueur dans le Territoire du Nord, où les tribus aborigènes peuvent opposer un droit de veto aux exploitations minières sur des « sites sacrés » ou leur imposer la perception de royalties. Le gouvernement

ayant reculé par simple calcul électoral, les aborigènes se sont retrouvés à la merci du bon vouloir de chaque Etat, tantôt traités avec bienveillance en Australie du Sud ou en Nouvelle-Galles du Sud, tantôt ouvertement méprisés au Queensland, en Australie occidentale ou en Tasmanie.

Désireux de faire un geste à haute portée symbolique, M. Hawke, activement épaulé par son ministre des affaires aborigènes, M. Gerry Hand, — un animateur de l'aile gauche du Parti travailliste — projette de signer, cette année un « traité » avec la communauté aborigène. Le texte reconnaîtrait solennellement que les aborigènes sont « les premiers occupants » de la terre australienne. Si les retombées pratiques en sont encore floues, une telle reconnaissance serait retentissante dans un pays où la colonisation s'est historiquement fondée sur le concept de terra nullius (terre inoccupée) et a été entachée de multiples massacres.

« C'est à avoir si cet examen de conscience sera partagé par l'opinion, dont un sondage indiquait en 1985 qu'elle ne soutient qu'à 20 % les revendications foncières aborigènes. « Nous ne représentons que 1 % de la population et nous avons toujours été soumis aux aléas de la conjoncture électorale », rappelle M. Lloyd McDermott, un des rares avocats aborigènes. Déjà, l'opposition conservatrice menace de revenir sur les concessions travaillistes, estimant qu'elles vont trop loin. Du côté aborigène, de nouvelles promesses non tenues ouvrirait inévitablement la voie à un durcissement du mouvement. Pour l'heure, les déclarations fracassantes d'un dirigeant aborigène de Tasmanie, M. Michael Mansell, qui s'est déjà rendu en Libye pour assister à une « conférence révolutionnaire », sont jugées plutôt fantaisistes par la majorité des militants. Mais il n'est plus à exclure que, dans l'avenir, certains groupes en proie au désespoir se laissent tenter par les séductions de l'extrémisme radical. « Le dossier des droits aborigènes, concluait un rapport officiel, est la question la plus épineuse et la plus potentiellement explosive à laquelle l'Australie ait eu à faire face depuis 1945. » FRÉDÉRIC BOBBI.

**Q**uand Jacques Chirac a-t-il demandé et obtenu la confiance des députés ?

**Le Monde** fib Jacques

Voir index à : FRANCE-Engagement de la responsabilité du gouvernement

EN VENTE EN LIBRAIRIE

25 F

Handwritten signature or text at the bottom of the page.

مكتبة الامم المتحدة

# Politique

Le Monde • Samedi 20 février 1988 • 7

## Le premier secrétaire du Parti socialiste à « Questions à domicile » sur TF 1

### M. Jospin annonce qu'il quittera la tête du PS après l'élection présidentielle

M. Lionel Jospin était, le jeudi 18 février, l'invité de l'émission « Questions à domicile » de TF 1, en direct de son domicile toulousain.

Voici les principaux extraits de ses déclarations :

- L'aide aux personnes âgées annoncée par M. Chirac : c'est une mesure dictée par « l'électorisme » ; une des « premières mesures prises par le gouvernement Chirac a consisté à remettre en cause l'aide à domicile ; quelques semaines avant l'élection, il relance ce programme ; honnêtement ce n'est pas sérieux ».
- Le SMIC pour les mères de familles : « On nage en plein dans la fantasmagorie [...] Nous avons chiffré cette proposition à 50 milliards ».
- La grève de la faim d'Action directe : « La société s'est défendue, elle doit le faire de la façon la plus ferme, je dirais de façon presque implacable. Mais il faut que la barbarie, le jansénisme restent d'un côté et que du côté de la société, du côté de nous tous, il y ait le droit ».
- L'élection présidentielle : « En 1981, les Français ont voté pour la gauche ; en 1974, ils avaient surtout voté pour la droite [...] En 1988 les Français vont choisir un homme pour être le président ; un homme dont ils veulent être sûrs qu'il sait conduire l'Etat, y compris quand les majorités politiques peuvent changer [...] Je crois que la situation politique, telle qu'elle se développe, conduit, à mon avis, plutôt à la candidature de François Mitterrand. Quand annoncerai-je sa candidature ? : « Il me semble que ce sera dans le courant du mois de mars. Je crois que ce ne sera pas au début du mois de mars ».
- MM. Barre et Chirac : « Barre est un homme un peu seul. A mon avis le problème de Chirac est qu'il ne l'est pas assez [...] Il lui a toujours fallu des tuteurs comme s'il était une plante qui ne pouvait pas se tenir seule [...] Il est entouré

par un groupe, par une bande, par un parti qui a l'intention, avec lui, d'accaparer tous les rouages du pouvoir [...] Cela me fait peur pour mon pays. Je ne suis pas d'accord avec M. Barre, mais je crois que c'est un homme d'Etat, je crois qu'il respecterait un certain pluralisme. Ma conviction, mon intuition, et les faits le montrent, c'est qu'il n'en serait pas ainsi avec M. Chirac ».

Interrogé par M. Jacques Toubon, l'invité surprise, M. Jospin précise quelques points du programme socialiste. Même si la proportionnelle est « un bon mode de scrutin », « ne souhaitez pas que, à l'issue d'une nouvelle élection présidentielle, on change à nouveau le mode de scrutin ». Les socialistes taxeraient la spéculation et rétabliraient l'impôt sur les grandes fortunes, mais ils n'auraient pas de raison « d'augmenter les impôts de façon générale ». Des entreprises privées pourraient « revenir au secteur public » lorsqu'elles « sont en situation de monopole, lorsqu'elles jouent un rôle dans les secteurs décisifs, lorsqu'elles sont nécessaires à la politique industrielle et surtout si elles sont mal gérées ou contrôlées simplement par des responsables placés là par la faveur politique ». Mais « pas question de mettre en cause l'enseignement privé en France ». Les peines incompressibles « pour les plus grands criminels ne gênent pas » ; les expulsions d'étrangers « en situation irrégulière doivent pouvoir être faites », mais « c'est à la justice de commander l'administration ».

Son avenir personnel : « L'année 1988 sera pour moi celle du renouvellement. Je pense que j'ai rempli pendant sept ans un contrat vis-à-vis de François Mitterrand, de tous mes amis socialistes [...]. Le Parti socialiste a subi l'épreuve du pouvoir ; comme moi il n'est pas désenchanté ; il est mari ; il est plus fort et il est différent. Ce contrat rempli, je dois faire autre chose, je

dois me renouveler, je dois vivre autrement, peut-être un peu moins exprimer toujours la pensée des autres, peut-être un peu moins être lié à ce parti [...]. Donc ce contrat de premier secrétaire du Parti socialiste pour moi en 1988, il s'achève et c'est autrement que j'ai décidé de servir la cause, les idées socialistes auxquelles je crois et auxquelles mon pays ». Et cela « qu'il y ait victoire, qu'il y ait défaite » en « ne demandant rien ». « C'est au revoir monsieur le premier secrétaire » et c'est « bonjour la vie, bonjour l'action, bonjour la pensée » [...]. « Dans des conditions et sous des formes qui seront définies, que la vie offrira ou n'offriront pas. Mais moi de toute façon, je suis là, je suis fort, je suis actif, je suis dans la pleine maîtrise de mon âge, et donc il n'y a pas renouveau, il y a renouvellement ».

### A la recherche de l'onction gouvernementale

SEUL M. Mitterrand savait. M. Jospin l'avait averti, au début de la semaine, de son intention d'annoncer le jeudi 18 février à « Questions à domicile », sur TF 1 que, l'élection présidentielle passée, il quitterait son poste de premier secrétaire du Parti socialiste.

Certes, le premier secrétaire du PS aurait quelques bonnes raisons, sans penser à la suite, de quitter ses fonctions. Il avait, dit-il, passé un contrat avec M. Mitterrand pour garder le temple en l'absence du père fondateur, appelé à garder la République.

Ce ne furent pas tout à fait sept ans de malheur, de 1981 à 1988, mais sept années douloureuses, souvent frustrantes, au cœur d'une formation mal préparée à l'exercice du pouvoir, dont les discours « grandiloquants », comme dirait M. Rocard, ont été taillés en pièces par la réalité ; d'un parti qui a subi le choc d'une rigueur économique dont il ne voulait pas, de débats de conscience spectaculaires (amnistie des généraux factieux d'Algérie et laïcité de l'enseignement), de quelques affaires retentissantes (Greenpeace, Carrefour du développement) ; d'un parti agité, écartelé par les ambitions personnelles.

En serré dans cet étou collectif, M. Jospin était contraint de tenir le langage du compromis permanent et d'exprimer une sorte de pensée moyenne. Troisième personnage de l'Etat, dans la réalité, entre 1981 et 1988, parce qu'il était associé, avec le président de la République et le premier ministre, à toutes les grandes décisions, il n'apparaissait aux yeux de l'opinion publique que comme un appareil sans pouvoir, sectaire et champion de la langue de bois.

Ce n'est pas la meilleure image ni la meilleure fonction pour qui veut prétendre à un « destin national ». M. Jospin avait besoin d'un peu d'air, d'exprimer une pensée autonome et de tenter si possible d'obtenir l'onction, après l'élection présidentielle, d'une fonction gouvernementale, seule capable aux yeux de l'opinion publique de trans-

former un homme politique d'emvergure en homme d'Etat.

On imagine mal que M. Jospin quitte son rôle au Parti socialiste pour aller planter ses choux dans son jardin, c'est-à-dire dans sa future circonscription du Lauragais (Haute-Garonne). Il compte à l'évidence sur une nouvelle victoire de M. Mitterrand en mai prochain. Il paraît d'autant plus assuré de la candidature du président sortant que ce dernier confie désormais sans réticence qu'il n'hésite plus que sur la date à laquelle il l'annonce.

L'analyse que le chef de l'Etat développe devant ses interlocuteurs est de nature à le conforter dans sa conviction. M. Mitterrand estime que trois conditions, au regard de l'histoire du pays, doivent être remplies pour que la gauche arrive au pouvoir : que les Français éprouvent une sorte de justice ; qu'ils aient le sentiment d'un échec économique de la droite ; que cette dernière soit suffisamment divisée. Il admet que ces conditions ne sont pas toutes réunies aujourd'hui et que la droite reste majoritaire dans le pays. Mais il ajoute que des facteurs d'ordre psychologique peuvent compenser ces absences. Il pense à lui, à sa popularité, à son image « peaufinée par son entourage » de « père de la nation ».

Le pari de M. Jospin est d'une belle audace. Si M. Mitterrand est battu, le député de la Haute-Garonne, qui se sera dépouillé lui-même, s'en ira planter ses choux dans grand espoir de retour. Si M. Mitterrand est élu, il aura de bonnes chances d'obtenir l'onction gouvernementale recherchée. Mais il lui restera encore un sacré bout de chemin à parcourir. « Bonjour la vie ! Bonjour l'action ! » comme il dit.

JEAN-YVES LHOMEAU.

### M. Rocard : la fin de la « grandiloquence »

Dans une interview publiée, le jeudi 18 février, dans le *Provençal*, M. Michel Rocard dénonce la « grandiloquence » passée du débat politique et explique pourquoi, à son avis, les hommes politiques ont dû l'abandonner. « On a vu deux coalitions grandiloquentes venir au pouvoir en 1981 et 1986. Elles affichaient beaucoup de certitudes. En 1981 comme en 1986, il a fallu un an, tout au plus, pour que chacune d'elles découvre la difficulté du réel et l'insuffisance de certaines promesses. Et nous avons maintenant un corps électoral sceptique face à la grandiloquence [...]. C'en est heureusement fini du combat des mythes. L'heure des idées commence ».

Interrogé sur le point de savoir si des « circonstances exceptionnelles (1) » lui sont apparues qui justifiaient une nouvelle candidature de M. Mitterrand, M. Rocard répond : « On a vu ces derniers mois un accord de désarmement entre

Americains et Soviétiques qui change les données de l'équilibre en Europe. On a vu cette Europe survivre à une crise importante et le chômage s'aggraver. Nous ne sommes plus dans la même situation qu'il y a un an. Sur sa propre candidature au cas où M. Mitterrand se représenterait, M. Rocard déclare : « Du point de vue de la technique électorale, on a intérêt à multiplier les candidatures pour ratisser plus large. Mais la mentalité des socialistes ne s'y prête guère ».

(1) M. Mitterrand ayant déclaré qu'il n'avait pas envie de se représenter à moins que des « circonstances exceptionnelles » ne l'y poussent, M. Rocard avait remarqué, le 10 août sur France-Inter : « Je serai probablement informé par voie de presse sur ce que sont ces circonstances exceptionnelles. Il avait ajouté ironiquement qu'il n'imaginait pas autre chose qu'un état de guerre international ou un immense tremblement de terre ».

(Publicité)

## APPEL POUR LA LIBÉRATION DE JEAN-PHILIPPE CASABONNE

Jean-Philippe Casabonne, étudiant-surveillant de Pau, a été arrêté le 6 juillet 1987 en Espagne où il était en vacances.

Aujourd'hui, il est toujours emprisonné, accusé de complicité avec l'ETA sur la base d'un dossier comportant, selon son avocat, une seule pièce : son nom et son adresse de vacances trouvés en possession de deux espagnols lors de leur arrestation, sous l'accusation d'appartenance à l'ETA.

En cinq mois, aucune pièce n'aurait été ajoutée au dossier d'accusation qui n'a jamais été l'objet d'un examen contradictoire.

Devant la minceur du dossier et l'absence de faits établis, nous demandons la mise en liberté de Jean-Philippe Casabonne.

Liste des signataires de l'appel pour la libération de J.-P. Casabonne

- Vuillat Monique, secrétaire générale du SNES
- Jouffa Yves, président de la Ligue des Droits de l'homme
- Simbron Yannick, secrétaire général de la FEN
- Angleraud Daniel, secrétaire confédéral CGT « Droits et Libertés » ; Auduc Jean-Louis, secrétaire général adjoint du SNES ; Barbarant Jean-Claude, secrétaire général du SNI-PECC ; Belorgey Jean-Michel, député de l'Allier, Ligue des Droits de l'homme ; Brana Pierre, secrétaire national aux libertés et aux Droits de l'homme du PS ; Camy-Peyret Etienne, militant syndicaliste ; Chombart de Lauwe Marie-José, psychosociologue ; Daum Albert, secrétaire national du SNES ; Escarpit Robert, professeur-écrivain-journaliste, conseiller régional d'Aquitaine ; Filloux Jean-Claude, professeur d'Université, président de la commission éducation, Ligue des Droits de l'homme ; Fiori-Duharcourt Nicole, secrétaire général du SNE-Sup. ; Caillot Jacques, évêque d'Evreux ; Goutmann Marie-Thérèse, membre du comité central du PCF, secrétaire du comité de défense des libertés et Droits de l'homme en France et dans le Monde ; Jacquard Albert, professeur ; Le Coff Jacques, directeur d'études EHES ; Manceron Gilles, enseignant, membre du comité central de la Ligue des Droits de l'homme ; Moutela François, c'est un sportif de haut-niveau, Piquet René, député européen ; Rebérioux Madeleine, professeur d'Université, vice-présidente de la Ligue des Droits de l'homme ; Ribeiro Catherine, artiste ; Szajnfeld Raphaël, professeur de collège (PECC), syndicaliste ; Toussnel Pierre, secrétaire général adjoint du SNES ; Verdier Robert, président d'honneur de la Ligue des Droits de l'homme ; Vidal-Naquet Pierre, professeur ; Wallon Bernard, président de la commission information de la Ligue des Droits de l'homme ; Weber Louis, secrétaire général adjoint du SNES ; Weyl Roland, avocat.

Adresser les signatures à Albert Daum - SNES  
1, rue de Courty - 75007 Paris - C.C.P. Paris 129 67 23

## FOURRURES GEORGE V

du Vendredi 19  
Fevrier  
au Samedi 5  
Mars

### SUPER ESCOMPTES

MANTEAUX		VESTES	
RAGONNIN col Renard	2250 <sup>00</sup> 5500 <sup>00</sup>	VISON dark	2275 <sup>00</sup> 13650 <sup>00</sup>
OPOSSUM Amérique	8800 <sup>00</sup> 8300 <sup>00</sup>	LYNX du Montana	2275 <sup>00</sup> 17250 <sup>00</sup>
VISON luxuriant	22750 <sup>00</sup> 17250 <sup>00</sup>	VISON blanc	35000 <sup>00</sup> 21000 <sup>00</sup>
VISON pastel	22750 <sup>00</sup> 17850 <sup>00</sup>	VISON toulousain	43000 <sup>00</sup> 27000 <sup>00</sup>
RENARD bleu silver	22750 <sup>00</sup> 25650 <sup>00</sup>	3/4 ASTRAKAN gold swakara	31250 <sup>00</sup> 6750 <sup>00</sup>
VISON Koh-i-noor lustre	55000 <sup>00</sup> 33000 <sup>00</sup>	PELLISSES int. Lapin col Opossum	3250 <sup>00</sup> 1950 <sup>00</sup>
VISON fantasie	65000 <sup>00</sup> 39000 <sup>00</sup>		
VISON saphir	35000 <sup>00</sup> 45000 <sup>00</sup>		

MANTEAUX		VESTES	
VISON dark allongé	22750 <sup>00</sup> 14350 <sup>00</sup>	RAGONNIN allongé	5890 <sup>00</sup> 2825 <sup>00</sup>
VISON royale et Renard shadow	95000 <sup>00</sup> 32500 <sup>00</sup>	MOULTON	8880 <sup>00</sup> 3425 <sup>00</sup>
VISON blanc saga	85000 <sup>00</sup> 32500 <sup>00</sup>	VISON militaires (petites tailles)	9880 <sup>00</sup> 4925 <sup>00</sup>
LYNX canadien	82750 <sup>00</sup> 41375 <sup>00</sup>	VISON Koh-i-noor lustre	36750 <sup>00</sup> 8350 <sup>00</sup>
ZIBELINE blonde	239000 <sup>00</sup> 177500 <sup>00</sup>	BOLERO VISON blanc dark (avec strass)	25750 <sup>00</sup> 12875 <sup>00</sup>

MANTEAUX LONGS DU SOIR		VESTES	
RENARD magellan	28750 <sup>00</sup> 13500 <sup>00</sup>	VISON luxuriant col Zibeline	88800 <sup>00</sup> 31000 <sup>00</sup>
VISON ranch	52750 <sup>00</sup> 18450 <sup>00</sup>	VISON blanc et renard shadow	91500 <sup>00</sup> 32000 <sup>00</sup>
VISON dark	55000 <sup>00</sup> 19250 <sup>00</sup>	LYNX canadien	82850 <sup>00</sup> 32500 <sup>00</sup>
CAPES Renard bleu	88850 <sup>00</sup> 34950 <sup>00</sup>		

MAGASIN OUVERT TOUS LES JOURS SANS INTERRUPTION DE 10 H A 19 H

ouverture exceptionnelle dimanche 21 février

## FOURRURES GEORGE V

40, Avenue George V. PARIS 8<sup>e</sup>

# Politique

## M. Jospin quittera la tête du PS après l'élection présidentielle

### Le septennat du premier secrétaire

Cet homme-là, décidément, ne fera jamais de la politique comme tout le monde (1). Le 16 novembre 1986 sur Europe 1, il remarqua que « tout homme doit se méfier de la routine comme d'une rouille », laisse percer sa lassitude et fait comprendre qu'après l'élection présidentielle de 1988, en cas de victoire de la gauche, il « n'imaginait pas » de rester premier secrétaire. Dans les mois qui suivent, M. Jospin confirme cet état d'esprit et ne cache pas qu'il verrait bien son après-88 à Maignon, en cumulant, ou non, le poste de premier ministre et celui de premier secrétaire.

Mais, lorsque ces déclarations suscitent, tout naturellement, à la fin de 1987, rumeurs et spéculations sur sa succession à la tête du parti — les noms de MM. Laurent Fabius et Pierre Mauroy sont avancés, il prend la mouche et affirme que sa « succession n'est pas ouverte ». Deux mois plus tard, en pleine campagne électorale, coup de théâtre : il annonce à la télévision qu'il quittera la tête du parti après l'élection. Ainsi est-il fait : le goût du secret, une capacité, souvent décrite, à décortiquer publiquement ses propres interrogations. Ce goût, aussi, pour un comportement qui prend les gens à contrepied.

Dès le congrès de Valence de l'automne 1981, M. Jospin qui, à quarante-quatre ans, est à la tête du PS depuis le début de l'année, se démarque de la tonalité dominante. Le premier secrétaire laisse faire les dirigeants socialistes qui donneront du PS l'image d'un parti arrogant, de « coupeurs de tête ». Aujourd'hui encore, M. Jospin se reproche de n'avoir pas « cadré » ce congrès pour éviter de tels débordements.

Ce congrès de Valence n'est qu'un des épisodes de l'apprentissage socialiste du pouvoir. Pendant cinq ans, tout en voyant son autorité périodiquement contestée par les « poids lourds » du parti, M. Jospin aura une tâche ingrate : essayer de trouver le point d'équilibre entre un parti « godillot » et un parti impérialiste tenté de « coloniser » l'Etat.

C'est évidemment en matière économique et sociale, que les gonières socialistes, en 1982-83, ont le plus de mal à avaler ce qu'on leur présente. Progressivement, prudemment, M. Jospin leur fera assumer la politique de rigueur.

Même volonté d'anticipation pour l'école privée. Au début de 1984, six mois avant tout le monde, il suggère de faire marche arrière. Il sera, à l'été, étroitement associé au retrait du projet.

Au congrès de Bourg-en-Bresse, en 1983, le PS contraint et forcé a accepté la politique de rigueur. Celui de Toulouse, en 1985, marquera le tournant « social-démocrate » des socialistes français.

#### La broutilte avec M. Fabius

Quelques mois auparavant, M. Jospin a montré une autre facette de sa personnalité. A l'été 1985, la broutilte Fabius-Jospin a éclaté, après un meeting « historique », le 14 juin à Marseille. M. Jospin comprend que M. Fabius veut mener la campagne à sa place. Début d'une guerre de plusieurs semaines. M. Jospin met son poste en balance. Le président de la République rend un tardif jugement de Sylomon qui, en fait, avantage M. Jospin. Bilan : le PS « décroche » brutalement dans les sondages d'opinion. De cet épisode date la fracture entre MM. Jospin et Fabius. Désormais, le premier secrétaire et son entourage prêteront une attention sourcilieuse — c'est un euphémisme — aux faits et gestes de M. Fabius, qui partagera, par le suite, ce « privilège » avec M. Jean Popernat, ancien numéro deux du PS, constamment en rivalité avec le pre-

mier secrétaire et écarté par M. Jospin au congrès de Lille d'avril 1987.

L'après-86 du premier secrétaire n'est pas non plus de tout repos. M. Jospin voudra, au printemps 1987 que les « poids lourds » réintègrent les instances dirigeantes du PS afin que le Parti s'exprime d'une seule voix. Mais la gestion de ce « troupeau » de fortes têtes, qui reviennent au secrétariat national et au bureau exécutif après le congrès de Lille d'avril 1987, n'est pas simple. La fusion, survenue à cette occasion, des courants A (mitterrandiste) et B (mauroyiste) ne prive pas M. Pierre Mauroy de sa liberté de parole.

A la fin de l'été 1986, la « guerre du ton » s'est déclenchée dans les rangs du PS. C'est M. Mauroy qui, bien qu'il s'en défende après coup. Les contestataires de M. Jospin lui reprochent, *grasso modo*, sa modération. A l'automne 1986, la mise en cause de M. Jospin est telle que son maintien à la tête du parti est pratiquement suspendu au résultat de l'élection législative partielle de Haute-Garonne, où il se présente. Son score est suffisant pour écarter l'hypothèse de son départ, mais pas assez convaincant pour faire taire définitivement ses contestataires.

#### Le « problème Rocard »

Depuis que le député des Yvelines a quitté le gouvernement, au début du mois d'avril 1985, M. Jospin doit, en outre, gérer le « problème Rocard ». Il le fait, animé d'un double souci : préserver la cohésion du PS ; préserver les chances du maire de Conflans-Sainte-Honorine — y compris face à l'animosité de certains parmi ses propres alliés — qui sera peut-être le candidat du PS si M. Mitterrand ne l'est pas. Pendant

près de trois ans, M. Jospin se tiendra sur cette étroite ligne de crête, accablant parfois l'idée d'un « axe » Jospin-Rocard. M. Jospin, toutefois après s'être employé des années à incarner le « point d'équilibre » du PS, entend désormais jouer sa carte. Ses fonctions lui ont collé sur les épaules une image partisane dont il aimerait bien se débarrasser pour préparer son avenir. Au fil des émissions de radio et de télévision, il bâtit un discours plutôt *soft*.

Sa définition, à « L'heure de vérité » d'A 2, le 7 octobre 1987 d'un « nouvel équilibre » de la société que doivent rechercher les socialistes déclenche l'ironie féroce de l'ex-CERES de M. Chevènement.

L'affaire du vote du budget régional de Champagne-Ardenne tourne à son avantage. M. Jospin souhaite que les élus s'abstiennent ou refusent de prendre part au vote d'un projet de budget présenté par un homme, M. Bernard Stasi, député CDS mais houni par le Front national. La majorité du bureau exécutif souhaite un vote contre. M. Jospin est en minorité, mais les élus régionaux socialistes se rangeront finalement à son avis et l'opinion lui donnera raison.

Quel est le bilan du septennat de M. Jospin ? Le succès, ou l'échec, du candidat de la gauche à l'élection présidentielle sera, d'une certaine façon, l'un des éléments essentiels de ce bilan. En tout état de cause, M. Jospin aura assumé la lourde tâche de succéder à M. Mitterrand et de mener en sept ans une mutation considérable pour un parti qui est devenu le premier de France.

Cette mutation, M. Jospin l'aura menée sans trop de « casse » et maintenant la cohésion du parti. Mais aussi, diront ses détracteurs, en laissant un PS pas assez dynamique, quelque peu désorienté et plus

dépendant que jamais de la personnalité de M. Mitterrand.

L'image contrastée du PS d'aujourd'hui est aussi liée à celle de M. Jospin. Ce protestant devenu agnostique, mais qui reste marqué par son origine, montre une personnalité conforme à sa façon de s'exprimer : à la fois simple et compliquée. Ferme sur ses principes, il a après le pragmatisme. Capable de souplesse, il peut être rigide. Il lui arrive d'hésiter, mais aussi d'être brutal à l'exocèle. Sérieux — parfois trop — en public, il plaisante volontiers en privé.

Ses atouts ? Sa grande popularité chez les militants, sa capacité de travail et de synthèse, sa communauté d'esprit avec M. Mitterrand. Ses handicaps ? Un persistant manque de charisme lié à sa fonction, à son côté « prof », une propension au travail solitaire, une indéfinissable difficulté à se créer un cercle de fidèles, liée à une certaine réserve l'égard d'un comportement « classique ».

M. Jospin, enfin, est prudent. Une qualité dont il se flatte, mais qui peut devenir un défaut : un mitterrandiste qui connaît bien les deux hommes résume : « Mitterrand disait toujours : « Allez-y ! » ; Jospin commence par dire : « Attendons ! » ».

M. Jospin, pourtant, prend aujourd'hui plusieurs risques. A court terme, le problème de sa succession peut créer au sein du PS des turbulences, malvenues en pleine campagne électorale. Même si M. Jospin pense avoir annoncé sa décision assez tôt pour que le PS puisse, à terme, « falsorber » sans mal. En cas de défaite de la gauche, il n'aurait plus, pour un temps indéterminé, qu'à se replier sur une baronnie de Haute-Garonne, qui n'est qu'en cours de constitution.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.  
(1) Le Monde du 9 juillet 1985 a publié un portrait de M. Jospin.

## Avant la convention nationale du MRG

### Le consensus sans l'apaisement

Et voilà que les radicaux de gauche sont d'accord à la veille d'une échéance électorale ! Il y avait bien longtemps que, tout scrupule leur était prêté aux plus sévères empoignées. L'évidence — selon eux — d'une nouvelle candidature de M. Mitterrand limite considérablement les données du choix.

Le consensus ne va pas cependant jusqu'à l'apaisement de toutes les querelles. Ainsi MM. Michel Crépeau et Roger-Gérard Schwarzenberg, tous deux présidents d'honneur du MRG, maintiennent leur distance avec la direction du parti. Ils ont lancé, le 30 janvier, un « appel des élus radicaux à la candidature de François Mitterrand » qui a recueilli, selon eux, en une quinzaine de jours, un millier de signatures. Ils ne participeront pas à la convention nationale du MRG du 20 février. La raison de cette absence ne tient pas au soutien à M. Mitterrand qui doit s'y manifester mais à la vie interne du Mouvement. A leurs yeux, la remise en ordre des fichiers d'adhérents et la sincérité des mandats ne sont pas avérées.

En convoquant une convention nationale qui rassemble les membres du comité directeur et les candidats investis par le bureau national lors des dernières élections législatives, régionales et sénatoriales, M. François Douhin poursuit deux objectifs.

Le premier est bien entendu de manifester le soutien du mouvement qu'il préside à l'actuel chef de l'Etat, en rendant le plus discret possible les 20 % — selon son évaluation — de radicaux de gauche favorables à une candidature autonome. Le second est l'approbation d'une sorte de plateforme axée sur quatre thèmes.

Outre le devoir européen, la solidarité nationale, le MRG reprend sa position de crédit éducatif. Sur le thème du « pouvoir républicain », le texte adopté par le comité directeur du 12 décembre dernier prévoit que l'Assemblée nationale est maîtresse de son ordre du jour, de l'initiative législative et référendaire. Favorable au cumul d'un seul mandat local avec un seul mandat national, le texte prévoit « une seule réélection à un même mandat avant une coupure obligatoire de la durée du mandat ».

Quant au président de la République, le MRG souhaite qu'il soit « le garant suprême de la liberté citoyenne et de l'indépendance ultime de notre territoire ». Envisageant une remise en cause de son élection au suffrage universel, le projet estime qu'à terme ses fonctions de responsable des armées et de la diplomatie entraîneront l'assimilation des ministères compétents à la présidence de la République.

A. Ch.

## La polémique sur le vote communiste de 1981

### « Savoir lire entre les lignes... »

La polémique sur l'attitude de la direction du PCF au second tour de l'élection présidentielle de 1981 n'en finit pas de faire des vagues. Selon M. Jospin et de nombreux « rénovateurs », une incitation, et même parfois des appels explicites, avaient été faits par certains dirigeants en faveur du « vote révolutionnaire » pour M. Valéry Giscard d'Estaing.

M. Georges Marchais a qualifié cette alléguée de « mensonge ignoble » et le secrétaire général a mis dans la balance « son honneur », et si nécessaire celui de son parti.

Dans une publication confidentielle, la Lettre de l'Allier — département dont M. Lajoie est député, — M. Jacky Flouzat, adjoint au maire communiste de Montluçon et récent démissionnaire du PCF dont il était membre depuis 1959, fait le récit d'une réunion suivant le premier tour de 1981 à laquelle participaient « deux cents militants communistes de Montluçon qui avaient dû présenter leur carte à l'entrée dans la salle ».

Selon M. Flouzat, « l'ancien député Henri Védriès, s'est levé et a rappelé que le PCF, officiellement, soutenait François Mitterrand au second tour ». Puis il a précisé, affirme-t-il, qu'il fallait savoir lire entre les lignes de cette déclaration de soutien, expliquant en substance que ce qui pouvait arriver de pire au mouvement ouvrier et au PCF, c'était que la France fut dirigée par la social-démocratie. M. Flouzat assure qu'il s'est alors élevé contre cette incitation « à émettre dans l'isolement le vote le plus révolutionnaire possible » et a manifesté, devant l'auditoire, son hostilité à la politique du double langage du parti.

Il indique qu'il a « écrit une longue lettre au secrétaire général du parti » qui, selon lui, est restée sans réponse. L'ayant signalé à M. Lajoie « dans les couloirs de la mairie de Montluçon », ce dernier lui aurait dit que « la direction du parti n'avait pas répondu à toutes les lettres ». Par ailleurs, le député de l'Allier aurait jugé « maladroite » l'intervention de M. Védriès.

#### Des contestataires du PCF appellent à voter pour M. Lajoie

« Malgré tout, mais avant tout, votons André Lajoie ». Tel est le titre donné à un appel électoral qui circule actuellement parmi les opposants communistes de longue date, dont l'audience s'est amincie ces dernières années en raison du départ, volontaire ou forcé, des « rénovateurs ». Le philosophe Henri Lefebvre figure parmi les treize initiateurs de ce texte (1) qui « n'est pas pour autant un soutien à la direction actuelle du PCF », parti qui est « la seule réalité organisée des luttes ouvrières » demeurant « la mémoire et l'avenir de ces luttes ».

Faisant référence, sans le nommer, à la candidature Juquin, les signataires écrivent qu'il faut « préserver » le PCF « car on ne créera pas une tradition ni un capital d'expérience en quelques mois, avec quelques bonnes volontés ».

Le texte dénonce « les dirigeants du parti [qui] ont contribué à affaiblir et amoindrir » cette organisation et estime que « leurs erreurs, leurs reniements, leurs volte-face, leur double langage ont été sanctionnés ». Les signataires soulignent que le PCF reste « le meilleur recours contre le capitalisme » car « il sauve l'honneur de la gauche ».

Cet appel est une vibrante illustration de l'esprit de parti, défendu, contre les dirigeants, par quelques dissidents de toujours.

(1) M. André Moroni, 66, rue de Dautigny, 75015 Paris, recueille les signatures.

## Les questions les plus présidentielles.

# Lang à 7 sur 7.

### AVEC ANNE SINCLAIR. DIMANCHE 21 FÉV. 19 H 00

## Il n'y en a qu'une, c'est la Une

le journal mensuel de documentation politique après-demain

Fondé par la Ligue des droits de l'homme (non vendu dans les kiosques)

offre un dossier complet sur :

**L'EUROPE... LE GRAND MARCHÉ INTÉRIEUR**

Avec notamment des articles de :

J. DELORS, C. LALUMIÈRE, H. NALLET, J. AUROUX, Ch. GOUX, Ch. SAUTTER

Envoyer 36 F (portées à 2 F ou équival à APRES-DEMAIN, 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris, en spécifiant le dossier demandé au 180 pour l'abonnement annuel (80 % d'économies), qui donne droit à l'envoi gratuit de ce numéro.

*Jospin, inimitable*





# Société

## Une polémique se développe autour de la grève de la faim des chefs d'Action directe

Nathalie Ménigon, un peu plus faible que la veille, a une nouvelle fois comparu, le jeudi 18 février, devant la cour d'assises spéciale de Paris, alors que se développe une polémique sur la grève de la faim des chefs d'Action directe en prison, et sur les conditions de leur détention.

Au professeur Milliez et à la quarantaine de personnalités signataires d'un appel, publié ce vendredi dans la presse, pour que soit mis fin à l'isolement des chefs détenus, le garde des sceaux, M. Alain Chabaud, représentait ses premières déclarations, a répondu, au journal de 20 heures d'Antenne 2, que la grève de la faim de Nathalie Ménigon « constitue sou-

droit, sa responsabilité, mais [que] la justice doit passer ». « Si l'on obéit, a précisé le ministre de la justice, et s'ils font la grève de la faim, calculée comme elle l'est, chaque fois que leur procès sera en vue, ils ne seront jamais jugés ».

Le garde des sceaux a répété qu'il était résolu à ne pas céder à cette « stratégie terroriste qui se poursuit en prison ». Quant aux conditions de détention, cause, à l'origine, de la grève de la faim des membres d'Action directe, il a précisé que celles-ci constituaient « un avantage dont voudraient bien bénéficier de nombreux autres détenus qui sont entrassés à plusieurs dans leurs cellules ». Les avocats de

Nathalie Ménigon et Jean-Marc Rouillon ont été reçus vendredi 15 février en fin de audience par M. Paul-André Sahon, chef de cabinet du garde des sceaux, pour une « simple prise de contact » ont déclaré ces conseils.

Au même journal d'Antenne 2, le professeur Milliez avait regretté, lui, que « l'on juge des gens dans les conditions où ils se trouvent ». « Je ne les cautionne absolument pas, j'ai même un certain mépris pour eux, mais j'ai trop de respect pour la justice française pour considérer que cette méthode soit la bonne. » « Il faut d'abord les remettre sur pied », a ajouté le professeur.

### Devant la cour spéciale de Paris

## Nathalie Ménigon somnolente, Régis Schleicher ailleurs

Elle ne marche presque plus. Il faut la porter comme un enfant. Somnolente, rocoquevillée, les bras repliés sous le menton, Nathalie Ménigon, le jeudi 18 février, est encore capable de réaliser ce qui se passe autour d'elle ? Comme la veille, son avocat, M. Bernard Ripert, demande à la cour d'assises spéciale le renvoi de ce nouveau procès. Et, comme la veille, le président Jean Sauré commet un médecin expert pour déterminer si Natha-

lie Ménigon est capable de supporter un procès de longue durée.

« Que s'est-il passé dans la tête du docteur Diamant-Berger, qui, la veille, avait déclaré Ménigon apte au service ? Est-ce un refus de ses responsabilités ? Ou la seule façon qui lui serait laissée de les assumer ? La réponse n'appartient qu'à la conscience du médecin... ou à la déontologie médicale (lire ci-dessus).

« Je me trompe rarement. C'est aussi au coup d'œil que vous avez apprécié l'état de santé de ma cliente ?

« Pas du tout, je proteste. Quand on l'interroge elle répond clairement.

« Comme la veille, la justice se voit donc autorisée à séjurer. Peut-on dire à juger ? Ce fut, comme la veille, un bien curieuse journée, où les suspensions devaient l'audience, où les incidents furent bien souvent oubliés le fond, où jamais ne s'écroula le sentiment désagréable d'une justice à audiences forcées.

Schleicher, bien entendu, n'entend participer à rien et garde auprès de lui un dossier orange refermant sans doute une proclamation qu'il réserve pour la bonne bouche. Ménigon, littéralement affaiblie sur une chaise, s'est dérobée aux regards de la salle. Le troisième, Gailliac, prononcera trois boborymes dans l'après-midi. Imperturbable, M. Ripert demande des renvois. La cour prend acte, sort dignement, refuse le renvoi. Ainsi va le procès.

Quant au président, imperturbable, il refile, comme la veille, le curriculum de Ménigon, qui n'a pas changé. Les vols de cyclotouristes, petits boulots, forfaits divers de Régis Schleicher sont ensuite longuement évoqués, le président par ses amis de la justice. « Ça paraît à l'accusé en lui rappelant qu'il souhaitait, dans sa jeunesse, être éducateur. Comme la veille pour Nathalie Ménigon, on a retrouvé les mentions portées par ses professeurs sur les carnets scolaires de l'école Schleicher. « C'est pour compenser la nullité par l'insolence », notait ainsi un prof de maths, tandis qu'un prof de français jugeait « son oral parfois très intéressant ».

Restent les faits. Deux coups de feu tirés, croit-on comprendre, dans un salon de la rue de Valenciennes par la personne d'Alain Carpentier, militant libertaire qui s'opposait à « l'emprise » d'Action directe sur les quartiers parisiens. Une affaire dans laquelle, explique le lieutenant-colonel Jean-Michel Beau, qui dirige l'enquête depuis des mois, il ne faut pas chercher à trouver impliqué dans celle des Irlandais de Vincennes, « la victime est le seul témoin ».

La est le problème. Alain Carpentier, qui est réchappé de justesse, est aujourd'hui introuvable. Le commissaire Vétrine, à l'heure actuelle en

retraite, qui effectua les premières constatations n'est « pas certain d'avoir été sur place ». « C'est une affaire lointaine. » La jeune Marie Félicien, amie de Carpentier à l'époque, et qu'on a extrait de la prison où elle purge une peine de dix-huit mois pour outrages à agent, écoute le président relier à l'audience le procès-verbal de ses dépositions aux gendarmes, comme si elle entendait du chinois.

« A quel étage êtes-vous ? demande M. Sauré.

« Ça dépendait des fois. » Tout est à l'aventure. Jean-François Gailliac ne les faits qui lui sont reprochés. Schleicher ne répond rien. Quant à Nathalie Ménigon elle dort depuis un bon moment.

DANIEL SCHNEIDERMAN.

## M. Claude Malhuret : « en conformité totale avec les règles »

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme, reproche à M. Yves Jouffa, président de la Ligue de droits de l'homme, de soutenir le « combat politique des membres d'Action directe ».

Mercredi, M. Yves Jouffa avait demandé au garde des sceaux de mettre fin à l'isolement d'un certain nombre de détenus, dont les chefs d'Action directe, qualifiant cette pratique de « traitement discriminatoire ». M. Claude Malhuret a répondu qu'il était « en conformité totale avec les règles du code de procédure pénale et avec la convention européenne des droits de l'homme », a ajouté le secrétaire d'Etat.

« Les membres d'Action directe actuellement emprisonnés le sont en conformité totale avec les règles du code de procédure pénale et avec la convention européenne des droits de l'homme », a ajouté le secrétaire d'Etat. « Ce sont des militants politiques et le fait qu'ils continuent en prison leur combat politique contre le gouvernement, qu'ils ont commis lorsqu'ils étaient en liberté, ce n'est pas étonnant. »

## Un cas de force majeure

Le docteur Odile Diamant-Berger avait-elle le droit de se récuser en tant qu'expert ? A priori, les textes sont à cet égard parfaitement clairs : la réquisition est une injonction faite au médecin par les autorités administratives ou judiciaires d'avoir à exécuter telle ou telle mission d'ordre médico-légal. L'article L. 367 du code de la santé publique précise que « tout docteur en médecine est tenu de obéir aux réquisitions de l'autorité publique sous les peines prévues à l'article 379 » (il s'agit d'une amende de 1500 à 8000 francs).

Il existe pourtant une exception : le guide d'exercice professionnel édité par l'ordre national précise en effet qu'il faut un cas de force majeure ou avoir la

qualité de médecin qui a donné des soins au malade ou au blessé, donc tenu par le secret médical, pour ne pas obtempérer à réquisition ». En clair, nous a confirmé le docteur Louis René, président du conseil national de l'ordre des médecins, « un médecin traitant ne peut examiner un de ses malades en tant qu'expert ». L'article 56 du code de déontologie rappelle d'ailleurs cette obligation formelle.

Avant lui à apporter des soins à Nathalie Ménigon, non seulement dans l'enceinte du Palais de justice mais également à l'Hôtel-Dieu, le docteur Diamant-Berger, en sa qualité de médecin traitant, se devait donc de se récuser.

F.N.

lie Ménigon, du fond de sa tiède somnolence, est en état de suivre le procès pour lequel elle comparait aujourd'hui : une tentative d'homicide volontaire en 1982 dans un « salon » parisien, inculpation qu'elle partage avec Régis Schleicher et Jean-François Gailliac, camarades de militance de ces années lointaines.

Les procès se suivent et se ressemblent, pense-t-on aussitôt. On a tort. Une femme crée la surprise : c'est le docteur Odile Diamant-Berger, chef du service médico-judiciaire de l'Hôtel-Dieu, médecin commis par la cour. « L'état de santé de Nathalie Ménigon est cliniquement stable, explique le médecin. En revanche, sa vigilance est momentanément affaiblie. Comme j'ai dû répondre à une demande de soins de sa part, je vous demande de bien vouloir me dessaisir de ce rôle de médecin

Mais son refus ne grippe pas longtemps la machine judiciaire. Un nouvel expert est instantanément nommé. Voici le docteur Rivelin. Lui, après examen, trouve l'accusée plutôt en meilleure forme que la veille. « Sa tension et son cœur sont meilleurs qu'hier, explique-t-il avant de convenir docilement : « Indéniablement, elle présente l'état de quelqu'un qui vient de faire une grève de la faim. »

M. Ripert demande alors au docteur Rivelin, qui avait déjà visité Nathalie Ménigon la semaine précédente à l'hôpital des prisons de Fresnes, comment il avait alors évalué le poids de sa cliente : « Je l'ai apprécié sur dossier. — Un bon maigrinon, quoi, lance Schleicher, paternellement sermonnant le président. — Alors, vous pensez au coup d'œil, remarque M. Ripert.

## Le couloir de l'isolement

« Tu perds le temps, tu perds l'envie et, finalement, tu te perds toi-même. C'est ça l'isolement total... » Lorsqu'elle écrit ces lignes, Nathalie Ménigon vient juste, avec ses amis Jean-Marc Rouillon, Georges Cipriani et Joëlle Aubron, de commencer la grève de la faim qui dure maintenant depuis le 1<sup>er</sup> décembre. Ce que M. Robert Pandraud appelle « un régime aménagissant » ou M. Alain Chabaud « une demi-grève parce qu'ils continuent à se nourrir de vitamines », participe peut-être, pour ces membres d'Action directe, d'une stratégie politique déterminée, dont on ne peut prévoir l'issue, mais se fonde au départ sur la contestation des conditions de détention vécues par les chefs historiques d'Action directe : « Torture par l'isolement de sécurité renforcée », résumés dans leur déclaration du 1<sup>er</sup> décembre.

Ce qu'ils réclament ? Le statut de prisonniers politiques, le regroupement des détenus membres d'un même mouvement dans un même établissement et l'abolition du régime d'isolement. La revendication est ancienne et toutes les groupes — nationalistes notamment — ont multiplié ces demandes sans jamais obtenir satisfaction. La disparition — facile en réalité — des quartiers de sécurité renforcée et des quartiers de plus grande sécurité, en 1982, a été palliée par un régime à deux vitesses : l'isolement disciplinaire et l'isolement dit de sécurité. C'est dans ce cadre qu'ont été détenus

les militants d'Action directe, avant leur hospitalisation. « Il s'agit, explique un membre de l'administration pénitentiaire, uniquement de s'assurer de leur persistance, sans provocation. Le régime varie selon les établissements et selon les moments, selon les directives des juges d'instruction qui délivrent les permis de visite et filtrent le courrier et selon l'ambiance », les « renseignements » et les incidents perçus au sein de la détention. Ce que les membres d'Action directe ressentent comme une « torture » ne leur est pas réservé : d'autres détenus, de droit commun la plupart du temps, sont eux aussi classés DPS (détenus particulièrement signalés), et isolés.

La base du système est simple : les détenus sont seuls en cellule, seuls en promenade et doctement surveillés ; les permis de courtoisie délivrés avec une attention toute particulière. A en croire les représentants de l'administration, ce n'est que cela, rien de plus, rien de moins.

Ainsi, la lumière imposée toute la nuit en cellule, les foulées corporelles vexatoires, les heures de promenade décalées, les visites interdites, le sédatisme, en somme, dénoncés par les grévistes de la faim ne seraient pour les autorités que le fruit d'une paranoïa née de l'enfermement. Au pis, une campagne soigneusement organisée, destinée à déstabiliser l'institution judiciaire et pénitentiaire tout entière.

En effet, seul aménagement particulier provoqué par l'incarcération des militants d'Action directe, des barreaux ont été apposés aux fenêtres des cellules de la maison de détention de Fresnes (MAF) de Fleury-Mérogis, qui étaient jusqu'à présent pourvues d'un grillage.

### Une lumière allumée cinq à six fois par nuit

Séparés par des cellules vides, (le quartier d'isolement de la MAF n'est jamais plein), Nathalie Ménigon et Joëlle Aubron effectuent en effet leurs promenades à deux heures chaque jour différentes « pour des raisons de sécurité évidentes ». A Fleury, où furent détenus Régis Schleicher et Georges Cipriani, la promenade des DPS s'effectue dans des couloirs individuels, aménagés au dernier étage d'un bâtiment. A Fresnes, en revanche, Jean-Marc Rouillon pouvait se promener en compagnie d'autres détenus : la publication d'une photo de lui, puis la découverte, dans sa cellule, de tampons secs de l'administration pénitentiaire, ont mis fin à ce système. Jean-Marc Rouillon, depuis cet incident, effectuait seul ses promenades. Quant à la lumière, elle est allumée jusqu'à cinq ou six fois par nuit pour vérifier la présence « tranquille » des détenus en cellule.

Dans les cellules situées au rez-de-chaussée, la lumière du jour est souvent insuffisante et conduit à laisser l'électricité allumée. Des foulées corporelles étaient prati-

quées à chaque conduite au parloir, des foulées approfondies des calculs étaient réalisées à un « rythme aléatoire ». Les DPS ont le droit de centrer et de louer une télévision. Quant aux permis de visite — accordés par les juges d'instruction, en l'occurrence Jean-Claude Vuillemin et Jean-Louis Bruguière — on assure au Palais de justice qu'ils ont été octroyés sans restriction à la famille proche. Jean-Marc Rouillon a ainsi pu voir discrètement son enfant. Aucun permis n'aurait été demandé pour rendre visite à Nathalie Ménigon. A Fleury-Mérogis, Nathalie Ménigon et Joëlle Aubron ont pu voir, à leur demande, l'aumônier.

« Il faut se méfier de la désinformation ; nous ne sommes pas des tortionnaires », s'indignent des représentants de l'administration pénitentiaire. « On fait moins de bruit pour des droits communs traités à la même enseigne et dont certains régulièrement perdus — sont en grève de la faim depuis trois ou quatre mois dans quelques cas. Les gens d'Action directe se croient, à tort, des exceptions. »

Mais, évidemment, toutes les précisions possibles ne peuvent refléter le climat de la détention où, si le cadre réglementaire de l'isolement est bien défini, tout est dans la manière d'appliquer les consignes. Et là, dans « les couloirs de l'isolement », il n'y a plus ni avocats, ni magistrats, ni directeur d'établissement, ni conseiller technique. Il n'y a plus que des surveillants face aux détenus, et des détenus face à leur solitude.

AGATHE LOGEART.

### Le procès des médecins de Poitiers

## La leçon d'anesthésie

POITIERS de notre envoyé spécial

Pleins feux sur le professeur Pierre Mériel. La chose était prévue, on pourrait même dire promise. En cette affaire, les systèmes de défense étant ce qu'ils sont, M. Mériel, qui anesthésia Nicole Berneron, morte au cours de cette intervention le 20 octobre 1984, et prévenu pour l'homicide involontaire, attribué les causes de cette mort à une inversion des flexibles amenant au respirateur l'oxygène et le protoxyde d'azote. Pour sa part, l'accusation

« ceux qui seront amenés à nous remplacer risquent de commettre des difficultés ».

Réponse du docteur Diallo : « Ces mots signifient simplement que ceux qui seraient amenés à nous remplacer risquent de commettre des difficultés pour mener leur tâche à bien ».

Tel était donc le climat, et voilà pourquoi le professeur Pierre Mériel, chef du service anesthésie-réanimation se trouva contraint de prendre en charge Nicole Berneron. Une anesthésie, aurons-nous du moins appris de M. Mériel, est com-

## L'avocat du docteur Diallo s'est montré impitoyable pour le professeur Mériel qui a donné, au cours de l'instruction plusieurs versions des causes du décès de Nicole Berneron

soutient que cette inversion fut le fait du docteur Bakari Diallo, le docteur Denis Archambeau ayant été son complice en la circonstance pour faire à M. Mériel, qui venait de décider la mutation du docteur Diallo.

Il fallait bien, dans ces conditions, que l'affrontement se produise. Il s'est produit, mais organisé, recherché par l'un des défenseurs de M. Diallo, M. Henri Leclerc. Chaque jour, la tension monte davantage. Au programme de la quatrième journée, le jeudi 18 février, figurait ce simple mais vaste sujet : la reconstitution de ce que fut le 30 octobre 1984 à la salle numéro 2 du bloc opératoire du CHUR de Poitiers, service ORL, non point tant l'intervention chirurgicale effectuée sur Nicole Berneron, âgée de trente-trois ans, et consistant en l'ablation d'une tumeur de la glande parotide gauche, que l'anesthésie dirigée par le professeur Pierre Desforgeries-Mériel. Mais, s'il dut la diriger personnellement, c'est que le chirurgien chargé de l'intervention, le professeur Jean-Pierre Fontanel, constata, au matin du 30 octobre, que l'équipe des anesthésistes du service ORL était défaillante par solidarité avec le docteur Bakari Diallo, que M. Mériel avait décidé, la veille, de muter à l'Hôtel-Dieu au service d'otologie. Cela doit être chaque fois rappelé, comme il l'est par exemple qu'en dépit de sa mutation M. Diallo se trouvait encore au centre hospitalier au matin du 30 octobre, qu'il s'informa auprès du docteur Archambeau de ce qui se passait à la salle numéro 2 du bloc opératoire et qu'il fut, lorsque M. Archambeau lui expliqua que le patron conduisait lui-même l'anesthésie, un certain sourire passa sur les lèvres du docteur Bakari Diallo.

Voilà donc, dans la salle 2 du bloc opératoire, Nicole Berneron placée sur la table d'opération. M. Mériel inspecte le respirateur comme il est normal de l'inspecter. Au reste, la première phase de l'anesthésie de Nicole Berneron a été de gaz halogène complétement à l'oxygène et au protoxyde d'azote dispensés à 50/50 se déroulant normalement.

« Moi, dit M. Mériel, je ne savais pas quels gaz étaient délivrés, Archambeau faisait écran entre le respirateur et moi. Mais, si le protoxyde d'azote pur avait été administré, il y aurait eu perte de conscience de la patiente et on aurait vu son corps prendre alors une teinte gris ardoise significative, mais cela demande trois ou quatre minutes et on a le temps de réagir, c'est-à-dire de débrancher immédiatement l'appareil. En tout état de cause, aucun de ces symptômes n'est jamais apparu. »

Il y eut pourtant un incident une fois la patiente branchée sur le respirateur. « Les débits oxygène et protoxyde d'azote me paraissent un peu bryantins », expliqua M. Mériel, j'ai demandé au docteur Archam-

### Les deux phases délicates

Bien sûr, ce sourire est tenu par l'accusation pour une charge complémenaire à laquelle elle ne ajoute aucune autre : M. Diallo avait dit à M. Archambeau que, en raison de la solidarité des anesthésistes du service ORL et de leur décision de se tenir les bras croisés ce matin-là,

« Les deux phases délicates ».

« Les deux phases délicates ».

## Un réseau international de trafic d'héroïne démantelé par le SRPJ de Lyon

Les enquêteurs de la brigade des stupéfiants du Service régional de police judiciaire (SRPJ) de Lyon ont démantelé, après deux ans d'enquête, une triple filière d'importation d'héroïne et de résine de cannabis destinée en partie à alimenter les milieux du spectacle parisien. Parmi les douze personnes actuellement incarcérées figurent d'anciens trafiquants connus pour avoir participé à la french connection dans les années 60.

Légion d'honneur pour faits de guerre en Indochine, et de son complice André Trihan, soixante et un ans, lui aussi connu des services de police depuis les années 60 ; et la filière « Lola », dirigée par Nicole Guigou d'Amélie, cinquante-cinq ans, et portant sur un trafic de 900 kilos de résine de cannabis.

« Lola » interpellée à Neuilly au printemps 1987 avec deux de ses revendeurs, reconnu être à l'origine de l'écoulement de résine de cannabis, notamment dans la région Rhône-Alpes. Le Gallo et son associé André Trihan furent arrêtés en août 1987, à Paris, en flagrant délit de transaction. Deux autres trafiquants, Jacques Bozzi et Lucien Carrel, qui livraient des stupéfiants à une clientèle d'habités parisiens, furent à leur tour interpellés le 2 février 1988. Le même jour, les policiers arrêtèrent, à Cazeaux, la concubine de Carrel, Maryse Abside, chimiste de formation, chargée du « coupage » de l'héroïne et du conditionnement des produits.

Les perquisitions au domicile des trafiquants ont permis, selon les enquêteurs, de découvrir un « véritable supermarché de la drogue » avec comptabilité, listes de clients, produits de coupage, valises à double fond... Deux parquets, ceux de Lyon et de Bobigny, ont suivi l'affaire. Seul Klaus Roder a échappé pour l'instant à l'arrestation. Plus de 12 kilos d'héroïne pure à 80 % ont été saisis au cours de l'enquête.

LYON de notre bureau régional

L'enquête a commencé à Lyon, où les policiers du SRPJ interpellèrent à la mi-1986 Roland Kiennin, cinquante-deux ans, une ancienne enseignante de couture. Les documents trouvés chez elle révélèrent l'existence d'un véritable trafic international. Aidés par les policiers européens, américains et canadiens, les policiers du SRPJ identifièrent trois filières, dont Roland Kiennin était la cheville ouvrière en France : celle de Klaus Roder, un ressortissant allemand, déjà condamné pour trafic de drogue, qui importait de l'héroïne pure de Thaïlande et la revendait aux Etats-Unis et en Europe ; celle de « M. Albert », alias Albert Le Gallo, soixante et onze ans, ancien membre de la french connection, chevalier de la

Joëlle Aubron



# Culture ARTS

Cy Twombly au Centre Pompidou

## Le plaisir du rien

C'est la première rétrospective en France de l'Américain Twombly, peintre poétique, ironique et subtil.

Presque rien. Il n'y a presque rien sur la toile ou la feuille de papier. Rien, ou si peu de traits et de couleurs que décrite ces traces et taches, c'est leur donner plus d'existence qu'elles n'en ont véritablement et leur accorder plus qu'elles n'exigent. Leur attribuer un sens déterminé, vouloir à toute force qu'elles représentent ou qu'elles signifient, ce serait pis encore : un contresens. Car la suprême élégance de Twombly, ce qui fait que ses vagues peintures et ses dessins indistincts ont une grâce inéprouvée, c'est que celui auquel ils ont échappé — car on ne peut parler d'intention à son propos — se défie de tout, ne s'engage dans aucune expression connue et parvient à ce chef-d'œuvre d'absence : une œuvre qui ne tient à rien, ne dit rien et, cependant, séduit et retient plus que d'autres aux ambitions esthétiques avouées.

Pour l'évoquer, il semble que l'on ne puisse mieux faire que d'énumérer les tentations qu'elle ignore sans même se donner la peine de les dénoncer. D'un peintre américain qui fut étudiant à l'Art Students League de New-York après 1945 et proche de Motherwell, on attendait quelque tendresse pour l'expressionnisme abstrait. Abstraite, cette peinture est sans doute, mais sans rien de commun avec la chorégraphie forcée de Pollock. Twombly ne flageole pas la toile de couleurs, il la frocote ou l'enduit par place, de-ci de-là, et puis se lasse, et puis s'en va. Il ne gesticule pas, il gribouille au crayon ou à la craie des boucles et des angles, des graffiti incomplets et des morceaux de mots à moitié effacés par la gouache ou des bouts de phrases qui ne finissent pas et n'ont aucun rapport précis avec les graphismes qui les environnent ou les traversent.

Parodie de l'abstraction alors ? Un peu, mais sans insister, comme en passant. Naturellement, Twombly ne croit guère à la toile crüe de marbre ni à l'innocence jute d'un tube de couleur. Il ne cède pas pour autant au penchant opposé, celui de l'ascétique héroïque. La blancheur théâtralement exhibée d'un Ryzan ne lui convient pas, parce qu'il a pu se convaincre que l'art ne peut bien longtemps se nourrir du vide et se restreindre par pur masochisme jusqu'à rien du tout du carré vide. Le minimalisme ne saurait être son fait.

Twombly, qui sait qu'il appartient à une histoire et que celle-ci donne des signes d'épave, est à sa manière un artiste à sujets, et à

« grands » sujets. Quand il consent à évoquer des êtres, ils se nomment Vénus ou Bacchus, ou dans un genre plus humble, Goethe, Mallarmé et Valéry. Des mythes des uns, des œuvres des autres, il reste un titre, ou quelquefois le souvenir élimé d'un vers ou d'une composition. Cela suffit, puisque le titre ou le vers suscitent sur-le-champ d'autres souvenirs, des allusions plus pesantes et, si l'on veut, des comparaisons. Cela suffit puisque le peintre, le poète et l'amateur ont atteint un tel degré de saturation, ont la mémoire si garnie de littératures, d'œuvres, de mythologies et de références de tous ordres, qu'ils ne sont plus capables de petites opérations évocatrices. Ils n'inventent plus, ils répètent ce qui leur revient d'un immense passé qui les accable autant qu'il les enchante.

### Entre le regret et le désespoir

Un nom mal écrit sur une toile striée de traînées ou de couleurs de rose, de bistre ou de vert, salie d'auroles suspectes, avec un collage mal plié sur-dessus, des chiffres peut-être et des lignes qui n'atteignent pas leur but — on est-elles un sentiment ? — voilà, selon Twombly, le plus juste tableau de la situa-

tion contemporaine. Placée sous le signe de l'encombrement et de l'effacement à la fois, l'inspiration renaît et perd de plus en plus sa logique. Aussi peut-on avec autant de bonnes raisons juger délicieux ces pièges à citations et esquisses, ou y lire l'aveu le moins apitoyé et le plus clair d'une puissance qu'aucun projet d'année ne peut espérer guérir.

Ce sont là, par essence, des œuvres de musée, faites d'après des reminiscences de musées et conçues pour achever en beauté un accrochage dans l'ordre chronologique des cultures, de l'antique jusqu'à la contemporaine. Toutes viennent périr paisiblement dans ces tableaux qui ressemblent assez à des champs de ruines où ne se lisent plus que des inscriptions brisées. Twombly balance entre le regret, le désespoir et le plaisir de rêver une dernière fois. Il ne choisit pas, fidèle à son principe d'équilibre.

Il est bien peu étonnant que ce Virginien se soit établi à Rome, ayant fui New-York. Peu de villes pouvaient lui convenir mieux que celle-ci, faite de tant de villes mortes entassées en désordre les unes sur les autres.

PHILIPPE DAGEN.

\* Galeries contemporaines, Centre Georges-Pompidou, jusqu'au 17 avril.

### Julian Schnabel à Paris

## Changements à vue

Star du marché, Schnabel se doit d'étonner toujours plus. Cette fois, c'est dans le genre antique.

Jusqu'ici, les Etrusques n'avaient pas eu le bonheur d'être imités. Les Grecs, les Romains, les Ibères et les Celtes, tous avaient eu leurs fidèles, classiques, néo-classiques ou archaïsants. Tous, mais pas les Etrusques. Cette injustice était inacceptable, et l'on ne peut que se féliciter de la voir réparée, fût-ce tardivement. Le néo-étruscisme existe enfin et a pour champion le New-Yorkais Julian Schnabel.

Celui-ci, qui n'a pas quarante ans, a conquis la gloire et une cote plus que respectable grâce à ses variations de style. Il y a une dizaine d'années, il collait d'énormes quantités d'assiettes et des sous-casses cassées sur ses toiles. Puis il a peint sur velours, pour revenir ensuite à l'assemblage en collant les accessoires les plus singuliers sur des tableaux devenus gigantesques. On vit des peintures avec peaux de vache, des peintures avec bois flottés et même des peintures avec cornes de rennes et d'élan. Tout

cela pouvait bien ne pas avoir grand sens : l'adresse technique de l'exécution faisait oublier le vacuité du résultat. Au même moment, ce nouveau Protée entreprenait de copier, en les agrandissant, les dessins d'Artaud et les grotesques de la Renaissance italienne. La nécessité et l'originalité de ces travaux n'étaient pas non plus très sensibles. Le besoin de copier et d'être copié, plus souvent, de changer sans cesse scabieusement traitait une sorte d'incertitude ou de faiblesse. N'importe : c'était grand, très grand, cher, très cher, et furieusement moderne ou post-moderne. Une rétrospective Schnabel s'est ainsi tenue, il y a juste un an, au Centre Pompidou.

Depuis, Schnabel s'est donc converti à l'étruscisme. Il a construit et fait cuire un sarcoophage de terre brune rose qui ressemble, les figures en moins, à ceux que l'on voit dans les nécropoles de Tarquinia. Comme cela ne suffisait pas, il a modifié d'autres couvercles, tous du même matériau et de la même jolie couleur, qui font au sarcoophage complet un charmant cortège. Sur les flancs de ce couvercle, coupés aux dimensions d'un génêt, deux lettres sont inscrites : J.B. Elles désignent l'artiste allemand Joseph Beuys, dont l'enseignement, l'œuvre et la mort auraient fortement impressionné Schnabel. Il a voulu lui rendre un hommage solennel, un peu trop solennel. Beuys avait lui-même mis en scène sa mort dans une installation à l'écrasante pompérianisme macabre nommée Palazzo Regale. Le membre a disparu. Reste le pompérianisme délicatement parfumé d'archéologie de ce tombeau terrifiement vide.

Une fois de plus, Schnabel s'est renouvelé par le pesticide et la démesure. Se course à la métamorphose à quelque chose d'effrayant. De Schnabel nouveau en nouveau Schnabel, on finit par se demander s'il existe réellement, ou s'il se borne à donner son nom à une récapitulation aussi vaine qu'encyclopédique de tous les genres et de tous les temps.

PH. D.

\* Galerie Yves Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare et 108, rue Vieille-du-Temple, jusqu'au 10 mars.

**BANLIEUES BLEUES**  
du 19 FÉVRIER au 19 MARS 1988  
5<sup>e</sup> édition  
19 Février - Saint-Denis  
**MILES DAVIS**  
**COMPLET**  
LOCATION : 4 FNAC  
RENSEIGNEMENTS AUTRES CONCERNS :  
TEL. 43.85.66.00

Photo : une création collective au Musée de Toulon

## Dérive sur une galère

L'Image du corps et le corps vivant sont au cœur d'une création collective mise en espace autour d'un thème barbare et braché : la galère.

Prenant pour point de départ l'œuvre baroque de Pierre Puget, *Les Atlantes*, sculptée au dix-septième siècle à partir du corps des galériens, le philosophe François Soulagas a eu l'idée avec Jean-Roger Soubrin, conservateur du Musée de Toulon, de monter un projet original autour

sentations du corps sont ainsi abordées par des approches extrêmement différentes, allant du reportage à l'autoportrait et du nu à l'autoportrait en passant par le pur conceptuel. La morphologie humaine est affrontée dans toutes ses dimensions, corps en activité, corps en transe, corps objet, corps machine, tous tentent, avec des fortunes diverses, de répondre en images à une interrogation théorique vague : qu'est-ce qu'un corps « en galère » aujourd'hui ?

Écartelé entre l'expression critique et réfléchissable, partagé entre l'imaginaire et le réel, déporté par

Gattinoni) à celui de soi-même (Odilon, Vulliez), du corps social (Uffras), intime et familial (Ploss, Nancez) ou religieux (Dridi), en passant par la mise en scène surréaliste du rêve (Séménako), une question prioritaire se pose : mais que diable allaient-ils faire dans cette galère ?

Seuls trois créateurs accostent à bon port. Dans la lignée d'Appelt et Rainer, Max Barboni, dans ses compositions en triptyques, fixe de façon saisissante la disparition de son visage par les volutes du mouvement. Dans la série « Les Pieds-beaux », Christian Martinez détourne avec grâce les formes de l'esthétique publicitaire et, jouant d'un sabot lacé, d'un chausson de cuir orthopédique, esquisse un divertissant pas de deux, porté par le charme léger de l'érotisme méditerranéen. Dans « Apartheid », enfin, Marc Patant interroge sculpturalement son corps pour questionner politiquement la photographie. Bloc de souffrance, d'injustice et de ségrégation (noir, obèse), modelé, malaxé, torturé, outil de renaissance et d'amour, le corps, atteint ainsi au sublime. Patant transcende l'usage de son corps qu'il met visuellement à l'épreuve. Seul, il rejoint le concept projeté par Soulagas, à la fois baroque, artistique et social.

Il faut pourtant saluer le courage d'un musée qui œuvre à ses risques et périls ses portes aux franges marginales de la création photographique en France.

PATRICK ROEGERS.

\* « Le corps, la galère : noir et blanc », Musée de Toulon, 113, boulevard Leclerc, Toulon, jusqu'au 30 avril. Paris sous le même titre d'un remarquable livre-catalogue, 64 photos, texte de François Soulagas, 184 pages, éd. par le Musée de Toulon, 150 F. « Image du corps et corps vivant », actes du colloque, Hyères, La Seyne-sur-Mer, Toulon, éd. par l'École municipale des beaux-arts de Toulon, 119 pages.



Ernestine W. Ruben : émergence des corps transformés 1967

des mille visages actuels du corps en galère. Axée sur la notion de « photographique », cette réalisation aussi alambiquée qu'ambitieuse, qui se propose de réfléchir sur les rapports entre l'image du corps et le corps vivant, réunit trois cents photos, réalisées en un an par deux photographes et trois plasticiens. Les repré-

sentations des autres arts, il ressort de ce corps à corps une cohérence chaotique qui montre l'impossibilité de réduire un projet artistique à travers une grille théorique.

Si encore les œuvres accrochées aux cimaises étaient à la hauteur des intentions énoncées par l'auteur, De l'emploi du modèle (Ruben, Rabot,

### COULISSES

#### Les aveugles pourraient toucher l'intouchable

« On ne touche pas une œuvre d'art ». Ce tabou va-t-il tomber ? Sans doute, avec la concours « Ouvrir le musée aux aveugles » organisé par l'association Valentin-Haüy, à l'occasion de son centenaire en 1989 — en collaboration avec la direction des Musées de France. Les participants sont trente-deux conservateurs de musées de province classés et contrôlés. Le jury attribuera trois prix, dont le premier d'un montant de 80 000 F. Quatre critères seront pris en compte pour juger les projets : l'adaptation de l'environnement, la transmission de la connaissance, les activités d'éducation à l'art et la mobilisation du personnel.

D'ores et déjà, quelques musées organisent des visites pour les aveugles. Ils s'inspirent peu ou prou de l'opération pilote lancée en 1984 par le Musée de Clary à Paris. Le visiteur s'effectue en groupe le mardi, jour de fermeture. Tout est sur mesure, de la maquette du musée à la brochure en braille. Certains objets sont destinés uniquement au toucher des aveugles. Beaucoup d'œuvres restent inaccessibles du fait de leur fragilité. Mais cette méthode constitue une véritable muséographie de l'aveugle.

Ch. T.

#### Onze galeries pour Danielle Mitterrand

Onze galeries de la rive gauche — L. Brachot, J. Briancas, M. Cachoux, Di Meo, L. Durand, Ervol, A. Girard, J. A. Loub, M. Marteau, Stedler et P. Trigano — consacrant quatre journées, les 24, 25, 26 et 27 février, à la Fondation Danielle-Mitterrand, France-Libertés à laquelle une partie des bénéfices des ventes seront versés.

#### L'art contemporain et le musée : un colloque

L'art contemporain a fait ces dernières années une entrée très remarquée au musée, au point d'en faire craquer la définition classique. Le phénomène mérite d'être examiné de près. C'est justement le propos d'un séminaire organisé par le Musée national d'art moderne, qui, pendant deux jours, les 2 et 3 mars, réunira sociologues, historiens de l'art et conservateurs. (Centre Georges-Pompidou, petite salle, premier sous-sol).

### Ventes

#### Nouveaux marchés à Paris

Le succès récent de la vente Lallique (voir Le Monde du 23 janvier) a confirmé l'émergence de nouveaux marchés à Drouot. Des objets dispersés, il y a deux ans à peine, dans des ventes hétéroclites font aujourd'hui l'objet de catalogues spécialisés. La raréfaction des produits « haut de gamme » sur un marché parisien saturé a incité quelques commissaires-priseurs dynamiques à développer de nouveaux créneaux. Les papiers peints ou les châles en cachemire, cédés, il n'y a pas si longtemps, par chariot, sont en passe d'acquiescer, comme les flacons de parfum, leurs lettres de noblesse.

« Auparavant, les châles en cachemire et les papiers peints n'attiraient que quelques amateurs, explique un expert, Bernard Poteran. A présent, les industriels de la mode et de la décoration s'y intéressent comme à une source riche d'inspiration ». En décembre dernier, huit miniatures (crayon, aquarelles et gouaches) illustrant la fabrication des châles en cachemire de l'école indienne (1860) ont été adjugées 450 000 francs, après d'âpres négociations entre un amateur britannique et un collectionneur français. Mais les estimations dans ce domaine sont encore approximatives, les points de repère étant encore rares. Les flacons sont recherchés par les collectionneurs japonais et américains, responsables de l'envoie des prix.

La préparation longue et minutieuse de ces ventes, où aucun détail n'est laissé au hasard, contribue à leur succès croissant. Et les vendus éventuels, attirés par leurs bons résultats, dépassent de plus en plus Christie's. La boucle est bouclée. Un nouveau marché est en train de naître à Paris.

Mais ils sont encore loin de faire l'unanimité au sein de la profession des commissaires-priseurs. « Four-

quoi vendre des vieilles dentelles, confie récemment l'un d'eux, lorsque non seulement ce n'est pas rentable pour nous, mais que, pour le même prix, on les trouve dans le grand magasin d'à côté, en bon état et sans la poussière ? »

Si certains de ces marchés ne sont pas encore rentables pour les commissaires-priseurs, ils le sont déjà pour les amateurs. Ces ventes « mineures » ne feront peut-être jamais partie du « gratin » des ventes parisiennes. Elles ont le mérite d'introduire un peu de gaieté dans un marché souvent fort austère.

ALICE SEDAR.

\* Ventes à Drouot : papiers peints, le 27 février ; flacons de parfum, le 13 avril ; châles en cachemire, juin 1988.

« Le « Modélio » de la « Baronne d'Égypte », peint par le baron Gros, a été vendu à Toulouse, le lundi 15 février, pour la somme de 4 millions de francs à un Anglo-Saxon dont l'identité n'a pas été révélée.

**CHRISTIE'S MONACO**  
Prochaines Ventes Importantes, Juin 1988  
Nos Spécialistes en  
Art Nouveau,  
Art Déco,  
Porcelaine et  
Faïence,  
Tableaux Anciens et du XIX<sup>ème</sup>,  
Mobiliers et Objets d'Art  
seront à Paris du 29 Février au 4 Mars 1988.  
Chaise par Armand-Albert Rateau vendue 600.000FF le 6 décembre 1987.  
Si vous désirez obtenir, à titre gracieux, leurs estimations et conseils, veuillez contacter:  
Christine Petit ou Laurent Prevost-Marcilhacy (mobiliers) à Christie's Paris, 17, rue de Lille, 75007 Paris, tel: 42 61 12 47

**CRETEIL**  
19, 21, 23 Février  
*Le Nozze di Figaro*  
MOZART  
Orchestre National d'Ile-de-France  
Direction Jacques Mercier  
Mise en scène Denis Krief  
Ensemble vocal Patrick Marco avec Mark Tinkler Mariette Kemmer Elisabeth Baudry Michele Pertusi Martine Mahé avec le soutien du Crédit Lyonnais de Créteil  
48 99 18 88

Joy, iolito

مichael Jackson

PEPSI EN ACCORD AVEC RTL ET RMC PRÉSENTE

Le Monde • Samedi 20 février 1988 13

# MICHAEL JACKSON

## AU PARC DES PRINCES



23 JUIN/LYON/STADE GERLAND  
27-28 JUIN/PARIS/PARC DES PRINCES  
9 AOUT/MONTPELLIER/STADE RICHTER  
14 AOUT/NICE/STADE DE LOUEST

CBS

Location: FNAC à partir du Samedi 20 février. Prix des places: Préférence: 185F - frais de location.

ZERO

# Culture

## CINÉMA

« Bernadette », par Jean Delannoy

### Lourdes : miracles, foire et mystère

Le film de Jean Delannoy consacré à Bernadette Soubirous le film officiel des sanctuaires où défilent chaque année quatre millions et demi de pèlerins venus des quatre coins du monde.

Dès le début, elle toussa, la petite Soubirous. On se dit « encore une poitrine ». Est-ce la tuberculose ou seulement de l'asthme ? On a peine à reconnaître en cette jeune fille un peu carrée l'exquise petite qui, dans *Les oiseaux se cachent pour mourir*, brisait le cœur du Père Ralph de Brillacart et, dans *Pale Rider*, chevauchait en compagnie de

Clint Eastwood. Sydney Penny, avec son teint mat et ses yeux graves, campe une paysanne pauvre, en 1858, vivant rudement dans les Pyrénées, et dont le cœur simple s'éclaircit d'une foi ardente et sans apprêts. Sa famille est misérable, fruste, jusqu'au jour fatal où, dans la grotte de Massabielle, elle aperçoit quelque chose de blanc... On connaît la suite (voir ci-dessous), légendaire.

Si le film de Jean Delannoy présente un intérêt, c'est celui de raconter certains épisodes de la vie de Bernadette qui ne sont pas à mettre au crédit des bien-pensants du Second Empire. Traité par les bourgeois de « petite merdeuse », jalouse, détestée par les notables, elle frôle l'internement psychiatri-

que (la tristement célèbre loi de 1838), et ne doit son salut terrestre qu'au secours d'un prêtre, Pyrénéen (Jean-Marc Bory), à sa popularité chez les pauvres et jusqu'à la Cour (l'impératrice avec son accent inénarrable et Michel Duchaussoy, excellent acteur, dans le rôle de Badinguet). Il fallait le rappeler, un saint n'est pas d'un commerce aisé de son vivant (ensuite... ça peut s'organiser). Et, encore, Bernadette ne cesse de répéter : « Je n'ai jamais dit que c'était la Sainte Vierge ». Mais au-delà, que dire ? Jean Delannoy a curieusement, comme un artisan sans flamme, sans grâce, sans inspiration. Les acteurs, dont les voix sont doublées, ont moins de vie et de naturel que des santons mécaniques, tout est plat, fade, à peine plus mobile qu'un

ancien calendrier des postes. Il n'y a pas eu de miracle pour le cinéaste, c'est avéré. Il y en a déjà un pour son film, qui remplacera dans la salle officielle le film de Maurice Cloche (oui, ça ne s'invente pas), sans doute une pénitence de plus sur le calvaire des pèlerins, ce qui lui garantit des millions de spectateurs ébahis. Tant mieux pour lui, pour eux. Domage pour Bernadette, quand même. Dans ce chrono déprimant, pas un mot des années sombres qui suivirent ses visions, de sa retraite à Nevers, de ses doutes et de ses secrets. Il reste tout un film à faire sur ce qu'est la vie d'un humain (quelles que soient sa foi et la nôtre) après le passage bouleversant d'un dieu. Ne l'attendons surtout pas de Jean Delannoy.

MICHEL BRAUDEAU.

### 4 500 000 pèlerins et visiteurs en 1987

« Si je pouvais, j'irais à Lourdes à pied. Et même à genoux », confie Lech Walesa au téléphone, il y a quinze jours, à un chapelain des sanctuaires. En 1976, une cinquantaine d'orphelins japonais, rescapés d'Hiroshima, qui avaient tout pour vomir l'Occident, viennent à Lourdes se faire baptiser. Depuis trois ans, ce sont des centaines de plusieurs centaines — qui s'organisent en pèlerinage.

Les bien-portants ? 30 000 militaires d'Europe, d'Amérique, de Corée, etc., ont prié ensemble en 1987 à la grotte. 20 000 charismatiques du Lion de Juda. 350 000 jeunes... Avec 4 500 000 pèlerins et visiteurs l'an dernier, Lourdes a une fois de plus battu en fréquentation La Mecque, Bénarès, Rome et Fatima et va inaugurer, le 25 mars, une troisième basilique de 5 000 places.

La fille aînée de l'Eglise n'est plus maîtresse chez elle. Les pèlerins étrangers sont majoritaires à Lourdes : les gros bataillons viennent toujours d'Italie, de Belgique, d'Irlande, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Espagne, mais d'autres pays et des continents poussent, comme les Philippines, le Zaïre, les pays de l'Est, le Sud-Est asiatique, l'Amérique latine. On voit près du grotte de plus en plus d'anglicans et d'orthodoxes. Des Anglais et des Flamands, des Basques et des Espagnols, des Noirs et des Blancs d'Afrique du Sud processionnent ensemble.

Tourisme grégaire ? Pas si simple. La ville n'a pas de plage, ni de casino ou de discothèque. Si les leurs opérateurs placent Lourdes entre la Côte d'Azur et le Mont-Blanc, c'est qu'il y a une demande.

Un quart de la clientèle japonaise en France, confie l'un d'entre eux, réclame un crochet par les Pyrénées.

Est-ce alors l'espoir d'une guérison ? Les malades en pèlerinage à Lourdes — soixante-quinze mille par an — savent très bien que l'Eglise, au grand dam des traditionalistes et des charismatiques, ne crie pas facilement au miracle. Sur deux mille cinq cents guérisons médicalement inexplicables en cent trente ans, l'Eglise catholique n'a reconnu que soixante-quatre miracles. Celui qui sera bientôt le soixante-cinquième concerne Deliziz Cirilli, une petite Sicilienne qui, à douze ans, souffre d'un cancer des os. Le médecin prononce l'amputation de la jambe. Son village près de Palerme se cotise et l'envoie à Lourdes. Elle en revient sur ses deux pieds et six ans après éclate de santé.

des rassemblements et des cantiques pieux, l'amour du chapelet, le « bréviaire » des gens simples.

Il est dans le croisement de deux phénomènes : un retour à des formes de piété populaires et classiques — ce qui ne veut pas dire « intégristes » — et, chez les plus jeunes notamment, sans passé ni culture chrétiens, un besoin de connaissance religieuse, une recherche de Dieu. Dans ce que certains appellent aujourd'hui la foire aux croyances, nul doute que Lourdes a pris plusieurs longueurs d'avance, tenant à un climat, une qualité d'accueil et de rencontres, une liturgie qui n'est ni conservatrice, ni révolutionnaire, une multiplication des lieux de discussion et de réflexion.

Sait-on que sur les trois mille médecins qui chaque année prennent en charge les malades de passage à Lourdes, un tiers ont moins de trente-cinq ans ? Qu'une étude de sociologues italiens et français a montré que 42 % des pèlerins avaient le niveau du bac, dont 17 % celui de l'université ? Il n'est pas sûr que le film de Jean Delannoy renouvelle l'image de Lourdes, mais son orthodoxie lui vaudra, après son exploitation commerciale, au bout de cinq ans, de devenir le film officiel des sanctuaires. Il remplacera le fameux *Il suffit d'aimer*, de Gilbert Cesbron, réalisé par Maurice Cloche, qu'on jouait à Lourdes depuis vingt-cinq ans !

HENRI TINCO.

### Une image vieillotte

Plus que des miracles, il y a un mystère à Lourdes. Tenace, son image demeure vieillotte, ringarde. C'est celle des processions aux flambeaux, des béquilles qui pendent à la grotte miraculeuse, des marchands du temple qui étalent dans leurs échoppes leur bimbeloterie dévote. Le succès de Lourdes aujourd'hui ne vient pas, comme hier, du merveilleux entretenu par l'histoire d'une pauvre illettrée qui dit avoir vu la Vierge, par les buissons de cierges, l'eau qui purifie et guérit, le goût

**MC 93 Le Monde**  
**DUBIGNY**



**Le Cid**  
Mise en Scène  
**GÉRARD DESARTIE**

19 JAN. - 21 FEV. 88 48 31 145

**THEATRE DE GENNEVILLIERS CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL**  
TELEPHONE 47 93 26 30

**RECUBE REGODE**

D'EURIPIDE  
MISE EN SCENE  
BERNARD SOBEL  
DU 16 FEVRIER  
AU 27 MARS

avec Maria Casarès, Christian Colin, Grégoire Colin, Mostefa Djadjam, Nassim Djadjam, Evelyne Istria, Sylvie Laporte, Farida Rahouadj, Jacques Vincey, Wladimir Ygotanoff.

**ATHENES**

16 FEVRIER/26 MARS

**GERTRUD**  
DE HJALMAR SÖDERBERG

TEXTE FRANÇAIS  
JEAN JOURDHEUIL  
ET TERJE SHIND

MISE EN SCENE  
BRUNO BOËGLIN

production avec  
coproduction : Novothéâtre/  
Fondation du Théâtre Jacques Toja  
47.42.47.27 AGENCES FNAC GROUS

**PROLONGATION JUSQU'AU 20 MARS**  
**THEATRE ARTISTIC ATHEVAINS**

**LES RACINES DE LA HAINE**  
ou l'enfance d'Hitler

de Niklas RADSTRÖM  
Mise en scène  
Stéphanie LOÏK

« D'une grande acuité historique, le spectacle apparaît beaucoup moins un problème que Stéphanie Loïk a réussi une réalisation qui fait bruler dans le dos, questionne, réveille et étonne. »  
Fabienne PASCARD - TELERAMA

Réservation, de 14h à 18h :  
48063602 • 43790618  
Location : 3 FNAC

**ODEON THEATRE NATIONAL**

**LA SEMAINE DES AUTEURS**  
Direction artistique : Jacques Bailion  
23-28 FEVRIER • LECTURES A 18H 30

Mar. 23 **LES EMPAILLEURS** de Toni Leisester, parodie par Christian Dupeyron.  
Réalisation : Philippe Madral.

Mar. 24 **ORIENT HOTEL** de Manuel Tourville, parodie par Michèle Jacobs.  
Réalisation : Claudia Stovisky.

Jeu. 25 **DEUX DROITES PARALLELES** de Victor Villiers, parodie par Pierre Duc.  
Réalisation : Dominique Buzat.

Ven. 26 **LISA** de Reine Bud-Printheis, parodie par Lucien Altoun.  
Réalisation : Robert Cantarella.

Sam. 27 **L'HIVER, CHAPITRE I** de Louis-Charles Sirjoux, parodie par Alain Crombezque (et 15h.)  
Réalisation de l'auteur.

Sam. 27 **COLLISION** de Pierre Mertens, parodie par Jacques Bailion.  
Réalisation : Patrick Hoging.

Dim. 28 **PLAGE DE LA LIBERATION** de Roland Fichet, parodie par Jean Pierre Engelbach  
Réalisation : René Layan.

Parmi les auteurs : Roland Berlin\*, Marcel Bozonnet\*, Geneviève Casile\*, Marianne Epin\*, André Falcon\*, Coco Falgeirolles, Eleonore Hirn, Clotilde Mallet, Alexis Nizer, Alain Pralon\*, Henri Virlogeux. \* de la Comédie-Française.

**THEATRE EUROPE**  
Spectacles en langue hongroise

2 ou 6 MARS **LES TROIS SŒURS**  
(Három Nővér)  
Anton Tchekhov  
Mise en scène : Tamás Ascher

« Les deux plus beaux spectacles que l'on puisse voir actuellement en Europe »  
Jean-Pierre THIBAUDAT - LIBERATION

10 et 11 MARS **CATULLUS**  
Milán Füst  
Mise en scène : Gábor Székely

« Un drame splendide et méconnu » Jean-Pierre THIBAUDAT - LIBERATION

PRODUCTIONS KATONA JÓZSEF SZÍNHÁZ/BUDAPEST  
avec le concours de l'Association Française d'Action Artistique LOCALISATION CULTUREL

ODEON THEATRE NATIONAL Tél. 43257032

# Communication

## Concentration dans les industries techniques de l'image

### Les studios de télévision victimes des incertitudes du marché

Channel 80 intègre le groupe Europe 1-Communication ; VCF inaugure de nouveaux studios ; VDM et Télétoxa se disputent les laboratoires cinématographiques GTC. Dans un marché moins porteur que prévu et surtout volatil, l'heure de la restructuration est venue. Les industries techniques de la vidéo — les sous-traitants des chaînes de télévision — préparent aussi le rendez-vous du « grand marché unique » de 1992.

Longtemps en marge d'une forte croissance publique protégée par un curieux système de commandes obligatoires, les entreprises de prestation vidéo — du tournage à la post-production — pouvaient croire, il y a un an, que l'heure de la revanche avait sonné. A la suppression de l'obligation faite aux chaînes nationales de passer commande à la Société française de production (SFP), s'ajoutaient en effet la privatisation de la Une et la relance des cinquième et sixième chaînes. Force est aujourd'hui de constater que l'euphorie n'est pas de mise.

L'irruption de la télévision privée tardive à produire ses effets. La tentative de la 5 de chasser sur les terres de la Une a suscité un fol espoir que les considérations financières se sont vite chargées de doucher. M. 6, de son côté, est toujours accusée, malgré ses dénégations, de privilégier des sociétés qui lui sont liées. TF 1, enfin, est ouvertement soupçonné de chercher à développer ses propres activités de prestation télévisée.

Mais surtout la course à l'audience a engendré un marché chaotique où, selon l'expression d'un professionnel, d'une extrême volatilité. « Lorsque l'émission de Patrick Sabatier a disparu de sa grille, la 5 s'est retrouvée avec un studio de la SFP loué pour trois ans », raconte M. Pascal Farouli, le directeur général de VCF. Elle y a alors transféré sans coup férir trois émissions dont nous assurons la fabrication jusque-là. VCF, heureusement, a presque aussitôt pu relouer ses studios pour le nouveau show du même Patrick Sabatier, mais sur la Une cette fois. Tous les chassés-croisés ne s'achevent pas aussi bien. Captain Vidéo, la société de M. David Niles, aura-t-elle cette chance, qui vient de perdre la réalisation de « Ciné-Star », brutalement retirée de la grille de TF 1 ?

« Personne n'est à l'abri », s'alarme un professionnel. « Pas même Pipa Vidéo qui, malgré sa notoriété, est aussi victime d'une autre forme d'instabilité. Sous-traitante de l'ensemble des

émissions pour la jeunesse sur TF 1, elle est en procès pour défaut de paiement avec la société AB Production, qui est la productrice exclusive de Dorothée.

A ce marché nouveau, s'ajoutent pour les stations vidéo les contraintes d'une technologie qui ne cesse d'évoluer. « La politique d'investissement est capitale, note un prestataire de services. On manque un virage technologique, et la clientèle passe à la concurrence. Qu'on survive, et les comptes viront au rouge. » Passer de l'ancien à la PME devient donc une nécessité. Tout comme atteindre le seuil des 100 millions de chiffre d'affaires, indispensable selon nombre de professionnels pour affronter la concurrence étrangère et préparer le marché européen de 1992. Un seul critique que Hachette vient de faire franchir à sa branche spécialisée en intégrant sa filiale de production télévisive Channel 80 dans Europe 1 — Communication, qui regroupe désormais l'ensemble de ses activités audiovisuelles. Un seul critique encore que les entreprises plus solides se font fort d'atteindre ou de dépasser en achetant des concurrents malchanceux. Télépro ou VCF, qui se placent parmi les tout premiers du secteur privé, n'en font pas mystère.

### La duplication de cassettes

Mais, curieusement, les grandes manœuvres ont démarré dans un secteur « cousin » de la vidéo : celui des laboratoires cinématographiques. VDM, société qui doit son développement à la duplication de cassettes pour les vidéoclubs (et non aux commandes des télévisions) et qui a déjà acquis les laboratoires LTC en mai dernier, guigne maintenant les laboratoires GTC de Joinville, en location-gérance depuis leur dépôt de bilan en 1986. Mais, sur sa route, VDM a vu se dresser cette fois une offre concurrente, déposée par un groupe d'investisseurs réunissant la société SFFH (déjà propriétaire des auditoriums de Joinville), le producteur Jean-François Lepetit (Flach Film) et... Télétoxa, un spécialiste du sous-titrage devenu un grand de la duplication de cassettes. Faute d'avoir connu une explosion de la sous-traitance télévisée, les grosses entreprises de prestations vidéo s'efforcent aujourd'hui de restructurer à leur profit la fragile industrie technique du cinéma. Pour constituer demain de véritables centres de production audiovisuelle intégrant toute la chaîne de l'image.

PIERRE-ANGEL GAY.

## Le dessaisissement du juge Grellier

### Larsen-FM demande à la Cour de cassation de rapporter son jugement

La radio Larsen-FM vient de déposer, par l'intermédiaire de son avocat, M. Jean-Louis Bessis, un recours en révision contre l'arrêt de la Cour de cassation, qui, le 10 décembre 1987, avait prononcé le dessaisissement du juge Claude Grellier du dossier de Radio-Courtoisie (*Le Monde* du 12 décembre 1987). Cette décision prononcée par la chambre criminelle de la cour « dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice », faisait suite à la requête en suspension légitime déposée, le 27 octobre, par M. Michel Droit, membre de la CNCL, à l'encontre du juge Grellier. Une requête fondée exclusivement sur la plainte contre X... pour forfaiture et pour violation du secret de l'instruction déposée le même jour par l'académicien et visant le magistrat, lequel avait inculpé la

veille M. Droit de... « forfaiture » dans l'affaire Radio-Courtoisie. Or une dizaine de jours après la décision de dessaisissement du juge M. Droit annonçait le retrait de sa plainte qui tout en étant le fondement unique de la requête en suspension légitime en était aussi la condition de recevabilité. Se fondant sur ce qu'il qualifie, pour sa part, de « manœuvre frauduleuse destinée à égarer la conviction des juges » et ce que M. Arpaillange, procureur général près la Cour de cassation avait décrit à l'avance comme « un magnifique tour de passe-passe », M. Bessis demande à la cour de rapporter son jugement. Une demande apparemment sans précédent concernant la Cour de cassation et de nature à embarrasser les juges.

A. Co.

**ISMC**

**PROFESSION : INGÉNIEUR CULTUREL**  
**L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE MANAGEMENT CULTUREL,**  
dirigé par **Claude MOLLARD,**  
recrute sa deuxième promotion 1988-1989  
*Des perspectives nationales et internationales*

Ce cycle d'études supérieures destiné aux étudiants de fin de second cycle des universités ou des grandes écoles comprend :

- une formation de 4 mois à l'économie de la culture à partir du 15 octobre
- un stage professionnel de 4 mois en France ou de 6 à 8 mois à l'étranger

Possibilités de bourses.  
Renseignements et inscriptions avant le 15 mars 1988.  
ISMC - 3, rue Danville - 75014 PARIS  
Tél. : 43.20.73.73

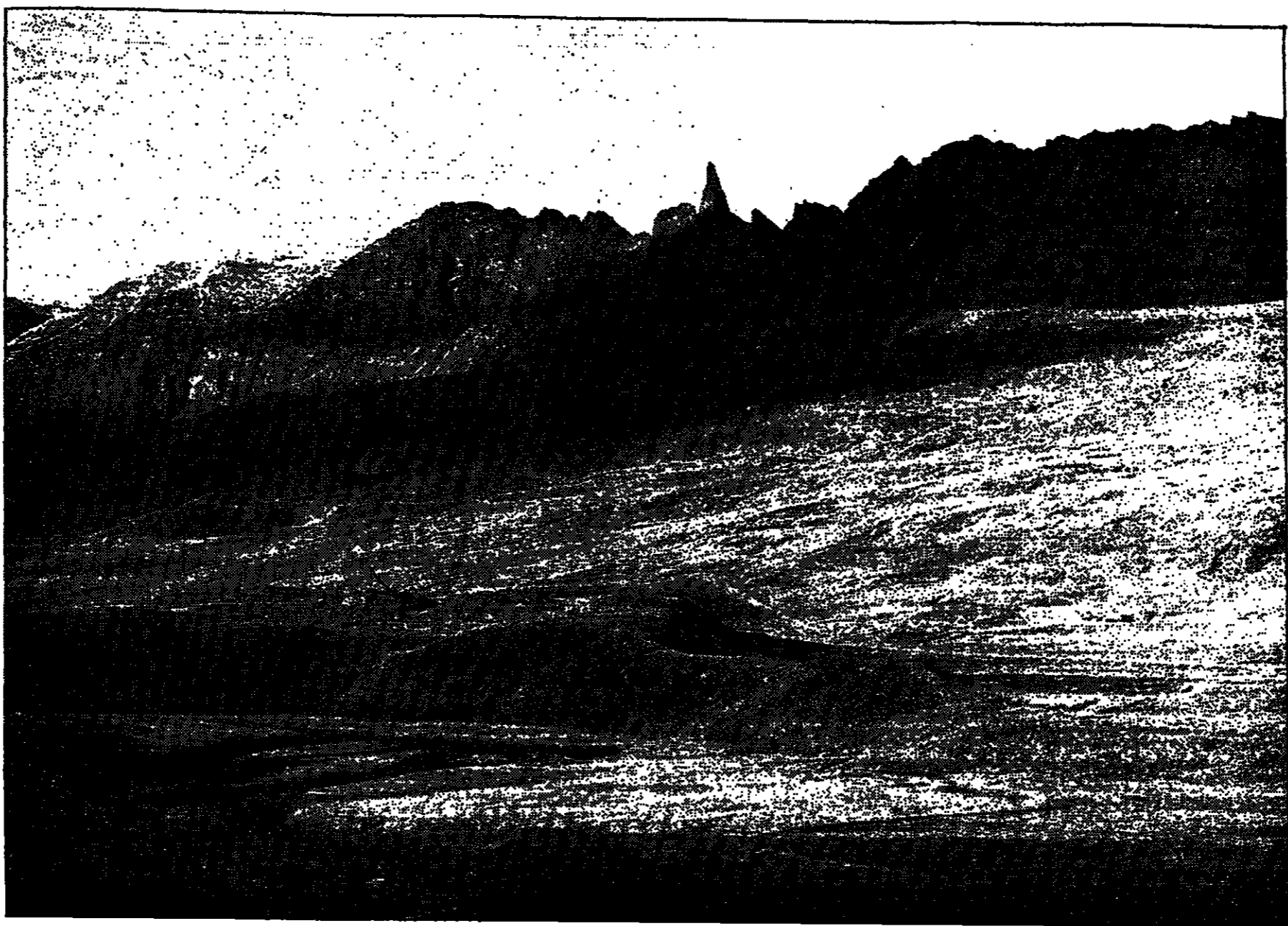
Handwritten signature or mark at the bottom of the page.





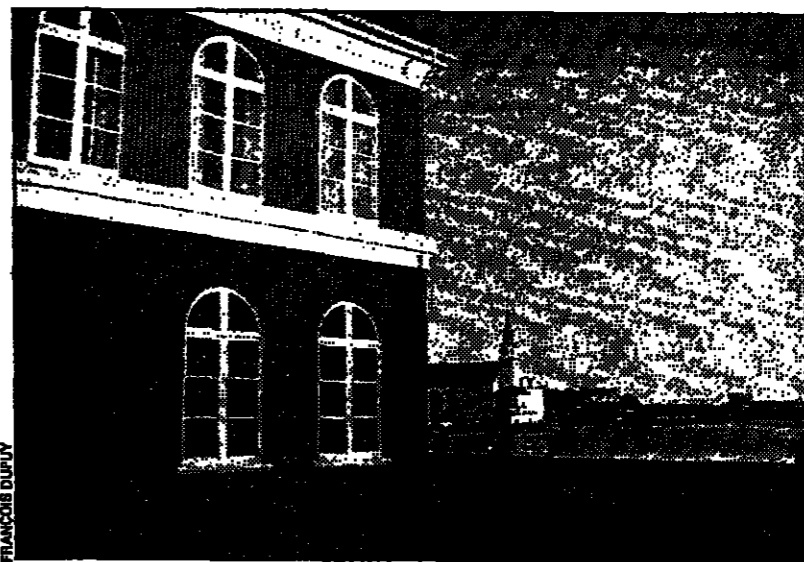


# Le Monde SANS VISA



Ici,  
entre glaciers  
et volcans,  
entre lave  
et neige,  
peu ou pas  
d'hommes.  
C'est la nature  
des premiers âges.  
Intouchée,  
intouchable.

## L'Islande pour se perdre et se retrouver



par Roger Cans

**D**ÉCOUVRIR l'Islande ou les Islandais ? Entre les fjords où vivent les hommes et le désert de l'hinterland où se rassemblent les moutons, il faut choisir. Eh bien, va pour le désert ! A pied, cette fois, pour prendre la mesure du temps et de l'espace. Le désert, la montagne, se mesurent en marchant. Le silence des glaciers, l'épreté des laves, cela se savoure en foulant du pied la pente des volcans. Les longs soirs d'été, dans cette île où le soleil ne se couche plus, cela se goûte au bivouac, lorsque les jambes fatiguées s'allongent dans la mousse, moelleuse et profonde. Le guide, alors, ressuscite les vieilles légendes, fait parler chaque pic, chaque rocher, comme si les Vikings, hommes de la mer, avaient eu peur de ces monts de feu et de glace au point de les croire habités par de mauvais génies.

Pour nous, ces montagnes de lave et de cendre n'ont rien d'effrayant. Il y a bien l'Hekla, là-bas, qui fumote doucement, mais son manteau troué de neige rassure. A-t-on jamais vu un volcan ériger sous la glace ? Le guide a beau rappeler que l'Hekla, en 1981 encore, a craché des torrents de lave, on le croit à peine. On voudrait escalader les névés noirs pour contempler de près la gueule du monstre, pour croire à

ces récits terrifiants qui ont alimenté les sagas. Mais non, pas cette fois. La glace d'été recèle trop de crevasses. On fera le tour du volcan, le grand tour, soit quelque 220 kilomètres en huit jours. Ce qu'on appelle un trek.

Il a raison, Torfi, ce grand blond qui nous montre le chemin : l'espace, devant nous, est barré par un chaos de roches croissées, impénétrable. Comme les glaciers qui se soulèvent en poussant leurs séracs, les coulées de lave se chevauchent et forment une muraille hérissée de pointes. Malheur à qui s'aventure sans gants dans le magma refroidi ! La colonne va donc longer la coulée, s'enfonçant dans la cendre légère qui crisse à chaque pas. On s'étonne de rencontrer, perdus dans ces scories apparemment stériles, tantôt un champignon, tantôt une fleur, preuve que le désert de l'Oræfi abrite un minimum vital.

A mi-pente, une vallée s'ouvre au pied de l'Hekla. Telle une lame de couteau à l'acler luisant, un lac se profile sous le ciel bas. Paysage minéral en noir et blanc, noyé dans un silence cosmique. Pour franchir la barre de lave, il faut escalader des séracs aux arêtes coupantes. La progression est lente, difficile, car la mousse qui enrobe la lave dissimule les reliefs. On croirait arpenter un fond marin d'où la mer se serait retirée, abandonnant le rocher noir couvert d'algues.

Rien n'échappe à l'œil exercé de Torfi. Ni le bruant des neiges,

« l'oiseau qui chante au soleil », comme disent les Islandais, ni la grassette vulgaire, une fleur carnivore qui prend les insectes dans la glu de ses feuilles, ni bien sûr les baies de camarin, ces petits fruits noirs qui rappellent la myrtille ou l'airelle. Dans cet espace presque exclusivement minéral, les rares spécimens de faune ou de flore font l'objet d'une attention particulière, comme autant de repères familiers au milieu d'un monde étranger. Même le squelette d'un mouton apparaît comme une trace de vie sur un astre mort.

### Un bain dans l'eau chaude

Dans la plaine, verte et gorgée d'eau, la vie reprend ses droits. Autour d'une bergerie folâtraient des poneys, ces fameux petits chevaux islandais dotés d'une quatrième allure, le *tofti*, qui n'est ni le trot, ni le galop, ni le pas, mais une sorte de trot coulé qui permet au cavalier de glisser sans à-coups sur les terrains les plus irréguliers. Sur les pentes, de loin en loin, on aperçoit des brebis qui paissent avec leurs agneaux. N'essayez pas de les approcher : ces animaux, nés à flanc de volcan, retrouvent chaque été un goût de liberté qui les rend presque sauvages. Ils s'enfuient comme des chèvres à l'approche de l'importun, leur soyeuse toison ondulant au rythme des sentiers moussus.

D'un jour à l'autre, le paysage change du tout au tout. A Landmannahellir, on est dans la verte

Irlande, traversant des prairies spongieuses où paissent les chevaux. Le lendemain, c'est un désert de sable noir, semé d'obsidiennes. Le vent qui balaye la steppe forme des dunes où s'obtiennent à végétier quelques oyats maigres, à l'abri de blocs de lave aux formes tourmentées. Après l'Irlande, la Lune.

On parvient enfin à Landmannalaugar, au cœur de la réserve naturelle de Fjallabak. Décor alpestre, avec des cimes coiffées de neige, des éboulis et des torrents impétueux.

L'un de ces torrents, toutefois, dégage une vapeur insolite. Il est en effet rejoint par des sources chaudes qui sourdent des entrailles brûlantes de la terre. Malgré l'air frisquet, campeurs et randonneurs ont tôt fait de jeter leurs vêtements aux orties pour se plonger dans l'onde pure... et délicessement chaude. A la rencontre de la rivière et des sources chaudes, là où la température est optimale (autour de 40 degrés), on observe un curieux rassemblement de mammifères à chair rose et à crinière blonde : les Vikings au bain. Toutes nationalités confondues, les corps nus s'alignent, immobiles, s'imprégnant de la chaleur qui fait oublier les rudesses du trek.

Les langues, alors, se délient. Rires et gloussements agitent les têtes qui, seules, dépassent de la surface de l'eau, noyées dans une vapeur soufrée. Hammam, sauna,

bain japonais : toutes les références sont permises. Mais il est peu de lieux où, à l'aplomb direct des glaciers, on puisse ainsi couler des heures bienheureuses, la tête dans l'air des cimes et le corps douillettement vautre dans le lit tiède d'une rivière.

Mais il faut s'arracher aux délices de Landmannalaugar.

Autour, la montagne est superbe et, comme toujours en Islande, changeante. Passées les coulées de lave qui barrent les vallées, on accède à un massif aux croupes arrondies, dont les pentes passent par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

(Lire la suite page 18.)

**Club Aventure**  
EXPEDITIONS · RANDONNÉES

ÇA MARCHE !

60 VOYAGES INSOLITES  
DANS LE CATALOGUE 88

**Club Aventure**  
catalogue gratuit sur demande  
122 rue d'Assas - 75006 Paris ☎ (1) 46.34.22.60

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

# VOYAGE

## L'Islande pour se perdre et se retrouver

(Suite de la page 17.)

Magie de la géologie volcanique : d'un côté, un cône parfait, d'un noir de cendre, traversé de coulées de mousse verte et de névés d'un blanc éclatant. De l'autre, des mamelons ocre, roses ou dorés, où se niche parfois un lac d'émeraude.

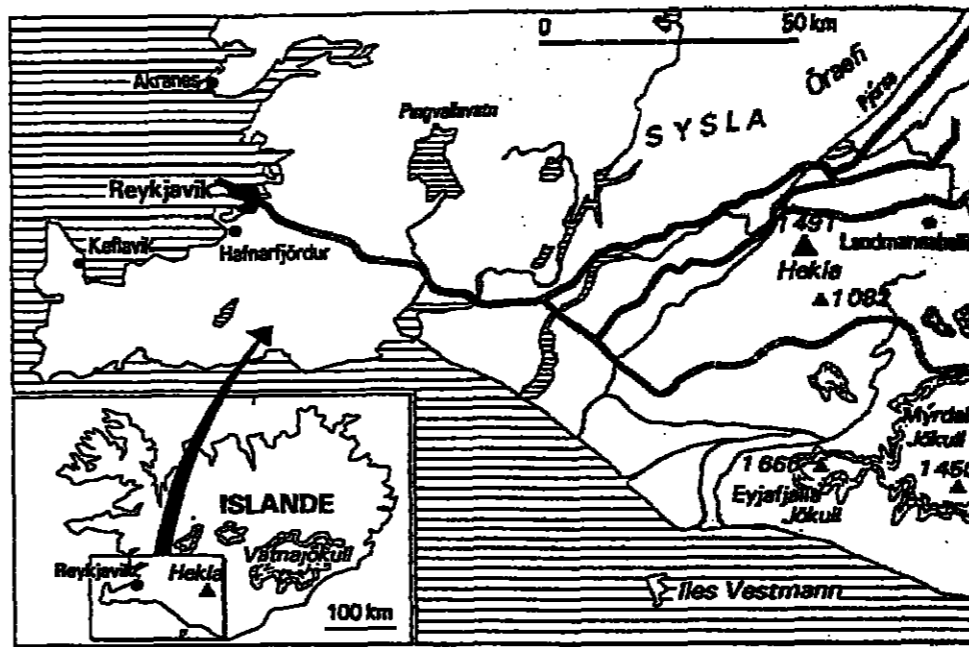
A peine s'est-on habitué à cette débauche de contrastes que l'on découvre l'intense vie souterraine des volcans. Ici, la terre bave le soufre. Là, elle crache la vapeur avec des grondements sourds. Ailleurs, elle forme un lac où bouillonne un jus cuit et recuit, régulièrement soulevé par des échappées de gaz.

Au milieu de ces souffrances inquiétantes nous attend le paradis : une rivière d'eau fraîche serpente parmi des pelouses semées de fleurs qui se gorgent de soleil. On peut se vautrer dessus

sans crainte : il n'y pas d'abeilles en Islande, non plus que de serpents ni de plantes épineuses. Sur le névé, en face, un lagopède nous observe en se poussant du col. L'occasion pour Torfi de raconter l'histoire des deux frères oiseaux dont l'un, puni pour sa paresse, est condamné à être dévoré par l'autre. Le faucon local, en effet, a les pattes couvertes de plumes, comme le lagopède. Et il fait ses délices de cette perdrix des neiges aussi tendre que stupide.

Les treks en Islande, ce sont ces pauses bénies des dieux. Mais ce sont aussi des passages à gué périlleux, assaisonnés parfois d'un bain glacé, de descentes vertigineuses dans la mousse jusqu'au fond de gorges tumultueuses, de traversées de déserts poussiéreux et de plateaux lunaires, de montées à travers neige et glace en pleine brume. Panoramas saisissants, toujours renouvelés. Paysages sauvages ou bucoliques. Festival d'images. On n'a pas vu les hommes, c'est vrai. Mais le désert, la nature vierge, sont aujourd'hui des déesses si rares qu'elles valent des sacrifices. On retrouve les hommes après.

ROGER CANS.



## Brisbane : Expo 88

L'AUSTRALIE célèbre le bicentenaire de son entrée dans le monde occidental par une exposition internationale, la World Expo 88. Organisée à Brisbane, capitale du Queensland, les « tropiques » australiens, du 30 avril au 30 octobre, elle a pour thème « Les loisirs à l'heure des technologies nouvelles ».

La France figure en bonne place parmi les cinquante-deux Etats et régions participants. D'abord par son pavillon, l'un des plus grands, un cœur de l'ensemble de la CEE. Ensuite par le nombre des entreprises présentes — une soixantaine — et par l'ampleur de l'effort consenti par l'Etat. Cet effort trouve son cadre dans ceux — plus vastes — du Comité français pour le bicentenaire de l'Australie, qui organise cette année, en Australie comme en France, une multitude d'acti-

vités de tous ordres (culturelles, scientifiques, économiques), de commémorations pour les cinquante mille soldats australiens tombés en France pendant la première guerre mondiale, de jumelages. Le Comité, présidé par M. André Giraud, devenu ensuite ministre de la défense, a contribué à rassembler un budget de 110 millions de francs, dont les deux tiers venus de contributions privées.

Sept thèmes ont été prévus par les organisateurs français, en plus de la Journée française, fixée au 23 juillet : tourisme et vacances « à la française » (TGV, Airbus...); mer et montagne; loisirs à l'heure des télécommunications; champions et performances; avec la présence de vedettes comme Alain Prost, Marc Pajot, Jeannie Longo...;

loisirs de l'enfance; tradition et création artistiques pour les loisirs de l'esprit; plaisir des sens, dégustation de champagne, noblesse oblige! En outre, l'Expo 88 accueillera la Comédie-Française, qui jouera le Bourgeois gentilhomme — avec traduction simultanée — en septembre, une série de concerts d'œuvres d'Oliver Messiaen en juin, des expositions de bronzes, d'œuvres de Dufy.

Les organisateurs ont vu grand pour cette seconde Expo dans l'histoire de l'Australie : la première avait en lieu il y a cent ans. Ils espèrent atteindre le chiffre record de cinq millions de visiteurs, venus surtout du Japon, de Nouvelle-Zélande, de Californie, et d'Australie. Pour d'Espagnols, ou de Français attendus : l'Australie est loin, mal connue. Et pourtant Brisbane est un excellent

point de départ vers le « bush » — cette étendue désertique qui recouvre la plus grande partie du pays, — les plages ou la fameuse grande barrière de corail, qu'avait longée Bougainville, il y a plus de deux siècles!

PATRICE DE BEER.

### Carnet de route

On peut se rendre en Islande de deux façons : par avion, avec la compagnie Icelandair (tél. : 47-42-54-87) au départ de Luxembourg (quotidien) ou de Paris (deux fois par semaine); par bateau via Bergen (Norvège) si l'on tient à emporter son véhicule. On peut aussi louer sur place voitures de tourisme et véhicules tout terrain. Si l'on est plus de quatre voyageurs, c'est-à-dire plus d'une voiture, mieux vaut louer un car avec chauffeur. Un car tout terrain revient moins cher que deux véhicules 4x4. Et le chauffeur évite de se perdre...

Le meilleur connaisseur de l'Islande en France est certainement l'agence Comptoir d'Islande, 8, boulevard Pasteur, 75015 Paris (tél. : 45-67-89-34). On peut s'y procurer toutes sortes de guides et cartes à grande échelle. Cette agence organise chaque année des voyages à la carte, depuis le tour d'Islande en pullman jusqu'aux séjours de ski nordique, en passant par la randonnée équestre et le trekking. Ce dernier est offert en deux options : marche avec portage du matériel de camping ou marche sans portage.

### Repères

#### RENSEIGNEMENTS

Commissariat général français, 11, rue Hamelin, 75763, Paris Cedex 16, tél. : 45-05-70-00.

Comité français pour le bicentenaire de l'Australie, 11, boulevard des Italiens, 75002 Paris, tél. : 42-88-87-99.

#### FORFAITS

Un forfait Paris-Brisbane-Paris avec deux nuits d'hôtel et l'entrée à l'Expo est proposé à 10 590 francs en chambre double (370 francs par nuit supplémentaire), avec possibilités d'extension dans le reste de l'Australie par Tours 33 (80, boulevard Saint-Germain, 75005 Paris, tél. : 43-29-38-50).

Australie Tours propose des vols aller-retour Paris-Brisbane variant entre 8 000 francs et 8 500 francs selon la compagnie, et un forfait de quatre jours, avec deux jours de visite de l'Expo et deux jours de découverte de la région, 1 845 francs (200 francs la nuit supplémentaire), Australie Tours, 129, rue Lauriston, 75016 Paris, tél. : 45-53-61-15.

Plusieurs compagnies aériennes relient la France à l'Australie. UTA a deux vols hebdomadaires pour Sydney, où l'on peut prendre une correspondance vers Brisbane. La compagnie australienne Quantas propose des vols Londres-Brisbane-Londres à partir de 8 200 francs.

## En Norvège la nature est reine, tranquillement



\*Un pays humain où les êtres et les choses sont en accord avec la nature.  
\*Les mille facettes de la mer et de la montagne : fjords, côtes escarpées, vallées verdoyantes avec cascades, forêts sauvages, glaciers...  
\*En avion, en train, en bateau ou en voiture vous vivrez la vraie nature tout en appréciant les loisirs et l'accueil des Norvégiens.

Pour recevoir une documentation complète sur la Norvège, les moyens d'accès, les différentes formules de voyage et de séjours, renvoyez ce coupon accompagné de 10 F en timbres à Malling Express-Norvège, B.P. 221, 75063 Paris Cedex 18.



Si vous avez un Minitel, composez le 36.16 Code d'accès OTNOR ou VOYAGE.

## SENEGAL GAMBIE

Vol à partir de

**2880 F**

1 semaine en **BUNGALOWS SUR LA PLAGE 3480 F**

**uniclam voyages**

- 63, rue Monsieur le Prince 75006 PARIS. Tél. 43.29.12.36
- 11, rue du Quatre-Septembre 75002 PARIS. Tél. 40.15.07.07

## CHYPRE

PARFUM DE SOLEIL, D'HISTOIRE ET D'AMITIÉ



Plages de sable fin sous un ciel toujours clément — 340 jours de soleil par an. Grappes de fleurs accrochées aux monastères, aux vesques, aux colonnes, ou perché, la poussière d'or des mosaïques.

Trésors d'hier et d'aujourd'hui à découvrir dans le charme de l'accueil chypriote et le confort de très beaux hôtels dont le prix et la qualité du service vous surprendront agréablement. Venez respirer Chypre, c'est tout près avec les Airbus de Cyprus Airways.

**CHYPRE**

LES PAYSAGES A 4 HEURES DE PARIS AVEC LES AIRBUS DE CYPRUS AIRWAYS

## POUR VOS PROCHAINES VACANCES,



**CROISIÈRES TRANSTOURS**

**PAQUES BLEUES**

du 2 au 9 avril 1988

Marseille - Tunis - Patras - Corinthe - Palerme - Marseille

à partir de **6920 F** par personne en cabine à 2

ORGANISATION, ANIMATION, RESTAURATION FRANÇAISES.

**L'AGENCE DE TOUS VOS VOYAGES.**

KUONI PARIS 3<sup>e</sup> : 33, bd Malesherbes - Tél. 42.65.29.09 - KUONI PARIS 9<sup>e</sup> : 12, bd des Capucines - Tél. 47.42.03.14

*Je t'aime*

## Où partirons-nous demain ?

**N**EUF CENT QUATRE-VINGTS exposants dont trois cent trente-quatre professionnels du voyage (agences, producteurs, distributeurs, réceptifs et associations), cent soixante-treize offices nationaux, régionaux ou départementaux, quatre-vingt-dix-huit représentants du secteur de l'hébergement et quatre-vingt-neuf transporteurs : la treizième édition du Salon mondial du tourisme et des voyages (SMTV), qui se tient cette année du vendredi après-midi 19 février au mercredi 24 février, porte de Versailles, à Paris, s'annonce comme la plus importante de son histoire.

Au-delà des chiffres, M. Sandro Stipanovich, commissaire général, insiste surtout sur le changement de nature d'une manifestation qui, constate-t-il, aura mis près de douze ans pour trouver sa véritable dimension. Pour devenir, enfin, un Salon comme les autres, c'est-à-dire un Salon qui contribue à augmenter l'activité du secteur concerné et à faire vendre le maximum de « produits », le plus tôt possible dans la saison d'été, grâce aux « bonnes affaires » proposées par les exposants pendant la durée du Salon.

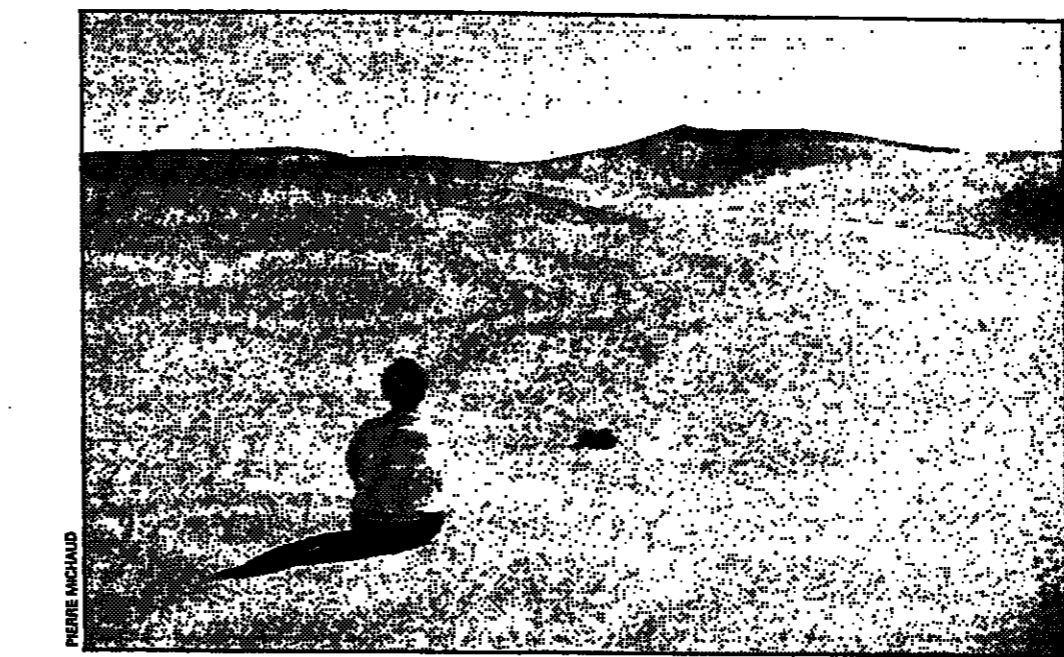
Une pratique instaurée en 1987 avec des résultats significatifs puisque plus de la moitié des cent quarante-cinq mille visiteurs de l'an dernier auraient « acheté » leurs vacances au SMTV ou, plus exactement, se seraient vu remettre un bon avec la liste des agences de voyages les plus proches. Réalistes, les professionnels ne tiennent nullement, en effet, à court-circuiter un réseau de distribution avec lequel ils travaillent tout au long de

l'année. Un réseau qui a déjà bien assez d'états d'âme, voire de réels sujets d'inquiétude, quant à son avenir.

Cette année le visiteur se verra de nouveau proposer de nombreuses offres « spécial Salon ». Ces offres, largement présentées dans le cadre d'une campagne radio substantielle (elle a coûté 4,5 millions de francs), seront clairement indiquées sur les stands et elles figureront également dans le guide du Salon, qui sera remis gracieusement à chaque visiteur. A en juger par les exemples communiqués, les réductions consenties se situent, en moyenne, entre 10 % et 15 % avec des pointes à 20 %, voire à 30 %. A noter également la création de produits « spécial SMTV » comme ce circuit de neuf jours au Canada à moins de 5 000 F !

En résumé, un Salon moins « folklorique » mais plus utile, pratique et fonctionnel, les collecteurs de brochures cédant la place aux clients potentiels venus s'informer, voire acheter leurs vacances. « Avant explique le commissaire général, le SMTV était considéré comme une distraction parmi d'autres, et son prix d'entrée était pris en considération. Désormais, on paie le droit d'accès à une manifestation où l'on peut faire de bonnes affaires. » Un changement de mentalité important et une approche différente.

Raison de plus pour regretter avec M. Stipanovich la faiblesse, pour ne pas dire plus, de produits touristiques français sur un marché où le client recherche, de



plus en plus souvent, du « clefs en main », des produits très « pointus » et des formules construites sur un thème précis, sportif ou culturel. « Entrez dans une agence, suggère le patron du SMTV, et demandez un produit français un peu élaboré : vous en avez pour trois semaines ! En fait, il est plus facile de descendre le Colorado que l'Ardeche, ce qui n'est pas normal. »

Résultat : une France toujours vendue « en miettes », par des régions jalouses de leur autonomie, quand elles ne se concurrencent pas les unes les autres. Un constat déjà dressé par le patron de la nouvelle Maison de la France, M. Christian Blanckaert, qui dénonçait à cette occasion le gaspillage et l'inefficacité d'une telle démarche lorsqu'il s'agit de vendre notre pays sur les marchés étrangers. Dans la perspective du marché unique européen, il y a pourtant urgence. « Bientôt, observe M. Stipanovich, nous allons voir débiter des professionnels européens en quête de points d'ancrage sur notre marché. Ils sont souvent plus importants que leurs homologues fran-

çais, et donc en mesure d'offrir des prix plus bas. Les Français ont intérêt à réagir, et vite. » Un point positif, toutefois : la bonne santé du thermalisme français, dont 80 % des acteurs sont présents porte de Versailles dans le cadre des septièmes Thermalia, qui se tiennent parallèlement au SMTV. « Dans ce secteur, relève M. Stipanovich, les Français sont les meilleurs, et le potentiel économique considérable. » Encore faut-il que les « spécialistes » et autres médecins n'oublient pas que c'est l'avènement de la mise (ou de la

remise) en forme qui a tiré ce secteur de la léthargie. A trop vouloir « encadrer » et « normaliser » cette dynamique (dont bénéficie acruellement la thalassothérapie) ne risque-t-on pas, en effet, de la brider, voire de tuer la poule aux œufs d'or ?

PATRICK FRANCÈS.

● SMTV et Thermalia, Parc des expositions de la porte de Versailles, Hall 7.2. Ouvert le vendredi 19 février de 13 heures à 19 heures, et du samedi 20 au mercredi 24 février, de 10 heures à 19 heures. Prix d'entrée : 37 F.

### LIRE

## Avec bagages et armes

L'usage de ceux qui préfèrent le crapahutage par 45° Celsius au mol confort d'une chaise longue, les éditions Albin Michel publient *Survivre*. Le livre est signé Xavier Maniguet, collectionneur d'aventures et orfèvre en missions difficiles. Il survécut à la désastreuse affaire du *Rainbow Warrior*, en jurant ses grands dieux que c'est sans rien comprendre de ce qui se tramait qu'il prêta main forte aux agents secrets français, envoyés en Nouvelle-Zélande couler le navire amiral de Greenpeace.

Ce gros livre d'un demi-millier de pages est destiné aux rats de ville malgré eux qui rongent leur frein derrière leur bureau et piaffent d'impatience dans les trains de banlieue ; qui rêvent de déserts suffocants, de jungles impénétrables et d'arpents de neige jamais foulés par l'homme.

L'ouvrage a pour sous-titre *Comment vaincre en milieu hostile* et se présente comme un manuel pratique. Mais que ceux que leur survie dans une contrée exotique n'obsède pas se rassurent : la lecture de ce livre reste intéressante. Elle leur dira à quoi rêvent les aventuriers d'aujourd'hui, certains d'entre eux au moins, et quels sont leurs fantasmes.

Le voyageur ordinaire est menacé d'insolation et de « turista ». Une crème haute protection et quelques gélules d'intérix suffisent généralement à le remettre sur pied. L'aventurier moderne, lui, affronte les froids extrêmes, la déshydratation et les nuits sans sommeil.

Médecin, tropicaliste, sportif émérite et répons à toutes ces situations. Vingt pages sur les requins, trente-cinq sur les serpents et une quinzaine sur les « autres animaux venimeux et vénéneux », le tout illustré de tableaux, de dessins et de photos, voilà qui tranche avec le catalogue ensoleillé du Club Méditerranée.

### Des lichens au menu

Frissons assurés, mais solutions à tout : le docteur Maniguet ne ménage pas ses conseils sur les « besoins hydriques en zone froide », la « physiologie de la soif », le « syndrome cobraïque des étapiers », le stress en cas de catastrophe, les accidents de plongée, les parasites aquatiques et l'art et la manière d'accommoder les lichens.

Ce livre n'est pas pour les touristes moutonniers qui rêvent de descendre paresseusement le Nil en bateaux climatisés, mais pour les mordus du Paris-Dakar, les adeptes de la Transat en solitaire et pour ceux qui ont « pris conscience du gâchis qu'il y aurait à rendre passives une vie déjà bien courte ».

*Survivre* avec le docteur Maniguet n'est pas de tout repos, mais paraîtra excitant à ceux que fascine, comme lui, le « prestige d'un Rommel » et qu'intrigue le fait que, « pendant la guerre de Corée, les victimes de gélures étaient sept fois plus nombreuses parmi les soldats de race noire que parmi les Blancs ». Ceux-là n'oublieront pas d'embarquer à bord, lors de leur prochaine croisière dans les Caraïbes, « deux armes (...) indispensables » à qui se lance dans un tel périple, la carabine tchécoslovaque « BRNO » ZKK (calibre 7,64) et le fameux « Riot gun » américain. Plus qu'un manuel de survie, c'est un art de vivre que leur propose Xavier Maniguet...

BERTRAND LE GENDRE.

● Xavier Maniguet, *Survivre. Comment vaincre en milieu hostile*. Préface de Pierre Schoendoerffer. Editions Albin Michel, 1988. 514 p., 150 F.

**ACCESS**  
LODGING

## NEW YORK 2000 FAR

	AR.	AR.
LOS ANGELES	1500	3000
SAN FRANCISCO	1500	3000
MIAMI	1450	2950
CHICAGO	1400	2900
DALLAS	1350	2850
WASHINGTON	1300	2800
BILBAO	1250	2750
MONTREUX	905	1805
CALGARY	2195	3795
NO DE JARERO	3440	4930
MEXICO	2295	4390
BANGKOK	3280	4780
STONEY	4890	7690
ANTILLES		2890

ET ENCORE D'AUTRES DESTINATIONS

TÉL: (1) 4013 02 02 ou 42 21 46 94

## MONTAGNES & DÉSERTS

VOYAGES A PIED EXPÉDITIONS

**NOMADE**

12 à 18 jours à bord du **FUNCHAL**, de 8 360 F à 28 400 F. Un rapport qualité prix exceptionnel.

CROISIÈRES FJORDS, CAP NORD, SPITZBERG, ISLANDE, ÎLES FERØE

Demandez la brochure SCANDITOURS à votre agent de voyages ou à SCANDITOURS 10, rue Anber, 75009 PARIS - Tél. : (1) 47.42.80.00

La qualité scandinave **SCANDITOURS**

### ISLANDE

geysers et volcans

avec votre voiture à bord du ferry "Norröna" de la Smyril Line

### LA CROIX DU SUD

5, rue d'Amboise, 75002 PARIS

Tél. : (1) 42-61-62-70 - Licence A 681

DECouvrez LA NOUVELLE-ZÉLANDE

VOYAGE UNIQUE 12 novembre au 13 décembre 1988

Tout compris en demi-pension 33 500 F

### POUR CEUX QUI CROIENT AVOIR TOUT VU :

## LE RHIN AVEC KD !

Il y a encore des choses à découvrir dans la vie !

Pour apprécier le charme et la majesté des sites, pour vous dépayser sans partir aux antipodes, pour vous détendre dans une atmosphère privilégiée, embarquez-vous sur la KD !

Dès aujourd'hui, mettez le cap sur votre agence de voyage.

Pour recevoir gratuitement notre brochure 1988, merci de nous adresser votre carte de visite en précisant le nom du journal et la date de parution :

CROISIRHIN-KD 9, rue du Fag Saint Honoré 75008 PARIS - Tél. : (1) 47 42 52 27

Le FFJudo et LE MONDE s'associent pour vous proposer un grand mensuel de judo et de ju-jitsu.

Un million de participants vont désormais pouvoir suivre leurs champions jusqu'aux jeux olympiques.

Tous les français vont maintenant pouvoir comprendre et se passionner pour ce sport merveilleux en lisant

## JUDO mensuel

Je désire m'abonner pour  10 numéros : 100 F  20 numéros : 190 F

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ CP \_\_\_\_\_

Je joins un chèque bancaire ou postal de F à l'ordre de FFJDA 43, rue des Plantes 75680 PARIS CEDEX 14 - Tél. (1) 45 42 80 90

# JEUX

## échecs

N° 1268

**SÉANCES COURTES**

(50<sup>e</sup> Tournoi International des Hauts-Fourneaux, Wilk-san-Zee, janvier 1988)

Blancs : FARAGO  
Noirs : LJUBOEVIC

Défense vieille indienne.

1. e4 C64 15. Th-d1 T87  
2. e5 d6 (a) 16. Ee2 R87  
3. Cc3 e5 (b) 17. f4-d7 Cc4-d7  
4. d4-d5 (g) d4-d5 18. Cc4-d1 Tc8 (h)  
5. Dxd5+ Bxd8 19. Cf3 Ff8 (i)  
6. Cc3 Cc4-d7 (j) 20. g4 h5 (j)  
7. Fg3 (k) h6 21. e4-d5 e4-d5  
8. Ff4-f6 g4-h6 22. Rb2 e6  
9. g3 c6 23. Cc5 (k) Tg6  
10. Fd3 Cc6 24. e4-d5 e5  
11. 0-0-0 Rf7 (l) 25. a2-c4 Cc5  
12. Fc2 Tc8 26. a2-c4 Cc5  
13. h3 Rb6 27. Cc4-d7 d4-d5 (n)  
14. Td3 Tc7 (a)

(Même tournoi), Partie n° 1268 bis.  
Blancs : Van der Wiel.  
Noirs : Hilmer.  
Partie inconnue.

1. e4 e5 14. Td5 Cc7  
2. e4 e5 15. Cc3 Tc8  
3. Cc3 Fb4 16. Fg5 Cc6  
4. e5 c5 17. 0-0-0 h6 (f)  
5. a3 Fxc5+ 18. Td4-d1 (g) h3-g3  
6. h3-g3 Cc7 19. Cc6 Fxc2 (i)  
7. Dd4 (n) 0-0 (e) 20. Dd3 Rf8  
8. Fd3 (p) c4 21. Dd3 (u) Tc7  
9. Fb6 Cc6 22. Cc7 Rxc7 (v)  
10. Fxc5+ Fxc5 (q) 23. Tc4 Rg8 (w)  
11. Fd3 Dd8 24. Td4-d1 (s) Cc7  
12. h4 Cc6 25. Dd3 Cc5  
13. h5 g4-d5 26. g4 abandon (y)

NOTES

a) Une défense assez populaire avant la dernière guerre que la grande vogue de l'est-indienne a fait disparaître longtemps des grands tournois et qui commence à faire sa réapparition.

b) Les Noirs ne doivent pas craindre l'échange des D avec perte du roque ; dans ce système, ils ne peuvent, cependant, qu'espérer une stricte égalité les conduisant à la nulle.

c) On peut aussi maintenir la pression au centre par 4. Cf3, Cc4-d7 ; 5. e4 ou 5. g3 ou 5. Fg5.

d) 6... Cf-d7 (avec l'idée de consolider le pion e5 par f6 et d'attaquer le pion g4 plus tard par f6) représente une continuation intéressante ; par exemple, 7. g3, f6 ; 8. Fh3, Cb5 ; 9. Fxc8, Rxc8 ; 10. h3, a5 ; 11. Fd3, Fb4 ; 12. Rd2, Cb8-d7 ; 13. Rc2, Fg3 avec égalité (Kichnow-Bangiev, Kiev, 1983).

e) Voussoyev, qui vient de se qualifier pour le prochain Tournoi des Candidats, a trouvé une idée originale : 7. Tg1 avec la menace g4-g5. Après 7... h5 ; (ou 7... g6 ; 8. g4, h6 ; 9. h4, e4 ; 10. Cb4, Cc5 ; 11. g5, h3-g5 ; 12. h3-g5 ; Cc8 ; 13. Ff4, Cc6 ; 14. 0-0-0) les Blancs ont une dangereuse initiative) 8. Cg5, Rb8 ; 9. Ch5, Fd6 ; 10. h3, Rb7 ; 11. Cxd6, g4-g5 ; 12. Fd3 l'avantage des Blancs est clair (Voussoyev - Broustain, Moscou, 1981). 7. Cg5, Rb8 ; 8. Ch5 est résumé par 8... Ff6 et 9... Rf7 les Noirs se seront développés sans difficulté.

f) 11... Rb8 (ou 11... Rc7) était aussi bon.

g) Une défense simple consiste en 14... Ff7 ; 15. Th-d1, Th-d8 ; 16. Txd8, Txd8 ; 17. Txd8, Fxd8 ; 18. e4, f5.

h) La menace e4 et Cf5 devient gênante : si 18... Td8 ; 19. e4, Cc5 ;

20. Txd8, Fxd8 ; 21. Cf5 et le pion h6 tombe (ou 21. b4, Cc7 ; 22. Cf5).

i) Si 19... Rxc5 ; 20. Txd7 et les Blancs ont une fin de partie gagnante.

j) Une faute, dans une position inférieure, qui perd le contrôle de la case d5. Si 20... h5 ? ; 21. g4-d5. Les Noirs sont en zugzwang.

k) Menace 24. Cc4-d7 avec attaque de la Tg8 et un mat en d6. Si 24... Fxc7 ; 25. Cg7 mat.

l) Les Noirs n'ont plus de coups à 26... Tg8 ; 27. Cc4-d7 et si 26... Td6 ; 27. Cg7 mat. Sur un coup de F, les Noirs sont mat. Le R ne peut, lui non plus, bouger.

m) Si 27... Tc7 ; 28. Td6 mat. Si 27... Td6 ; 28. Td8 ; 29. Td8 ; enfin, si 27... Fxc7 ; 28. Cg7 mat.

n) Une autre grande suite commence par 7. Cf3.

o) On pourrait habilement par 7... g4-d5 ; 8. Dxc7, Tg5 ; 9. Dxc7, Dd7. Les autres continuations comme 7... Dd5 ou 7... Rf8 ou 7... Cf5 ou 7... 0-0 sont jugées moins satisfaisantes.

p) Ou 8. Cf3, Cb-p6 ; 9. Fd3 (menace 10. Fd3-d7) ; 10. e4-d5, Td6 ; 11. Fg5, Tc7 ; 12. Dd3, Rb ; 13. Fg6, Tc8 ; 14. Cc5, Cx6 ; 15. dxc6, Dc7 ; 16. Fd6, Dxc7 ; 17. 0-0, Dg5 ; 18. Dg3, Dxc3 ; 19. h3-g3 suivi de f4 avec avantage aux Blancs.

q) Après 10... b6, la position des Noirs est encore plus critique. Les Blancs peuvent monter facilement une offensive sur f4-e3 (b4 + d + C + F + T) sans que leur adversaire puisse trouver ailleurs un contre-jou équilibrant.

r) Un affaiblissement est inévitable.

s) Menace 19. Fxb8.

t) Éclaircit la présélection des Blancs : 20. Th8+, Cxb8 ; 21. Txb8+, Rxb8 ; 22. Dxb4+, Rg8 ; 23. Df7+, Rf8 ; 24. Dxb4+, Rb7 et les Noirs se sauvent.

u) Menace 22. Td8+ et 23. Dxc7.

v) Si 22... Dxc7 ; 23. Td8+, Cxb8 ; 24. Td8+, Rb7 ; 25. Dg5+, Rb7 ; 26. Dd5+, Rg6 ; 27. Dd5+, Rb8 ; 28. Dc5+, Rg6 ; 29. e4, Dd7 ; 30. Td8, Dd5 ; 31. Td6.

w) Si 23... Rb7 ; 24. Dg5+, Rd7 ; 25. Th7.

x) Menace 25. Dh3.

y) Car si 26... Cb6 ; 27. g5, Cc5 ; 28. Txc5, e4-d5 ; 29. Dd8+, Rf7 ; 30. g5+, Rf7 ; 31. Dxc7+, Rb8 ; 32. Th8 ou bien 31... Rb6 ; 32. Dd6+, Rd7 ; 33. Dd6+ mat des épaulettes.

z) Ce grand tournoi (deux grands maîtres) a été remporté par Karpov dont c'est la sixième-mauvaise victoire, mais le record dans l'histoire des échecs. Adhèsion s'opère dans toute sa carrière que sollicitaient six victoires ! Nul doute que Karpov améliorera encore sa performance.

Solution de l'étude n° 1267  
G. KASPARIAN  
« Revue de Schach », 1960.  
Premier prix.

(Blancs : Rh6, Cc5 et f6, Fd5, e5, f7, Noirs : Rb8, Dd7, Pa4, b7.) Si 1. Cc6 ? ; 2. Dc6+ et si 1. Cb7, Dxb7 ; 2. d6, Dh1+ ; 3. Rg7, Dg2+ ; 4. Rh8, Rf7 ; 5. Cb8+, Rb8 ; 6. Cb6, Rf7 ; 7. Cc6+, Rb7 ; 8. Cb6, Dc7 ;

### ÉTUDE N° 1268

A. KUZNETSOV  
et B. SACHAROV (1957)



BLANCS (4) : Rd1, Tc4, P2 et b6.  
NOIRS (6) : Rd3, Td2, Cg3, Pa4, b4, c5.  
Les Blancs jouent et font nulle.  
CLAUDE LEMOINE.

## bridge

N° 1266

**DÉDUCTION SUR L'ENTAME**

Si un adversaire entame un singleton contre un chelem, et s'il y a un As dehors, on doit en principe supposer qu'il n'a pas cet As car, s'il l'avait eu, il n'aurait pas pu espérer que le partenaire ait l'As de la couleur où il a attaqué son singleton. Ce raisonnement logique peut permettre au déclarant de réussir le contrat comme ce fut le cas dans la donne suivante :

♠ A D 6 5 4  
♥ R V 8 3  
♦ R 10 4 3  
♣ V 9 7 2

♠ N V 9 7 2  
♥ O E 3 4 3  
♦ O D 10 9 7  
♣ A D

Ann. : S don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
2♥	3♠	2♣	3♥
3♦	3♣	6♦	3♥
6♥	3♥	3♣	3♥

Ouest a entamé le 2 de Carreau pour le 3, le 7 et l'As, puis après avoir fait tomber les atouts adverses en trois coups il a joué le 3 de Pique pour le 10, la Dame et le 7 ; ensuite il a tiré l'As de Pique sur lequel Est a fourni le 2 et Ouest le Roi Commentant (Le Tennis) a-t-il gagné ce PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Réponse :

Le déclarant a rejoué une troisième fois Pique et, quand Est a fourni, il était certain de réussir le chelem en... défendant un Carreau puisque l'entame avait « montré » qu'Est avait l'As de Pique. Resté en main à Pique, Est ne pouvait que se jeter dans la fourchette à Carreau ou tirer l'As de Trèfle (qui libère le Roi puisque Sud coupe) ou jouer son quatrième Pique que Sud coupe pour franchir le cinquième Pique et défausser un Carreau... Evidemment, si les Piques avaient été 3-3, le déclarant aurait pu faire

treize levées en coupant au troisième tour à Pique, mais il ne s'agissait pas d'un tournoi par paires, et le déclarant pouvait utiliser sans inconvénient le jeu de sécurité de défausser une perdante.

### L'impatte mortelle

Un des grands principes du jeu de la carte est de retarder les impasses car il arrive, comme dans cette donne, que l'on puisse à la fin éviter cette impasse et la chute.

♠ R D 7 5 3  
♥ 9 4  
♦ V 4 3  
♣ D 10 5

♠ 10 6 4  
♥ A D 8 2  
♦ A 10 9 8 2  
♣ V

♠ N V 10 7 6 3  
♥ O E  
♦ R 9 7 6 4 3  
♣ A V 9 2  
♥ R 5  
♦ R D 7 5  
♣ A 8 2

Ann. : S. donn. E.-O. vuln.

Sud Ouest Nord Est  
Kantar X... Krauss Y...  
1 SA passe 2♥ passe  
2♣ passe 2 SA passe sans  
4♦ passe passe passe

Ouest ayant entamé le Valet de Trèfle pour la Dame et le Roi d'Est, le déclarant mit l'As, puis à l'aise le Valet de Pique (Est fournissant le 8 sec) et Roi Dame de Pique. Ensuite, il joua le 3 de Carreau pour le 6 sec d'Est couvert par le Roi de Carreau. Ouest prit avec l'As et le rejeta le 10 de Carreau. Comment Kantar, en Sud, a-t-il gagné QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères :

La réponse de « 2 Cœurs » (Texas) suivie de « 2 SA » montrait cinq Piques, environ 8 points et une distribution régulière.

Si Nord n'avait pas utilisé le Texas, il aurait répondu « 2 Trè-

fle » (Stayman) sur « 1 SA » et aurait ensuite annoncé les Piques pour montrer environ 8 points et cinq Piques. Ensuite, sur la redemande de « 2 Piques » de l'ouvreur, il aurait probablement essayé « 4 Piques ».

Avec une main comme celle de Nord, vaut-il mieux employer le Texas ou le Stayman ? Contrairement à la croyance générale, l'utilisation du Texas ne doit pas être automatique et, si le répondant (Nord) estime avoir intérêt à jouer le coup de sa main (parce qu'il a lui-même des fourchettes), il vaut mieux ne pas faire de Texas.

Dans notre donne, cependant, Sud aurait été le déclarant quelle que soit la convention utilisée. Heureusement, car, sur l'entame à Cœur venant d'Est, la chute est inévitable.

PHILIPPE BRUGNON.

## scrabble

N° 287

**AUTODAFÉ**

Le 4 septembre 1987, Roop Kantar, jolie veuve indienne de dix-huit ans, s'est immolée par le feu devant cinq mille spectateurs fanatisés. De peur de déchoquer une émeute, la police n'a pas interrompu ce SATI, déjà qualifié par Voltaire de « costume affreux venue originellement de Scythie, et qui, s'étant établie dans les Indes par le crédit des brahmanes (sic), menaçait d'envahir tout l'Orient » (Zadig). Malgré ce « point de détail », le brahmanisme est une grande religion, où intervient la réincarnation, et une organisation sociale, fondée sur le système des castes : les dirigeants spirituels sont les BRAHMANES, appelés PAN-DITS s'ils sont très érudits, et MAHATMAS s'ils sont ascètes ; ils ont au front un SVASTIKA, croix gammée coudée vers la gauche. Les épouses des brahmanes sont les BRAHMINES (le BRAHMI est une langue ancienne). La deuxième caste est celle des princes et des guerriers ; la troisième, celle des VAISYAS, commerçants

(BANIANS) et éleveurs, et la quatrième, celle des artisans. Les PARIAS, ou intouchables, sont hors caste. Le hindou ne ressent pas comme injuste l'indigence des misérables, puisque celle-ci dépend du KARMA ou KARMAN, poids des actes de ses vies antérieures. La MAYA est l'ensemble des illusions qui constituent le monde. Le fleur symbole du brahmanisme est le lotus sacré, néuphar blanc ou rose, connu sous le nom de NELOMBO ou NÉLUMBO.

Les trois principaux dieux du brahmanisme sont Brahma, Vishnu et Siva. Certains hindous proclent le SAKTISME, qui donne à l'énergie créatrice féminine un rôle important ; d'autres accordent à Siva une prépondérance sur les deux autres dieux : ce sont des adeptes du SIVAISME ou CIVAISME, qui rendent hommage à la virilité de leur dieu en érigeant des LINGAS ou LINGAMS, symboles phalliques.

N°	TIRAGE	SOLUTION	RÉP.	PTS
1	AACDRTO	AC(C)ORDA	R 3	74
2	AEEELRY	RELAYÉE	2 R	96
3	IIORSSU	SOURIAS (e)	9 C	61
4	BINORSU	BIS(C)ORNU	5 C	66
5	CEIIOT	JE	1 N	36
6	CIOT+BX	CHODX	F 2	45
7	IIT+EEOS	ESTE	O 1	22
8	EIO+EPR	CHOTE	M 2	24
9	IOR+DENU	ÉPIE	C 2	70
10	AEMHOTT	DOURINES (b)	D 8	33
11	AMG+AEET	HOTTE	D 8	33
12	AA+LMNNS	MÉTÉO	13 C	23
13	-EFGILNV	NASAL	H 11	25
14	GILN+APU	VEUF (e)	A 1	28
15	C+ADEINV	PLUVIAN (d)	A 1	36
16	ABEMTW*	GALVAUDÉ	15 F	65
17	-BILMRUV	KA	14 J	64
18	BILMR+FT	WU	14 B	25
19	BILMR+EG	FUT	14 E	24
20	-MILN?	N10	N 10	44
21	M+INQST	ALIGN(D)EZ	12 H	54
22	EMNQT	PLUVIANS	A 1	39
23		ZEN	O 12	17
				991

(a) Récursif : 7 H, 61 ; (b) maladie contagieuse des chevaux ; (c) ou FI, B 6 ; (d) Vulpis, A 4, perd 3 points.

1. - M. Treiber : 1991 ; 2. - M. Duguet, J. Lachkar et F. Phruen : 990.  
MICHEL CHARLEMAGNE.

Interchats, première division  
Feste finale  
4 octobre 1987

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant.

Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes par un numéro de 1 à 15.

Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Le dictionnaire ou vigneur est le Petit Larousse illustré (PLI) de l'année.

## mots croisés

N° 496

Horizontalement

I. Errements. - II. C'est loin d'être le grand amour. C'était le salut. - III. Choisit la justice. Le faire avant de choisir, c'est juste. - IV. Souvent incomprise. Se servent. - V. Pour les électrons, c'est une garantie de stabilité. Bon aussi, parfois. En entier. - VI. Utiles à Noah. Pour la taille. - VII. Fleuve. Autorité de village. Ont servi. - VIII. Nous appartenons aussi à ce continent. Doivent d'abord se défendre aux échecs. - IX. Dans la botte. Prend un siège. - X. Bonnes réputations. Vieille cité. - XI. Se présente à l'évaluation.

Verticalement

I. Il pratique des 1 dans l'avenir. - 2. Adeptes typiques des 1. - 3. Plat de résistance. Fait tenir. - 4. Aimables. Sain. - 5. L'un comme l'autre. Comme l'autre. Immédiatement immédiat. - 6. Forêt. Maison de la culture. - 7. Refuse. C'est un titre, en anglais. - 8. En dehors de ce temps. Lac. - 9. Un lieu assoupi. Note. - 10. Se fait d'oratoire. Château. - 11. Un paquet, soit, mais un homme ! A classer. - 12. Mettent la pierre en valeur.

SOLUTION DU N° 495

Horizontalement

I. Fantaisistes. - II. Oriente (é). Lama. - III. Nom. Inclinaison. - IV. Cubes. Ripas. - V. Tennagers. LI. - VI. Le. Ica. Ik. - VII. Soom. Eres. - VIII. Nr. Ingrate. IX. Natatoire. Ou. - X. Emut. Rancart. - XI. Libératoires.

Verticalement

1. Fonctionnel. - 2. Arouet. Rami. - 3. Nimbés. Tub. - 4. Te. En. Etat. - 5. Anaisent. - 6. Ita. Gougora. - 7. Secrétariat. - 8. Lira. Arno. - 9. Slips. Etecl. - 10. Tana. Ire. Ar. - 11. Emaille. Ore. - 12. Saisissants.

FRANÇOIS DORLET.

## anacrosés

N° 497

Horizontalement

1. ABEILLNV. - 2. ELLORTY. - 3. CEHIMS. - 4. CEGRORLU. - 5. ADEIMOST. - 6. EINOQSU. - 7. AEIQTUV. - 8. ACEERRIT (+ 2). - 9. AEEHRSST. - 10. ABDEIT (+ 1). - 11. AEFGRU (+ 1). - 12. CELRTULI. - 13. KNOPIRY. - 14. AEEEGINS. - 15. AENORU (+ 3). - 16. CDINSTI. - 17. EFSSTU. - 18. EEEGRSTV.

Verticalement

19. EBBQRSTU (+ 1). - 20. ADFRTU. - 21. AEEGIMRT. - 22. AEGINTV. - 23. AEEPRST (+ 8). - 24. AAANORU. - 25. CDEEBERT. - 26. EEILMNT (+ 1). - 27. EEIKLMST. - 28. EEHQTU. - 29. EEMPRST (+ 6). - 30. EEFRTS (+ 1). - 31. EELRST. - 32. ADEGINO. - 33. ABEILRTV (+ 4). - 34. AELMOSU (+ 1). - 35. EEIPRSTY. - 36. AEIPSTI (+ 2).

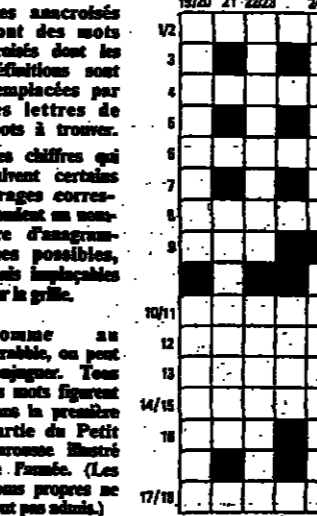
SOLUTION DU N° 496

1. GRONDEUR. - 2. EPODES (DEPOSE DOPEES). - 3. EPINETTE. - 4. MACERER (CREMERA). - 5.

Les anacrosés sont des mots créés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anacrosés possibles, mais inutilisables sur la grille.

Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans le premier tirage de la grille de Feste de l'année. (Les mots propres ne sont pas admis.)

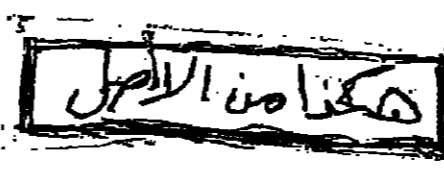
CURATEUR. - 6. TRADUITS. - 7. IDOINES. - 8. ASSENE (ANESSE ANSEES). - 9. DINEUSES (DESUNIES ENDUICES SUEDESINES). - 10. EHONTÉE. - 11. ASSOCIER (COSSERAD). - 12. AMODIA. - 13. TILLERIE (RITUELLE TRILLEUR TULLIERE). - 14. FANION. - 15. BOLLENNE. - 16. ENTERRES (RENTREES). - 17. TENEUSES. - 18. EVASIF. - 19. HOUSSAIE. - 20. GLENOIDE, adj. exilé ou exilée au ca. - 21. RAFOJTS. - 22. REPONDIT. - 23. AMANDE (AMENDA MANANDE). - 24. DONATION. - 25. NANCBIEN (ANCIENNE). - 26. DIESEER. 27. NUTATION, balancement. - 28. ENTREES. - 29. SEANTIES



(ENTASSE). - 30. TASSEES. - 31. SHOOTER (ORTHOSE). - 32. OCTOURS. - 33. FEMURS. - 34. NIELLEE. - 35. PARASITE (RAPASITE SATRAPIE...). - 36. LESSÉS. - 37. DECERNEE. - 38. DEMUNIE. - 39. ORNERAL. - 40. DERAIE (RADIEE). 41. INCISE. 42. AGREERAI (EGARERAI). 43. RESEQUEE.

MICHEL CHARLEMAGNE  
et MICHEL DUGUET.

\* ANACHRONIQUES. N° 490 : le tirage de 40 était ABEILLNV, et celui de 41, EIDORSV ; n° 491 : la case noire de la dernière colonne était trop haute d'un cran. Par ailleurs, dans une anacrosme, il y a deux lettres.



# LA TABLE

## Editeurs toqués

LES livres de cuisine ? Tous les libraires vous le diront : « C'est l'inflation, un raz de marée ! ». Et le chroniqueur gastronomique perdu sous cette avalanche de recettes : « Mais qu'est-ce qu'ils ont ? Ce n'est pas possible, et qui peut acheter tout ça ? »

Pourtant les éditeurs déchantent. La cuisine se vendait bien. Aujourd'hui...

Où est le temps où un bouquin de recettes servait à toute une génération, voir à deux ou trois ? Le livre de cuisine de M<sup>me</sup> Saint-Ange se vend encore un peu (Larousse) et restera bien utile aux débutantes si celles-ci n'avaient point sous la main le surgelé, le tout-prêt et le néo-fast-food. Plus près de nous, ceux de la chère Ginette Mathiot (en Livre de poche) sont un permanent succès. Et bien entendu, pour les amateurs sérieux, les classiques, Escoffier en tête. Suivi d'Edouard Nignon et de quelques autres chefs-d'œuvre (souvent épuisés, difficilement trouvable), les bouquins signés de Fernand Point, Alexandre Dumaine, Denis, André Guillot...

Mais il faut à mon avis distinguer deux sortes d'ouvrages, culinaires : les livres de recettes et les ouvrages gourmands, qui, depuis Brillat-Savarin et Alexandre Dumas (avec son Grand Dictionnaire de cuisine), puis le cher Curnosky, et plus près de nous les remarquables essais de Germaine et Georges Blond (« Histoire pittoresque de notre alimentation », Fayard), de Maguelonne Toussaint-Samat (« Histoire naturelle et morale de la nourriture, Bordas »), sont le double plaisir de la lecture et de l'appétit. Ces derniers livres sont évidemment moins nombreux. Ils ne font pas toujours « recette » si j'ose écrire ! Mais les gastronomes lettrés (et les vrais gastronomes) le sont tous

plus ou moins) en font leurs délices.

C'est pourquoi la réédition des vieux précis des siècles derniers ou du début du nôtre sont si bien accueillis de cette frange « civilisée » de lecteurs gourmets. Les réprints, comme on dit aujourd'hui, trouvent un sûr créneau. Roger Clairet, qui anime la librairie spécialisée Le Verre et l'Assiette (1, rue du Val-de-Grâce, 5<sup>e</sup>, tél. : 46-33-45-96), vous dirait que le nombre est grand d'amateurs de ces ouvrages d'autrefois, à l'affût des rééditions (car ils sont en général, dans l'original, rares et coûteux) d'un Cuisinier Durand (édité en 1837), des Secrets d'une maîtresse de maison, de Maurice et Germaine Constantin-Weyer (paru en 1932), du traité De la truffe, de Moynier (datant de 1836), etc.

### Livres de chefs et livres d'amateurs

Dans ce domaine et récemment parus il faut signaler (pour s'en régaler), la Cuisine lyonnaise, de Mathieu Varille (Statine éd.), et le merveilleux Odeurs de forêts et Juments de table, de Charles Férat (Éditions de la Butte-aux-Cailles). Et je citerais encore le Cuisinier méridional, paru en l'an 1839 et réimprimé en 1984 par l'imprimerie Laffont, en Avignon. Mais qui rééditera les remarquables bouquins de mon regretté confrère Francis Amonatguy l'Art des mets et le Plaisir des mets ? Les Propos de table, de James de Coquet et quelques autres ?

Revenons aux innombrables bouquins de recettes. Ils sont de deux sortes : ceux signés de chefs plus ou moins prestigieux et ceux d'amateurs qui, avec plus ou moins de bonheur, recueillent ici

et là les éléments de bouquins qui ne sont le plus souvent que ressuscités. Le régionalisme gourmand mis à la mode na-guerre (comme il eût écrit), par le prince des gastronomes et son complice Marcel Rouff (à la réédition du Dodiv-Bouffani de ce dernier mériterait plus d'audience) a survécu à l'offensive unificatrice de la cuisine dite nouvelle, et les ouvrages de recettes du terroir se sont multipliés. Quelques fois bienvenus, écrits avec sérieux et amour, comme la Cuisine catalane, d'Éliane Thibaut-Comelade (J. Lanore, éditeur), Margari-dou, de Suzanne Robaglia (Éditions Créer), le succulent Cuisine du comté de Nice, de Jacques Médécin (Julliard), et d'autres. Quelques fois d'une rare nullité, comme ce volume sur la cuisine du Sud-Ouest où l'auteur met du ketchup dans la sauce.

Comptons plutôt sur les livres signés de grandes toques, Paul Bocuse en tête, (après les maîtres cités plus haut et, bien entendu, Raymond Oliver, dont les nombreux ouvrages, souvent oubliés, sont une « mine » ! Paul Bocuse donc, dont les nombreux titres et leur succès légitime ont peut-être donné à mon confrère Claude Lebey l'idée de diriger une collection « Les recettes originales de... » pour Robert Laffont. On y trouve les frères Troisgros, Roger Vergé, Freddy Girardet (de Lausanne), Guérard, Alain Chapel, Eckart Witzigmann (de Munich), Joël Robuchon, Jacques Maximin, Pierre Wynants (de Bruxelles), Alain Sende-rine... Mais le contingent s'épuise, et je crois savoir que Lebey envisage d'arrêter sa collection pour quelque temps.

Bien entendu, d'autres éditeurs, excités par ces succès, ont voulu avoir aussi leur collection. Ils ont parfois trouvé de sérieux auteurs dont l'ouvrage a moins fait car-

rière, hélas ! Mais, si vous trouvez encore sur le marché (ou grâce à Roger Clairet) le Nouveau Cuisinier gascon d'André Daguin (Stock), Toute la cuisine de la mer des Le Duc (Olivier Orban), Baumannière chez vous, de Raymond Thuillier (Plon), la Cuisine de chez Allard, de Nicolas de Rabaudy (J.-C. Lattès), la Table d'Adrienne (Olivier Orban), les Recettes de Michel Oliver (Plon) et d'autres que j'oublie peut-être, enrichissez-en votre bibliothèque gourmande.

L'écueil souvent vient de ce que le chef n'est point l'auteur. Et qu'en dehors de ses recettes on lui fait écrire n'importe quoi. J'en veux pour preuve le décevant ouvrage de M. Georges Blanc, dans lequel on lui fait dire que la salade a été « inventée » à Londres pendant la Révolution et par un émigré (le Chevalier d'Albignac, dont Brillat-Savarin nous a conté l'histoire). Bien entendu, si l'édit chevalier a gagné là-bas sa vie au titre de salad maker, jouant sur le snobisme britannique, la salade n'a pas été créée par lui puisqu'elle existait déjà chez les Romains, que Rabelais nous en parle plaisamment et que de nombreux ouvrages culinaires à travers le temps nous en donnent des recettes !

Mais — et comme une fois que j'avais fait remarquer à une Béatrice de table qu'elle avait tort de fixer l'invention de la glace plombière à l'entrevue de Napoléon III et Cavour, en 1859, dans la ville vosgienne de ce nom, alors qu'un personnage de Balzac en déguise déjà, chez Tortoni, en 1830, il me fut répliqué : « S'il faut avoir le Balzac pour écrire sur la cuisine, alors ! » — M. Blanc me dira peut-être : « S'il faut lire Balzac pour parler salade ! » (1)

Pour mieux attirer un public saturé, ajoutant au pratique les

plaisirs de l'« objet », on a cherché l'illustration. Flammarion, là, est passé maître. Qu'il s'agisse des recettes de Roger Vergé ou des ouvrages-traductions sur les cuisines étrangères (on peut, comme moi, ne point aimer la cuisine japonaise et s'émerveiller des illustrations du Gout du Japon de Reinhard Wolf, après le Gout de la Chine, le Gout de l'Italie...)

Avec la Cuisine de la Villa Lorraine, par Marcel Kersch (de Bruxelles), Gisèle Bavoillot nous avait donné un avant-goût de celui avec lequel elle s'attache à éditer de beaux ouvrages. Dernier en date A la table de George Sand (par Christiane Sand), qui vient de recevoir le prix Marco-Polo — Casanova de littérature gourmande, décerné chaque année et pour la sixième fois, dans les salons du Touquet. Mais il ne faudrait pas que la photo soit là pour faire passer un méchant texte, ce qui arrive quelquefois. Aussi bien, même sans photos, la Cuisine Plaisir de Christiane Massia est un petit chef-d'œuvre délectable dont la publication fait honneur à Flammarion.

### Ah, le vin...

Restent aussi les ouvrages « spécialisés ». Parmi les dernières productions, je vous recommande le Cochon (éditions Sang de la Terre) sous la direction de Jacques Verroust ; Fêtes, couronnes et gâteaux, d'Anne-Christine Beauvillat et Nicole Vielhaure (Ch. Bonneton éd.) ; le Livre de l'ail, de Jean-Paul Clément (éditions A. Barthélemy), sans oublier la Cuisine au Fromage, du maître Pierre Androuët (Stock) ; et bien entendu ce pamphlet tout d'humour et d'humour qu'est La Bonne Cuisine et les autres du regretté Pierre-Marie Doutréland (éditions du Seuil).

Et nous en arrivons aux ouvrages sur le vin. Là, nous touchons un problème délicat. Le vin est un vaste sujet d'érudition, et trop d'excellents ouvrages que l'on voudrait de vulgarisation passent « au-dessus » de l'humble gosier de l'amateur moyen. Et puis, aussi, les avis, les goûts, sont ici plus divers qu'ailleurs : température, accord des mets et des vins, subtilité des eaux-de-vie, etc. Je proposerai à un gourmand du vin désireux de s'instruire sans s'y ennuyer le parfait Atlas des vins de France de Fernand Woutaz (Olivier Orban), avant de voyager avec l'Encyclopédie des vins et alcools de tous les pays d'Alexis Lichine (Robert Laffont). Et puis, plus accessible et charmant, sans complexe, le Madame et les vins de Chantal Lecouly (M.A. éditions). Et enfin, et toujours d'actualité, Les Bons Vins et les Autres de Pierre-Marie Doutréland (Seuil).

### COURTINE

(1) Au nombre de ces inadmissibles sottises, ne faut-il pas ajouter la réédition du Cuisine et Vins de France de Curnosky ? Non seulement on a ajouté des recettes qu'il n'eût pas apprécies, mais on en a retiré. Et surtout on a supprimé le nom des chefs créateurs. C'est ainsi qu'une recette d'André Daguin (Hôtel de France à Anich) n'est plus signée. Mieux (dans le ridicule), pour une autre recette, le civet de lièvre aux pruneaux, indiquant comme étant la chose du restaurant d'Agua, le Verre d'eau, non seulement cette référence a été supprimée, mais l'« innocent » fritout de cette nouvelle édition a dû se dire : pruneaux épluchés. Agaa, supprimez cette recette « civet de lièvre à l'agneau ». Comme si les pruneaux n'avaient pas été d'abord préparés à Tours ! C'est ainsi encore que le tarton Camille-Renault, que le cher Léa Harbonnier sert toujours en son restaurant parisien La Petite Auberge (38, rue Laugier, et à recommander), est devenu sans autre indication, un tarton au vermouth. Il existe une association des amis de Curnosky. Laissera-t-elle passer ça sans réagir ?

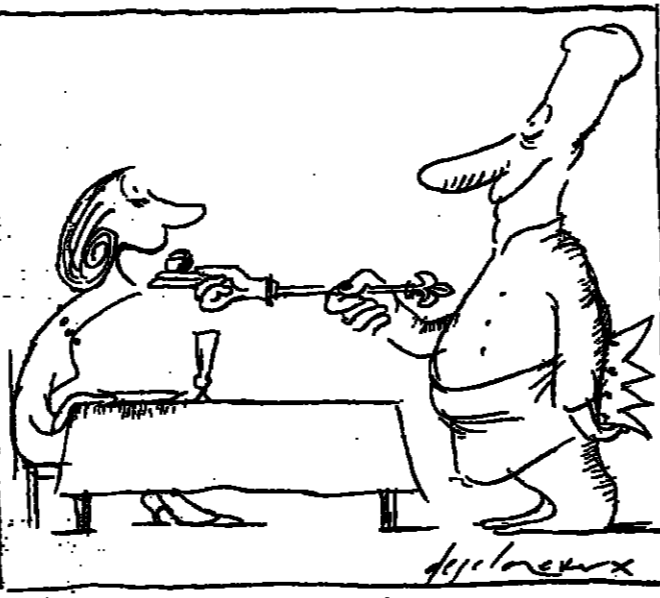
# LIRE Une bouchée pour la reine

Je ne pense point qu'un seul restaurant, en France, ose les mettre à sa carte. Au menu des banquets tout au plus, quelquefois. Leur nom seul fait sourire les tenants de la nouvelle cuisine, et il faut quelques repas de première communion en province, voire une noce villageoise cossue, pour que le traiteur ou le charcutier, dépassant, en sa fabrication, la quantité commandée, en expose dans sa vitrine.

Le passant peut alors s'admirer : une petite tourte feuilletée coiffée d'un chapeau de travers et laissant apercevoir une masse grise, figée, peu engageante. Qui pourrait croire que la Nouvelle Cuisine (publiée avec approbation et privilège du Roy en 1742, à Paris) donne la recette d'une tourte feuilletée qui lui ressemble comme... une sœur ? De même, dans la Cuisine bourgeoise (1783) nous trouvons la recette des petits pâtés friandis garnis d'un ragout de blancs de volaille.

Mais pourquoi ce nom de bouchées à la reine ?

Il faut d'abord considérer que cette sorte de pâtis feuilletée différemment garni peut être d'un diamètre de deux ou trois centimètres (selon en voit-on encore, dans les cocktails mondains). Et nous retrouvons alors l'origine primaire, sinon des tourtes ou des bouchées (la bouchée étant une petite tourte), du moins de l'appellation.



Dans son excellent ouvrage sur Marie Leszczyńska Madame Louis XV (1), Jacques Levron trace le portrait d'une reine gourmande et même un peu plus, appréciant les bons plats et, quelquefois, en abusant jusqu'à l'indigestion. Et il ajoute : « On lui sert un jour une pâte feuilletée empli de champignons et de ris de veau. Marie s'en régale et n'en fait qu'une bouchée. Le nom restera attaché à ce mets délicat, c'est là

bouchée à la reine. Mais combien de gastronomes savent que cette reine est Marie Leszczyńska ? »

Là, je crois, l'auteur mésestime les gourmands. Depuis bien avant le Larousse gastronomique et le Dictionnaire de l'Académie des gastronomes, on sait qu'il faut attribuer à la fille du gourmand roi Stanislas le goût des choses de la table. Eut-elle, la première, l'idée de ce petit feuilletage rond et dentelé « garni d'un salpicon de blanc de volaille, champignons,

truffes, et nappé de sauce à la parisienne » ? Ou simplement, s'en voyant servir, s'en régala-t-elle en n'en faisant qu'une bouchée ?

La recette la plus classique reste le salpicon de ris de veau (ou d'agneau), blanc de volaille, champignons et truffes, lié d'une sauce suprême, c'est-à-dire un velouté de volaille enrichi de crème fraîche. La caractéristique de cette sauce, disait un chef du début de ce siècle, est d'être légère, brillante et succulente ». Ce ne saurait être l'avis des tenants de la cuisine émaillée à la mode. Il n'importe. Si les dernières bouchées à la reine servies étaient de qualité, je gage que les amateurs feraient le succès du chef osant les remettre à la carte.

Aussi bien, et tout en rendant hommage à M<sup>me</sup> Louis XV, n'oublions point qu'il est des variantes :

Bouchées Diane : salpicon de chair de gibier à plume et truffes lié d'une sauce saïms.

Bouchées Isabelle : salpicon très fin de langue et truffes lié d'une purée de volaille.

Bouchées Victoria : salpicon de chair de homard et truffes lié d'une sauce homardine.

Diane, Isabelle, Victoria, Marie... Prénoms effacés qui ne demandent qu'à renaître.

LA REYNÈRE.

(1) Librairie académique Perrin.

## MIETTES

• Heureux, oui, heureux d'un repas au Plat d'étain (94, rue de Paris, 78550 Houdan ; tél. 30-59-60-28) ; dont le propriétaire a son propre élevage de volailles du pays, si renommées. Mais ce n'est pas tout, et, en cet ancien relais de poste bien sauvegardé, le fofe gras (avec son verre de sauternes) est également savoureux.

• La bonne école ? C'est celle, toute nouvelle, de gastronomie française Ritz-Escoffier, qui

vient d'être créée dans l'Hôtel Ritz même ; des cours divers, proposés par le chef Guy Légaré, le chef pâtissier J.-M. Osmont, etc. Avec aussi les cours d'œnologie de Georges Leprieux, qui fut le chef sommelier du Vétour au temps de la splendeur et de Raymond Oliver. Renseignements au Ritz (tél. : 42-60-38-30).

• France, Suisse et Benelux... 7 233 adresses dont 2 124 nouvelles et 391 supprimées.

40 pages de cartes et 35 plans de villes. 7 nouveaux « 4 toques » contre une perte, 21 nouveaux « 3 toques » contre 5 condamnés, etc. Avec deux cuisiniers de l'année, un Français (Michel Bras, de Laguiole) et un Belge (Pierre Wynants, de Bruxelles). Tout cela en 938 pages et pour 130 francs. C'est le guide France 1988 de Christian Millau (toujours très haut-Nillau encore que le premier s'en soit retiré) et

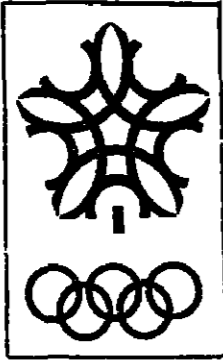
qu'il faudrait plutôt appeler Guide Millau « Le Point ». Guide d'humour ou le sait. Avec quelques « bavures » : Dominique Csekó, du Paprika, n'est point hongroise mais polonaise. Matelote au vin d'arbois, coq au vin jeune, ris de veau au château-chalon de Chez Maître Paul ne sont pas précisément de la cuisine savoyarde. Le patron du Vieux Barin n'est pas français ni le chef espagnol.

# VACANCES-VOYAGES

## HÔTELS

<p><b>Côte d'Azur</b></p> <p><b>83240 CAVALARE</b></p> <p><b>HOTEL-RESTAURANT LA CALANQUE ***</b></p> <p>« Les pieds dans l'eau ». Site exceptionnel. Cibles avec TV. Piscine. Tennis. Spéc. poissons. 1/2 prix. à partir de 450 F/jour et par personne.</p> <p>Tél. 94-64-04-27.</p> <p><b>06500 MENTON</b></p> <p><b>HOTEL DU PARC ***</b></p> <p>Tél. 93-57-66-64.</p> <p>Près mer. Centre-ville. Parking. Grand jardin. Cuis. réputée. Dépliants sur dem.</p> <p><b>NICE</b></p> <p><b>HOTEL GOUNOD ***</b></p> <p>Grand confort, service prévenant, central, tranquille, agréable, garage.</p> <p>Tél. 93-88-26-28.</p> <p><b>HOTEL LA MALMAISON</b></p> <p>Majesté Best Western ***</p> <p>Hôtel de charme près mer, calme, grand confort.</p> <p><b>TV COULEUR PAR SATELLITE</b></p> <p>Restaurant de qualité.</p> <p>48, boulevard Victor-Hugo, 06000 NICE</p> <p>Tél. 93-87-62-56 - Téléc. 478-410.</p> <p><b>HOTEL VICTORIA ***</b></p> <p>33, boulevard Victor-Hugo, 06000 NICE</p> <p>Tél. 93-88-39-50</p> <p>Plein centre-ville. Calme. Petit parking, grand jardin, chambre, TV couleur, T.V. direct, minibar.</p> <p><b>Montagne</b></p> <p><b>AURON</b></p> <p>A 90 km de NICE</p> <p><b>HOTEL DU PILON ***</b></p> <p>Affaire de famille. Confortable et agréable. Piscine et patrimoine.</p> <p>Tél. 93-23-00-15.</p> <p><b>05490 SAINT-VÉRYAN</b></p> <p>(Hautes-Alpes, Queyras)</p> <p>Père rég. Site classé. Stat. village. Piste, fond. Plus haut sommet d'Europe, 2040 m.</p> <p><b>LE VILLARD, 161, 92-45-82-08</b></p> <p>Chambre - studio - cuisinière-grill.</p> <p>Depuis 450 F pers./semaine.</p> <p><b>BEAUREGARD, tél. 92-45-82-62</b></p> <p>Pensions de 1 617 F à 1 848 F sem. Demi-pens. de 1 267 F à 1 617 F.</p>	<p><b>Provence</b></p> <p><b>30630 GOUDARGUES (Gard)</b></p> <p>VACANCES DANS LE MIDI (Vallée de CEZZE)</p> <p>M. M. COSTE et</p> <p><b>PHOTEL DU COMMERCE **</b></p> <p>vous proposent leurs prix 1988 de pension complète, via TTC</p> <p>4 janvier/30 mars ..... 130 à 150 F</p> <p>31 mars/31 mai ..... 150 à 175 F</p> <p>1<sup>er</sup> juin/30 août ..... 150 à 180 F</p> <p>6 juillet/24 août ..... 180 à 205 F</p> <p>Supplément chambre individ.</p> <p>Régimes assésés.</p> <p>Excursions dans toute la région, randonnées pédestres, canoë, voile, pêche, etc.</p> <p>Doc. rapide sur demande par tél. 66-82-20-68.</p> <p><b>Sud-Ouest</b></p> <p><b>EN PERIGORD - 24570 LE LARDIN</b></p> <p><b>HOTEL SAUTET ***</b></p> <p>Tél. 53-51-27-22</p> <p>Piscine, tennis, grand parc. Pension ou demi-pension 170 F à 285 F.</p> <p><b>Haïie</b></p> <p><b>VENISE</b></p> <p><b>HOTEL LA FENICE ET DES ARTISTES ***</b></p> <p>(près du Théâtre la Fenice)</p> <p>5 minutes à pied de la place St-Marc. Atmosphère intime, tout confort.</p> <p>Prix modérés.</p> <p>Réservation : 41-53-33-33 VENISE.</p> <p>Téléc. : 41-50 FENICE 1.</p> <p>Directeur : Dante Apollonio.</p> <p><b>Suisse</b></p> <p><b>ZERMATT</b></p> <p><b>PARKHOTEL BEAU SITE</b></p> <p>Première classe. Tout confort et piscine.</p> <p>Prix raisonnable.</p> <p>Tél. 19-41-28-67-12-71.</p> <p>CH-3928 ZERMATT. Téléc. 472116.</p> <p><b>TOURISME</b></p> <p><b>Ferme de la Besse XV<sup>e</sup> siècle</b></p> <p><b>SÉJOUR SKI DE FOND</b></p> <p>Sur le haut plateau ardéchois</p> <p>7 jours pension + encadrement + matériel 1 200 à 2 000 F</p> <p>DOCUM. GRAT. sur demande.</p> <p>Tél. : 75-38-80-64 - MEJEAN Gérard, 07510 USCLADES REIUTORD.</p>
--	--

# Sports



## Les XV<sup>es</sup> Jeux olympiques d'hiver de Calgary

### Au gré du vent

Les organisateurs des compétitions de ski alpin se sont longuement réunis, jeudi 18 février, pour tenter de résoudre le casse-tête de la programmation en fonction des aléas météorologiques. Rien ne laissant présager un affaiblissement sensible du chinook — ce vent chaud cause de tous les maux — les responsables des courses alpines ont dû se résoudre à prendre des décisions

qui n'en sont pas. Ainsi, le vendredi 19 février, ils ont prévu soit la descente dames, soit la descente combiné, soit le slalom du combiné dames. Leur meilleure chance d'éviter un nouveau report des descentes était de donner le départ à 10 heures du matin et non à 11 h 30, comme prévu initialement.

Ces compétitions à la carte ne sont pas du goût de toutes les concurrentes. Catherine Quit-

tet en particulier a décidé de ne pas monter une nouvelle fois sur les pistes de Nakiska pour rien. Ses principales chances n'étant pas dans la descente ni dans le combiné, elle pourra ainsi se réserver pour le super-géant. Les entraînements de descente qu'elle a suivis toute la semaine ne lui auront pas, pour autant, été inutiles : elle aura reconstruit la piste qui, selon l'exposition au vent — toujours lui — présente des qualités de neige très

différentes qui peuvent surprendre. Les deux dernières manches de la luge dames ont pu avoir lieu en extrêmes jeudi 18 février, tandis que le saut par équipes sur tremplin de 90 mètres était rendu impossible par un violent vent de travers, comme la veille. Ces risques n'étaient pas inconnus des membres du comité d'organisation, qui n'en ont pas tenu compte dans l'implantation des sites.

#### Les caprices du chinook

Le chinook (1) est un vent chaud et sec qui souffle sur le versant est des montagnes Rocheuses, aussi bien au Canada qu'aux Etats-Unis. Il est l'équivalent américain du foehn alpestre, chinook et foehn étant engendrés par les mêmes phénomènes physiques.

La circulation atmosphérique est telle qu'une masse d'air « saute » par-dessus une chaîne de montagnes. Dans le cas du chinook, le vent vient de l'ouest et est contraint de monter sur le versant occidental des Rocheuses, puis il redescend sur le versant oriental.

Or l'air qui monte se détend obligatoirement puisque la pression diminue avec l'altitude. Il se refroidit donc, en moyenne, de 0,5° C par 100 mètres. Avec le refroidissement, le seuil de saturation de l'air s'abaisse : une partie de la vapeur d'eau présente se condense, des nuages se forment et il pleut (sur le versant occidental des Rocheuses).

Une fois passée la ligne de crêtes (qui culmine vers 3 700-3 900 mètres), l'air redescend et se comprime avec l'augmentation de la pression. Se comprimant, il se réchauffe de 1° C par 100 mètres. Se réchauffant, l'air est capable de contenir de plus en plus de vapeur d'eau. Mais la quantité de vapeur d'eau n'augmentant pas pendant la descente, l'air devient, en fait, de plus en plus sec.

Le chinook est caractérisé par sa soudaineté, sa violence et surtout par les remontées rapides et spectaculaires des températures qui l'accompagnent : on a vu le thermomètre grimper de 20° C en 15 minutes ! Dans le cas des Jeux olympiques, rappelés que les Rocheuses culminent à près de 3 900 mètres et que les pistes de ski alpin dépassent de 2 400 mètres à 1 500 mètres.

YVONNE REBEYROL

(1) Le nom de « chinook » (prononcer chinouk) vient de la tribu indienne des Chinook, qui vivait autour du cours inférieur du fleuve Columbia.

#### Tourbillons de dollars

CALGARY  
correspondance

Le mont Paskapoo bourdonne. Soixante-dix mille personnes attendent l'envol des oiseaux de feu. Encore nue il y a quatre ans, la grosse colline abrite un cadre sportif grandiose, qui a coûté 72 millions de dollars canadiens : des pistes réservées au ski alpin et au ski acrobatique, une piste naturelle de luge, une piste artificielle combinée pour le bobsleigh et la luge, et quatre tremplins de saut, dont celui de 90 mètres à l'architecture moderne de béton et d'acier.

Du haut de la tour de 26 mètres, le Finlandais Matti Nykaenen et ses trois compatriotes, venus quérir le premier titre olympique par équipes, observent les drapeaux qui claquent de plus en plus fort au vent. Eux savent bien que l'attente est inutile. L'anémomètre situe la force d'Eole à 15 mètres/seconde. Le règlement de la Fédération internationale de ski fixe la point limite de sécurité à 5 mètres/seconde.

En bas, dans la cuvette, autour de l'aire d'atterrissage, la foule chahute son impatience durant deux heures et demie. La fête promise est annulée. Le vent a gagné. Impitoyable, il a même déporté le sauteur américain Ronnie Hansen, jailli du tremplin de 70 mètres pour distraire le public. Hélas ! il s'est écrasé contre un technicien de la télévision, immédiatement transporté à l'hôpital.

Dans les navettes qui ramènent athlètes et entraîneurs au village olympique, une question revient : « Aura-t-on le temps de distribuer toutes les médailles ? » La météo

n'est pas optimiste pour la journée de samedi, date du concours individuel sur le grand tremplin. Celui qui vient d'être reporté pour la deuxième fois est fixé au 24 février, soit quatre jours avant la cérémonie de clôture...

Bernard Regard, directeur de l'équipe de France, accuse : « Mes collègues étrangers et moi-même savions que cela risquait de se passer ainsi. On a placé le tremplin le plus moderne du monde dans l'endroit le plus explosif du monde. C'est une aberration... »

#### Veto de la télévision

Il montre des feuilles de relevé des forces du vent pour les cinq années précédentes, à la même période. Accablantes ! Elles contredisent formellement les déclarations de Don Carlson, directeur fédéral de l'équipement, dans la presse locale : « Les études montrent que le tremplin de 90 mètres peut être utilisé à 80 % du temps en février. De toute manière, trouvez-moi mieux autour de Calgary... »

Pour éviter les caprices du vent, il eût fallu s'exiler dans un site abrité, comme il en existe à foison dans les forêts situées sur la route des Rocheuses, à une centaine de kilomètres de la cité du pétrole. Les pressions locales ont pris le pas sur la raison.

Les membres du comité d'organisation ont davantage de mal à répondre aux doutes de l'entraîneur autrichien Paul Ganzenhuber, qui s'énervait chaque jour un peu plus sous le bec du tremplin. Dans son pays, à Kulm, près de Salzbourg, où

se trouve une installation destinée au vol à ski (spécialité qui a amené Matti Nykaenen à la distance record de 191 mètres), des écrans de protection ont été disposés, sous la forme de deux filets aux mailles serrées tendus sur 80 mètres de long et 20 de haut.

« Ils cassent le vent », explique Paul Ganzenhuber. Ici, cela aurait représenté un investissement de 200 000 dollars canadiens environ. Autrement dit, une goutte d'eau par rapport à tout ce qui a été dépensé.

Jeudi soir, lors d'une réunion de jury, un responsable finlandais suggérait d'organiser les concours le matin, où généralement les rafales s'apaisent. La chaîne américaine de télévision ABC opposait rapidement un refus formel. Ayant acquis pour 309 millions de dollars l'exclusivité de la retransmission des Jeux sur le territoire des Etats-Unis, elle refuse des horaires confidentiels pour ses directs.

Cette exigence s'exerce également sur les épreuves de luge, et elle a failli fausser celle réservée aux dames. Contraintes de courir l'après-midi, elles furent bien près de ne pouvoir disputer les deux dernières des quatre manches à cause du vent s'engouffrant dans le boyau de glace où les engins dévalent à 100 km/h de moyenne.

Après les deux premières courses disputées deux jours auparavant, l'Allemande de l'Est Ute Oberhoffner occupait la tête du classement devant sa compatriote Steffi Walter, championne olympique en 1984. Heureusement, la bourrasque s'apaisa, le temps pour elle de rétablir la situation...

LLIBERT TARRAGO.

#### PATINAGE DE VITESSE

### Pas de morale...

CALGARY  
de notre envoyé spécial

Les sportifs sont généralement superstitieux. Beaucoup pensent que leurs résultats sont les fruits d'une justice immanente. C'est en tout cas ce que tout le monde avait conclu à Calgary, quand le patineur de vitesse soviétique Nicolas Goulaiev s'était écrasé le 14 février sur la rampe de la patinoire de vitesse pour le titre du 500 mètres.

C'est que Goulaiev, tout champion du monde qu'il soit en titre, n'est plus guère un personnage fréquentable, depuis qu'il a été impliqué dans une affaire de trafic d'anabolisants. Cela s'est passé, il y a quelques semaines, aux Pays-Bas. Le Soviétique a livré à un concurrent norvégien un paquet contenant assez d'hormones pour transformer une vache laitière en taureau de combat. Dans un premier temps, Goulaiev a été suspendu. Mais la fédération soviétique de patinage de vitesse ne pouvant pas se passer de gâté de cœur d'une de ses plus belles chances de médaille dans cette spécialité.

C'est donc le médecin fédéral qui a trinqué : il avait fourni le paquet à Goulaiev.

Dire que cette affaire a ravi le Comité international olympique, qui fait tout pour renforcer la lutte contre le dopage, serait abusif. Le prince de Mérode, qui préside, depuis une vingtaine d'années, aux destinées de la commission médicale du CIO, a même clairement dit qu'en l'état de la réglementation rien n'avait pu empêcher l'URSS d'engager son patineur, mais que des dispositions allaient être prises rapi-

dement pour combler cette lacune du code sportif : « Personne ne peut être pris à la douane avec un paquet de drogue et se défendre en disant ne pas avoir connaissance du contenu dudit paquet. En matière de produits dopants, il faut qu'il en soit ainsi désormais. »

Reste que Goulaiev — trafiquant consentant ou involontaire d'anabolisants — est là. Et bien là ! Car après sa mésaventure sur 500 mètres, qui avait fait tirer certains journaux locaux : « Bien fait ! », le Soviétique a donné une brillante démonstration sur 1 000 mètres, jeudi 18 février. Grâce à un étourdissant dernier tour de piste (400 m en 27 sec 18), il a notamment réduit à néant les derniers espoirs de titre olympique de la vedette canadienne Gastan Boucher, qu'il a laissé virtuellement à plus de 10 mètres. Et c'est en arborant un beau sourire d'angeot, satisfait de son bon tour, que Goulaiev a reçu sa médaille d'or.

Méchanceté du sort ? Cela l'est d'autant plus, aux yeux des Américains, que leur champion, Dan Jansen, a pour la deuxième fois, fini sa course les deux fers en l'air. Or, à leurs yeux, Jansen paraissait mériter, plus que tout autre, une place sur la plus haute marche du podium : quelques heures avant l'inauguration des Jeux, il avait appris que sa sœur était morte d'une leucémie. A la suite de cette nouvelle, on avait beaucoup brodé sur le thème du champion dédiant sa victoire à la mémoire de l'être cher disparu. Cela aurait été moral. Mais qu'y a-t-il de moral dans la compétition ?

ALAIN GIRAUDO.

#### HOCKEY SUR GLACE : la France battue par la Pologne (6-2)

### L'oiseau des îles défend sa cage

Nouvelle défaite, le jeudi 18 février, pour l'équipe de France de hockey, qui affrontait, pour son troisième match à Calgary, l'équipe de Pologne. Menés lors des deux premiers tiers temps, les joueurs français ont connu un petit sursaut vers la fin du match, lorsque Franck Pajonkowski puis Peter Almasy poussèrent le palet au fond des buts adverses. Mais le score final (6-2) montre que le calvaire des Tricolores n'est pas terminé.

CALGARY  
de notre envoyé spécial

Pas de chance pour les enfants des écoles de la ville olympique : le match auquel ils ont pu assister avec leurs maîtresses, jeudi, n'était pas

un morceau d'anthologie du hockey. D'ailleurs, les gamins ne s'y sont pas trompés, et leur intérêt pour le spectacle est très vite retombé. Cette « nouvelle », comme on dit dans la Belle Province, pour désigner le palet, se déplaçait vraiment trop lentement. Ces patineurs n'avaient décidément pas une bonne « glisse ».

« Nous sommes la seule équipe à avoir réussi à marquer deux buts contre les Polonais. C'est une performance que n'ont réussie, ni les Suédois ni les Canadiens, les précédents adversaires de cette équipe », explique, avec fierté, Kjell Larsson, l'entraîneur suédois des Tricolores. Cette « belle performance » ne peut cependant pas estomper le manque de coordination des joueurs, les tirs au hasard et la violence, signe chez les joueurs français d'une méchante nervosité.

De ce match au ralenti, le gardien français a finalement été la seule

vedette. L'homme couvert de cuir a résisté à dix-neuf tirs au but, ne s'avouant vaincu que six fois. Un score honorable pour le jeune Patrick Foliot, le petit nouveau de la sélection française.

#### Un long voyage

L'enfant de Saint-Pierre-et-Miquelon prouve qu'il possède, à vingt-quatre ans, toutes les qualités pour jouer avec les grands. L'aboutissement d'une longue quête de la reconnaissance se concrétise enfin. Car tout n'a pas toujours été facile pour cet oiseau des îles lointaines. C'est en 1981 qu'il débarqua en métropole pour jouer comme gardien remplaçant dans l'équipe du club de Caen. A dix-sept ans, il est déjà plein d'espoirs sur son avenir, mais il est le seul à partager cette opinion. Une paye modeste et sur-

tout un emploi d'ouvrier sur une chaîne de montage lui rappellent continuellement qu'il doit encore faire ses preuves.

Il se souvient de cette période de « galère » au cours de laquelle il a bien failli renoncer à la compétition. « Lusine, je n'ai pas pu m'y faire plus de trois semaines. Alors j'ai préféré aller épilucher des pommes de terre au bar de la patinoire, en échange de repas », raconte le gardien.

Une sélection avec l'équipe de France junior le remplit d'enthousiasme quelque temps après. Mais la joie est de courte durée. Un stupide accident de la circulation lors d'une compétition à Amsterdam l'immobilise plusieurs mois avec une cheville cassée. Rétabli, il change de club, et s'exile dans les Landes pour garder les buts d'Anglet, ville dont l'équipe est en division nationale B.

Ses prestations dans le championnat de France ne passent pas inaperçues. Les responsables de Megève lui proposent de rejoindre leur équipe pour remplacer leur titulaire prêt à racrocher ses gants. « André Jaccaz cherchait un jeune gardien pour lui succéder. Il m'a conseillé pendant toute la saison et, finalement, nous avons obtenu le titre de champion de France. »

La vie dans le club pilote lui plaît. L'annonce de la fusion avec Saint-Gervais ne l'inquiète pas outre mesure. Il sait que sa sélection va être en balance avec celle du titulaire de l'autre club de la Haute-Savoie, mais il croit en sa bonne étoile. Pari gagné. Avec le nouveau club du Mont-Blanc, il connaît enfin l'ambiance des grandes équipes et surtout des équipes qui gagnent. Un entraîneur canadien, lui-même ancien gardien de but, perfectionne ses arrets. « Le matin, il m'organise des séances d'entraînement spéciales afin de me communiquer son expérience. » Patrick Foliot parle encore avec émotion de ces cours particuliers.

Les succès du Mont-Blanc et le brio de son goal ne laissent pas l'entraîneur de l'équipe de France insensible. Entre les deux habitants de Megève, le courant passe bien. Le billet pour Calgary commence à se précipiter lorsque Kjell Larsson fait appel à Patrick Foliot pour effectuer une tournée en Norvège au mois de janvier dernier. Essai concluant, Patrick sera du voyage.

La première rencontre face à la Suède n'est pas une partie de plaisir pour le jeune homme. Les treize palets qui ont filé entre ses jambières le rendent triste. Mais comme ses camarades de l'équipe de France, Foliot assume les défaites. Lui, au moins, peut se dire qu'il apprend encore son métier de joueur international. « Je n'ai pas terminé de construire ma maison dans l'île de Saint-Pierre, alors je compte rester plusieurs saisons en France », dit-il avec un sourire qui laisse entendre que les travaux pourraient durer jusqu'aux prochains Jeux olympiques...

SERGE BOLLOCH.

#### Les résultats

##### Hockey sur glace

Groupe A (troisième journée)

Pologne bat France	6-2
Suède bat Suisse	4-3
Finlande bat Canada	3-1

Classement. — 1. Suède, 5 pts ; 2. Finlande et Canada, 4 ; 4. Pologne, 3 ; 5. Suisse, 2 ; 6. France, 0.

##### Luge

Dames

1. Walter (RDA), 3 min 5 sec 973 ;
2. Oberhoffner (RDA), 3 min 4 sec 105 ;
3. Schmidt (RDA), 3 min 4 sec 181 ;
(...) 22. Bonici (FR), 3 min 14 sec 406.

##### Patinage de vitesse

1000 mètres messieurs

1. Goulaiev (URSS), 1 min 13 sec 03 ;
2. Mey (RDA), 1 min 13 sec 11 ;
3. Gelezovsky (URSS), 1 min 13 sec 19.

# Jeux Olympiques Calgary

Vous avez rendez-vous avec la précision Longines

**LONGINES®**

Chronométrateur officiel des Jeux Olympiques 1988  
Calgary et Séoul

**Conquest VHP**  
Conquest VHP (pour Very High Precision), la montre la plus avancée du monde. Titane massif et plaqué or. Blanche à 30 mètres. Changement automatique de fuseaux horaires. Indicateur de fin de vie de pile. Glass saphir.

Handwritten signature or mark at the bottom of the page.



# Informations « services »

## PHILATELIE

### Par ici, les timbres-monnaie...

Les derniers Deluy, le Crédit de l'Ouest, le Concert Mayol ou la quincaillerie Garnier. Quel est le point commun à toutes ces marques ? Toutes ont utilisé, à une époque ou à une autre, des timbres-monnaie, qui ne sont autres que des timbres-poste utilisés en guise de monnaie.

Timbres-poste et pièces de monnaie ont de nombreuses similitudes : leur dimension réduite, leur valeur et les symboles auxquels l'Etat fait appel pour les illustrer. Il arriva donc que l'on remplace la monnaie par des timbres-poste. En général, pour pallier, en temps de crise, un manque de métaux (argent, cuivre) ayant entraîné la disparition des pièces de monnaie indispensables aux échanges.

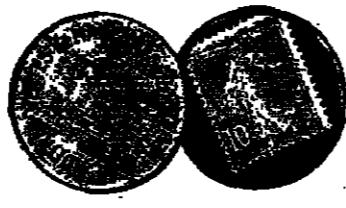
Ce sont sans doute les Etats-Unis qui émitrent les premiers timbres-monnaie, en 1862, sous la forme d'une capsule en cuivre obturée par une feuille de mica dans laquelle était enfoncé un timbre.

En Russie, en 1915, apparurent les timbres-monnaie, timbres-poste imprimés sur un papier plus épais (plus résistant) ; le texte imprimé au verso exprimait l'équivalence du timbre avec la monnaie d'argent. En France, même conflit, mêmes conséquences, mais plus tar-

divés et sur une échelle inégale. Les timbres-monnaie circulaient de 1920 à 1923.

Très vite, on s'aperçut que le timbre, utilisé comme monnaie d'appoint, circulant de main en

main, se détériorait rapidement. On pensa à le protéger par une pochette en papier plus ou moins transparente. Puis les timbres furent conditionnés dans des carnets fournis par des commerçants, des grands magasins ou des banques, qui en profitèrent pour faire leur publicité !... C'est cette publicité qui intéresse les philatélistes thématiques à la recherche des pièces, rares qui illustrent leur thème.



Timbre-monnaie français sous jeton circulaire (verso et recto).



Timbre-monnaie russe de 1915, tiré sur papier fort (recto et verso).

La publicité (1), recouvert par un disque en mica transparent ou en cellophane. Il existe un brevet d'invention daté du 29 mars 1920.

Tous ces timbres-monnaie n'ont jamais été reconnus officiellement par le poste. Ils ont été émis par des firmes privées, qui s'y retrouvaient grâce à la publicité faite au dos des jetons.

Les timbres-monnaie français disparurent avec le retour de la petite monnaie métallique vers 1923. Parmi les plus communs ? Ceux du Crédit lyonnais. Les plus rares ? Ceux du Messager, à l'époque « le plus fort tirage de la Haute-Savoie », les Galeries Lafayette de Saint-Nazaire ou le dentifrice de Botot de Levallois-Perret.

P. J.

• Pour en savoir plus, un livre : *Timbres-monnaie de France et colonies*, de P. Broustine, 104 pages, 180 F port compris (P. Broustine, 105, rue M.-Chabas, 05700 Belverrive).

Rubrique réalisée par la rédaction du Monde des philatélistes 24, rue Chancet, 75009 Paris Tél. : (1) 42-47-99-08

## En filigrane

• Un timbre, deux prix. — Le 1<sup>er</sup> février, le poste a mis en vente une nouvelle série de quatre timbres préoblitérés (le Monde du 30 janvier). Dans cette série, le timbre qui effleure une valeur 4,75 F n'est vendu que 4,72 F ! Du jamais vu. En effet, un erreur de transmission probablement, entra services administratifs et techniques, a conduit à ce malentendu de 3 centimes. Le poste a choisi entre détruire le tirage fautif et réimprimer un timbre avec 4,72 F ou vendre le timbre au rabais !

• Pils aériens occidentaux. — Un Vanguard de l'Aéropostale s'est écarté au décollage à Toulouse, le 29 janvier (travaux conditions météo et un moteur en feu). Conséquences : un membre de l'équipage blessé... et le courrier malmené. Des griffes ont été apposées sur les enveloppes « Courrier retardé suite accident Aéropostale 29-01-88 » ou bien « Courrier détérioré... » selon que ces enveloppes, acheminées

avec retard, ont souffert ou non du feu ou de la pluie. Certaines de ces enveloppes ont déjà trouvé preneur à 500 F !

• Philatélie à la télévision. — L'émission de télévision de Jean Offredo sur TF1 « Bonjour la France - Bonjour l'Europe » accueille une rubrique philatélique tous les dimanches vers 7 h 40, présentée par Pierre Julien, de la rédaction du Monde des philatélistes. Au programme dimanche prochain : un aperçu de la philatélie canadienne.

• Latitudes sud au Musée de la poste. — Une exposition en hommage à Bougainville et à Dumont d'Urville, organisée par l'Association antarctique française Latitudes sud, aura lieu, du samedi 20 février au 1<sup>er</sup> mars, à la galerie du Messager du Musée de la poste de Paris, 34, boulevard de Vaugirard, Paris 15<sup>e</sup>, à l'occasion de la mise en vente des timbres « Marins et navigateurs » (le Monde du 13 février).

## MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 19 février à 0 h TU et le samedi 22 février à 24 h TU.

Des hautes pressions persisteront sur le pays. Ainsi, les perturbations atlantiques seront déviées vers le nord-est des Britanniques avant de redescendre vers l'Allemagne. Les passages nuageux resteront donc abondants du nord au nord-est, le soleil régnant sans partage ailleurs.

Samedi : nuageux sur le nord-est, soleil sur le reste du pays.

Sur le Nord, la Picardie, l'Île-de-France, la Champagne, la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, la Bourgogne et le Lyonnais, la journée débutera sous la grisaille. Au fil des heures, les nuages s'aminciront. Le ciel plus lumineux et de fines brumes apparaîtront.

Sur le reste du pays, au lever du jour, le temps sera brumeux. Des bancs de brouillards se formeront en fin de nuit sur la Normandie, les Pays de Loire, les vallées du Massif Central et dans le Sud-Ouest. Ils se dissipent au cours de matinée. Ensuite, le soleil sera roi. Dans la vallée du Rhône, le mistral faiblira en cours de journée.

Les températures maximales seront douces sur la moitié nord et près de la Méditerranée (2 à 5 degrés), plus fraîches sur la moitié sud (0 à 2 degrés) avec de faibles gelées locales dans le Sud-Ouest. L'après-midi, il fera 7 à 10 degrés sur la moitié nord, 10 à 13 degrés sur la moitié sud, et jusqu'à 15 degrés près de la Méditerranée.

Dimanche : matinée au plus plus fraîche, peu de changement côté ciel.

An nord de la Seine et dans le nord-est, les nuages les seront encore très

présents le matin. L'après-midi, le soleil fera quelques percées, plus belles sur la Haute-Normandie, l'Île-de-France, la Bretagne et le sud de la Franche-Comté. Les températures varieront entre 1 et 4 degrés au lever du jour et 5 à 8 degrés en milieu d'après-midi.

Sur le reste du pays, les brouillards matinaux seront moins nombreux et plus vite dissipés que la veille. La journée sera donc très agréable avec un soleil omniprésent. Les températures minimales varieront entre 0 et 2 degrés avec des gelées locales faibles en général (0 à - 2 degrés) mais pouvant atteindre - 4 degrés dans le Massif Central.

Les Maximales atteindront 9 à 12 degrés du nord-ouest au Lyonnais, 12 à 15 degrés sur le sud-ouest et les régions méditerranéennes.

## BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au mardi 16 février. Elles sont communiées par l'Association des météorologues des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75009 Paris), qui diffuse aussi ces renseignements sur réponseur téléphonique au 42-66-64-28 ou par télécopie : 36-15 code COURUS.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige, en bas pays en haut des pistes.

**SAVOIE, HAUTE-SAVOIE**

Les Arcs : 130-270; Bellecombe (Neuve-Dame) : 100-190; Bonneval-sur-Arc : 130-215; Les Carroz-Ancches : 100-210; Chamoussin-Mont-Bianc : 65-400; La Chapelle-d'Abondance : 85-185; Châtel : 110-255; La Chézanne-Maurin : 90-220; Courmayeur : 100-280; Les Courmayeur-Montjoie : 70-230; Le Corbier : 110-180; Courchevel : 165-175; Crêt-Voland : 120-240; Flaine : 120-250; Flumet : 130-200; Les Gets : 150-250; Le Grand-Bornand : 135-220; Les Houches : 60-160; Megève : 100-250; Les Menuires : 85-180; Méribel : 95-180; Morillon : 60-200; Morzine-Avoriaz : 80-235; La Norma : 50-100; Poisey-Nanscoix : 100-250; La Plagne : 165-260; Pralognan-la-Vallois : 95-145; Pralognan-Lys-Sommand : 150-200; Pralognan-Arly : 120-250; La Rosière : 180-350; Saint-François Longchamp : 85-220; Saint-Gervais-Le Puy : 100-200; Les Salins : 180-250; Semnoz : 45-250; Thollon-les-Mémeins : 25-125; Tigons : 190-250; La Toussuire : 110-150; Val-Cenis : 50-110; Valfajoux : 40-140; Val-d'Aoste : 130-240; Valloire : 80-190; Valmorel : 135-210; Val-Thorens : 180-230.

**ISÈRE**

L'Alpe-d'Huez : 150-300; Alpe du Grand-Serre : 60-110; Auris-en-Oisans : 80-130; Autrans : 100-150; Chamrousse : 100-110; Lans-en-Vercors : 50-80; Le Collet-d'Allevard : 100-160; Les Deux-Alpes : 90-370; Les Sept-Laux : 80-140; Saint-Pierre-Chalmoux : 40-150; Villard-de-Lans : 60-110.

**ALPES DU SUD**

Allos-le-Sergis : 120-130; Auron : 70-130; Beuil : 60-90; La Colmanne-Vald : 30-80; La Foa-Aillon : 85-110; Isola-2000 : 120-170; Montgambvre : 80-120; Orcières-Merlette : 80-280; Les Orres : 70-140; Pra-Loup : 55-130; Puy-Saint-Vincent : 50-180; Risoul : 130-180; Le Saix : 35-140; Serres-Chevalier : 70-230; Superdévoluy : 70-180; Valberg : 70-100; Vars : 60-120.

**PYRÉNÉES**

Les Agudes : 40-150; Ax-les-Thermes : 30-90; Bagnères : 30-90; Cauterets-Lys : 150-220; Font-Romeu : 45-70; Gourette : 20-140; Luz-Ardiden : 80-180; La Mongie : 90-130; Pyrénées-Nord : 40-50; Saint-Lary-Soulan : 65-100; Superbagneres : 30-150.

**MASSIF CENTRAL**

Le Mont-Dore : 60-125; Super-Besse : 80-120; Super-Lioran : 80-160.

**JURA**

Métabief : 20-60; Les Rousses : 80-180.

**VOGES**

Le Bonhomme : 35-85; La Bresse : 30-70; Gérardmer : 35-90; Saint-Maurice/Moselle : 40-80; Ventron : 40-60.

**LES STATIONS ÉTRANGÈRES**

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national du tourisme de chaque pays. Allemagne : 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-04-38; Andorre : 111, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, tél. : 45-08-50-28; Autriche : 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-78-57; Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68; Suisse : 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 47-42-45-45.

**LOTTO** 7/77

TRIMESTRIEL DU MARDI 22 FÉVRIER 1988

11 27 34 36 45 48

PROCHAINES TIRAGES, EN DIRECT SUR CÂBLE, SAMEDI 20 FÉVRIER 1988 À 20 H 00

PRIMAIRE : 100 F

SECONDAIRE : 50 F

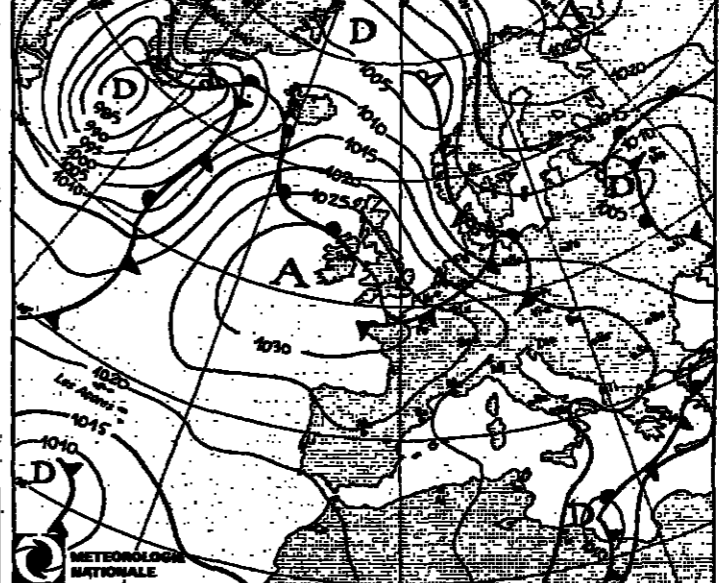
POUR LES VERTS TRIPLÉS DE LA SEMAINE PROCHAINE

1 <sup>er</sup> 20 F	1 115 265,00 F
2 <sup>ème</sup> 10 F	41 220,00 F
3 <sup>ème</sup> 5 F	5 730,00 F
4 <sup>ème</sup> 2 F	95,00 F
5 <sup>ème</sup> 1 F	2 120,00 F

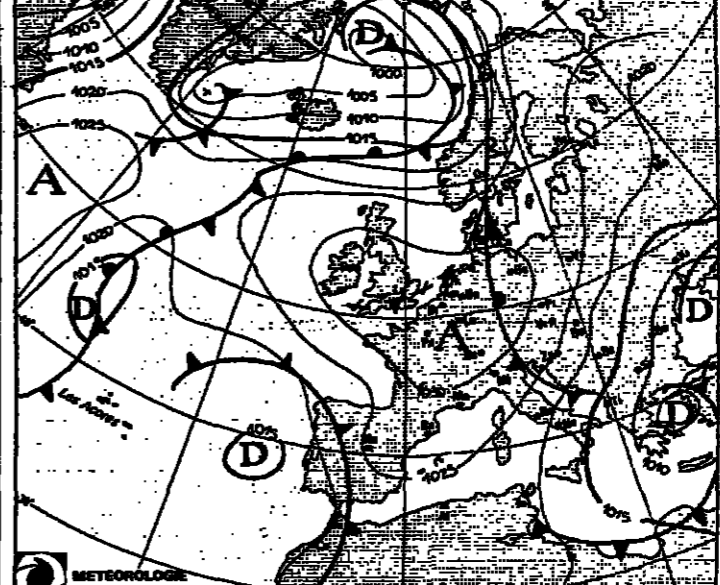
**FOIRES ET SALONS**

Paris (porte de Versailles), Ho-fleur, Suresnes, Reilly-Il, Evry, Cognac (31).

## SITUATION LE 19 FÉVRIER 1988 À 0 HEURE TU



## PRÉVISIONS POUR LE 21 FÉVRIER À 0 HEURE TU



**LEGENDE**

☀ ENSOLEILLE  
☁ BRUMES  
☁ BRUMES COURTES  
☁ BRUMES COURTES ÉCLAIRÉES  
☁ TRIS NUAGEUX OU COUVERT  
☁ PLUIE OU BRUME  
☁ NEIGE  
☁ NEIGE  
☁ BRUMES ET BROUILLARDS  
☁ NEIGE DE DÉPLACEMENT

**TEMPS PRÉVU LE 20 FÉV 88**

**DEBUT DE MATINEE**

## TEMPÉRATURES maximales - minimales et temps observé le 19-2-1988 à 6 heures TU et le 19-2-1988 à 8 heures TU

FRANCE	TOURS	LOUISVILLE	LOS ANGELES
ARCADE 15 5 N	10 0 D	10 0 D	23 6 D
BARCELONE 11 1 D	10 0 D	10 0 D	4 3 P
BELLEVILLE 11 1 D	10 0 D	10 0 D	15 0 D
BONNEVILLE 11 1 D	10 0 D	10 0 D	19 8 D
BRESCIA 7 1 C	10 0 D	10 0 D	12 -1 B
BREST 8 7 C	10 0 D	10 0 D	28 10 D
CAEN 8 5 C	10 0 D	10 0 D	12 -1 B
CLERMONT-FERRAND 7 2 C	10 0 D	10 0 D	1 -5 D
COGNAC 7 2 C	10 0 D	10 0 D	7 -9 *
DIJON 7 2 C	10 0 D	10 0 D	30 18 D
GRENOBLE-SMCH 10 -2 D	10 0 D	10 0 D	9 1 D
LIÈGE 8 6 F	10 0 D	10 0 D	0 -2 *
LIMES 7 1 D	10 0 D	10 0 D	17 0 D
LYON 7 1 D	10 0 D	10 0 D	7 8 C
MARSEILLE-MAR 12 0 C	10 0 D	10 0 D	31 -26 C
NANCY 6 4 F	10 0 D	10 0 D	15 3 D
NANTES 9 6 C	10 0 D	10 0 D	31 25 N
NEZ 15 7 D	10 0 D	10 0 D	-2 -4 C
PARIS-MACDON 7 -4 B	10 0 D	10 0 D	24 19 D
PERPIGNAN 16 10 D	10 0 D	10 0 D	7 -1 D
REIMS 8 5 F	10 0 D	10 0 D	20 7 C
ROUEN 15 7 D	10 0 D	10 0 D	3 2 *
STRASBOURG 8 4 F	10 0 D	10 0 D	12 0 D
TOULOUSE 11 7 N	10 0 D	10 0 D	7 2 P

\* TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

## CAMPUS



### La carte à puce des étudiants lillois

UNE expérience pilote est en cours à l'université de Lille-I (sciences et techniques) : un bon millier d'étudiants disposent d'une carte à mémoire multi-fonctions qui remplace leur traditionnelle carte d'étudiant. Cette carte à puce permet de stocker un certain nombre de données sur l'identité de l'étudiant et sa scolarité universitaire (inscriptions administratives et pédagogiques générales, diplômes...). Et cela sur une période de cinq années. D'autre part, la carte permet d'accéder à différents services universitaires qui se sont équipés pour pouvoir en décrypter les informations : bibliothèque universitaire, CROUS, médecine préventive et mutuelle. D'autres institutions ou organismes pourront se joindre au réseau, par exemple les cinémas de la région (qui acceptent la carte) ou la SNCF.

Aux yeux de ses promoteurs, la carte à mémoire devrait permettre, à la fois, une simplification de la gestion des données et des multiples actes administratifs qui engorgent les services du secrétariat, en particulier au moment des inscriptions à l'université. Réalisée par l'USTL (université des sciences et techniques de Lille-Frandres) et URBA 2000, bénéficiant du soutien du ministère de l'éducation, qui a participé au financement initial, et ayant reçu l'avis favorable de la CNIL (Commission nationale informatique et liberté), cette carte pourrait être progressivement étendue à d'autres universités françaises et étrangères. Mais les promoteurs de l'expérience n'entendent pas brûler les étapes. Ils prévoient une mise en place progressive, pour tenir compte des imperfections de ce prototype. D'ici trois ans, les dix-sept mille étudiants de l'USTL devraient en disposer.

**G. C.**

**Assemblée des vacataires**

L'Association nationale des vacataires universitaires amnégants tiendra sa première assemblée générale le samedi 20 février à 13 h 30 à Jussieu (bâtiment H, locaux syndicaux). Cette association souhaite réunir les vacataires et pour rompre un processus de précarisation et de marginalisation croissantes.

(ANVUE, bureau D-204, université Paris-X, 200, avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex).

**Technologie de l'information**

Le centre d'enseignement et de recherche appliqués au

management (CERAM) a créé un master spécialisé dans les technologies de l'information, informatique, gestion, communication et langues.

(CERAM, Sophia Antipolis, BP 20, 06561 Valbonne Cedex, tél. : 93-95-45-73.)

**Les leviers de la distribution**

Des élèves de l'École supérieure de vente et d'exportation, qui prépare au BTS, organise, jeudi 25 février, un colloque sur « les nouveaux leviers de performance pour la distribution française ».

(ESVE, 66, rue Philippe-de-Girard, 78018 Paris, tél. : 42-39-18-21.)

Handwritten signature or note at the bottom of the page.



## La déclaration de vos revenus de 1987



**Vous devez en principe avoir reçu les imprimés nécessaires à la déclaration de vos revenus de 1987. En effet, l'administration envoie à domicile entre le 20 janvier et la mi-février :**

— la déclaration des revenus aux contribuables qui ont déjà souscrit ce formulaire l'an dernier (la plupart des salariés et retraités reçoivent un formulaire simplifié en deux pages (n° 2042 S) au lieu de six pour la déclaration normale (n° 2042 N) ;

— la déclaration n° 2044 (feuille bleue) aux propriétaires fonciers ayant déclaré en 1987 des loyers, des fermages ou d'autres revenus des immeubles (redevances d'affichage) ;

— la déclaration n° 2047 (feuille rose) aux personnes encaissant des revenus hors de France ;

— la notice n° 2041-AM sur la détaxation « Memory » ou la déclaration n° 2048 M pour la réduction d'impôt « CEA » (compte d'épargne en actions) aux contribuables qui ont déclaré l'an dernier des achats d'actions à ce titre ;

— les déclarations spéciales professionnelles.

Si vous n'avez pas reçu ces imprimés, vous pouvez les demander depuis le 15 février dans les centres des impôts. Dans les communes où ces services ne sont pas installés, les maires distribuent des déclarations de revenus (seulement le modèle normal), et des annexes n° 2044

pour la déclaration des revenus fonciers. Enfin, si vous avez réalisé des plus-values sur la vente de valeurs mobilières ou d'immeubles, les déclarations n° 2074 et 2049 correspondantes doivent être retirées dans les centres des impôts.

Les contribuables qui ont reçu la déclaration simplifiée et qui auraient en 1987 des revenus ou des charges autres que ceux qui sont prévus sur ce formulaire trouveront dans leur notice un « feuillet A » à compléter et à joindre à leur déclaration.

Ils utiliseront ce même « feuillet A » s'ils doivent établir une demande de rattachement d'un enfant majeur ou fournir divers justificatifs.

Pour les contribuables qui rempliront la déclaration normale, les rubriques « demande de rattachement » et « justificatives de certaines charges » sont désormais intégrées dans l'imprimé. Celui-ci comprend en effet six pages au lieu de quatre les années passées. La notice qui l'accompagne se présente sous la forme nouvelle d'un livret broché.

La déclaration, que vous devez souscrire pour le 29 FÉVRIER 1988 au plus tard, a subi, par rapport à l'an dernier, des modifications pour tenir compte des mesures nouvelles. Celles-ci seront examinées au fur et à mesure de l'exposé des différentes rubriques et signalées par l'adjectif « NOUVEAU ».

Vous êtes dispensé de tout calcul, abattement, déduction ou limitation, qui seront automatiquement effectués lors de l'exploitation informatique de votre déclaration. Nous publierons toutefois les barèmes vous permettant de calculer vous-même votre impôt à payer et ainsi de vérifier, lorsqu'il vous sera adressé par l'administration, votre avis d'imposition. En outre, la direction générale des impôts met à nouveau le service de calcul de l'impôt à la disposition des possesseurs d'un minitel (code « CALIR », numéro d'appel : 36-14).

N'oubliez pas de conserver le double de votre déclaration et toutes les pièces justificatives pendant trois ans, car vos déclarations peuvent être contrôlées pendant cette période.

## Comment remplir votre formulaire

### Qui doit remplir la déclaration ?

**CAS GÉNÉRAL.** — La déclaration doit être soumise par tout foyer dont l'un quelconque des membres perçoit des revenus imposables.

Toute personne disposant d'une résidence principale doit faire sa déclaration. Les personnes qui ne sont pas imposables y ont tout intérêt : l'administration leur adressera automatiquement un avis de non-imposition, qui est utile lors de certaines démarches (ouverture d'un livret d'épargne populaire) ou de demandes à caractère social pour justifier de leurs ressources.

**COUPLES MARIÉS.** — Ils souscrivent une seule déclaration pour les revenus du ménage. Toutefois les époux mariés sous le régime de la séparation de biens et qui ne vivent pas ensemble font l'objet d'une imposition séparée (chacun en qualité de cohabitant).

De même, il y a lieu à déclaration distincte (en qualité de séparés) :

- en cas d'abandon du domicile conjugal pour méconnaissance et si les époux ont, chacun, des revenus ;
- en cas d'instance de divorce ou de séparation lorsque les époux ont obtenu l'autorisation de vivre séparément.

**MARIAGE EN 1987.** — Les couples qui se sont mariés en 1987 doivent procéder ainsi :

— chacun souscrit, à son nom comme cohabitant (éventuellement divorcé ou veuf) et sur le formulaire reçu à domicile, une déclaration de ses propres revenus et, le cas échéant, de ses enfants à charge, pour la période antérieure au mariage (remplir le cadre A, case C, et ligne X, de la déclaration) ;

— les deux époux déposent, en outre, une déclaration des revenus du ménage et des personnes comptées à charge pour la période postérieure au mariage (remplir le cadre A, case M, et ligne X).

**DIVORCE OU SÉPARATION EN 1987.** — Comme pour le mariage, les époux doivent déposer une déclaration (en qualité de mariés) pour la période de vie commune antérieure à la séparation ou au divorce (si un des époux ne la signe pas, elle lui est néanmoins opposable) : remplir le cadre A, case M, et ligne Y.

D'autre part, chaque ex-époux souscrit, comme divorcé ou séparé, une déclaration personnelle de ses revenus postérieurs au divorce (ainsi que les revenus des enfants dont il a la garde et qu'il compte à charge), en remplissant le cadre A, case D, et ligne Y de la déclaration.

**DÉCÈS D'UN CONJOINT EN 1987.** — Quel que soit le conjoint qui est décédé, les conséquences sont les mêmes : deux impositions sont établies.

Pour les revenus du ménage antérieurs au décès, la personne qui souscrit la déclaration doit remplir le cadre A (M et ligne Z) ;

Pour les revenus personnels de l'époux survivant, postérieurs au décès, celui-ci doit remplir le cadre A (V et ligne Z).

Bien qu'ayant servi la case V (veuf), le conjoint survivant bénéficie pour cette année du nombre de parts correspondant à la situation d'un contribuable marié (toutefois, la 1/2 part dont pouvait bénéficier le conjoint décédé s'il était invalide n'est pas reportable sur le survivant).

**DÉCLARATION SOUSCRITE PAR UN ENFANT À CHARGE.** — Le contribuable dont un enfant à charge possède des revenus propres peut demander l'imposition distincte de cet enfant. Dans ce cas, le casé d'être considéré comme à charge pour le calcul de l'impôt dû par ses parents.



L'imposition distincte est généralement la plus avantageuse, excepté lorsque le revenu de l'enfant ne représente qu'une faible fraction du revenu des parents.

**REMARQUE.** — Union libre : chacune des deux personnes doit souscrire une déclaration comme cohabitant (ou veuve ou divorcé). Si elles ont un enfant, celui-ci ne peut être compté à charge qu'une fois.

### Où envoyer la déclaration ?

Adressez votre déclaration au service des impôts mentionné sur la déclaration, en tête de la première page, même si vous avez déménagé (ce service la transmettra alors au centre des impôts de votre nouveau domicile). Et vous savez votre pli par la poste, n'oubliez pas d'affranchir l'enveloppe. N'adressez pas votre déclaration au percepteur, il est seulement chargé du recouvrement de l'impôt.

Si vous n'êtes pas en possession de tous les éléments nécessaires à l'établissement de votre déclaration, vous devez souscrire une déclaration provisoire en précisant les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas en mesure de satisfaire à vos obligations.

Si vous souscrivez plusieurs déclarations (mariage, séparation...), envoyez-les ensemble au centre des impôts du domicile conjugal.

### Personnes à charge

L'administration imprime, dans le cadre 5 de la 1<sup>re</sup> page, les personnes à charge déclarées l'an dernier, à l'exception des enfants qui ne sont pas de droit à charge et qui doivent souscrire une demande de rattachement, auquel cas il y a lieu de remplir le cadre B de la deuxième page.

Vérifiez scrupuleusement les mentions préimprimées dans ce cadre 5, et en cas d'erreur, omission, ou si un enfant n'est plus à charge, répondez « non » à la question qui y est posée, et remplissez le cadre B, page 2, pour indiquer la situation qui doit être retenue : vous devez obligatoirement mentionner dans les cases appropriées le nombre de personnes à votre charge qui remplissent les conditions énumérées face à ces cases et rappelez-ci après, et indiquez les deux derniers chiffres de leurs années de naissance.

Pour le calcul de l'impôt, vos charges de famille sont appréciées au 1<sup>er</sup> janvier (ou au début de la période d'imposition s'il est postérieur au 1/1) ou au 31 décembre 1987 (ou à la fin de la période d'imposition si elle se situe avant le 31/12) selon la solution la plus avantageuse.

Si vous souscrivez une déclaration pour la première fois et si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

### LES ENFANTS À CHARGE

Tout enfant né en 1987, enregistré à l'état civil, est compté à charge même s'il est décédé en cours d'année (réponse ministérielle à M. Yves Lantien, député, du 30 juillet 1981, n° 429, J.O. A.N. du 4 janvier 1982, page 13).

Vous bénéficiez d'une part entière, au lieu d'une demi-part, pour chaque enfant à charge à partir du troisième enfant.

Vous pouvez compter à charge vos enfants ou ceux de votre conjoint, légitimes ou naturels, adoptifs ou recueillis à votre foyer au cours de leur minorité (s'ils sont, dans ce dernier cas, à votre charge effective et exclusive) :

#### 1) VOS ENFANTS CÉLIBATAIRES

a) **ENFANTS AGÉS DE MOINS DE DIX-HUIT ANS.** — Les enfants âgés de moins de dix-huit ans au 1<sup>er</sup> janvier 1987, ainsi que les enfants nés en 1987 et les infirmes, quel que soit leur âge, peuvent être comptés à charge (les enfants infirmes titulaires de la carte d'invalidité donnent droit à une demi-part supplémentaire ; ils comptent donc pour une part ou une part et demie, si vous avez au moins trois personnes à charge). S'ils ont perçu des revenus, ceux-ci doivent alors être ajoutés aux vôtres.

— Cas des parents divorcés ou séparés. — L'enfant est considéré à la charge du parent qui en a la garde (soit par décision judiciaire, soit de fait lorsqu'il n'y a pas eu de jugement).

Le parent qui n'en a pas la garde ne peut pas le déclarer à charge, mais peut déduire de ses revenus la portion alimentaire qu'il verse pour lui.

En cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale, l'enfant est à la charge du parent chez lequel il réside, habituellement, conformément à la décision du juge. En l'absence de cette indication et si les enfants sont hébergés alternativement par chacun des parents, ces derniers doivent alors désigner d'un commun accord celui d'entre eux qui doit les compter à charge et qui bénéficiera ainsi de la majoration du quotient familial. L'autre parent peut déduire de ses revenus le montant de l'obligation alimentaire (BOI 5B. 26-1987). Si vous êtes dans ce cas, joignez une note explicative à votre déclaration.

b) **ENFANT AYANT ATTEINT L'ÂGE DE DIX-HUIT ANS EN 1987.** — Vous pouvez le compter à charge tout en déclarant seulement les revenus qu'il a perçus avant la date de sa majorité.

L'enfant, de son côté, déclare les revenus qu'il a perçus depuis la date de sa majorité.

c) **ENFANTS AGÉS DE PLUS DE DIX-HUIT ANS.** — Ils sont, en principe, imposés à leur propre nom. Ils peuvent toutefois demander à être rattachés au foyer fiscal de leurs parents s'ils remplissent l'une des conditions suivantes :

- être âgés de moins de vingt et un ans ;
- être âgés de moins de vingt-cinq ans pour les étudiants ;
- effectuer leur service militaire légal, quel que soit leur âge.

#### L'OPTION POUR LE RATTACHEMENT

Cette option, annuelle, est irrévocable.

Pour formuler cette option, utilisez la demande de rattachement figurant dans la notice explicative

### Identification et adresse

1) **Etat civil.** — Outre les rectifications ou compléments à apporter aux informations préidentifiées, l'indication de la date de naissance est très importante pour l'application automatique de certains abattements.

En effet, si vous êtes âgé(e) de plus de soixante-cinq ans ou invalide (titulaire d'une pension d'invalidité de guerre ou d'accident de travail d'au moins 40 % ou titulaire de la carte d'invalidité), vous bénéficiez d'un abattement de 7 800 F si le revenu net global de votre foyer s'élève pas 48 400 F ; il est de 3 900 F si ce revenu est compris entre 48 400 F et 78 000 F ; il est doublé si votre conjoint répond aux mêmes conditions. L'ordonnateur déduira automatiquement cet abattement.

2) **Adresse.** — Si vous avez déménagé en 1987, précisez votre nouvelle adresse au cadre 3 de la déclaration. En cas de déménagement après le 1<sup>er</sup> janvier 1988, indiquez votre nouvelle adresse page 6 de la déclaration normale ou page 2 de la notice pour les contribuables qui souscrivent une déclaration simplifiée. Si vous souscrivez la déclaration au nom d'une succession, indiquez vos coordonnées.

3) **Signature.** — Il faut prendre soin de signer la déclaration. Chaque époux doit signer.

4) **Profession.** — L'emploi mentionné, sur le formulaire simplifié, à cette mention étant assez limité, en particulier si vous avez plusieurs caisses de retraite, indiquez les sigles des organismes payeurs.

### Situation de famille

La situation qui a été retenue pour votre dernière imposition est préimprimée page 1, dans le cadre 4 de la déclaration que vous avez reçue à domicile. Si votre situation ne s'est pas modifiée en 1987, cochez la case « oui » ; dans ce cas vous n'avez pas à remplir le cadre A (situation de famille). Si votre situation s'est, au contraire, modifiée, cochez la case « non » de ce cadre 4 et remplissez le cadre A, notamment en cas de mariage, séparation, divorce ou décès du conjoint en 1987 (n'oubliez pas d'inscrire la date correspondante, ligne X, Y ou Z, qu'il s'agit de la déclaration antérieure ou postérieure à ces événements).

Les célibataires, veufs ou divorcés invalides ayant des charges de famille bénéficient d'une demi-part supplémentaire de quotient familial.

Les ménages ont droit à une demi-part supplémentaire lorsque l'un des conjoints remplit une des conditions suivantes :

- il est titulaire, pour une invalidité d'au moins 40 %, d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre ;
- il est titulaire d'une pension d'invalidité pour accident du travail de 40 % au moins ;
- il est titulaire de la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale.

Les ménages où les deux conjoints sont invalides bénéficient d'une part supplémentaire.

Si la carte d'invalidité a été demandée à la mairie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1988, mais n'est pas encore attribuée, inscrivez la date de la demande à l'emplacement prévu pour le numéro et la date de la carte.

● **NOUVEAU.** — Une demi-part supplémentaire est accordée aux ménages lorsque l'un des conjoints a plus de soixante-quinze ans et est titulaire de la carte du combattant. Cet avantage ne peut se cumuler avec les majorations de quotient familial prévues en cas d'invalidité.

Les personnes de plus de soixante-quinze ans, célibataires, divorcées ou veuves n'ayant pas d'enfant à leur charge ont droit à une part et demie de quotient familial au lieu d'une part si elles sont titulaires de la carte du combattant ; le même avantage est octroyé aux veuves âgées de plus de soixante-quinze ans des personnes mentionnées ci-dessus.

Attention ! Une personne seule n'ayant pas de charge de famille a droit, au maximum, à une part et demie (les demi-parts supplémentaires ne se cumulent pas).

pour la déclaration simplifiée ou dans le cadre inférieur de la page 2 pour la déclaration normale.

● L'accord du parent est considéré comme établi dès lors qu'il a déclaré l'enfant à charge et a joint à sa déclaration l'option pour le rattachement.

Le contribuable qui accepte le rattachement bénéficie d'une demi-part supplémentaire ou, dans certains cas, d'une part.

● Le rattachement entraîne, pour le ou les parents, l'obligation d'inclure dans leurs revenus ceux perçus par l'enfant pendant l'année entière.

— Cas des parents divorcés ou séparés. — Le rattachement peut être demandé à l'un ou l'autre des parents, mais jamais aux deux à la fois.

#### 2) VOS ENFANTS MARIÉS OU CHARGÉS DE FAMILLE

Lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

- être âgés de moins de vingt et un ans ;
- être âgés de moins de vingt-cinq ans lorsqu'ils sont étudiants ;
- effectuer leur service militaire quel que soit leur âge,

ils peuvent opter pour le rattachement au foyer des parents (ou de l'un d'eux si ces derniers sont séparés).

● Ce rattachement est global : il s'applique au jeune ménage, même lorsqu'un seul des époux remplit les conditions pour être considéré à charge et, le cas échéant, à leurs enfants.

● Il peut être demandé à la famille de l'un ou l'autre des conjoints (jamais aux deux).

● L'avantage accordé au parent bénéficiaire de ce rattachement prend la forme d'un abattement sur le revenu de 19 600 F par personne prise à charge.

● Les revenus du jeune ménage sont imposés avec ceux du foyer de rattachement.

● En cas de mariage en cours d'année d'un enfant âgé de plus de dix-huit ans, un même contribuable ne peut, à la fois, bénéficier d'une majoration du nombre de parts et d'un abattement.

#### 3) VOS ENFANTS INFIRMES

Ils peuvent être comptés à charge quel que soit leur âge (ils donnent droit à une part s'ils sont titulaires de la carte d'invalidité). Mais pour un enfant infirme majeur, vous pouvez renoncer à le compter à charge et déduire la pension alimentaire que vous lui versez (dans la limite de 19 600 F). Cette pension n'est pas soumise à l'impôt au nom de l'enfant s'il s'agit de frais de séjour payés à un établissement hospitalier.

#### 4) VOS ENFANTS EFFECTUANT LEUR SERVICE MILITAIRE

Ils peuvent demander à vous être rattachés, quel que soit leur âge (pour l'option, voir plus haut).

Le service national au titre de l'aide technique ou de la coopération technique équivaut fiscalement au service militaire.

**REMARQUE.** — **POUR LES ENFANTS MAJEURS.** Il est possible de déduire une pension alimentaire au lieu de les compter à charge. Cette mesure est surtout intéressante lorsqu'il n'est pas possible de compter un enfant à charge (étudiant de plus de vingt-cinq ans ou enfant de plus de vingt et un ans à la recherche d'un premier emploi). Elle permet également, en cas de divorce ou de séparation, au parent non bénéficiaire du rattachement et versant une pension à son enfant majeur de la déduire de ses revenus.

Les modalités et limites de déduction sont exposées plus loin sous le chapitre « Charges à déduire - Pensions alimentaires ». Si vous déduisez une telle pension, vous ne devez pas compter l'enfant à charge.

#### LES PERSONNES INVALIDES (AUTRES QUE VOS ENFANTS)

Il est possible de compter à charge toute personne invalide recueillie à votre foyer, sans qu'il soit nécessaire qu'il existe un lien de parenté entre elle et vous-même et sans exclusion en fonction du montant des ressources (elle donne droit à une part, ou une part et demie si vous avez au moins trois personnes à charge). Les conditions sont les suivantes :

- la personne doit obligatoirement vivre en permanence sous votre toit ;
- elle doit être titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 % (carte prévue par l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale).

Bien entendu, vous devez, en contrepartie de cet avantage, déclarer ses revenus avec les vôtres, dans la catégorie correspondante (par exemple « Pensions, retraites, rentes... »).

(Lire la suite page 26.)

**ATTENTION !** Pour vos revenus et vos charges, ne portez jamais les centimes. Arrondissez au franc.



# 1. - Traitements, salaires et pensions

Doivent être déclarés les rémunérations principales (salaires, primes, traitements, soldes, gages, indemnités) et les gratifications et pourboires notamment.

### A. - SALAIRES, AVANTAGES EN NATURE ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES.

Si vous ne percevez que des salaires qui ne donnent pas lieu à une déduction supplémentaire, vous n'avez qu'à remplir la colonne de déduction de 10 % pour frais professionnels étant calculée et déduite directement par l'ordinateur (pour chaque bénéficiaire, le minimum de déduction pour frais professionnels est de 1 800 F, sans toutefois pouvoir excéder le montant brut des salaires encaissés).

Cette déduction de 10 % est limitée à 61 190 F. Elle couvre les frais professionnels courants (trajet du domicile au lieu de travail, frais de repas, de vêtements spéciaux, de documentation, etc.) dont le remboursement constituerait une allocation imposable.

Vous devez ajouter à votre salaire les avantages en nature si votre employeur vous loge, vous nourrit, vous fournit des prestations ou des marchandises (eau, gaz, chauffage, électricité...) ou met une voiture à votre disposition. Ces avantages doivent être évalués pour leur montant réel. Toutefois, pour la nourriture et le logement, et si votre salaire n'a pas dépassé 116 820 F en 1987, vous pouvez les évaluer d'après le tarif prévu en matière de sécurité sociale.

### B. - CAS PARTICULIERS.

Salaires versés aux apprentis munis d'un contrat régulier d'apprentissage. - Ne déclare que la fraction du salaire excédant 35 700 F.

Service national. - Les sommes et avantages en nature dont bénéficient les militaires non officiers pendant la durée légale du service national ou la durée correspondante à ce service national pour les engagés ne sont pas imposables. Il en est de même des indemnités perçues par les jeunes gens affectés au service de l'aide technique et de la coopération.

Etudiants. - En dehors des indemnités des stages obligatoires (n'excedant pas trois mois) des élèves des écoles techniques, qui sont exonérées, les rémunérations perçues par les étudiants qui travaillent pendant la période des congés scolaires sont imposables selon les règles du droit commun.

En revanche, les bourses versées aux étudiants en fonction de critères de ressources pour leur permettre de poursuivre leurs études lorsqu'ils appartiennent à des familles modestes ne sont pas imposables.

Travailleurs privés d'emploi. - Toutes les allocations de chômage versées par les ASSÉDIC ou le FNE sont imposables.

REMARQUE. - Les allocations versées avant le 13 juillet 1987 par les ASSÉDIC et employées pour l'acquisition de parts sociales d'une société coopérative ouvrière de production en constitution peuvent ne donner lieu à imposition qu'au titre de l'année au cours de laquelle ces parts sont transmises ou rachetées. Pour bénéficier de ce report d'imposition, vous devez en faire la demande expresse en annexe à votre déclaration; les allocations normales à compter du 13 juillet 1987 pour créer ou reprendre une entreprise, quelle que soit sa nature, ne sont imposables pour leurs bénéficiaires que l'année de la création de l'entreprise ou des actions ou parts de la société créée ou reprise.

Travaux d'utilité collective (TUC). - L'indemnité versée par l'organisateur des travaux est exonérée. Seule est imposable la rémunération versée par l'Etat.

Dirigeants de sociétés. - Les allocations forfaitaires pour frais d'emploi doivent être ajoutées au salaire dans tous les cas, ainsi que les remboursements en cas d'option pour la déduction des frais réels ou de déduction supplémentaire.

L'administration a admis, lors d'une réponse à M. Zeller, député (BODGI 5 F-16-84), qu'une allocation de frais de déplacements calculée en fonction du barème kilométrique qu'elle publie chaque année ne revêt pas un caractère forfaitaire s'il est justifié du nombre de kilomètres parcourus, mais constitue un « remboursement ». Toutefois, il est indispensable de préciser la date, l'objet et l'importance des déplacements (arrêté du Conseil d'Etat du 14 décembre 1984), à défaut de quoi il s'agirait d'allocations forfaitaires imposables.

Parmi les remboursements de frais exonérés - sauf option pour les frais réels ou une déduction forfaitaire supplémentaire, - le fisc admet : les frais de déplacements professionnels autres que les trajets du domicile au lieu de travail (restauration, transport, hôtels), les invitations professionnelles au restaurant, les cadeaux offerts aux relations professionnelles, à condition qu'ils soient appuyés de justificatifs (BODGI 5 F-23-84).

Déduction des intérêts d'emprunts contractés pour souscrire au capital de sociétés nouvelles ou pour participer à des opérations de rachat d'entreprises. - Peuvent être déduits du salaire les intérêts des emprunts contractés à partir de 1984 :

- pour souscrire au capital d'une société qui se crée (ou d'une SCOP issue de la transformation d'une société précédente) dans laquelle l'intéressé sera salarié;

- pour racheter l'entreprise dans laquelle le contribuable exerce un emploi salarié.

Le montant déductible ne peut excéder 50 % du salaire versé par la société nouvelle ou rachetée, ni la somme de 100 000 F.

Ces limites sont portées à la totalité du salaire versé par la société rachetée et à 150 000 F pour les rachats d'entreprises par leurs salariés, qui sont effectués à compter du 15 avril 1987.

La déduction n'est autorisée que si des titres sont conservés cinq ans au moins et si des justificatifs nécessaires sont joints à la déclaration.

Indemnité de départ à la retraite ou en préretraite.

NOUVEAU. - En cas de départ volontaire, l'indemnité est exonérée dans la limite de 20 000 F (au lieu de 10 000 F les années précédentes). En cas de mise à la retraite sur décision de l'employeur, l'indemnité est exonérée à hauteur du montant de l'indemnité de mise à la retraite prévue par la convention collective de branche (avec minimum de 20 000 F).

Le surplus est imposable, mais peut donner lieu à l'échelonnement sur 1987 et les trois années suivantes (1984 à 1986). Il faut en faire la demande par note jointe à la déclaration.

Primes de départ volontaire. - Elles sont imposables et peuvent donner lieu à échelonnement sur quatre ans sur demande du contribuable.

Toutefois, les indemnités de départ volontaire versées dans le cadre d'un plan global de réduction d'effectifs sont exonérées à concurrence du montant de l'indemnité qui aurait été perçue en cas de licenciement.

Indemnité de licenciement. - Elle n'est pas imposable s'il s'agit de l'indemnité légale ou de l'indemnité prévue par une convention collective de branche, qui représente des dommages-intérêts. Quant aux indemnités allouées en application de clauses spéciales du contrat de travail ou d'accords particuliers avec l'employeur, elles ne sont imposables que pour la partie qui excède l'indemnité légale ou conventionnelle.

La fraction imposable de l'indemnité de licenciement peut, à la demande des intéressés, être répartie sur 1987 et les trois années antérieures.

Délat-congé. - Lorsque le délat-congé se répartit sur plus d'une année civile, l'indemnité compensatrice due en application du code du travail peut être déclarée par le contribuable en plusieurs fractions correspondant respectivement à la part de l'indemnité afférente à chacune des années considérées.

Exemple : Licencié le 1<sup>er</sup> décembre 1987, et percevant une indemnité compensatrice de délat-congé de six mois, le contribuable pourra rattacher :

- à ses revenus de 1987, la fraction de l'indemnité afférente au mois de décembre 1987 (soit un mois);

- à ses revenus 1988, la fraction de l'indemnité afférente aux mois de janvier à mai 1988.

Rémunérations versées en cas de maladie. - Les indemnités journalières versées par les organismes de Sécurité sociale et de la Mutualité sociale agricole ou pour leur compte sont soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les salaires.

Sont exonérées les indemnités journalières :

- d'accidents du travail;

- de repos, versées aux femmes pendant leur congé de maternité;

- de maladie, versées aux assurés reconnus atteints d'une maladie comportant un traitement prolongé et des soins particulièrement coûteux.

Les rémunérations qu'une entreprise verse en sus des prestations journalières de Sécurité sociale sont imposables (à déclarer dans la colonne « salaires »). Il en est de même si ces sommes sont payées par l'intermédiaire du comité d'entreprise ou versées par un organisme de retraite ou d'assurance directement au bénéficiaire pour le compte de l'employeur.

Lorsqu'un salarié se couvre personnellement du risque de perte de salaire en cas de maladie, auprès d'une compagnie d'assurances, les primes versées ne sont pas déductibles. Corrélativement, les sommes reçues en exécution du contrat ne sont pas imposables.

Enfin les sommes versées en cas de maladie ou de maternité par les régimes spéciaux qui assurent le maintien du salaire sont toujours imposables (par exemple le régime des fonctionnaires).

### C. - FRAIS RÉELS JUSTIFIÉS.

Vous avez la possibilité, si vous estimez que la déduction forfaitaire pour frais de 10 % est insuffisante ou égaré aux frais que vous avez engagés au cours de l'année 1987, de demander que vos frais réels soient retenus, à la condition de fournir un état détaillé dans le cadre « autres renseignements » (page 6 de la déclaration normale ou page 2 de la notice pour la déclaration simplifiée) et de conserver les justificatifs que le service des impôts peut exiger.

Vous devez alors ajouter à vos salaires les indemnités forfaitaires ou les remboursements de frais qui n'ont été alloués par votre employeur. Si vous avez reçu la déclaration simplifiée, portez vos frais réels sur le « feuillet A », page 11 de votre notice.

Dépenses de mobilier, matériel et outillage pour les besoins de la profession. - Vous pouvez déduire les matériels de bureau autres que les meubles dont le prix unitaire ne dépasse pas 300 F hors taxes ainsi que les matériels et outillages (autres que de transport et de bureau) dont le prix d'achat n'excède pas 1 500 F hors taxes. Au-delà de ces limites, seule la dépréciation annuelle est déductible.

Frais d'études et d'examen. - Ils sont déductibles à titre de dépenses professionnelles lorsque les diplômes recherchés permettent l'amélioration de la situation professionnelle ou l'accès à une autre profession.

Frais supplémentaires de repas. - Si vous n'avez pas consommé les justificatifs précis, ils peuvent être évalués à une fois et demie le montant du minimum horaire garanti par repas, soit en moyenne pour 1987 de 21,06 F à 21,78 F. Bien entendu, vous devez justifier de la réalité et du nombre de repas pris à l'extérieur.

Frais de transport du domicile au lieu de travail. - La déduction est admise lorsque le maintien du domicile dans un lieu différent du lieu de travail ne présente pas un caractère anormal (arrêté du Conseil d'Etat du 20 mars 1970, requête 75730). Pour les grandes villes, il est admis que les salariés habitant en banlieue puissent déduire, dans le cadre des frais réels, leurs frais de transport.

Il s'ensuit que, dans le cas où le contribuable réside dans un lieu éloigné de celui de son travail, il lui appartient d'établir que cette circonstance n'a pas un caractère anormal, compte tenu du lieu où il exerce son activité et des circonstances propres à son cas particulier.

En revanche, si c'est pour des raisons de convenances personnelles que vous avez fixé votre habitation loin de votre lieu de travail, vous ne pouvez prétendre à la déduction des frais de transport.

Pour évaluer vos frais de voiture dans le cas où vous ne disposez pas de la totalité des justificatifs, l'administration publie, à titre indicatif, un tableau des prix de revient kilométriques suivant la puissance du véhicule, le nombre de kilomètres parcourus pour la profession qu'il vous appartient de justifier et la nature des parcours : ville ou route (voir tableau ci-dessous).

Prix de revient kilométrique (1987, frais de garage exclus).

Puissance des véhicules	Kilométrage professionnel-type			
	5 000 km		10 000 km	
	Ville	Route	Ville	Route
3 CV	1,85	1,83	1,12	1,10
4 CV	1,87	1,85	1,13	1,11
5 CV	2,19	2,16	1,43	1,41
6 CV	2,24	2,21	1,48	1,46
7 CV	2,34	2,30	1,58	1,51
8 CV	2,56	2,49	1,69	1,64
9 CV	2,61	2,55	1,78	1,69
10 CV	2,76	2,68	1,88	1,78
11 CV	2,83	2,75	1,93	1,85
12 CV	3,06	2,96	2,07	1,98
13 CV et au-dessus	3,11	3,01	2,13	2,03

Les chiffres du tableau sont des francs par kilomètre.

Loyers des locaux professionnels. - Ils sont déductibles si ces locaux ne sont pas à usage mixte (habitation et profession).

Voyageurs représentants de commerce. - Les dépenses occasionnées par les relations avec la clientèle (correspondances, invitations, cadeaux...) peuvent être évaluées, en cas d'impossibilité de fournir les justificatifs, à 2 % des commissions avec un maximum forfaitaire de 3 500 F (BODGI 5 F-19-86 du 26/8/1986).

### D. - DÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES.

L'exercice de certaines professions ouvre droit à une déduction supplémentaire pour frais. Vous devez indiquer le montant de votre revenu qui y correspond ainsi que le taux admis pour en permettre le calcul (vous devez ajouter vos indemnités de frais à votre salaire). Cette déduction est limitée à 50 000 F.

Une déduction supplémentaire de 25 % est accordée aux écrivains et compositeurs pour les droits d'auteur intégralement déclarés par des tiers et soumis au régime fiscal des salaires. Elle est limitée à 50 000 F (si vous percevez d'autres salaires ouvrant droit également à une déduction supplémentaire, indiquez, dans le cadre « autres renseignements » de la déclaration, par taux de déduction, le détail et la nature des sommes bénéficiant des déductions).

### E. - PENSIONS, RETRAITES ET RENTES VIAGÈRES À TITRE GRATUIT.

Il faut entendre par rentes viagères à titre gratuit celles dont le paiement n'est pas effectué en contrepartie du versement d'un capital en argent ou de l'allocation d'un bien meuble ou immeuble.

#### Principales exonérations.

Sont exonérées de l'impôt sur le revenu : l'allocation aux vieux travailleurs versée par les caisses de Sécurité sociale, l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds national de solidarité, la pension versée aux victimes militaires ou civiles de la guerre, les rentes viagères servies à titre de dommages-intérêts en vertu d'une condamnation judiciaire pour la réparation d'un préjudice corporel entraînant une incapacité permanente totale, les pensions et les rentes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, la pension alimentaire versée, pour un ascendant disposant de faibles ressources, directement à une maison de retraite ou à un établissement hospitalier.

Doivent être déclarées sous cette rubrique : - les pensions de vieillesse et de retraite servies par le régime général de la Sécurité sociale ou les autres régimes, par les régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, pensions des fonctionnaires civils et militaires;

A NOTER. - Si le paiement de votre pension a été mensualisé en 1987, des aménagements ont été prévus pour que l'imposition ne porte dans tous les cas que sur douze mensualités. Les salaires sont effectués par votre organisme payeur. Vous faites figurer sur votre déclaration la somme indiquée par cet organisme.

les pensions d'invalidité (sauf : les pensions d'assurance-invalidité dont le montant n'excède pas l'allocation aux vieux travailleurs et si les ressources de l'intéressé ne dépassent pas le plafond prévu pour l'attribution de cette allocation; les pensions allouées en vertu du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre);

les pensions alimentaires ou assimilées (rentes versées en cas de divorce) servies en exécution des obligations résultant des dispositions du code civil;

# 2. - Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

Un abattement unique s'applique globalement sur les revenus d'obligations et d'actions. Son montant, fixé à 5 000 F, est porté à 8 000 F si vous avez plus de soixante-cinq ans ou à 10 000 F si vous êtes marié.

a) Revenus de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants (ligne A).

Doivent notamment être déclarés sous cette rubrique, pour leur montant brut et lorsqu'ils ne sont pas inclus dans les recettes provenant d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale, non commerciale ou agricole, les produits :

- des créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires;

- des dépôts à vue ou à échéance fixe;

- des cautionnements en numéraire;

- des comptes courants;

- des clauses d'indexation afférentes aux sommes mises ou laissées à la disposition des sociétés par leurs associés;

- des bons de capitalisation d'une durée inférieure à six ans, sauf option pour le prélèvement libératoire. Pour les bons de caisse, il faut ajouter au produit perçu le montant du crédit d'impôt, ce dernier étant par ailleurs porté ligne M.

Sont exonérés d'impôt les intérêts du livret A de caisse d'épargne, du livret bleu d'une caisse de crédit mutuel, du compte épargne-logement (ou d'un plan), du livret d'épargne du travail ou de maladies professionnelles ou du livret d'épargne d'entreprise.

b) Revenus de valeurs mobilières (lignes D, F, H et J).

Il s'agit : - des intérêts, arrérages et produits de toute nature des obligations, effets publics et autres titres d'emprunts négociables;

- des revenus des actions et parts sociales distribués par des personnes morales soumises ou non à l'impôt sur les sociétés, à l'exception des sommes distribuées aux associés en nom.

Les revenus suivants sont exonérés :

- les intérêts de l'emprunt 4,5 % de 1973;

- les produits des parts des nouveaux fonds communs de placements à risque, sous certaines conditions;

- l'allocation de garantie de ressources servie aux travailleurs en préretraite, ou à ceux qui cessent volontairement tout activité professionnelle dans les conditions prévues par l'accord interprofessionnel du 13 juin 1977; les allocations servies en vertu de conventions du Fonds national de l'emploi après l'âge de 60 ans;

- les rentes constituées à titre gratuit dont le régime d'imposition est identique à celui des pensions.

Le plafond maximum de l'abattement de 10 % dont bénéficient les pensions et rentes est fixé à 25 900 F. Il s'apprécie par foyer. En revanche, l'abattement minimum reste fixé à 1 800 F par bénéficiaire. Lorsque le plafond doit jouer (foyer percevant des pensions dont le montant est supérieur à 259 000 F), il est, pour le calcul de l'abattement de 20 % (cf. § F. ci-après), réparti au prorata des pensions de chacun.

REMARQUE. - Rachats de cotisations de retraite (joignez dans tous les cas une note justificative à votre déclaration) : ils sont déductibles des salaires ou, le cas échéant, des pensions de la personne qui a personnellement effectué les rachats.

Si le bénéficiaire ne dispose pas de salaires ou pensions, les rachats doivent être portés dans la rubrique des charges déductibles « Déductions diverses ».

### F. - ABATTEMENT DE 20 % SUR LES SALAIRES ET PENSIONS.

Cet abattement ne s'applique qu'à la fraction des salaires et pensions nets de chaque bénéficiaire n'excédant pas 554 000 F. Il est donc limité à 110 800 F.

Son taux est ramené à 10 % pour la fraction comprise entre 320 000 F et 554 000 F des salaires nets versés à des dirigeants par des sociétés dans lesquelles ils contrôlent plus de 35 % des droits sociaux. Cette limite de 320 000 F s'applique à l'ensemble des rémunérations en cause et non plus à leur montant unitaire.

### G. - RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX (en contrepartie de l'allocation d'un capital ou d'un bien meuble ou immeuble).

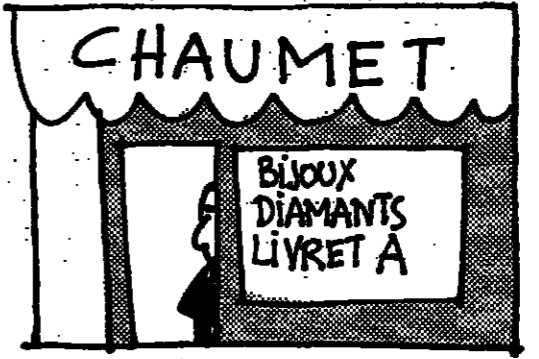
Utilisez une colonne pour chaque rente et inscrivez le montant brut annuel de vos rentes et l'âge que vous aviez au moment de l'entrée en jouissance. Déterminez la fraction imposable de ces rentes en calculant par l'ordinateur. Elle est égale à : moins de 50 ans : 70 %; 50 à 59 ans : 50 %; 60 à 69 ans : 40 %; plus de 69 ans : 30 %. Si vous percevez une rente viagère en vertu d'une clause de réversibilité, précisez l'âge que vous aviez au moment du décès du précédent bénéficiaire. Si elle a été initialement constituée au profit d'un ménage, c'est l'âge du conjoint le plus âgé au moment de l'entrée en jouissance qui peut être retenu.

### H. - REVENUS PERÇUS DANS LE CADRE DE CONVENTIONS INTERNATIONALES ou par des fonctionnaires internationaux ou par des salariés envoyés à l'étranger par leur employeur et fiscalement domiciliés en France.

Si vous êtes dans un des cas prévus pour bénéficier de l'exonération des revenus « étrangers », déclarez ligne YA de la rubrique 1 ces revenus exonérés qui doivent être pris en compte pour le calcul du « taux effectif » d'imposition applicable à vos autres revenus normalement imposables (excluez toutefois de ce montant les indemnités d'expatriation). Donnez le détail de ces revenus exonérés (page 6 de votre déclaration. Si vous avez reçu une déclaration simplifiée, vous trouverez la rubrique « autres renseignements » de la notice (à joindre à la déclaration).

les produits des titres déposés sur les engagements d'épargne à long terme;

En dehors des jetons de présence et des distributions n'ayant pas le caractère de dividendes, les revenus des valeurs mobilières peuvent avoir supporté soit une retenue à la source (obligations, titres d'emprunts), soit l'impôt sur les sociétés ou le précompte en tenant lieu, soit un impôt étranger éventuellement imputable en France. Tout ou partie de cette retenue ou de ce impôt constitue un crédit d'impôt (valeurs à revenu fixe ou valeurs étrangères) ou un avoir fiscal (50 % des dividendes nets des actions françaises).



Pour déclarer ces revenus, conformez-vous aux indications figurant sur les justificatifs qui vous sont remis par les établissements payeurs et qui doivent, obligatoirement, être joints à votre déclaration : la somme à déclarer comprend le revenu net perçu auquel s'ajoute le montant du crédit d'impôt et de l'avoir fiscal. Le montant du crédit d'impôt et de l'avoir fiscal, arrondi au franc supérieur, doit être déclaré ligne M : il sera déduit du montant brut de l'impôt et, s'il est supérieur à ce dernier, restitué. Ne déclarez pas le crédit d'impôt se rapportant à des revenus mobiliers exonérés, il n'est pas déductible.

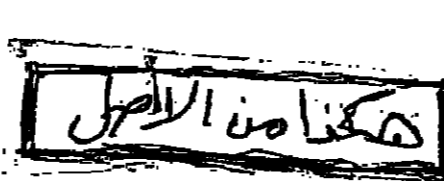
L'abattement mentionné plus haut vous est accordé automatiquement. Vous ne devez pas le déclarer.

Un abattement supplémentaire de 1 000 F est accordé pour les intérêts de l'emprunt d'Etat 8,80 % de 1977 (ligne D).

Vous pouvez déduire, ligne L, les frais de garde de vos valeurs.

En raison de l'abattement commun aux revenus d'obligations et d'actions, vous pouvez avoir opté pour le prélèvement libératoire sur vos produits d'obligations alors que cette option vous a été défavorable. Dans cette situation, déclarez ligne P le montant des revenus d'obligations que vous avez soumis au prélèvement libératoire (il figure sur le justificatif de la banque, sous l'avoir fiscal). L'ordinateur imputera l'abattement d'abord sur vos revenus d'actions, puis sur vos revenus d'obligations, et s'il apparaît que vous ne profitez pas à plein de l'abattement en raison de votre option, le trop versé sera automatiquement calculé et déduit de votre impôt, voire restitué.

Si votre impôt est au moins égal à 370 F, vos revenus de valeurs et capitaux mobiliers déclarés au § 2 supportent un impôt complémentaire de 1 %.



Les contribuables qui perçoivent les revenus ou plus-values énumérés ci-après ont dû en principe recevoir une déclaration normale. Ceux qui auraient reçu un formulaire simplifié et qui seraient néanmoins concernés utiliseront le « feuillet A », à la dernière page de leur notice, pour déclarer ces revenus.

3. - Revenus fonciers

Ne sont à déclarer ici que les revenus des immeubles bâtis ou non bâtis donnés en location et les revenus des immeubles dont le contribuable se réserve la jouissance, mais qui ne sont pas affectés à l'habitation (terrains non cultivés réservés à la chasse...), ainsi que les revenus accessoires qui ont leur origine dans le droit de propriété ou d'usufruit (droit d'affichage, droit de chasse...), et qui proviennent de propriétés dont vous réservez la jouissance ou que vous donnez en location. Il en est ainsi par exemple des sommes perçues en contrepartie de la location, à un particulier ou à une société, de panneaux ou d'emplacements publicitaires situés sur un terrain ou une maison vous appartenant.

2) Exceptionnellement des déficits fonciers peuvent être admis en déduction des autres revenus (ils doivent alors être détaillés sur la page 4 de l'annexe n° 2044) : c'est le cas des déficits : - provenant d'immeubles classés monuments historiques (les loyers sont inscrits page 4 de l'annexe) ; - subis par les nus-propriétaires tenus d'effectuer les travaux de grosses réparations (art. 605 du code civil) ou résultant de travaux exécutés dans le cadre d'une opération groupée de restauration immobilière (et non pas d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat) ; les travaux réalisés par un seul propriétaire agissant isolément ne sont pas imputables sur le revenu global mais doivent être déduits page 2 de l'annexe ; arrêt du Conseil d'Etat du 22 juin 1983).

4. - Revenus des professions non salariées

Si vous relevez du régime du bénéfice réel ou de la déclaration contrôlée, reportez vos résultats et plus-values éventuelles à la rubrique 4 en distinguant selon qu'ils proviennent ou non d'une activité relevant d'un centre ou d'une association agréés.

Si l'exercice comptable ne coïncide pas avec l'année civile, le 2 mai au plus tard dans le cas contraire.

a) BÉNÉFICES AGRICOLES - Est exploitant agricole tout contribuable (propriétaire exploitant, moyen ou fermier) qui tire un revenu régulier de la vente des produits qu'il récolte (même s'il exerce une autre activité). Il en est de même si vous êtes membre d'une société de personnes ayant pour objet l'exploitation d'une propriété agricole ou forestière, d'un GAEC ou d'un groupement forestier.

b) BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - En dehors des personnes qui exercent leur activité à titre professionnel, soit personnellement, soit comme associé d'une société de personnes, des particuliers peuvent être imposables dans cette catégorie de revenus lorsqu'ils réalisent certaines opérations : - achats et ventes d'immeubles soit à titre d'intermédiaire, soit à titre personnel mais habituel ; - location d'établissements industriels ou commerciaux munis du matériel ou du mobilier nécessaires à leur exploitation ; - location en meublé ; toutefois, les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale sont exonérées pour les produits de cette location, à la double condition que les pièces louées constituent, pour le locataire, sa résidence principale et que le prix de location demeure fixé dans des limites raisonnables. Les locations de chambres d'hôtes n'excédant pas 5 000 F par an sont également exonérées.

c) REVENUS NON COMMERCIAUX

1) Déclaration contrôlée (n° 2035). - Ce régime est obligatoire pour les titulaires de charges et offices et pour les personnes ayant réalisé en 1987 plus de 175 000 F de recettes brutes (non compris les gains exceptionnels et les honoraires rétrocessés déductibles). Toutefois, les contribuables dont les recettes ont pour la première fois dépassé la limite de 175 000 F en 1987 sont autorisés à demeurer soumis au régime de l'évaluation administrative pour la fixation du bénéfice de cette année. Les adhérents des associations agréées et les associés d'une société civile de moyens ont en principe jusqu'au 31 mars pour déposer la déclaration 2035.



2) Evaluation administrative (n° 2037). - Ce régime est applicable aux personnes non soumises obligatoirement (ou qui n'ont pas opté) au régime de la déclaration contrôlée.

REMARQUE. - Les contribuables imposables dans cette catégorie (quel que soit le régime) peuvent déterminer leurs frais professionnels d'automobile par application du barème forfaitaire publié pour les salariés (voir chapitre 1 « Traitements et salaires »). Il s'agit, bien entendu, d'une simple option, les intéressés conservant la possibilité de se conformer aux règles habituelles.

3) Revenus non commerciaux accessoires. - Si vous avez des revenus non commerciaux accessoires n'excédant pas, remboursement de frais compris, 21 000 F et intégralement déclarés par des tiers (partie versante), vous pouvez les porter directement à la colonne N du § A « Régime du forfait ». Il convient de les inscrire pour leur montant brut : l'abattement de 25 % avec un minimum de 2 000 F sera calculé par l'ordinateur.

4) Activités lucratives non professionnelles dont les déficits ne sont déductibles que des revenus de la même activité (certains droits d'auteur ou produits d'inventeur, gains de professionnels des jeux et courses) : déclarez les résultats obtenus ligne UM du § D, ou ligne VM s'il s'agit d'un déficit.

CAS PARTICULIERS :

- les profits réalisés par les peintres et sculpteurs ;
- les revenus des photographes de mode non journalistes ;
- les droits d'auteur, intégralement déclarés par les tiers, lorsque l'écrivain, ou le compositeur, opte pour le régime des revenus non commerciaux ;
- les produits perçus par les héritiers des écrivains et compositeurs ;
- les produits perçus par les inventeurs : en principe, les produits provenant de la cession de brevets ou concession de licences d'exploitation sont imposables au

taux proportionnel de 16 % (11 % si l'activité d'invention est exercée à titre principal) ; les déficits subis par les inventeurs ne peuvent être déduits que des produits de même nature réalisés la même année ou les cinq années suivantes. Ils doivent être inscrits ligne VM. L'inventeur doit attendre la réalisation de bénéfices pour imputer les déficits antérieurs. Toutefois, lorsqu'un inventeur expose des frais pour prendre un brevet ou en assurer la maintenance sans percevoir des produits imposables, ou lorsqu'il perçoit des produits inférieurs à ces frais, le déficit correspondant est déductible du revenu global de l'année de la prise du brevet et des neuf années suivantes ; l'année de sa réalisation, ce déficit est reporté colonne W du § C. Joignez alors à votre déclaration une note dans laquelle vous justifiez bénéficier de ce régime spécial d'imputation des déficits.

d) ADHÉRENTS DES CENTRES DE GESTION OU ASSOCIATIONS AGRÉES.

Vous n'avez pas à calculer l'abattement auquel vous avez droit. Ne le déduisez pas, l'administration le calculera automatiquement.

REMARQUE : - Les adhérents des centres de gestion ou associations agréés, qui sont placés de plein droit ou sur option sous un régime réel d'imposition, bénéficient d'un abattement de 20 % de leur bénéfice imposable pour la fraction n'excédant pas 320 000 F et de 10 % au-delà de cette limite jusqu'à 554 000 F. Pour bénéficier de cet avantage, l'adhésion au centre ou à l'association doit être antérieure au 1er avril 1987.

e) PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES.

1. - Si vous êtes industriel, commerçant, artisan ou agriculteur et que votre chiffre d'affaires dépasse la limite du forfait, les plus-values à court terme que vous avez réalisées doivent être incluses dans le revenu courant, tandis que les plus-values à long terme sont inscrites au § B de la rubrique 4 de la déclaration (taux 16 % ou 26 %).

2. - Si vous êtes depuis au moins cinq ans commerçant, artisan, agriculteur ou membre d'une profession libérale et que vos recettes n'excèdent pas la limite du forfait ou de l'évaluation administrative, vos plus-values professionnelles sont exonérées sauf pour :

- les plus-values de cession de terrains à bâtir ;
- les plus-values de cession d'immeubles loués meublés si vous n'êtes pas inscrit au registre du commerce ou si, y étant inscrit, votre activité de loueur en meublé représente moins de 50 % de votre revenu global et moins de 150 000 F de recettes annuelles.
Si l'activité est exercée depuis moins de cinq ans, vous relevez du régime décrit au § 1 ci-dessus, sauf pour la vente de terres agricoles ou forestières qui suivent les règles des plus-values particulières décrites au chapitre 5, § 1. Joignez alors une note annexée à votre déclaration spéciale faisant apparaître le détail de vos plus-values professionnelles.

5. - Les plus-values et gains divers

I. - Les immeubles

1) Certaines ventes d'immeubles sont exonérées : - la résidence principale, pourvu que vous l'avez occupée pendant au moins cinq ans, ou depuis la date de l'achat, ou que vous soyez contraint de la vendre pour des impératifs d'ordre familial ou professionnel nécessitant un changement de résidence ;

plus-value. Cette taxe est perçue notamment sur les ventes de lingots et de pièces. Aucune autre imposition n'est applicable.

B. - OBJETS PRÉCIEUX (bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité).

En principe, les ventes que vous avez effectuées pour un montant supérieur à 20 000 F ont été soumises à une taxe forfaitaire de 6 % s'il s'agit d'une transaction privée et de 4 % s'il s'agit d'une vente publique.

Toutefois, si vous possédez des pièces suffisantes pour justifier de la date et du prix de l'acquisition, vous avez pu, au moment de la vente, opter pour le régime général des plus-values des particuliers (prise en compte de l'érosion monétaire, inclusion de la plus-value dans les bases de l'impôt sur le revenu). Le service des impôts dont vous relevez vous a alors notifié son acceptation. Vous devez donc maintenant remplir la déclaration n° 2049.

III. - Gains de cession de valeurs mobilières et MATIF obligataires

Pour les gains de cession de valeurs mobilières, vous ne devez souscrire une déclaration n° 2074 que si vous avez effectué, directement ou par personne interposée, pour un montant excédant 281 000 F :

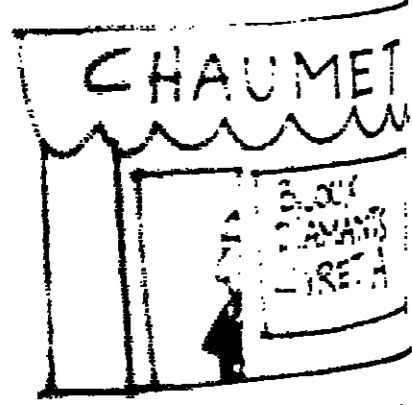
- des opérations de Bourse au comptant ou sur le marché à règlement mensuel ;
- des cessions de gré à gré, à titre onéreux, de valeurs mobilières cotées ou négociées sur le marché hors cote, de droits portant sur ces valeurs ainsi que de titres représentatifs de telles valeurs (actions de SICAV, parts de fonds communs de placement quel que soit le nombre de porteurs de parts).
Les plus-values sont imposables au taux de 16 %.
REMARQUE IMPORTANTE. - Lorsque tous les titres que vous et les membres de votre foyer fiscal possédez sont réunis en un seul compte déposé chez un intermédiaire et lorsque celui-ci détermine lui-même le montant des gains réalisés, vous devez vous dispenser de remplir une déclaration n° 2074 : le gain net doit être reporté directement au § 5 de la déclaration n° 2042 (ou du « feuillet A » si vous avez reçu un formulaire simplifié) à laquelle devra être joint le document fourni par l'intermédiaire.
Dans ce cas, l'option afférente au prix d'acquisition des titres acquis avant le 1er janvier 1979 devra être exprimée dans une note jointe à la déclaration n° 2042, à moins que l'intermédiaire n'ait prévu de la faire figurer sur le document qu'il vous a adressé.
Si l'intermédiaire ne peut faire apparaître les pertes antérieures sur le document en cause, vous devez alors souscrire le formulaire n° 2074, afin de justifier du détail de l'imputation de ces pertes et ainsi de la diffé-

II. - Les métaux et objets précieux

A. - OR ET AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX. Les ventes par des particuliers sont soumises à une taxe forfaitaire de 7 % tenant lieu d'imposition de la

Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

Si vous relevez du régime du bénéfice réel ou de la déclaration contrôlée, reportez vos résultats et plus-values éventuelles à la rubrique 4 en distinguant selon qu'ils proviennent ou non d'une activité relevant d'un centre ou d'une association agréés.





(Suite de la page 27.)

reance avec le chiffre reporté sur la déclaration, rubrique 5, ligne B (J ou K).

● NOUVEAU (profits sur MATIF). - Les profits sur MATIF, qui sont réalisés à titre occasionnel dans le cadre de contrats de rachat de titres...

Pour les profits sur MATIF autres que ceux définis ci-dessus et réalisés depuis le 20 juin 1987, l'imposition est de 32 %.

IV. - Plus-values de cession de droits sociaux

- Déclarez ligne B, case N, le montant imposable des plus-values réalisées lors de la cession de droits sociaux de sociétés...

Le taux d'imposition est de 16 %. Les cessions à un membre de la famille sont imposables lorsque les titres sont conservés dans la famille moins de cinq ans...

UN CONSEIL. - Pour fournir les justifications concernant les charges, vous trouverez un cadre approprié dans la déclaration. Utilisez-le en le complétant des renseignements prévus...

6. - Charges à déduire du revenu

a) FRAIS DE GARDE DES ENFANTS.

● NOUVEAU. - Les enfants de moins de sept ans au 31 décembre 1987 ont droit à la déduction (moins de cinq ans auparavant).

La déduction est autorisée aux contribuables seuls et aux couples mariés lorsque les deux conjoints travaillent ou ne peuvent exercer une activité en raison d'une longue maladie ou d'une infirmité.

b) PENSIONS ALIMENTAIRES.

Vous devez pouvoir justifier cette déduction. Indiquez les nom et adresse des bénéficiaires.

1) PENSION VERSÉE A UN ENFANT MAJEUR.

Est admise en déduction la pension alimentaire versée à un enfant majeur, célibataire ou marié, ne disposant pas de ressources suffisantes et auquel, par conséquent, ses parents doivent venir en aide.

Ainsi, vous pouvez porter ligne UC : - la pension versée à un enfant majeur célibataire ; elle sera admise dans la limite de 19 600 F par enfant.

Attention, cette déduction n'est possible que si vous ne comptez pas votre enfant parmi les personnes à charge. En effet, sous certaines conditions (voir rubrique « Enfants à charge »), vous avez peut-être intérêt à opter pour le rattachement de votre enfant à votre foyer.

2) AUTRES PENSIONS ALIMENTAIRES (ligne UE de la déclaration).

Sont déductibles les pensions alimentaires versées aux ascendants et descendants (sauf en ce qui concerne les enfants majeurs ; voir § 1 ci-dessus) en vertu de l'obligation alimentaire édictée par le code civil.

Si aucune clause d'indexation n'a été prévue par le juge, vous pouvez révaloriser la pension que vous versez pour l'entretien des enfants mineurs dont vous n'avez pas la garde ou pour votre ex-conjoint.

Si vous vous acquittez en nature de l'obligation alimentaire en recueillant sous votre toit un de vos ascendants sans ressources suffisantes, vous pouvez déduire de votre revenu, sans avoir à fournir de justification, une somme correspondant à l'évaluation des avantages en nature retenue pour les cotisations de Sécurité sociale.

Les pensions alimentaires, même en nature, doivent être déclarées par les bénéficiaires sous la rubrique « Pensions... » (lorsqu'elles ne sont pas déductibles, il est admis qu'elles ne soient pas imposables).

Reventes en capital prévues en cas de divorce.

La pension alimentaire due en cas de divorce, pour l'entretien d'un enfant mineur, peut être remplacée par

V. - Distributions des sociétés à capital risque

Elles sont imposables au taux de 16 % et doivent être portées sur la ligne BP.

VI. - Levée d'option de souscription ou d'achat d'actions par les salariés

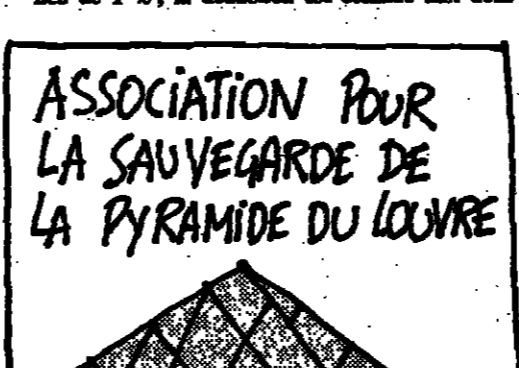
L'avantage réalisé lors de la levée d'option d'achat d'actions de leur société par les salariés est exonéré, mais à condition que les intéressés conservent ces actions pendant les cinq ans qui suivent l'attribution et, en outre, pendant l'année qui suit la levée d'option.

- les versements à l'ensemble des œuvres ou organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel.

- les versements au profit de fondations ou associations reconnues en outre d'utilité publique.

● NOUVEAU. - A compter de 1987 : - les dons faits aux organismes d'intérêt général (non reconnus d'utilité publique) sont déductibles dans la limite de 1,25 % du revenu imposable.

Si vous n'avez pas respecté l'obligation de conservation indiquée ci-dessus, vous devez réintégrer à votre revenu imposable (ligne WB) l'excédent de cessions réalisées.



versés aux organismes de caractère humanitaire, sportif ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

- la limite majorée de déduction de 5 % s'applique aux versements effectués au profit des associations cultuelles ou de bienfaisance autorisées à recevoir des dons et legs et du Comité d'organisation des XVI<sup>e</sup> Jeux olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie.

- la fraction annuelle des dons qui n'exécute pas 600 F doit procurer un avantage en impôt d'au moins 25 %.

g) LA DÉTAXATION DU REVENU INVESTI EN ACTIONS.

Si vous (ou votre conjoint) êtes né avant 1932 et si vous avez bénéficié d'une déduction entre 1978 et 1981, vous pouvez déduire les sommes consacrées à de nouveaux achats d'actions de sociétés françaises ou de valeurs assimilées (SICAV).

Toutefois, si vous avez cédé de telles valeurs après le 1<sup>er</sup> juin 1978, la déduction est limitée au montant de l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisées depuis cette date.

Deux autres conditions sont encore exigées : - vous ou votre conjoint devez être en activité au 1/1/1987 ; - vous ne devez pas avoir ouvert un CEA.

La déduction est automatiquement limitée à 6 000 F, augmentée de 500 F pour chacun des deux premiers enfants à charge et de 1 000 F par enfant à partir du troisième.

CETTE DÉDUCTION PEUT ÊTRE CUMULÉE avec l'abattement sur les revenus d'obligations et sur les dividendes.

h) FRAIS D'ACCUEIL D'UNE PERSONNE DE PLUS DE 75 ANS.

Une déduction est accordée aux contribuables qui recueillent sous leur toit une personne de plus de soixante-cinq ans (non parente en ligne directe) ayant pour 1987 moins de 32 800 F de ressources.

i) SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DU CINÉMA OU DE L'AUDIOVISUEL.

Une déduction très favorable est octroyée aux contribuables qui souscrivent en numéraire (espèces ou chèques) au capital agrégé des sociétés (SOFICA) qui ont pour activité exclusive le financement d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles.

La déduction est limitée à 25 % du revenu net global (mais il n'y a pas de plafond en valeur absolue) ; la limitation sera faite par l'ordinateur.

ATTENTION : vous devez obligatoirement joindre à votre déclaration un relevé délivré par la SOFICA.

En cas de revente de titres achetés en 1985 ou 1986, vous devez réintégrer à vos revenus de 1987 la déduction correspondante en mentionnant cette reprise ligne WR.

7. - Charges ouvrant droit à des réductions d'impôt

a) DÉPENSES AFFÉRENTES A L'HABITATION PRINCIPALE.

Vous devez remplir le cadre « justificatifs » de votre déclaration donnant le détail des justificatifs de vos dépenses.

1) INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET RAVALÈMENT.

SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE VOTRE HABITATION PRINCIPALE, une réduction est accordée sur les dépenses ci-après dont le montant est plafonné par l'ordinateur.

● Les intérêts des emprunts. Il s'agit des intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la construction ou les grosses réparations de votre habitation principale (c'est-à-dire le logement où vous résidez habituellement).

Les intérêts des emprunts contractés à partir de 1984 sont pris en compte au taux de 25 % (pour les cinq premières années) et les intérêts des emprunts antérieurs au taux de 20 % pour les dix premières années.

La base de calcul de la réduction est plafonnée à 9 000 F + 1 500 F par personne à charge pour les emprunts antérieurs à 1985. Ce plafond a été relevé à 15 000 F + 2 000 F par personne à charge pour les intérêts des emprunts contractés à partir de 1985.

Si vous êtes mariés et si vous avez contracté un emprunt après le 1<sup>er</sup> juin 1986 pour l'achat ou la construction d'un logement neuf, le plafond a été porté à 30 000 F + 2 000 F par personne à charge, ou + 2 500 F pour le deuxième enfant, ou + 3 000 F par enfant à partir du troisième.

● Définition des grosses réparations. Ce sont les travaux d'une importance excédant celle des opérations courantes d'entretien et de réparation et consistant en la remise en état, la réfection, voire le remplacement d'équipements qui, au même titre que les gros murs, les charpentes et les couvertures, sont essentiels pour maintenir l'immeuble en état d'être utilisé conformément à sa destination.

En revanche, les opérations courantes d'entretien et de réparation d'un immeuble ne peuvent être considérées comme des travaux de grosses réparations, ni les travaux d'amélioration tels que l'installation d'un ascenseur, d'une salle de bains ou du chauffage central dans un immeuble qui en était dépourvu.

La base de la réduction comprend les intérêts et la prime de l'assurance-décès ou de l'assurance « perte d'emploi » liée au prêt (et, l'année de la signature du contrat, les frais de constitution du dossier). Ne sont pas pris en compte : le remboursement du capital, les honoraires du notaire et les frais d'acquisition.

● Les dépenses de ravalement (remise en état des façades ; crépis, peintures).

Le plafond de calcul de la réduction, égal à 15 000 F + 2 000 F par personne à charge, est commun avec le plafond des intérêts d'emprunts. Le taux est de 25 %.

Ces dépenses peuvent être portées sur la déclaration une fois tous les dix ans pour un même immeuble et doivent être imputées sur une seule année. Aussi, si vous ne devez régler le solde de ces travaux qu'en 1988, vous pouvez attendre jusqu'en 1989 pour faire état de l'intégralité des sommes versées en 1987 et 1988.

REMARQUES. - Si vous n'habitez pas encore votre logement, vous pouvez tout de même bénéficier de la réduction ; vous devez prendre l'engagement, par lettre jointe, de l'occuper avant le 1<sup>er</sup> janvier de la troisième année suivant celle de la conclusion du prêt ou du paiement des dépenses pour l'habitation principale.

- La réduction est possible, en cas de changement de domicile, même si vous avez déjà bénéficié de cet avantage pour votre précédente habitation.

- L'acquisition par un contribuable d'un deuxième appartement situé à proximité de son habitation principale, laquelle est assez vaste pour accueillir l'ensemble des personnes du foyer, ne peut être regardée comme une extension de cette habitation et ne peut donc être admise (arrêt du Conseil d'Etat du 14 octobre 1983).

- La circonstance que la résidence principale d'une personne imposable en France soit située à l'étranger ne s'oppose pas à ce que l'intéressé puisse faire état des intérêts de l'emprunt contracté pour l'achat de cette résidence (arrêt du Conseil d'Etat du 14 octobre 1983).

2) DÉPENSES DE GROSSES RÉPARATIONS (ligne GE).

Une réduction est accordée (jusqu'en 1989) aux propriétaires qui réalisent des travaux de grosses réparations dans leur habitation principale, à condition que

Handwritten signature or stamp at the bottom of the page.

Le Monde CADRES

REPRODUCTION INTERDITE

Le Groupe EGOR rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine: Assurances, CHIEF DE PRODUIT, YVES SAINT-AURENT, RESPONSABLE GESTION DU PERSONNEL, JEUNES DIPLOMES H/F, EXON, JEUNE DIPLOME, GROUPE EGOR, CHIEF D'AGENCE H/F, LAROUSSE, CONTROLEUR DE GESTION, JEUNE DIRECTEUR DE FILIALE.

appartements ventes, locations non meublées, maisons de campagne, propriétés, bureaux, Locations, SIÈGE SOCIAL, CONSTITUTION STES, ASPAC 42-83-80-85, DOMINATION COALE, AGECO 42-84-95-28, terrains, appartements achats, immeubles, locations non meublées offres, Région parisienne, Cours, COURS D'ARABE, Occasions diverses.

VILLE DE CORREIL-ESSONNES, UN ATTACHE, SECRÉTAIRES, SECRÉTAIRE DE DIRECTION, ventes, de 5 à 7 CV.

L'AGENDA

f) ACHAT D'UN LOGEMENT EN VUE DE SA LOCATION.

Le contribuable qui fait construire ou achète un logement neuf situé en France et destiné à la location à usage d'habitation principale bénéficie d'une réduction d'impôt de 10 % du prix de revient de ce logement à condition qu'il s'engage à le louer pendant six ans au moins. La base de calcul de la réduction est plafonnée annuellement à 400 000 F pour un couple marié, 200 000 F dans les autres cas. Il en est de même pour celui qui souscrit à la constitution ou à l'augmentation du capital des sociétés immobilières d'investissement ou des sociétés civiles de placements immobiliers: la réduction de 10 % (calculée sur les trois quarts du montant de la souscription) n'est accordée que si le souscripteur s'engage à conserver les titres pendant au moins six ans et si la société destine les sommes en cause à l'acquisition ou à la construction d'immeubles locatifs situés en France et affectés, aux trois quarts au moins, à l'habitation principale.

b) ASSURANCE-VIE, RENTE-SURVIE.

Pour l'assurance-vie la réduction est de 25 %, non pas de la prime, mais de la part de cette prime représentative de l'opération d'épargne (cette part doit être obligatoirement mentionnée sur le certificat de la compagnie: c'est ce montant qu'il faut inscrire ligne HA). Il s'agit d'un contrat comportant la garantie d'un capital en cas de vie et d'une durée effective au moins égale à six ans, ou bien comportant la garantie d'une rente viagère avec jouissance affectivement différée d'au moins six ans. Sont assimilés les contrats d'assurance mixtes ou combinés sur la vie, les contrats d'assurance décès-vie entières, les opérations de prévoyance collective, ainsi que les versements opérés dans le cadre de livrets de Caisse nationale de prévoyance. La base de calcul de la réduction est limitée à 4 000 F + 1 000 F par enfant à charge. La réduction est de 25 % pour les primes afférentes aux contrats d'assurance souscrits au profit d'invalides infirmes (« Rente-survie »). La base de calcul est limitée à 7 000 F + 1 500 F par enfant à charge. Vous devez annexer à votre déclaration les certificats de déductibilité fiscale.

c) CEA.

Si vous êtes domicilié(e) en France, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de 25 % des achats nets d'actions françaises effectués en 1987 sur votre CEA (compte d'épargne en actions). Le régime a été étendu depuis 1985 aux achats nets de parts de caisses de Crédit agricole mutual. La base de calcul de la réduction (achats nets) est plafonnée à: - 7 000 F pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés; - 14 000 F pour les couples mariés. Si vous avez d'autres comptes-titres que le CEA, pour bénéficier de la réduction, le total des soldes nets

CHARLES DEDUCTIBLES: DIX ST DIX GOBAIN PARIBAS...

annuels constatés depuis 1982 sur ces comptes ne doit pas être négatif; en outre, si vous avez ouvert votre CEA avant 1987, la somme algébrique des soldes trimestriels pondérés de 1987 ne doit pas être négative.

Pour les personnes nées avant le 1er janvier 1932, l'option pour le CEA entraîne renonciation définitive au régime de la détaxation « Monory » mais n'a pas pour effet de supprimer leurs obligations contractées sous ce régime (voir notice spéciale n° 2041 A). OBLIGATION DE DÉPÔT. Vous devez déposer toutes vos valeurs chez un ou plusieurs intermédiaires agréés (ainsi que celles de tous les membres de votre foyer) et les maintenir en dépôt pendant au moins cinq ans après votre dernière réduction d'impôt. En cas d'excédent de cessions en 1987, un reversement d'impôt doit être calculé selon les modalités indiquées page 2 de l'exemplaire n° 1 à renvoyer de la déclaration n° 2048 M (cette reprise d'impôt est reportée ligne HR de la déclaration des revenus).

ATTENTION! - Joignez à votre déclaration de revenus la déclaration spéciale n° 2048 ainsi que les états délivrés par les établissements gérant vos comptes. Si vous n'avez pas reçu cette déclaration spéciale, demandez-la au centre des impôts. Elle comporte sur l'exemplaire n° 2 à conserver une notice explicative donnant le détail des opérations ouvrant droit à la réduction et des conditions à remplir.

d) FRAIS DE COMPTABILITÉ ET D'ADHÉSION À UN CENTRE DE GESTION AGRÉÉ (ligne HE).

Une réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion est accordée afin d'inciter les artisans, commerçants, agriculteurs et membres des professions libérales (dont les recettes n'excèdent pas les limites du forfait) à adhérer à un centre de gestion agréé ou à une association agréée.

e) VERSEMENT À UN FONDS SALARIAL.

Une réduction est accordée aux salariés qui participent au financement d'un fonds salarial. Le taux est de 25 % sur le montant des versements, plafonné à 5 000 F par bénéficiaire. Les intérêts qui seront servis sur ces sommes bénéficieront du régime des produits d'obligations.

En cas de retrait en 1987, les réductions correspondantes obtenues précédemment doivent être ajoutées à l'impôt: mentionnez-les à la rubrique 8, ligne XR.

g) INVESTISSEMENTS DANS LES DOM-TOM.

Ils ouvrent droit à une réduction d'impôt. Sont visés, notamment les souscripteurs au capital des sociétés de développement régional des DOM et des collectivités d'outre-mer, mais également les acheteurs de logements neufs occupés ou loués à usage de résidence principale, ainsi que les souscripteurs au capital de sociétés ayant pour seul objet la construction de logements neufs loués comme habitation principale. La réduction est établie sur cinq ans. Le taux est de 50 % de ce plafond annuel (soit, en fait, pour 1987, un taux de 10 %). Vous devez joindre à votre déclaration l'engagement d'affecter le logement pendant cinq ans à l'habitation principale ou de conserver les titres pendant cinq ans (et, dans ce cas, l'attestation de la société).

SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ (E) À L'ÉTRANGER

- Délais spéciaux. Selon le pays, vous disposez des délais suivants pour le dépôt de votre déclaration de revenus: - Europe, pays du littoral méditerranéen et de la mer Noire, Turquie: 30 avril 1988. - Afrique (sauf pays du littoral méditerranéen), Amérique du Nord: 15 mai 1988. - Amérique centrale et Amérique du Sud: 31 mai 1988. - Asie, Océanie, autres pays: 30 juin 1988. - Lieux de dépôt. Adressez votre déclaration au Centre des impôts des non-résidents, 9, rue d'Uzès, 75084 Paris Cedex 02. Toutefois, si vous résidez à Monaco, vous devez l'adresser au Centre des impôts de Menton, Le Triton, 7, rue Victor-Hugo, 06507 Menton.

- Distribution des imprimés. Elle est assurée par les services consulaires français à l'étranger. - Personnes concernées. Les mesures ci-dessus sont applicables: - aux personnes qui n'ont pas leur domicile en France mais y possèdent une ou plusieurs résidences; elles sont imposables sur un revenu forfaitaire égal à trois fois la valeur locative réelle de ces habitations ou sur les revenus de source française s'ils sont plus élevés; - aux personnes qui n'ont pas en France de domicile et n'y disposent pas de résidence: elles sont imposables si elles perçoivent des revenus de source française; - aux fonctionnaires ou agents de l'Etat qui exercent leurs fonctions ou sont chargés de mission dans un pays étranger; - aux sociétés ou personnes morales qui exercent une activité en France sans y avoir d'établissements.

Lorsqu'une retenue à la source a été effectuée sur vos rémunérations non commerciales ou vos salaires de source française, portez cette retenue dans la rubrique 8, ligne XA (sur le « feuillet A ») et vous avez rempli un formulaire simplifié et joignez à votre déclaration une note indiquant: - le détail des sommes portées sur la déclaration et, pour chacune, le nom et l'adresse de la partie versante; - le montant des retenues correspondantes.

REMARQUE: transfert du domicile à l'étranger. Si vous quittez la France définitivement, vous devez déclarer, dix jours avant votre départ, vos revenus de l'année du transfert de votre domicile à l'étranger, faute de quoi vous n'obtiendrez pas le « quitus fiscal » vous permettant de quitter le territoire français.

REVENUS ENCAISSÉS HORS DE FRANCE

Après avoir rempli l'annexe n° 2047, reportez ces revenus sur votre déclaration d'ensemble sous la rubrique correspondant à leur nature, en les ajoutant éventuellement à vos autres revenus.

Si ces revenus ont été encaissés en monnaie étrangère, ils doivent être déclarés pour leur contre-valeur en francs français, calculée d'après le cours du change à Paris au jour de l'encaissement.

Le Monde sur minitel ABONNEZ-VOUS RÉABONNEZ-VOUS 24 heures sur 24 - 365 jours par an Abonnez-vous au Monde et aux publications périodiques quand vous en avez envie. 3615 TAPÉZ LEMONDE puis ABO

POUR DE L'OUVRE, Charges ouvrant droit à des réductions d'impôt, LE MONDE, L'AGENDA

## SOMMAIRE

■ En dépit de prévisions économiques jugées trop optimistes, le budget soumis au Congrès par le président Reagan suscite des réactions modérées (lire ci-dessous).

■ Après M. Reagan, M<sup>me</sup> Thatcher a accepté des opé-

rations privées dans les télécommunications par satellites. Un tournant décisif pour ce secteur (lire page 32).

■ La Bourse de Paris enregistre, avec le mois boursier qui s'achève le 19 février, une forte

reprise, due notamment aux OPA (lire ci-dessous).

■ Parapharmacie : les hypermarchés souhaiteraient embaucher des pharmaciens, mais se heurtent à l'opposition de M<sup>me</sup> Barzach et de l'Ordre (lire ci-contre).

## La préparation du grand marché européen

### Le président d'UTA veut contraindre les navigants à des concessions importantes

Le Boeing-737 de la compagnie Aéromaritime, filiale à 100 % d'UTA, qui décollera vers Francfort le 25 mars, de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, inaugurerait la nouvelle stratégie de la deuxième compagnie internationale française pour préparer le grand marché européen de 1993. Par le biais de ces vols charters, il s'agit, pour UTA, d'étendre son réseau et de contraindre le personnel navigant à des concessions salariales importantes.

« Au point de départ de cette évolution se trouve la conviction de M. René Lapautre, président d'UTA, que les avions et les équipages de sa compagnie doivent être mieux utilisés. Il s'associe donc avec le voyageur Nouvelles Frontières à la fin de l'année 1987 pour créer des vols charters vers les Antilles. Sa filiale Aéromaritime, qui dispose des droits de trafic nécessaires, reçoit le DC-10 dont UTA n'a plus l'usage. M. René Lapautre veut aussi créer un réseau de vols réguliers en Europe pour compenser le recul de ses lignes africaines et océaniques, où UTA est confinée.

Mais la création d'un réseau européen ex nihilo coûte cher, et prend du temps. Le président d'UTA choisit donc de « se faire les muscles » en jouant, là encore, la carte du charter avec la complicité de Nouvelles Frontières. Cette formule a le mérite de ne pas exaspérer Air France, seul transporteur français admis à desservir l'Europe par des vols réguliers, et qui redoute la concurrence d'UTA. Le ministre des transports donne le feu vert, et Aéromaritime loue pour cinq ans deux Boeing flamboyants à l'australien Ansett.

Ces appareils permettent au voyageur de proposer le billet aller-retour Paris-Francfort au prix de 690 F, quand la formule la plus éco-

nomique offerte par Lufthansa et Air France s'élevait à 995 F.

#### Deux fers au feu

« L'opération représentera une bonne affaire pour Nouvelles Frontières et pour nous, à condition que nous serions les coûts pour être au niveau des compagnies les plus performantes », explique le patron d'UTA et d'Aéromaritime. « Sur quoi puis-je jouer pour améliorer notre compétitivité ? Nous payons nos avions et notre carburant aux mêmes prix que nos concurrents. Le n'est de maîtriser que sur la masse financière, où entrent pour 70 % les salaires du personnel au sol et du personnel navigant. Il est vrai que je veux faire appel à des gens compétents, disponibles et agréables, mais j'ai aussi le souci d'employer des personnels qui acceptent le salaire correspondant au prix du marché. Je souhaite trouver un bon compromis entre ces deux nécessités, même si cela choque nos navigants d'être moins payés que leurs collègues d'Air France, et même que ceux de certaines compagnies de charters. »

Après de rudes négociations avec les syndicats, M. René Lapautre a accepté que ses copilotés sur Boeing-747 deviennent commandants de bord sur Boeing-737, mais à la condition que leur salaire annuel soit de 487 000 F, au lieu de 550 000 F demandés par les délégués. Six équipages de deux hommes ont été recrutés sur cette base, dont un tiers chez UTA. Les hôtesses et stewards, engagés en totalité à l'extérieur, seront payés 6 500 F par mois, alors que, à UTA, le salaire atteint 11 000 F environ.

Les syndicats des navigants techniques ne s'y sont pas trompés :

M. René Lapautre est en train de faire jouer une concurrence intestine entre UTA et Aéromaritime, dont ils peuvent devenir les diables. Ils ont lancé un mot d'ordre de grève du 3 au 6 février qui a été très suivi.

« Ça fait longtemps que j'ai demandé aux navigants une révision du niveau de leurs salaires, une augmentation de productivité de 5 % et une modification du système des avances qui nous coûtent cher en stage », attaque le président d'UTA. « Jusqu'à présent, ils ne prennent pas nos demandes au sérieux parce que, disent-ils, la pénurie actuelle de pilotes leur est favorable. La marine marchande a commencé son déclin de cette façon. Un jour, les compagnies aériennes françaises seront contraintes d'embaucher des équipages étrangers, ou bien elles iront se faire immigrer à Panama ou aux Kerguelen, ou encore elles céderont la place à leurs concurrents étrangers. C'est vrai : j'ai deux fers au feu et, selon l'attitude des syndicats, l'Aéromaritime aura une part plus ou moins grande du trafic d'UTA. »

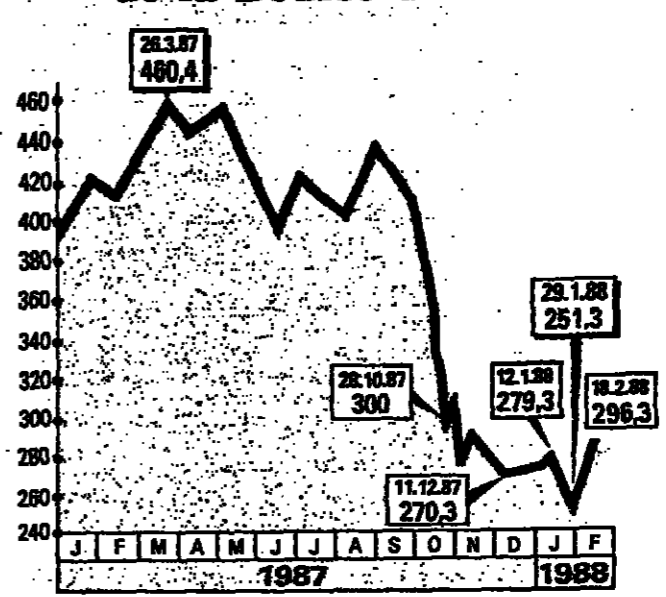
#### Autant vaut la bagarre

Au Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL), on s'indigne des propos du président. « Parce qu'il a rompu des négociations au cours desquelles nous avions accepté un salaire annuel de 550 000 F pour un commandant de bord gagnant déjà, sur 747, 580 000 F, explique M. Michel Pecorini, responsable du bureau UTA. Parce qu'UTA et Aéromaritime sont une seule et même entreprise, dont le patron a déclaré publiquement qu'il ne toucherait pas à nos salaires. »

« Nous sommes d'accord pour augmenter notre productivité et

## BILLET

### La reprise de la Bourse de Paris



La roue tourne. Après un mois de janvier décevant (-11 %), février s'achève sur un véritable triomphe Rue Vivienne. Le résultat de trois semaines de hausse à peu près insurpassable est là : la spéculation générale, qui devait avoir lieu vendredi, est gagnante de 18 %. C'est la première fois depuis le crash du 19 octobre que la Bourse affiche un bilan positif. Somme toute, si l'on considère le mois de 1988, une hausse mensuelle d'une telle ampleur n'avait été enregistrée. Il faut remonter au mois de novembre 1986 pour retrouver une performance comparable (+18,55 %). L'indice CAC, le thermomètre des valeurs françaises, est revenu au voisinage de la barre des 300 points enfoncée le 28 octobre 1987.

À côté de Paris, les grands marchés étrangers ont fait assez triste figure. New-York a seulement monté de 5,3 %, et Tokyo de 4,4 %. Londres a baissé de 3,3 %. Seul Francfort paraît avoir retrouvé un certain tonus (+12 %).

Paris « superstar » ? « N'explorons rien ». Fin janvier, le marché était littéralement surchauffé. Une réaction technique devait être inévitable, d'autant que, malgré le reflux des capitaux vers le marché obligataire et les SICAV à vocation, les liquidités étaient abondantes avec le remboursement de l'emprunt 7 % 1973 (34 milliards de francs) et les versements des

titres indémérables (une trentaine de milliards).

La conjonction de plusieurs phénomènes explique la brutalité du mouvement. Le tassement des ventes en provenance des grands fonds américains a été le plus efficace. Presque simultanément, des rumeurs de grandes manœuvres autour d'entreprises dont le capital était mal défendu, rumeurs relayées par de véritables opérations (Télécoms, Bénédictine, Martell...) ont commencé à favoriser des achats importants sur les valeurs dites « opération ». Obligés de rattrapper avant fin mars les capitaux collectés en décembre, les investisseurs institutionnels, soucieux de payer au moindre coût, ont jugé que l'heure était venue de commencer à ramasser du papier.

Autres facteurs haussiers : l'absence d'une forte position (montant des achats à découvert) tombé à 3 milliards de francs (près de 9 milliards avant le crash) ; le retour encore discret mais efficace des étrangers ; les rachats précipités des vendeurs à découvert. La phéromone « boule de neige » a fait le reste.

Mais, encore sous le choc de la dernière grande crise, la Bourse de Paris n'a pas complètement récupéré. La réaction à cette forte reprise tarde à se faire. Bessacou craignent, dans ces conditions, que plus dure risque d'être la retraite. A. D.

## Réduction des dépenses militaires et du déficit

### Le dernier budget de M. Reagan

(Suite de la première page.)

« J'observe l'accord passé en novembre » avec les parlementaires pour réduire de 76 milliards de dollars en deux ans ce déficit, a ainsi déclaré le président Reagan appelant le « Congrès à en faire autant ».

Apparemment, en cette année électorale, les leaders du Congrès ne paraissent pas disposés à livrer bataille. Cet esprit de conciliation devrait continuer à prévaloir, à moins que les résultats économiques des prochains mois ne contredisent les prévisions optimistes de l'administration. Dans l'ensemble, d'ailleurs, le budget répond aux vœux de la majorité démocrate. Toutefois, il faut s'attendre que le Congrès conteste certains points de détail : l'augmentation des dépenses pour l'administration (7,7 %), les programmes de retraite (4,4 %), la science et la recherche spatiale (20 %), la lutte contre le SIDA (38 %) et la drogue. Le Congrès s'opposera, en outre, comme les

années précédentes, à une série de ventes d'actifs publics.

Mais les législateurs acceptent avec satisfaction la réduction de 0,9 %, en termes réels, du budget de la défense. Au cours de l'exercice 1989, les dépenses militaires ne progresseront que de 3 %, passant à 294 milliards de dollars, soit 27 % du budget fédéral, contre 29 % pour l'exercice précédent, et représentant 5,8 % du PNB.

#### La fin d'une rhétorique

M. Frank Carlucci, le nouveau secrétaire à la défense, a adopté un ton conciliant contrastant avec celui de son prédécesseur, M. Caspar Weinberger, pour affirmer qu'il allait sacrifier la quantité pour préserver la qualité. Les effectifs seront réduits (36 000 hommes), mais une hausse des salaires de 4,3 % sera demandée pour assurer le maintien d'un personnel de qualité. M. Carlucci a demandé que cette quatrième baisse soit la dernière et que le budget militaire retrouve un rythme de croissance de 2 % de hausse par an, chiffre déjà revu en baisse par rapport à celui de 3 % qui avait été fixé au début de la décennie. Pour le programme des armes défensives, le Pentagone demandera 4,64 milliards pour l'exercice fiscal 1989 au lieu des 6,3 milliards demandés l'an dernier.

Les observateurs notent que le budget du président Reagan, le dernier de son mandat, est loin de correspondre à la rhétorique qu'il développait à son arrivée au pouvoir, en 1981, où il dénonçait les dépenses publiques comme la source de tous les maux. En fait, un certain nombre de programmes sociaux datant du New Deal ou de la Grande Société n'ont pas souffert de la « révolution Reagan ». Cette année, en particulier, les dépenses d'assistance médicale sont supérieures de 70 % à ce qu'elles étaient en 1981, même en tenant compte de l'inflation. Aussi bien, les éléments conservateurs déploient que sept ans d'administration Reagan n'aient pas vraiment remis en cause l'« Etat providence » ni affecté le rôle du gouvernement dans la vie économique.

HENRI PIERRE.

## REPÈRES

### Investissements Forte reprise en Grande-Bretagne

Après avoir enregistré une baisse de 2 % en 1986, les investissements ont connu une vive reprise, 8 % en 1987, indique le gouvernement britannique. Pour la seule industrie manufacturière (hors énergie), la hausse est de 3,5 %. Cette remontée constitue pour l'équipe de M<sup>me</sup> Thatcher un indice de confiance des milieux d'affaires, maintenant un an d'année en dépit de la crise boursière. L'accélération de la hausse des salaires, 6,5 % en 1987, alors que l'inflation était en rythme annuel de 3,7 %, en décembre, constitue un sujet de préoccupation pour l'avenir.

### Production industrielle

#### Hausse de 4 % en France en 1987

L'indice mensuel de la production industrielle française - hors bâtiment et travaux publics - s'est établi à 105 en décembre 1987, au même niveau que le mois précédent, indique l'INSEE. Mais en glissement annuel, la progression pour l'ensemble de 1987 atteint 4 %. Après un recul en janvier, dû aux intempéries et aux grèves, la production industrielle a connu une forte croissance jusqu'en juin, atteignant l'indice 105, où il s'est, depuis lors, maintenu, en moyenne.

L'indice global, incluant le bâtiment et les travaux publics, finit l'année à l'indice 103, contre 99 en décembre 1986. Les plus fortes hausses, en glissement annuel, ont été enregistrées par les minerais et métaux ferreux (11 %), les produits pétroliers et le gaz (11 %), le verre (10 %), la presse et l'imprimerie (7 %), la fornerie et le travail des métaux (7 %), le caoutchouc (7 %). Les moins bonnes performances ont par contre été réalisées dans les secteurs du cuir et de la chaussure (-15 %), les demi-produits non ferreux (-8,3 %), le textile (-2 %), le mécanisme agricole (-1,5 %).

L'industrie automobile a produit, pour la première fois depuis 1979, 3 millions de véhicules particuliers, note l'INSEE.

(Publicité)

DÉPARTEMENT DE L'AUBE  
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

AUTOROUTE A 5 MELUN-TROYES  
Section SENS - TROYES

### 2° AVIS D'ENQUÊTE

1) Le projet de travaux de construction de la section de l'Autoroute A5 comprise entre Sens et Troyes concernent les communes de :

Pour le département de l'Aube, Vailly, Planty, Saint-Benoît-sur-Vanne, Pilly, Villeneuve-sur-Vanne, Neuville-sur-Vanne, Estissac, Dierrey-Saint-Julien, Bucey-en-Othe, Fontvannes, Messon, Torvilliers, Saint-Germain, Laines-sur-Bas, Saint-Pouange, Saint-Léger-près-Troyes, Monnay, Buchères, Saint-Thibault, Ctevey.

Pour le département de l'Yonne, Soucy, Voleuses, Fontaine-la-Gaillarde, les Clérimois, Foisy-sur-Vanne, Lailly, Molinons, Villeneuve-l'Archevêque, Bagnaux.

Sera soumis, du mardi 16 février 1988 au mardi 22 mars 1988 inclus, à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi qu'à une enquête publique comportant mise en comparabilité des plans d'occupation des sols des communes de :

Pour le département de l'Aube, Pilly, Estissac, Bucey-en-Othe, Fontvannes, Messon, Torvilliers, Saint-Germain, Saint-Pouange, saint-Léger-près-Troyes, Buchères.

Pour le département de l'Yonne, Molinons, Villeneuve-l'Archevêque.

2) Les membres de la commission d'enquête sont :

Titulaires :

- M. Henri DOMENGET, ingénieur en chef de Génie rural, des Eaux et des Forêts, en retraite (président),
- M. Paul HOUDOT, commissaire principal honoraire de la Sécurité nationale,
- M. Jean FALCONNIER-ROUGET, ingénieur divisionnaire des Travaux publics de l'Etat, en retraite, Suppléant :
- M. Jean CHAPELLE.

3) Durant la période d'enquête, les pièces du dossier seront mises à la disposition du public à :

- Préfecture de l'Aube, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.
- Sous-Préfecture de Sens, du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.
- et dans chaque mairie ci-après où ne sera déposé pour ce qui concerne la mise en comparabilité des P.O.S. que le dossier relatif à cette commune :
- MOLINONS : les mardis et jeudis de 8 heures à 10 heures.
- VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE, du lundi au samedi matin de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.
- PALIS, les lundis, mercredis et vendredis de 16 heures à 19 heures, les mardis et jeudis de 9 h 30 à 12 heures.
- ESTISSAC, du lundi au samedi matin de 8 h 30 à 12 heures et de 13 heures à 18 heures.
- BUCEY-EN-OTHE, les mardis et vendredis de 18 heures à 20 heures.
- FONTVANNES, les mardis et vendredis de 18 heures à 19 heures.
- MESSON, les mardis et jeudis de 18 h 30 à 19 h 30.
- TORVILLIERS, les mardis et vendredis de 16 heures à 19 heures.
- SAINT-GERMAIN, du mardi au jeudi de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 h 30 ; les lundis et vendredis après-midi de 14 heures à 18 h 30.
- SAINT-POUANGE, les mardis et jeudis de 17 heures à 19 heures et les samedis matin de 9 h 30 à 11 h 30.
- SAINT-LÉGER-PRÈS-TROYES, les mardis de 16 heures à 19 heures, les jeudis de 8 h 30 à 9 h 30, les samedis de 9 heures à 11 heures.
- BUCHÈRES, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Le public pourra, soit consigner sur place, sur les registres ouverts à cet effet, ses observations quant à l'utilité publique du projet comportant mise en comparabilité des Plans d'Occupation des Sols, soit les adresser par écrit à Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, à la Préfecture de l'Aube, 10025 TROYES CEDEX.

4) Aux fins de recueillir ses déclarations éventuelles, le public sera reçu ainsi qu'il est dit ci-après, Par la commission d'enquête, à la :

- Sous-Préfecture de Sens, le vendredi 18 mars 1988 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.
- Préfecture de l'Aube, le samedi 19 mars 1988 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.
- Par un des membres de cette Commission, à la mairie de :
- MOLINONS, VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE, PALIS : le jeudi 17 mars 1988 de 9 heures à 11 h 30.
- SAINT-GERMAIN, SAINT-POUANGE, SAINT-LÉGER-PRÈS-TROYES : le jeudi 17 mars 1988 de 15 heures à 17 h 30.
- ESTISSAC, TORVILLIERS, BUCHÈRES : le mardi 22 mars 1988 de 9 heures à 11 h 30.
- BUCEY-EN-OTHE, FONTVANNES, MESSON : le mardi 22 mars 1988 de 15 heures à 17 h 30.

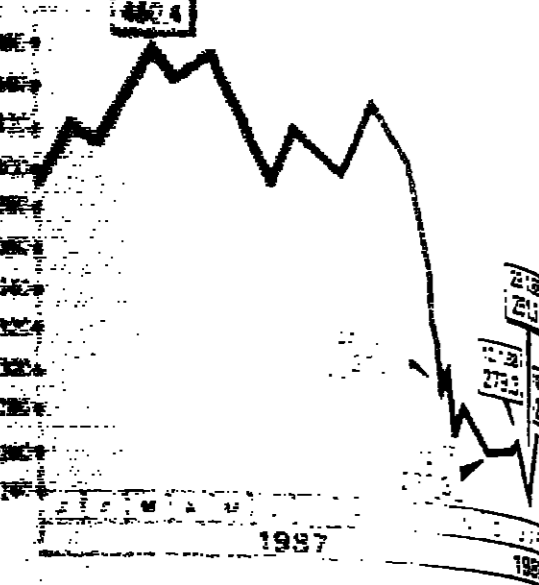
5) Une copie du rapport et des conclusions de la Commission d'Enquête sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, dans chacune des Préfectures, Sous-Préfectures et communes concernées.

سكان من الأهل

# Économie

## BILLET

### La reprise de la Bourse de Paris



## AFFAIRES

### L'offensive des hypermarchés dans la parapharmacie

## Pharmaciens : l'appel des grandes surfaces

Avec les lenteurs qui caractérisent les notables, les instances représentatives des pharmaciens d'officine viennent de prendre position sur l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris, le 28 janvier, qui interdit la « vente exclusive en pharmacie » mais autorise la distribution sélective (le Monde du 30 janvier et daté 31 janvier-1<sup>er</sup> février).

Le conseil national de l'ordre des pharmaciens ne conteste pas la légitimité de la distribution sélective et admet que la pratique du « prix constellé » doit disparaître, mais il affirme qu'il s'opposera par tous les moyens à l'embauche de pharmaciens par les magasins de grande surface.

Du côté de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, qui a envoyé une circulaire à chacun de ses dix-huit mille adhérents, on s'inquiète de la mise en place d'une distribution sélective qui exacerbe certaines officines des réseaux élaborés dans les laboratoires : pas de sélectivité entre pharmaciens. Et l'on reste partout très attaché au monopole de la vente des médicaments par les pharmaciens.

A la base, chez le potard du coin, les réactions sont très variées selon l'âge du praticien, son dynamisme, la taille de son officine, sa date d'installation, sa situation géographique. L'inquiétude existe, latente, plus forte chez les traditionalistes, qui se scandalisent que le monopole du

pharmacien ne s'étende pas à la parapharmacie en raison des principes actifs contenus dans les produits de la défunte « vente exclusive en pharmacie » et du conseil irremplaçable qu'il dispense.

L'inquiétude est plus faible chez certains jeunes qui ne considèrent pas comme une insulte qu'on leur traite de « consommateurs » et sont prêts à se battre à la fois sur le front des prix, de la sélection des produits et de la qualité du conseil. « Mais cela suppose qu'on fasse le ménage chez nous. Qu'on refuse de vendre certaines gélules pseudo-médicamenteuses aux « extraits de cosses de graines de la rédemption » qui font l'objet d'une « déconothérapie » à la mode, sous prétexte que le public en redemande. C'est à ce prix que nous serons crédibles et que nos clients acceptent de payer le prix que nous cotons le recyclage perpétuel de notre personnel et les

autres bénéfices ces exclus de la propriété officielle. Mais ce n'est qu'une velléité qui sera de moins en moins réalisable.

La France compte près de 22 000 officines. Naguère il s'en installait une nouvelle par jour ouvrable. Aujourd'hui le rythme s'est ralenti, et il ne s'en ouvre que 100 à 150 annuellement, à coups de dérogations individuelles. C'est encore excessif.

Et ils ajoutent : « Or à 11 % du marché de la parapharmacie. Si nous sommes les meilleurs, c'est en étant d'excellents commerçants que nous gagnerons des parts supplémentaires de ce marché. Mais ce n'est pas à coups de procès que nous y parviendrons. »

Le coin de l'apothicaire

Au conseil de l'ordre, on est manifestement beaucoup plus juriste que commerçant et, si l'on s'appuie avec raison sur le ministre de la santé et sa détermination, on sous-estime sans doute quelque peu les ressources de l'imagination des grands du commerce, Mammouth, Lesclaire et autres Carrefour. Les procès, en fin de compte, arrangent plutôt ces grands commerçants du commerce ! Les procès les posent en défenseurs du porte-monnaie du consommateur et, si ces grands de la distribution décident demain d'employer de jeunes diplômés de pharmacie, leurs publicitaires et leurs juristes imagineront bien la formule ad hoc. Un « coin de l'apothicaire » avec un badge « diplômé » en lettres d'or pourrait peut-être faire l'affaire...

Au reste, si les pharmaciens veulent éviter que leurs homologues qui n'ont pas pu acheter une officine résistent aux sirènes du grand commerce, peut-être faudrait-il envisager de mieux rétribuer les services des pharmaciens assistants : un salaire brut de 8 000 F par mois en tout début de carrière, cela se conçoit, mais 12 000 F en fin de carrière, est-ce vraiment suffisant ? Il faut bien que ça le soit. Certains pharmaciens envisagent d'intéresser

les synergies des huiles

« Un groupe puissant - Ferruzzi - nous a attrapé par le bras. Sans le comparer à un crocodile, nous avons estimé qu'il valait mieux couper le bras plutôt que d'y passer tout entier... »

Actionnaire majoritaire, avec près du tiers, de Saint-Louis, Worms et C<sup>o</sup> a jugé plus attrayant l'offre de l'italien. Mais M. Dumon a refusé de voir dans cette option une trahison de la banque d'affaires : « Lors de l'attaque de Ferruzzi sur Saint-Louis, Worms a apporté 650 millions de francs en nous octroyant 3 % de BSN. Il a en sus dépensé 100 millions de francs en achetant des actions Saint-Louis. Worms est le seul à avoir montré son affectio societatis », a précisé M. Dumon, ajoutant, sans nommer personne, qu'il était « impossible de mener un projet industriel sans capital stable ».

Un sortir de cette opération, Saint-Louis redevient un groupe sucrier présent dans la conserve et les plats cuisinés (William Sauro) et dans le champagne (Royal Champagne). Il possède plus de 3,5 milliards de francs de liquidités, mais reste muet sur l'affectation qu'il compte leur donner. « Nous essaierons de nous développer dans l'agro-alimentaire ou dans autre chose », indiquait de façon évasive M. Dumon. De son côté, Ferruzzi n'a pas caché sa satisfaction de pouvoir constituer « un groupe huilier de niveau mondial », susceptible de réaliser un chiffre d'affaires de 2,7 milliards de dollars. Leader du marché des huiles de table en France et en Espagne, Lesieur va offrir des synergies avec les activités huilières de Ferruzzi : Central Soya (titration, protéines concentrées d'usage alimentaire) et Oli e Risi (leader en Italie du marché des huiles alimentaires).

Averti de cette transaction, le ministre de l'Agriculture, M. François Guillaume, a invité les agriculteurs français à « constituer pour l'événement un pool financier qui comprendrait le Crédit agricole, Unigrains et Sofiprotol, afin que les étrangers n'arrachent pas toutes les sociétés agro-alimentaires françaises » (2). « Nous sommes étonnés qu'un pan de l'agro-alimentaire français soit parti en trois jours entre les mains d'un groupe étranger, sans même que l'on n'ait été concerté », déclare, de son côté, M. Jean-Claude Sabin, président de Sofiprotol, qui détient 56 % de l'outil de production de Lesieur.

E. F.

(1) L'activité « corps gras » de Lesieur comprend la participation de Lesieur SA dans Lesieur Alimentaire et ses filiales : Kolpe et ses filiales ; NHRM et Excel Toy-Riot.

(2) Unigrains est l'organisme financier des céréaliers qui a vocation à prendre des participations dans l'industrie agro-alimentaire ; Sofiprotol est la société financière de la filière des protéagineux (colza, tournesol, pois, féveroles).

## Benckiser rachète Mira Lanza

La société chimique onest-allemande John A. Benckiser, spécialisée dans la fabrication de festifs et de produits d'entretien (marque Calgon), poursuit sa croissance externe. Elle vient de racheter au groupe agro-alimentaire italien Ferruzzi le contrôle à 54 % de Mira Lanza. Le montant de la transaction n'a pas été rendu public. Mais Benckiser a dû payer un bon prix pour emporter l'affaire.

Mira Lanza (détergents, produits d'entretien, papier hygienique, insecticides) a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 410 milliards de francs (1,85 milliard de dollars). Son entrée dans le giron de Benckiser va porter le chiffre

d'affaires de ce groupe à plus de 2 milliards de francs, qui aura ainsi largement quadruplé en quatre ans.

Benckiser, il est vrai, met les bouches doubles. Implantée à Ludwigshafen (Rhénanie-Palatinat) à l'ombre de la BASF, cette firme onest-allemande a, dans l'intervalle, racheté les édifices lessives Saint-Marc de la région bordelaise, puis l'an dernier toutes les activités nationales et internationales dans les produits ménagers (détergents pour lavo-vaisselle, produits d'entretien, hygiène corporelle) de la société américaine Ecolab inc. avec les usines de Dorado (Porto-Rico), Florence (Italie), et Sydney (Australie).

## EN BREF

● Faible participation à la journée d'action dans les banques. — La journée d'action dans les banques, le jeudi 18 février, pour protester contre le projet de neuf cent suppressions d'emplois au Crédit du Nord, a été relativement peu suivie. Plusieurs centaines de personnes ont manifesté à Paris. Au Crédit du Nord, où l'intersyndicale (CFDT, FO, CFTC, SNB-CGIC) avait appelé à vingt-quatre heures de grève, et la CGT à une demi-journée, le mouvement a été suivi par plus de 15 % des salariés à Paris, et environ 20 % à Lille et sa région pour un arrêt de travail d'une heure. Par ailleurs, le SNB-CGIC et la CFTC ont refusé le projet d'accord salarial 1988 proposé par l'Association française des banques.

● Journée d'action CGT le 24 mars « pour les libertés ». — Le bureau confédéral de la CGT a annoncé, le 18 février, une « action nationale pour les libertés » le 24 mars. Cette journée sera « l'occasion d'une coordination des activités et initiatives sur le plan national ». Les organisations de la CGT sont invitées à prendre « des dispositions pour saisir et faire juger l'opinion publique de la gravité du constat réel en matière d'atteintes aux libertés et de répression ».

## en février dans Ordinateurs & BANQUE

- BANQUE PALLAS
  - CORTAL
  - CRCA DE LA SOMME
  - CREDIT DU NORD
  - CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE
  - LEVEN CHAUSSIER
  - MOBIL OIL
- le numéro 35 FF

## budget de M. Reagan

Le budget de M. Reagan pour 1988 prévoit une réduction de 10 % des dépenses militaires et une augmentation de 15 % des dépenses sociales.

## La loi d'urgence

Le gouvernement a adopté une loi d'urgence relative à la réforme de la justice.

## Production industrielle

La production industrielle a augmenté de 2 % en janvier 1988.

## Le chômage

Le chômage a augmenté de 100 000 personnes en février 1988.

## Le commerce

Le commerce a enregistré une hausse de 1,5 % en février 1988.

## Le tourisme

Le tourisme a augmenté de 5 % en février 1988.

**SCHUUUSS!**

Découvrez la Supercinq Schuss série limitée, 3 ou 5 portes, GTR, GTS, GTD ou Automatic. Forfait Schuss : volant cuir, lave-vitres électriques à l'avant, vitres teintées, 2 rétroviseurs extérieurs réglables de l'intérieur, condamnation électromotrizée des portes latérales avec commande à distance, fonctionnalité arrière 1/3 2/3..., la Supercinq vous emmène tout schuss. Combinaison unique : boucliers, protections latérales, enjoliveurs, calandre, tout s'harmonise avec le ton de la carrosserie : blanc, argent ou gris tungstène. Modèle présenté Renault Supercinq GTR 5 portes : 63 200 F prix clés en main au 01/02/88. Garantie anti-corrosion Renault 5 ans. DIAC votre financement.

RENAULT présente elf

RENAULT DES VOITURES A VIVRE

AFFAIRES

Après M. Reagan, M<sup>me</sup> Thatcher autorise les opérateurs privés

Un tournant libéral dans les télécommunications par satellite

Le monde des satellites est à la veille d'un bouleversement radical : le gouvernement britannique vient de faire un pas de plus vers la déréglementation des télécommunications en lançant un appel d'offres qui permettra à six nouveaux opérateurs privés de proposer des liaisons satellites spécialisées (voix, données informatiques et images).

Cette décision est une pierre dans le jardin d'intérêt, l'organisation internationale dépendante de l'ONU par laquelle transitaient toutes les communications intercontinentales. Le monopole dont elle jouit — et qui permet d'opérer un « passage » sur le prix des télécommunications mondiales entre les zones les plus rentables des pays développés et les régions déshéritées du Sud — chancelle sous les coups de boutoir des opérateurs privés américains qui, depuis 1983, tentent d'introduire une concurrence sur ce marché avec la bénédiction de M. Reagan.

Plusieurs entreprises américaines se sont mises sur les rangs au fil des ans. Mais l'une d'elles, Pan Am Sat, a pris une longueur d'avance : dans quelques semaines, elle lancera, en effet, le premier satellite privé

international au-dessus de l'Atlantique. Pan Am Sat se heurte cependant à une difficulté de taille : il ne sert à rien d'avoir un satellite en l'air si, à terre, n'existent pas les installations capables de recevoir ses émissions. D'où une quête pour obtenir en Europe des « droits d'atterrissage ». C'est là que les difficultés de Pan Am Sat ont commencé car l'opérateur privé américain s'est heurté aux administrations européennes des télécommunications qui hésitent à déplaire à l'intéressé et ne semblent pas prêtes à prendre le risque de « casser » tout le réseau international des communications par satellite (le Monde du 8 janvier).

Pan Am Sat s'est donc adressé au pays le plus « libéral » en matière de télécoms : la Grande-Bretagne. M<sup>me</sup> Thatcher ne pouvait rester sourde aux apôtres de la concurrence. Non seulement elle a autorisé l'opérateur national de téléphone, British Telecom, mais, en plus, elle lui a donné un challenger : Mercury, filiale de Cable and Wireless, groupe qui cresse lui-même de grandes ambitions sur le marché des communications internationales.

Comme les choses tardaient toutefois, le président de Pan Am Sat n'a pas hésité à s'adresser directement au président des Etats-Unis pour lui demander de prendre des mesures de rétorsion contre l'industriel britannique tant que ce marché lui restait fermé... Ces derniers jours, Pan Am Sat avait même obtenu du département américain du commerce qu'il demande à plusieurs administrations européennes des P et T des « explications »...

L'avancée des Britanniques devrait donc satisfaire Pan Am Sat. Certes, le duopole (British Telecom et Mercury) sera maintenu jusqu'en 1990 en Grande-Bretagne sur le réseau téléphonique de base. Mais ce sont toutes les liaisons spécialisées internationales — de loin les plus rentables — qui risquent à terme d'échapper aux opérateurs traditionnels.

Par effet de domino, toute l'Europe pourrait donc être contrainte de compter avec les opérateurs privés. Une brèche semble bien ouverte dans l'organisation mondiale des télécommunications par satellite.

FRANÇOISE VAYSSE.

Les tractations pour la Société générale de Belgique

Les négociations butent toujours sur le rôle que jouerait M. De Benedetti

BRUXELLES de notre correspondant

Sans se presser et dans un silence qui contraste fort avec les coups de théâtre médiatiques des précédentes semaines, les principaux protagonistes de l'affaire du contrôle de la Société générale de Belgique pourraient aboutir à un compromis dans les jours qui viennent. C'est du moins ce que l'on pensait à Bruxelles et à Paris, où se sont déroulées durant toute la semaine une série de négociations « croisées », dont il est impossible de déceler l'échec.

En résumé on peut dire que les trois principaux groupes en présence — les « Italo-Français » de Carlo De Benedetti, les « Français » de Suez et les « Belges » de la Générale — commencent à comprendre qu'ils sont tous les trois « incontournables ». A moins que l'un d'eux ne jette l'éponge, ils semblent condamnés à s'étendre, du moins dans un premier temps. D'autant plus, et c'est important, que tous ont mis beaucoup d'argent dans l'affaire et qu'aucun ne peut attendre éternellement que cet argent rapporte. L'état des troupes dans les trois camps peut faire l'objet du diagnostic suivant :

« Les Belges ». — Même dispersés et terriblement minoritaires, ils sont au centre du dispositif, puisqu'ils peuvent faire basculer la majorité d'un côté (Suez) ou de l'autre (De Benedetti). La vente, mercredi 17 février, par la Royale belge — la première compagnie d'assurances du pays — de toutes ses actions de la Société générale à la Banque générale de Luxembourg (elle-même filiale de la

Société générale) a resserré les liens autour de la « vieille dame ».

Cette vente aurait aussi marqué le retrait du groupe Bruxelles-Lambert — deuxième holding du pays et actionnaire important de la Royale — du feuillet autour de la Générale. M. Albert Frère, le numéro un du groupe, et son bras droit, M. Gérard Eskenazi, se retirent donc, mais en emportant une coquette plus-value, puisqu'ils auraient vendu leurs actions à la Royale pour 5,25 milliards de francs belges.

« Pour le moment, commentait un agent de change, seul Albert Frère a donc gagné de l'argent dans cette histoire ». Ce départ du groupe Bruxelles-Lambert ne semble pas faire l'affaire de M. Carlo De Benedetti. M. François Soreau, le représentant du « condottiere » à Bruxelles, déclarait ainsi au Soir du 19 février : « Nous ne pouvons que regretter que la Royale belge soit sortie du jeu, car nous avons toujours pensé que le groupe Bruxelles-Lambert était, dans cette affaire, un partenaire important et constructif... »

« Nous avons besoin de lui »

Des négociations avaient d'ailleurs eu lieu ce week-end entre les représentants de GBL de M. Albert Frère et ceux de CERUS. Les « Belges » doivent aussi trouver un ou plusieurs fédérateurs pour remplacer M. André Leysen, le patron de Govaert.

A Bruxelles, le nom de M. Maurice Lippens, le numéro un des Assurances générales (8 % des titres de la Société générale), est souvent cité. Il serait, en effet, à

même de ne pas heurter les nombreuses sensibilités du pays « francophone flamant », comme ironisaient ses amis. Il aurait aussi l'appui des gestionnaires de la Générale. Les actionnaires belges pourraient aussi se servir de la Société nationale d'investissements (SNI), le premier holding public du pays, comme fédérateur et comme paravent.

« Les Français » de Suez. — Ils ont mis suffisamment d'argent dans cette affaire pour s'en préoccuper. Cette réflexion d'un des protagonistes illustre bien que les dirigeants du groupe français, en dépit de leur mutisme, semblent bien décidés à continuer jusqu'au bout. Possédant 20 % des titres de la Générale et comptant, dit-on à Paris, sur l'appui de la Compagnie générale d'électricité (4,5 % des titres), de la Banque Lazard (4,5 % aussi), le groupe semble ainsi, avec l'appui du noyau dur des « Belges », dépasser la barre fatidique des 50 %.

« Les Italo-Français » de CERUS. — Le groupe a connu quelques déboires récemment. Le jugement, jeudi 18 février, du tribunal de commerce de Bruxelles le déboutant de ses actions contre trois filiales de la Générale, qu'il accusait d'avoir vendu leurs actifs ; la vente des actions de la Royale belge et le départ de GBL, dus peut-être à l'échec des négociations du week-end dernier. Le point de vue de M. De Benedetti n'a pas changé : il accepte toutes les formules de compromis, à condition de conserver la responsabilité du management de la société. « Nous avons pourtant besoin de lui », affirme un homme d'affaires belge, et peut-être que nous arriverons à le convaincre. Si les négociations aboutissent ce week-end, il faudra, de toute manière, du temps pour « habiller » le compromis, afin que chacun puisse apparaître comme vainqueur. A moins qu'un coup de théâtre d'intervienne d'ici là.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Les Sicav du Groupe des Banques Populaires 1851 agences à votre service.

Situation au 31.12.1987	Actif net (en millions de francs)	Valeur liquidative de l'action (en francs)	Dernier dividende réparti (en francs)	Répartition de l'actif (en %)		
				Valeurs françaises	Valeurs étrangères	Autres emplois**
<b>Sicav actions</b>						
Valeurs françaises						
<b>FRUCTIFRANCE</b>	3103,62	611,89	19,51 (1987)	94,44	5,44	0,12
<b>SICAV A.A.A.</b> Actions Agro-Alimentaire	346,40	659,55	10,55 (1987)	90,33	6,64	3,03
<b>FRUCTIMMO (1)</b>	133,51	220,26	—	66,35	7,15	26,50
Valeurs diversifiées						
<b>PLANINTER</b>	387,65	771,06	20,92 (1987)	51,46	44,14	4,40
<b>VALOREM</b>	502,33	430,32	10,63 (1987)	57,70	40,48	1,82
<b>FRUCTIVALOR</b>	449,84	411,75	13,75 (1987)	57,59	39,09	3,32
<b>Sicav obligations</b>						
Revenus trimestriels						
<b>FRUCTIDOR</b>	1035,63	237,36	5,00* (1987 acompte)	94,47	—	5,53
<b>SICADSEN</b> (Casden Banque Populaire)	347,74	707,18	15,00* (1987 acompte)	98,54	—	1,46
Valorisation du capital						
<b>FRUCTI-CAPI</b> (Obligations françaises)	628,71	305,84	9,14 (1987)	83,70	—	16,30
<b>FRUCTI-ECU</b> (Obligations en monnaies composant l'Ecu)	502,51	563,69	16,73 (1987)	39,40	42,71	17,89
Obligations de première catégorie						
<b>FRUCTI-PREMIÈRE</b>	764,47	11150,53	966,10 (1987)	90,87	—	9,13
<b>Sicav court terme</b>						
<b>FRUCTIVAR</b>	1897,72	83394,54	1814,54 (1987)	82,84	—	17,16
<b>FRUCTI-ASSOCIATIONS</b>	3854,78	1365,84	30,45 (1987)	52,27	—	47,73
<b>VALORG</b> (Casden Banque Populaire)	660,44	1551,68	10,78 (1987)	55,77	—	44,23
<b>PARNASSE VALOR</b> (Casden Banque Populaire)	69,64	1100,31	86,83 (1987)	91,65	—	8,35
<b>FRUCTI-COURT</b>	8662,19	107953,54	1812,89 (1987)	48,09	—	51,91

\* Dernier coupon trimestriel versé  
\*\* Bons du Trésor, créances négociables, Sicav CT et liquidités.  
(1) Ouverte le 04.08.1987.



Les suites de l'affaire COGEMA

Un administrateur judiciaire est nommé pour diriger Arbitrage SA

Le tribunal de commerce de Paris a nommé, le jeudi 18 février, un administrateur judiciaire, M<sup>re</sup> Claude Levat, pour régler le cas de la société Arbitrage SA, en dépôt de bilan depuis deux semaines, qui est au cœur de l'affaire Cogema. Il pourrait, selon deux membres du conseil d'administration d'Arbitrage SA, procéder à sa liquidation et licencier les cinquante salariés restant dans l'entreprise, qui a suspendu ses activités et dont l'ancien président, M. Jean-Marc Aletti, est en fuite et recherché par Interpol. Depuis son départ, un nouveau conseil d'administration a été nommé, présidé par M<sup>me</sup> Héliette de Rieux, mère de M. Aletti ; il comprend également M. et M<sup>me</sup> Claude Martin, respectivement conseil juridique et actionnaire, et M. Christian-Jacques Soubiran, remplaceur, opérant notamment avec la charge Buisson.

Tandis que l'enquête policière portant sur l'activité de M. Aletti et ses liens avec la charge Buisson se poursuit, la chambre de compensation des instruments financiers de Paris (CCIFP), organisme de surveillance du MATIF (marché à terme des instruments financiers), sur lequel opérait Arbitrage, devait remettre, le vendredi 19 février, son rapport sur l'escroquerie de 259 millions de francs dont a été victime la COGEMA.

La plupart des sociétés qui, en raison de leur activité sur le MATIF et de leurs liens avec la charge Buisson, ont été citées comme victimes potentielles d'Arbitrage SA (le Monde du 19 février) ont démenti avoir subi des pertes importantes. Gaz de France, la SNCF et Charbonnages de France ont

démenti formellement avoir travaillé avec Buisson ou Arbitrage. La Sécurité sociale, également citée, ne figurait pas, selon la CCIFP, parmi les clients de la charge, et n'est pas intervenue sur le MATIF ; bien que deux caisses de retraite complémentaires (ARCO et AGRC) aient admis qu'elles étaient actives sur le MATIF, mais seulement pour des opérations de couverture de faible ampleur. Elles ne seraient également pas en relation avec Arbitrage.

L'Agrospeziale, dans un communiqué, affirme qu'elle n'a jamais été en relation avec Arbitrage, mais qu'elle a disposé, entre mai et septembre 1987, d'un compte à la charge Buisson. « Les opérations ont porté exclusivement sur l'achat ou la vente de contrats notionnels MATIF », précise la compagnie, et elles se sont traduites par une perte de 300 000 F.

Le groupe Total, dans un long communiqué, affirme que les quatre opérations qu'il a faites sur le MATIF, d'avril 1986 à juin 1987, par l'intermédiaire de la charge Buisson, se sont soldées par un résultat globalement positif de 7 millions de francs. Des quatre opérations, détaillées dans le communiqué, une seule, destinée à la couverture d'un emprunt à taux fixe, s'est déroulée avec un résultat négatif de 11 millions.

La Caisse des dépôts, enfin, précise qu'elle « n'a jamais coté un mandat de gestion » à Arbitrage, mais qu'elle opérait sur le MATIF par l'intermédiaire de la charge Buisson.

VÉRONIQUE MAURUS et DOMINIQUE GALLOIS.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT



« Reprise du travail chez Ford lundi 22 février. — Le travail doit reprendre chez Ford le lundi 22 février : 70 % des ouvriers de Ford Grande-Bretagne, consultés jeudi 18 février, ont approuvé l'accord conclu le mardi 16 avec la direction, prévoyant une hausse des salaires de 7 % en 1988 et d'au moins autant en 1989, et des consultations sur la réorganisation du travail pour accroître la productivité. La grève, qui avait commencé le lundi 8 février, se terminera donc à la fin de cette semaine.

Le poids de la dette du tiers-monde

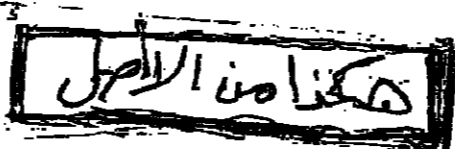
La cotation de huit banques américaines est abaissée

L'agence new-yorkaise Moody's a abaissé la cotation de huit banques américaines, à commencer par celle de J.P. Morgan, qui était la dernière à profiter du prestigieux AAA. Cette cotation (rating) est la plus élevée dans l'appréciation qui est donnée à l'ensemble des risques encourus par une banque sur ses engagements. Dans le cas de J.P. Morgan, maison mère de Morgan Guaranty Trust, c'est la dette à long terme qui perd son triple A pour être ramenée à AA1, en raison des engagements de la banque sur l'Amérique latine.

Cette « dégradation » est vivement contestée par la banque, dont les ratios de « couverture » des risques par les capitaux sont parmi les plus élevés du monde, et qui a pris des initiatives originales pour traiter le problème de l'endettement du tiers-monde. L'accompagnement dans cette « dégradation » Bankers Trust, Chase Manhattan, Chemical Corp., Manufacturers Hanover, Bank America Corp. et Irving. L'impact d'une telle mesure sur le coût de refinancement de ces établissements paraît devoir être minime, leur situation ayant déjà été prise en compte par le marché.

En Grande-Bretagne, la Midland Bank a porté de 916 millions de livres sterling à 1,02 milliard de livres (environ 10 milliards de francs), pour l'exercice 1987, qui va donc supporter une perte, avant impôt, de 505 millions de livres (5 milliards de francs), la plus forte jamais engagée par une banque britannique. En conséquence, les provisions totales de la Midland atteignent 29 % de ses risques sur les pays en difficultés de paiements (4,1 milliards de livres, soit 40 milliards de francs).

A titre de comparaison, rappelons que la Deutsche Bank a atteint un taux de provisionnement de 70 % sur ces mêmes risques, et qu'en France la BNP a porté le sien de 40 % à 50 % en 1987, probablement imitée par la Société générale.

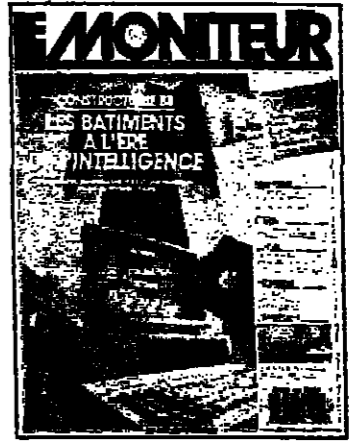




(Publicité)

# CONSTRUCTIQUE 88

Les 5<sup>e</sup> Journées « Informatique et construction »  
organisées par les Publications du Moniteur  
sous le haut patronage du ministère de l'Équipement.  
Pour tout savoir sur l'application  
des nouvelles technologies dans le bâtiment.



## «LE MONITEUR, PARTOUT OU LES PROFESSIONNELS BOUGENT»

Trois questions à M. N. Vigier,  
PDG des Publications du Moniteur

Quelles raisons ont conduit «Le Moniteur» à organiser, depuis cinq ans, une manifestation consacrée aux nouvelles technologies ?

M.N. VIGIER. — Notre journal, pour bien suivre les évolutions de la construction, veut — et doit — être présent partout où les professionnels du secteur, ses lecteurs, bougent. C'est-à-dire partout où ils témoignent de leur vitalité, de leur créativité, de leur dynamisme. Nous le faisons en architecture lorsque nous participons à la campagne «Architectes, architectes» ou lorsque nous distinguons chaque année, par nos prix, des bâtiments et leurs concepteurs. Nous le faisons dans le domaine des nouvelles technologies, avec les journées «Informatique et Construction» aujourd'hui baptisées «Constructi-que», parce que nous constatons à quelle vitesse les professionnels français intègrent non seulement les applications de l'informatique, mais aussi tous les réseaux et les outils nouveaux qui gagnent le bâtiment.



et Construction» : rapprocher deux mondes qui se connaissent peu. Le pas est franchi aujourd'hui. Le succès de «Constructi-que» le montre avec ses 3 500 m<sup>2</sup> d'exposition, ses ateliers, ses conférences. La construction affiche ici sa capacité à dominer un vaste ensemble de méthodes et de produits qui transforment l'acte de construire, mais aussi la nature même de l'objet construit.

Quels sont les points saillants de Constructi-que 88 ?

M.N. VIGIER. — L'émergence d'une nouvelle race de bâtiments : les immeubles intelligents, c'est-à-dire câblés et communicants. Le développement des matériels et des logiciels à la disposition des utilisateurs. Et une dimension qui s'impose dès aujourd'hui à toutes les activités économiques : l'européanisation des problèmes et des stratégies.

Précisément, que vous enseignent ces cinq années de manifestations consacrées à l'informatique et à la construction ?

M.N. VIGIER. — L'univers de la construction est en pleine évolution. Le secteur que l'on disait encore archaïque il y a quelques années et en retard dans le domaine de l'informatique regagne du terrain à vive allure. C'était l'objectif de nos premières journées «Informatique

## QUAND L'INTELLIGENCE VIENT AUX BATIMENTS

Câblés du sol au plafond, dotés des outils de communication les plus sophistiqués, ils participent désormais à l'image des grands groupes.

La notion d'immeuble intelligent, qui suscite en Europe un intérêt croissant, est née aux États-Unis dès 1980. Mais, le terme même d'immeuble intelligent n'est pas toujours employé avec la même signification. On peut toutefois convenir qu'un immeuble est intelligent quand il est capable d'inclure, aujourd'hui, les techniques les plus avancées d'échange d'information et de communication. Et qu'il est prêt à accueillir celles qui naîtront demain.

Actuellement, il existe deux sortes d'immeubles intelligents : les premiers abritent plusieurs sociétés locales, qui se partagent les ressources en informatique et en télécommunications, les seconds, une entreprise unique. Dans ce dernier cas (le plus répandu en France), il s'agit généralement du siège social d'une entreprise, conçu en suivant un plan de charge élaboré par ses soins, en fonction de ses propres besoins. En équipant leur siège social des systèmes de communication les plus sophistiqués, les entreprises se dotent d'une référence exceptionnelle en matière d'ingénierie et d'installation de réseaux. L'intelligence des espaces de travail fait désormais partie de l'image de marque. Plus : de la stratégie des grandes sociétés.

commercial, devrait constituer une véritable vitrine de savoir-faire du groupe en matière de pré-câblage d'immeubles et de mise en œuvre de ses solutions «blue-green» dans le domaine de l'information et de la communication d'entreprise.

La tour Bull, conçue selon les derniers critères des immeubles intelligents par les architectes Andrault et Parat et construite par Sati, accueillera 2 000 collaborateurs tous équipés d'une station de travail connectée au réseau central.

**BOUYGUES, LE CHALLENGER**  
Depuis le 4 janvier 1988, «Challenger», le nouveau siège social du groupe Bouygues, loge quelque 2 800 collaborateurs. Conçu pour regrouper l'ensemble des activités de la société et faciliter leur communication, il devrait aussi jouer un rôle pilote en informatique de pointe. En effet, IB2 Technologies, filiale de Bouygues et d'IBM France, par la mise en commun des expériences et des compétences de ses deux actionnaires a cherché à faire de «Challenger» un centre expérimental européen de communication. Par personne, il a été prévu au minimum un micro-ordinateur (IBM PC), connecté à un réseau local innovant : l'anneau à jonction électronique.

Les bâtiments ont été systématiquement pré-câblés. Les câbles informatiques et téléphoniques rayonnent par faux plancher, alors que les faux-plafonds abritent les dispositifs d'éclairage et de climatisation. Chaque plan de travail est équipé d'un boîtier multifonction fournissant les courants forts et les courants faibles. Au total, 4 300 boîtiers ont été installés, laissant ainsi libre l'agencement des bureaux paysagers.

Autre caractéristique spectaculaire : la gestion technique centralisée (GTC) assure, par l'intermédiaire de 5 000 capteurs répartis dans les bâtiments, la régulation de la climatisation et le pilotage des installations électriques et hydrauliques. Mais la particularité de la GTC tient à ce qu'elle contrôle un bâtiment qui se trouve quasiment en balance thermique. Grâce à une boucle d'eau qui récupère l'énergie mécanique et solaire dégage par les ordinateurs, les chambres froides, et les façades.

**LE PLAN DE SPIE**  
Au printemps, les directions, les services centraux, les équipes d'ingénierie et de direction de projet de Spie Batignolles se regrouperont au sein d'un nouveau siège social, dans le parc de Saint-Christophe à Cergy-Pontoise. Objectif : assurer la synergie entre les cinq branches d'activité (électricité nucléaire, génie civil et bâtiment, ingénierie et ensembles industriels, canalisation, promotion) par l'élaboration d'un plan de communication original et la mise en place d'une infrastructure permettant de le supporter. Dans ce siège «intelligent» le pré-câblage est systématique. Chaque poste de travail est raccordé à un faisceau de câbles à trois prises : électricité, téléphone, télématique. Le double pré-câblage (téléphonique et informatique) réalisé selon la même densité et la même qualité offre la particularité de basculer à la demande tout ou partie du pré-câblage téléphonique vers l'informatique et inversement.

bureaux modernes doivent être capables d'accueillir des technologies qui, véritable système nerveux, soient au service de l'efficacité et de la performance des utilisateurs, et de s'adapter aux technologies d'avenir. Ce sont les «immeubles intelligents». Ainsi, Francis Bouygues a voulu que notre siège, Challenger, soit un outil efficace et représentatif du modernisme du groupe.

Dans le domaine de l'habitat, il faut également prendre en compte des besoins nouveaux.

Mais, attention : la maîtrise de ces technologies demande des compétences fortes.



ANDRÉ MERCIER  
Président de la REE

Quels sont les enjeux de la domotique pour les industries électriques, électroniques et informatiques ?

Ceux-ci sont importants puisque, selon certaines études, les ventes de systèmes domotiques sont estimées sur dix ans (1990-2000) à 25 milliards de francs pour la France et à 125 milliards pour l'Europe.

L'essor de ce nouveau marché est inéluctable : il est lié, par exemple, à la nécessité de gérer de façon rationnelle le parc d'appareils ménagers installés dans nos logements et aux nouveaux modes de vie de nos concitoyens.

Nos industries préparent l'habitat européen de demain en participant à un grand programme dans le cadre d'Eureka et à des actions concertées avec la Fédération nationale du bâtiment.



RENÉ RUSSO  
Président d'IB2

Quel est l'enjeu des «bâtiments intelligents» ?

Le concept d'immeuble intelligent suppose qu'un objectif majeur de l'architecte, du constructeur et du promoteur soit d'offrir à l'utilisateur, non seulement un lieu, mais surtout un outil de travail.

L'ouvrage construit doit, par sa conception, permettre de mieux satisfaire des exigences diverses : ergonomie, rentabilité d'exploitation, maintenance des équipements et sécurité. Mais il doit essentiellement, par les fonctionnalités offertes, participer à l'amélioration de la productivité de l'entreprise, à sa compétitivité. L'une des plus importantes est l'aptitude de l'immeuble, par son infrastructure et les équipements préinstallés, à répondre aux besoins de ses occupants en communication d'entreprise.

Dans ce domaine, les solutions adoptées doivent permettre de suivre sans difficulté les évolutions rapides de la technologie. C'est à ce titre que l'immeuble intelligent est un enjeu important, aussi bien pour le monde du bâtiment que pour ceux de l'informatique et des télécommunications.

23-24-25 FÉVRIER



GEORGES DE BUFFEVENT  
PDG de SPIE BATIGNOLLES

Quel est, pour le bâtiment, l'enjeu des nouvelles technologies ?

Intégrer dès l'origine dans la conception ou la rénovation des bâtiments le souci fondamental de communication entre les hommes, tel est l'enjeu des «bâtiments intelligents». Ceux-ci se caractérisent par une infrastructure conforme aux normes internationales compatibles avec plusieurs systèmes informatiques et avec les réseaux publics ; la mise en convergence de la téléphonie et de l'informatique ; la mise en place d'un poste de travail informatisé sur chaque bureau ; la création de systèmes de gestion administrative destinés à faciliter la vie quotidienne.

Les nouvelles technologies pour le bâtiment constituent un mouvement important vers l'amélioration du cadre de travail et de la qualité de la vie.



JACQUES BRUNIER  
Président de la RNB

Que représente la domotique pour les industries de la construction ?

Trois éléments principaux : un marché important, une aspiration essentielle des Français et l'occasion pour nos entreprises de faire valoir leurs compétences.

Les études les plus sérieuses estiment que pour la seule activité bâtiment, le marché de la domotique représentera un chiffre d'affaires annuel de 2,5 milliards de francs au cours des dix prochaines années. Il s'agit certes d'une fraction de notre chiffre d'affaires global qui s'établit à 350 milliards de francs, mais d'une fraction significative.

Les études de marché réalisées jusqu'à présent témoignent que les Français veulent habiter autrement. A cette attente du marché a correspondu en France une forte mobilisation de tous les acteurs, entrepreneurs, industriels, fournisseurs d'énergie, télécommunications ou pouvoirs publics.



MICHEL DERRESSE  
Directeur général  
construction BOUYGUES

Quel est, pour le bâtiment, l'enjeu des nouvelles technologies ?

L'intégration, dans le bâtiment, des technologies nouvelles (bureautique, communication, domotique...) est, pour notre profession, un enjeu important. Les besoins des utilisateurs évoluent, notre marché est en pleine mutation : nous devons nous adapter. Par exemple, les immeubles de

## TROIS JOURS POUR PREPARER DEMAIN

Six conférences internationales, 31 ateliers couvrant l'ensemble des applications actuelles ou potentielles des nouvelles technologies, 3 500 m<sup>2</sup> d'exposition et 150 firmes représentées.  
Une occasion unique, pour les professionnels de la construction, de trouver des réponses à leurs interrogations et de dialoguer avec les meilleurs experts.

Parmi les temps forts de Constructi-que 88 (23-24-25 février) :

● **UNE SEANCE INAUGURALE**, le mardi 23 février au matin, sur le thème des «bâtiments intelligents». Avec l'intervention du ministre de l'Équipement, Pierre Méhaignerie.

● **TRENTE ET UN ATELIERS** couvrant l'éventail des applications concrètes actuelles ou potentielles des nouvelles technologies dans la construction. De la DAO en architecture aux immeubles pré-câblés en France, en passant par l'informatique de gestion, les systèmes d'aide à la décision, le point sur les matériels et les logiciels adaptés aux PME du bâtiment.

● **DES CONFÉRENCES INTERNATIONALES** de haut niveau placées sous la présidence d'experts.

### RENSEIGNEMENTS

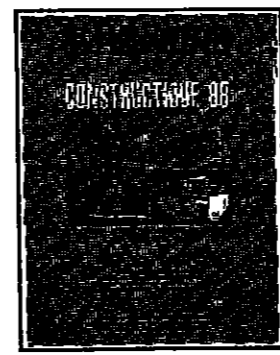
TELEPHONE  
**(1) 42.96.15.50**  
MINI  
**3615 CODE MONITEL**  
L'exposition est ouverte  
de 8 h 30 à 18 h 30

Les dernières inscriptions  
aux conférences  
et aux ateliers pourront  
être prises sur place.

### «LE MONITEUR» ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS LA CONSTRUCTION

A l'occasion de Constructi-que 88, «Le Moniteur», l'hebdomadaire de la construction et du cadre de vie, publie :

● Un supplément spécial diffusé à 90 000 exemplaires et à tous les visiteurs de Constructi-que 88 au palais des Congrès, à Paris ;  
● Avec ce supplément, une démonstration réalisée avec l'association Logiciel 92, qui rassemble des partenaires de la construction (architectes, ingé-



nieurs, économistes, informaticiens...). Chaque semaine, «Le Moniteur» fait place, parmi ses pages techniques, à la construction et aux nouvelles technologies dans la construction.

### ● UNE EXPOSITION DE 3 500 M<sup>2</sup>, 150 SOCIÉTÉS REPRÉSENTÉES

Abacad : ABS Informatique ; Ader Bâtiment ; All Systems ; Alcoc ; ABC Alphatechnology ; Amazon ; Apogée ; Apple ; Archilog ; Assijus ; Aves ; Informatique ; Aze et Stratégie ; Barisoft ; Batistem ; Bernard Informatique ; Besocib ; Bull ; Cad Consult ; Cated ITBTP ; Citab ; Club Yeti Informatique ; Cobra ; Creative AIB ; CSTB ; CTICM ; CIM ; Delta Concept ; Derbi ; DGB ; Dialogue ; Domotique Conseil-IFC Marketing ; Domocconcept ; Dyalog ; Ecopocom Xao ; Ecolanncap ; Electricité de France ; Editions Eyrolles ; Espace et Stratégie ; Espace Informatique ; Etua Delhomme ; Experdata ; Gaz de France ; Groupe Informatique Bâtiment ; Gmfor ; Graitec ; Groupe Tens ; IBM France ; Compagnie IBM France ; ICAD ; IGN ; Info Tech S.A.R.L. ; Intergraph ; JPK Conseil ; Keops ; K PSP ; Logiciel 92 ; Logik ; LSE ; Mecolox ; Mecanorma Technologies ; Melart ; Mesys BTP ; Mid ; Mips ; Olivetti Logatux ; Plan Caleul ; Prestige Informatique ; Prime France ; Progeni ; SIB ; Safel ; Secor ; Seric ; Sero ; Semat ; Sifra ; Société d'Informatique Graphique ; Socotec ; Somopresse ; Star Informatique ; STH ; Strafor ; Tao Informatique ; Treony Inforbat ; Urbavision ; Usine nouvelle ; Varva ; ZH Computer ; etc.

CETTE PAGE A ÉTÉ RÉALISÉE PAR LES PUBLICATIONS DU MONITEUR, 17, RUE D'UZÈS, 75002 PARIS. TEL. (1)42.96.15.50





ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	CULTURE	ÉCONOMIE	SERVICES	MINITEL
3 La situation dans les territoires occupés par Israël. 4 L'affaire Waldheim. 5 Chypre : l'élection présidentielle. 6 Les primaires aux États-Unis. 6 Australie : l'émergence d'un militantisme aborigène.	7-8 M. Jospin annonce qu'il quittera la tête du PS après l'élection présidentielle. 9 M. Chirac à Dijon. - « Journal d'un amateur », par Philippe Boucher. 23 Presse.	10 Les membres d'Action directe devant la cour spéciale de Paris. 11 Une nouvelle encyclopédie sociale. 22-23 Sports : les Jeux olympiques de Calgary.	12 Expositions : Cy Twombly et Julien Schnabel à Paris. - Photographie : une création collective au Musée de Toulon. 14 Cinéma : <i>Bemadatta</i> , par Jean Delannoy. - Communication : concentration dans les industries techniques de l'image.	30 La reprise de la Bourse de Paris. - Le président d'UTA veut contraindre les navigateurs à des concessions importantes. 31 L'offensive des hypermarchés dans la parapharmacie. 34-35 Marchés financiers.	Abonnements ..... 2 Annonces classées ..... 29 Carnet ..... 23 Campus ..... 24 Météorologie ..... 24 Jeux, mots croisés ..... 20 Loto ..... 24 Radio-télévision ..... 16 Philatélie ..... 24	● Bourse : dès 15 h 30 la cote en direct. BOURSE ● Le temps des OPA OPA ● Jouer au billard américain. JEUX Actualité, International, Campus, Jeux, FVAM, Télémarket. 36-15 tapez LEMONDE

### La Compagnie du Midi prend des mesures anti-OPA

Pour se mettre en mesure de mieux résister à une offensive extérieure ou à une OPA, la Compagnie du Midi, présidée par M. Bernard Pagézy, va augmenter le nombre de ses titres en circulation par absorption de filiales, échange d'actions et augmentation de capital. Accroissant le rythme d'un programme préférentiel, la Compagnie va absorber la compagnie Brasseries et glaciers internationales (BGI) et la Société immobilière et financière des allumettes (SIFA), sociétés qu'elle contrôle déjà à 70 %.

Par ailleurs, la compagnie d'assurances britannique, Equity and Law, acquise à l'autonomie de gestion, sera apportée à la filiale AGP SA, qui regroupe les activités d'assurance du groupe, et qui fera l'objet d'une offre publique d'échange contre les titres Midi, l'offre d'échange portant également sur les actions des filiales Immeuble de la plaine Monceau, Compagnie financière de Paris, Entrepôts et magasins généraux de Paris et Clause SA. Enfin, le capital de la Compagnie du Midi va être augmenté par émission d'actions en numéraire, pour l'acquisition desquelles les actionnaires renonceraient à leurs droits préférentiels.

On sait que, la semaine dernière, redoutant vraisemblablement une offensive d'intérêts étrangers (on a parlé de Britanniques), le groupe d'assurances italien General avait porté sa participation de 4,9 % à 9,5 % dans le capital du Midi, sans l'assentiment de ses dirigeants.

● M. Léotard inaugure à Lyon une nouvelle école supérieure pour la musique. — En inaugurant le jeudi 18 février les nouveaux locaux du Conservatoire national supérieur de musique (CNSM) de Lyon, M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, a souligné que « la continuité doit l'emporter sur la rupture ». La présence de M. Raymond Barre, qui, alors premier ministre, décida en 1979 de créer à Lyon la deuxième grande école de musique, celle de M. Jean-Philippe Lecat, qui était alors son ministre de la culture, attestait de cette pérennité.

● Le satellite allemand de télévision directe est « pratiquement perdu ». Le ministre allemand des PTT, le Bundespost, a dit se résoudre à admettre hier qu'il n'y a « pratiquement plus d'espoir » de sauver le satellite de télévision directe TV Sat 1. Une dernière manœuvre sera cependant tentée le 24 février. Mais d'ores et déjà, le Bundespost et le ministre pour la recherche et la technologie s'approprient à encaserner les pertes : sur 390 millions de deutschemarks de coût total, seuls 95 sont couverts par une assurance.

Le numéro du « Monde » daté 19 février 1988 a été tiré à 501 313 exemplaires

**LE GUIDE DU MINITEL**

4 500 SERVICES

ACHATS EMPLOI IMPOTS SANTE JEUX SPORTS EDUCATION VACANCES etc...

Il répond à toutes vos questions

N° 3 28 F

Les meilleures marques

**TRECA EPEDA SIMMONS PIRELLI**

Les meilleurs prix

**CAPÉLOU**

37, Avenue de la République  
75011 PARIS. Tél. 43.57.46.35  
Métro: PARMENTIER

### L'ancien ministre entendu par la commission d'instruction de la Haute Cour

## Les avocats de M. Christian Nucci critiquent préventivement l'éventuelle inculpation de leur client

Ancien ministre socialiste de la coopération, M. Christian Nucci est entendu, pour la première fois, le vendredi 19 février, par la commission d'instruction de la Haute Cour de justice, après sa mise en accusation votée par les deux Assemblées, en décembre dernier, dans l'affaire du Carrefour du développement.

C'est le 4 février que M. Nucci a reçu une lettre de M. Paul Baudouin, président de la commission d'instruction, composée de cinq magistrats de la Cour de cassation, lui demandant de se « présenter au siège de la Haute Cour de justice, au château de Versailles, pour des Princes (...) afin d'être entendu en première comparution ». L'ancien ministre ne devait donc pas être entendu sur le fond mais se voir notifier les faits qui lui sont reprochés et, logiquement, être inculpé à ce titre. Les chefs d'inculpation sont déjà énoncés à la fin de la résolution de mise en accusation adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat : « faux en écritures publiques et usage, faux en écritures privées et usage, soustraction par dépositaire public, recel ».

Selon toute probabilité, il devrait, à cette occasion, se voir notifier son inculpation. Cette éventuelle décision est préventivement critiquée par ses avocats, M<sup>rs</sup> Roland Dumas, Jean-Paul Lévy et Francis Szpiner, qui y voient « un effet d'affichage politique non justifié en droit ».

C'est justement au nom de ce raisonnement que ses avocats contestent le principe d'une inculpation formelle. Ce débat juridique est alimenté par l'absence de précédent, cette procédure exceptionnelle n'ayant jamais été utilisée sous la V<sup>e</sup> République. Les défenseurs de M. Nucci invoquent un argument de bon sens : la résolution de mise en accusation est de facto une inculpation puisque la commission d'instruction « n'est saisie qu'à l'égard des seules personnes désignées dans cette résolution », ainsi que le précise l'article 26 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour.

De fait, depuis la mise en place de la commission d'instruction, M. Nucci a déjà bénéficié des droits d'un inculpé : il a pu désigner

### L'enquête sur l'assassinat de Grégory Villemin

## Vives réactions policières après les accusations du « Républicain lorrain »

Après la publication, vendredi 19 février, d'un article du *Républicain lorrain* affirmant que l'enquête sur l'assassinat de Grégory Villemin serait entachée « d'irrégularités et d'erreurs d'interprétation du code de procédure pénale », les fonctionnaires du Service régional de police judiciaire (SRPJ) de Nancy mis en cause ont décidé de porter plainte. Ils sont soutenus par plusieurs syndicats de policiers et par le ministre désigné chargé de la sécurité, M. Robert Fauchon, qui leur a accordé l'assistance en justice de l'Administration, prévue par un décret du 24 janvier 1968 et la loi du 13 juillet 1983.

« Des entorses à la procédure, des expertises bâties sur des scellés fabriqués, de probables manipulations de signatures et des manipulations de témoins » : c'est en ces termes que le *Républicain lorrain* décrit les « irrégularités » qu'auraient commises les policiers dans le but « d'accabler la mère de la petite victime ». M<sup>me</sup> Christine Villemin. Notre correspondant à Metz, Jean-Louis This, nous précise que l'enquête du quotidien, signée Jean-Louis Hanck, aboutit à la conclusion que les enquêteurs auraient fabriqué des preuves pour accuser la mère de Grégory.

Le journaliste cite ainsi le témoignage de M. Gérard Dittinger, beau-frère de Christine Villemin, qui assistait à la perquisition du pavillon de la famille en avril 1985. Ses observations n'auraient pas été prises en compte par les policiers : « Des dépôts sur des tables, ficelles traînant dans une poubelle. D'autre part, M. Georges Jacob, oncle de Jean-Marie Villemin, assure que les policiers sont venus, à plusieurs reprises, rechercher chez lui des bouts d'une cordelette semblable à celle trouvée sur l'enfant ».

L'article du *Républicain lorrain* a provoqué un très vif émoi dans le monde policier. Le secrétaire gé-

ral du Syndicat des commissaires de police, M. Daniel Duglery, a été reçu en fin de matinée par M. Fauchon, afin de dénoncer « la mise en cause intolérable de l'action de la police nationale en matière judiciaire ». Dans un communiqué, trois syndicats membres de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), le Syndicat national des commissaires (SNC), le Syndicat national unitaire des inspecteurs de police (SNUIP) et le Syndicat national unitaire des enquêteurs de police (SNUEP) se sont dit, à leur tour, « stupéfaits de la campagne de presse lancée contre les services de police judiciaire qui reprend une enquête des gendarmes très ancienne ».

En fin de matinée, vendredi, on apprenait que les quatre policiers du SRPJ de Nancy mis en cause allaient déposer plainte avec constitution de partie civile. Dans un communiqué, M. Pandraud annonçait qu'il leur accordait l'assistance en justice qu'ils avaient demandée. « Les procédures judiciaires, je ne les vois pas, je ne les connais pas, nous a déclaré M. Pandraud. Mais si des fonctionnaires s'estiment défendus, il m'incombe de les soutenir ».

### L'affaire Jobic

## Des échantillons de drogue saisis dans le bureau du commissaire

Des doses de drogues diverses ont été découvertes, en novembre 1987, dans le bureau du commissaire Yves Jobic, durant une perquisition effectuée, en présence de policiers de l'Inspection générale des services (IGS), avant son inculpation par le juge d'instruction Jean-Michel Hayat, du tribunal de Nanterre, pour « proxénétisme aggravé ». Cette information est livrée par le *Nouvel Observateur* du 19 février qui publie le fac-similé d'un « procès-verbal de transport sur les lieux » issu du dossier d'instruction.

« Mentionnons que, dans le tiroir supérieur gauche, nous trouvons dans un Sopalin deux morceaux de shit pour un poids de 10 grammes, que nous plaçons sous scellé n° 30 », peut-on y lire. « Dans une boîte en plastique transparent », le juge découvre également diverses doses de poudre « beige », « grise », « blanche », « marron » ou « rose ».

Au ministère de l'Intérieur, où l'on fait toujours confiance au commissaire Jobic, chef des unités de recherche de la première division de police judiciaire parisienne, on assure qu'il s'agit d'« échantillons ».

« L'annonce de la saisie de drogues dans le bureau du commissaire Jobic, des fonctionnaires s'estiment défendus, il m'incombe de les soutenir ».

Accusé par des prostituées qui affirment lui avoir donné de l'argent, le commissaire Jobic a été inculpé le 29 novembre 1987. Le juge d'instruction ayant confié l'enquête à une section de recherches de la gendarmerie, cette inculpation avait donné lieu à un vif conflit entre gendarmes et policiers. Le Syndicat des commissaires de police ayant été jusqu'à manifester place Beauvau pour protester contre le sort judiciaire de M. Jobic.

L'aveu du commissaire Jobic, M<sup>r</sup> Jean-Marc Varaut, a annoncé son intention de déposer une plainte en « violation du secret de l'instruction » après l'article du *Nouvel Observateur*, ajoutant que la perquisition dans le bureau du commissaire « n'avait entraîné aucune inculpation pour détention de drogue ».

### Le Mondial de football à Paris en 1998 ?

## M. Chirac voit loin

« Le Coupe du monde de football de 1998 ? C'est réglé : elle aura lieu en France. » Cette affirmation livrée aux cinq mille participants d'un meeting électoral, jeudi 18 février à Dijon, par M. Jacques Chirac, est étonnante. En effet, le comité exécutif de la Fédération internationale de football association (FIFA) ne se réunira qu'au mois de juin prochain pour désigner, entre le Maroc, le Brésil et les États-Unis, le pays qui organisera le Mondial de 1994. Aucune décision pour 1998 ne sera prise avant 1992.

La procédure de candidature et de désignation pour une Coupe du monde fait l'objet d'un rituel immuable. Sept ans avant le date de l'épreuve, la FIFA lance un appel d'offres et fixe un cahier des charges aux fédérations nationales candidates. Les dossiers sont ensuite étudiés par une commission technique dont les avis servent de décision au terme d'un vote, six ans avant la date de l'épreuve.

A la Fédération française de football (FFF), en l'absence du président, M. Fournet-Feyard, « on prend acte avec satisfaction d'une telle promesse en forme d'engagement » que les dossiers de candidature ne seront pas déposés avant trois ans.

M. Chirac a-t-il déjà « négocié », comme il le prétend, l'organisation de la Coupe en France avec M. Joao Havelange, le président de la FIFA ? Ce dernier lui a sans doute donné l'assurance, tout comme il l'a fait au président de la Fédération française de football, qu'il verrait d'un bon œil une candidature française. M. Havelange avait été un farouche adversaire de la candidature parisienne à l'organisation des Jeux olympiques de 1992, mettant tout son poids dans le soutien à Barcelone. Parallèlement, il a toujours encouragé la France à « commencer à se préparer » pour 1998.

Cependant, M. Havelange n'est pas le maître des choix du comité exécutif de la FIFA, composé de vingt-cinq membres. En 1992, la désignation de la France dépendra de la qualité de son dossier par rapport aux autres candidats. Or si les stades rénovés pour le championnat d'Europe des nations en 1984 correspondent pour la plupart aux exigences de l'épreuve, il manque encore une pièce essentielle : un stade de quatre-vingt mille places environ à Paris.

« Je suis sûr que les investissements nécessaires pour avoir le stade qui convient, a déclaré M. Chirac. Je vais faire un stade vert, un stade écologique qui va vous surprendre... » En réalité, les investissements envisagés par le premier ministre ne sont pas la conséquence d'une désignation, mais une condition sine qua non. « Le stade écologique » promis par M. Chirac rappelle le projet de stade semi-enterré dont l'implantation baldausque, à Vincennes ou à Nogent-sur-Marne, était l'une des faiblesses du dossier parisien pour les Jeux de 1992.

JEAN-JACQUES BOZONNET.  
(Lire nos informations page 9.)

Communiqué du président des Tignes Rodin

**“VENTE DU SIECLE !”**

De pareilles circonstances ne se répètent jamais produites et nous ne les retrouverons sans doute jamais. Les plus beaux tissus de la mode « Couture et Créateurs » figurent dans nos salons pour la première et unique fois. D'autres étoffes d'un raffinement et d'une qualité incomparables sont littéralement bradés. Jamais une telle variété de tissus exceptionnels (soies, laines, polyester, coton, lin, etc) n'a été offerte à de tels prix. A vous de profiter!

**RODIN**  
36, CHAMPS-ÉLYSÉES PARIS

**Votre 405 en livraison immédiate c'est possible chez NEUBAUER**



Plus vite, moins cher!

Notre stock de 1000 véhicules, maintenu en permanence, nous permet de vous assurer (sous réserve de la motorisation et des options choisies) votre 405 ou sa autre modèle de la gamme PEUGEOT en livraison immédiate.

**NEUBAUER PEUGEOT**

227, bd. Anatole-France 93200 ST-DENIS ☎48.21.60.21  
4, rue de Châteaudun 75009 PARIS ☎42.85.54.34

**AMÉRIQUE**

**LE GUIDE DU VOYAGE EN AMÉRIQUE**

est paru (et il est gratuit) IL COMPREND :

- Tous les vols à prix réduits (exemples au 1-1-1988)
- NEW YORK ..... 1.980 F A/R.
- LOS ANGELES ..... 3.300 F A/R.
- MIAMI ..... 2.900 F A/R.
- MONTREAL ..... 2.200 F A/R.
- HONOLULU ..... 5.680 F A/R.
- MEXICO ..... 4.685 F A/R.

- La location de voiture et camping-car.
- Les transports intérieurs.
- Les tarifs d'hôtels.
- Des circuits à la carte et en groupe.
- Des tours insolites.
- Des renseignements pratiques.

Recevez notre brochure contre 8 F en timbres

**PACIFIC HOLIDAYS : 45.41.52.58**

34, av. Général-Lacaze, 75014 Paris - N° Mouton-Duvernet

A C D E F G H

مكتبة القرآن